



Actes des Journées Nationales d'Études de l' ANEL

Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2011

Les Sables d'Olonne

« Habiter le littoral »



Sommaire

PREMIÈRE JOURNÉE	4
<i>Allocutions de bienvenue et ouverture des Journées d'études</i>	4
INTRODUCTION GENERALE DU THEME DES JOURNEES D'ETUDES : « HABITER LE LITTORAL »	20
<i>Le littoral, de plus en plus attractif, subit une forte pression foncière et son attirance s'étend bien au-delà du rivage. Depuis la loi Littoral de 1986, le Grenelle de l'environnement, puis le Grenelle de la mer et les travaux sur les impacts du changement climatique ont donné de nouveaux objectifs de protection environnementale aux collectivités du littoral. En outre, les événements dramatiques de 2010 (la tempête Xynthia et les inondations du Var) ont conduit les services de l'État à renforcer la politique de prévention des risques de submersions marines et d'inondations, à prévenir l'érosion côtière et à développer une nouvelle culture du risque en concertation avec les acteurs des territoires concernés. Ces impératifs de sécurité des populations et des biens doivent être compatibles avec le développement des activités terrestres et maritimes et obligent les élus et leurs partenaires à rechercher des solutions adaptées aux espaces menacés dans leur diversité spatiale et économique.</i>	20
1^{ERE} TABLE RONDE - L'ELABORATION PARTAGEE DE NOUVEAUX DOCUMENTS D'URBANISME POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS (INONDATIONS ET SUBMERSIONS MARINES) DANS L'AMENAGEMENT DU LITTORAL	24
<i>Les évolutions législatives et réglementaires depuis les événements dramatiques de 2010 : comment définir des aléas partagés par tous, État, élus, acteurs économiques et populations ?</i>	24
2^E TABLE RONDE - CONCILIER RISQUES NATURELS, PROTECTION DES PERSONNES ET ACTIVITES ECONOMIQUES	47
<i>Développer la culture du risque à partir de connaissances partagées et restituées au plus grand nombre ou comment intégrer les risques naturels dans l'aménagement du territoire et les modes d'occupation des espaces littoraux</i>	47
<i>Quels partenariats pour la gestion et le financement des ouvrages de défense contre la mer ?</i>	47
<i>Construire autrement : nouvelles règles de construction et de localisation ; trouver l'équilibre entre l'économie touristique et la sécurité des personnes</i>	47
3^E TABLE RONDE - QUEL URBANISME DEMAIN POUR LE LITTORAL ? COMMENT ENVISAGER LES NOUVELLES SOLIDARITES EN TERMES DE TERRITOIRES ET DE POPULATIONS	75
<i>Habiter le littoral en 2011, c'est également maintenir une diversité sociale perturbée par la hausse des prix du foncier et poursuivre le développement économique de secteurs en pleine mutation : pêche, agriculture littorale, activités portuaires et touristiques (réforme hôtelière, émergence de nouveaux modes de loisirs). Quelles solidarités envisager entre les communes littorales et celles de leur arrière-pays ?</i>	75
<i>Quels moyens financiers pour entretenir ou valoriser les espaces délaissés ?</i>	75
<i>L'habitat, garant de la diversité générationnelle et de la pluralité des activités</i>	75

<i>La situation spécifique de l'outre-mer.....</i>	<i>75</i>
<i>Quelles politiques des villes pour l'accueil de l'habitat intermittent (saisonniers, campeurs, étudiants, grands chantiers) et le développement des énergies nouvelles ?</i>	<i>75</i>
4^E TABLE RONDE - LA LOI LITTORAL 25 ANS APRES ? QUELS OUTILS D'AMENAGEMENT POUR QUE LES COLLECTIVITES LOCALES PUISSENT CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DE LA MER ET DU LITTORAL	106
<i>Comment tenir compte de la spécificité de la ville littorale et du lien indissociable entre la terre et la mer ? Comment envisager une « planification » qui puisse intégrer des espaces aussi différents ? Le rôle accru des élus dans l'élaboration des choix d'aménagement de leurs collectivités et les outils qui, en fonction des périmètres de leurs projets d'aménagement, leur permettent d'anticiper le développement souhaité.....</i>	<i>106</i>
<i>La solidarité entre les territoires : du PLU au SCOT littoral, une démarche progressive.....</i>	<i>106</i>
<i>Des schémas d'aménagement régionaux (SAR) des DOM aux documents de bassins maritimes</i>	<i>106</i>
<i>Un SCOT à volet maritime en cours d'élaboration.....</i>	<i>106</i>
<i>Synthèse des travaux.....</i>	<i>131</i>
SECONDE JOURNÉE	136
5^E TABLE RONDE - VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA MER ET LE LITTORAL	136
<i>Le renouveau d'une politique maritime pour la France doit inciter les élus à s'investir dans les nouvelles instances où seront débattus les moyens de parvenir aux objectifs des directives récemment adoptées pour le milieu marin.</i>	<i>136</i>
<i>L'installation du nouveau Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) qui se substitue au Conseil National du Littoral (CNL) et la mise en place des 4 conseils maritimes de façades métropolitains et des conseils maritimes ultramarins seront des lieux de propositions dans lesquels les élus seront présents.</i>	<i>136</i>
<i>Le décret Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) dont l'objectif est de mettre en œuvre le bon état écologique du milieu marin en 2020, nécessitera des adaptations et des mises en cohérence entre les sous-régions marines.....</i>	<i>136</i>
6^E TABLE RONDE - LA GESTION PARTAGEE DES ESPACES MARITIMES	168
<i>Un équilibre à trouver entre la politique de protection des espaces terrestres et marins (parcs marins, aires marines protégées, zones Natura 2000) et la valorisation des ressources marines. ...</i>	<i>168</i>
<i>Clôture des travaux</i>	<i>201</i>

PREMIÈRE JOURNÉE

Allocutions de bienvenue et ouverture des Journées d'études

Louis GUEDON

Député maire des Sables d'Olonne

Je remercie notre président d'avoir choisi les Sables d'Olonne comme siège et je le félicite de sa brillante réélection hier soir à l'unanimité. Merci, Yvon, de tout ce que tu fais pour nous.

Je vais présenter un peu la ville ; c'est un peu l'objet quand le maire reçoit et accueille un congrès.

Je pourrais intituler mon propos : « *Comment, si la loi Littoral, Natura 2000 et le Grenelle de la mer avaient existé, les Journées de l'ANEL n'auraient jamais pu se tenir aux Sables d'Olonne qui n'auraient jamais pu être créés* ».

Figurez-vous que nous avons pris naissance dans le néant, au début de l'ère chrétienne, lorsque nous étions l'estuaire de l'Auzances et de la Vertonne, deux petites rivières vendéennes, entre la pointe de l'Aiguille et la pointe de la Péruse.

L'ensemble du sédiment qui s'est déposé sur le littoral Atlantique depuis l'ère chrétienne, qui a donné naissance à nos marais, a formé ce long cordon littoral, les marais ont permis aux Romains de nous apprendre à récolter le sel - on récoltait 40 000 tonnes de sel ici- et nous étions les vassaux des princes de Talmont, de la Trémoille, qui avaient une magnifique forteresse et qui négociaient par la rivière de Talmont.

Lorsque celle-ci s'est trouvée totalement ensablée- nous sommes au début du XI^e siècle - ils ont commencé à commercer par Le Havre, qui était formé par l'estuaire de la rivière constituée par la bande dunaire qui était venue obstruer cette embouchure assez large.

Au XII^e siècle, nous sommes des Anglais et les Plantagenêt ont laissé un certain nombre de souvenirs dans le Pays des Olonnes.

Au XIII^e siècle, Talmont était totalement ensablée et les princes de Talmont décident de créer, sur l'île Vertime, puisque le cordon dunaire n'était pas encore tout à fait formé, une communauté. Il reste un témoin : l'église du XIII^e siècle à l'entrée du port. Un peu plus loin, l'ouvrage de défense du port est intéressant parce qu'il montre, à cette époque, où s'arrêtait la bande dunaire ; elle a continué à progresser jusqu'au XV^e ou XVI^e siècle. Pour vivre, ces moines avaient le droit des taxes sur les navires qui venaient ici, une hostellerie et deux foires, dont l'une perdue encore actuellement.

C'est au XV^e siècle que notre richesse est venue, parce que Louis XI s'est fâché avec eux, il les a, en quelque sorte, dépossédés et, ensuite, a donné tous ces territoires à Philippe de COMMYNES, qui a compris l'intérêt qu'il pouvait en sortir. Il a obtenu de son patron que nous soyons un port franc et fortifié, les Sablais et les Basques découvraient Terre-Neuve, devenaient des pêcheurs à la baleine et au XVII^e siècle, nous étions le premier port morutier français, avec 150 navires de près de

200 tonnes, faisant les campagnes de prime et de tare sur Terre-Neuve grâce au sel qui permettait de conserver le poisson.

Nous avons eu également un certain rôle à ce moment-là dans l'histoire, au XVII^e siècle, puisque les marins des Sables, sous l'autorité du Premier ministre, ont donné aux batteries royales de l'Île de Ré les vivres et les munitions qui ont permis à RICHELIEU de prendre le siège de La Rochelle, cet effort militaire ayant découragé BUCKINGHAM, qui n'était pas très courageux, et l'escadre anglaise, qui ont regagné l'Angleterre.

Nous arrivons au XVIII^e siècle, et là, trois phénomènes. La rupture de l'édit de Nantes fait que la communauté huguenote quitte la France et les chantiers Bénéteau, que vous verrez samedi, pour vendre leurs produits aux États-Unis, où ils ont monté une usine, dans la ville de François MARION, Sablais huguenot, qui a créé cette ville en Caroline du Sud.

À partir de là, nous avons eu ce phénomène économique, le port s'est ensablé, les guerres de Vendée sont arrivées, et, surtout, la triangulaire qui était autorisée pour les grands ports a été interrompue et Bordeaux, Nantes et les ports bretons se sont mis à pêcher la morue. L'ensablement a continué et a empêché les bateaux de pouvoir pénétrer ce tonnage dans le port.

Au XIX^e siècle, nous sommes repartis ruinés, il y a eu la pêche au poisson bleu, la naissance de la sardine, grâce, d'abord, à APPERT, qui avait appris que l'on pouvait, sans avoir compris les travaux de PASTEUR, qui étaient bien postérieurs, stériliser les aliments, puis à COLLIN, le Nantais, qui avait compris que la valeur gustative des aliments était encore améliorée si l'on substituait à l'eau de l'huile de qualité, d'où les confiseries de sardines. Ici, comme partout sur le littoral, nous en avons 14, qui sont partis dans le plus grand désintérêt national, avec les délocalisations ; maintenant, quand une usine perd 50 personnes, tous les journaux en parlent pendant trois jours, nous avons 14 usines avec 150 personnes et tout cela a été fermé dans le plus grand des désintéréts.

Est arrivé alors un phénomène nouveau : l'intérêt du bain de mer. Les premiers arrêtés intéressants datent du Second Empire. La Compagnie de chemin de fer est arrivée ici, comme sur tout le littoral, en 1866 ; en 1876, les casinos sont apparus et cela a été le départ de cette activité que l'on appelait les « bains de mer », que l'on appelle maintenant le « tourisme », avec un développement de l'hôtellerie et des différentes vacances.

On arrive au XX^e siècle, où le port est très important. Dans la graduation, nous étions et nous sommes toujours le cinquième port de pêche de France, sauf que, bien sûr, ayant perdu, comme beaucoup de ports, la moitié de notre tonnage et de nos bateaux, nous sommes toujours au même niveau, mais avec la graduation négative que la politique européenne nous fait subir.

Le tourisme, après la Deuxième guerre mondiale, a été frappé de plein fouet, puisque l'industrie hôtelière de l'époque n'a pas été capable de s'adapter aux lois sociales de 1936 et nous avons eu une fermeture totale de nos hôtels.

Nous sommes repartis, à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, avec un redémarrage de l'hôtellerie. Le port, qui était très actif, l'est dans les conditions draconiennes que nous connaissons tous. Nous avons eu, la semaine dernière, un entretien extrêmement défavorable avec la

commissaire européenne dans les locaux de l'Europe à Paris, boulevard Saint-Germain ; je vous parlerai vendredi matin de la politique de la pêche, c'est important pour nous.

Maintenant, nous sommes une commune de 16 000 habitants sur 500 hectares urbanisables et 700 au total, au sein d'une agglomération de 50 000 habitants qui ne fait que 5 000 hectares avec trois communes, nos activités sont la pêche – historiquement, la première zone industrielle –, le tourisme et, comme partout, les activités industrielles et artisanales que, dans les zones que nous construisons sur notre commune, nous essayons, bien sûr, de promouvoir pour garder l'emploi sur le littoral.

Je termine comme j'ai commencé, nous n'aurions pu prendre naissance sur les zones naturelles si les règlements dont nous sommes victimes actuellement eussent été d'actualité à l'époque.

Bon vent à tous et bon congrès !

Bruno RETAILLEAU

Sénateur, président du Conseil général de la Vendée

Cher président BONNOT, Monsieur le préfet, Monsieur le professeur, Monsieur le député-maire, Messieurs les parlementaires, chers amis, bienvenue aux Sables d'Olonne et surtout en Vendée. Louis, en quelques minutes, vous a fait une synthèse brillante de plusieurs millénaires ; je m'en tiendrai au XXI^e siècle et vais essayer d'être encore plus court que lui.

Je pense, président BONNOT, que vous avez bien fait de choisir notre département pour vos Journées d'études pour plusieurs raisons.

La première raison est, bien entendu, la géographie. Vous êtes l'Association Nationale des Elus du Littoral et la Vendée est un grand département du littoral, 275 ou 276 kilomètres de trait de côte, 103 kilomètres endigués parce que ce sont des terres basses, on en reparlera sans doute dans la matinée, 106 kilomètres de côte sablonneuse, avec des dunes et le reste en côtes rocheuses, un littoral encadré au nord et au sud par des terres basses, par deux grands et beaux marais : au sud, le marais poitevin, au nord, le marais breton. Vous voyez qu'en Vendée, on est tellement modeste qu'on n'a pas osé appeler un de nos marais le marais vendéen ; on les a dénommés « poitevin » au sud et « breton » au nord ; pour le marais breton, c'était déjà un hommage anticipé de la toponymie à votre président Yvon BONNOT. Deux très belles îles et un littoral extrêmement varié.

Cette très belle géographie a suscité une histoire singulière, Louis GUEDON vous en a longuement parlé, des tempéraments, une culture, une culture maritime très ancrée dans ce littoral. En même temps, je crois que nous sommes, comme le disait quelqu'un qui avait écrit un très beau livre, qui avait reçu le prix Goncourt en 1913, Marc ELDER, un peuple de la mer. C'est notre patrimoine, notre héritage, et vous voyez que même lorsque le Tour de France part de Vendée, et il n'y a pas plus terrien comme manifestation sportive que le Tour de France, il choisit de partir au milieu de la mer, du Gois, qui est la seule route en France submersible, qui est sous l'eau la moitié de la journée, la moitié du temps, la moitié de l'année ; c'est aussi un signe.

Deuxième raison, ici, aux Sables d'Olonne, dans un an, va s'élancer le Vendée Globe, qui est, parmi les grands événements maritimes, sans doute un des plus grands, un événement sportif sans pareil, nous en sommes très fiers. C'est un peu une course de légende, les marins l'appellent « l'Everest de la mer ».

La première force de cette course est sa lisibilité : un homme, un bateau, pas d'escorte, pas d'assistance, le tour du monde dans le plus grand stade sportif que l'on peut faire sur la planète, la mer, un stade qui change tous les jours ; vous savez que les mers ne sont jamais pareilles d'une journée sur l'autre.

Le deuxième élément de cette force du Vendée Globe est cette histoire de l'humanité, de l'homme face à la nature. Ce sera, en même temps, la trame des différentes interventions de ces journées. Une nature qui est souvent la plus extrême, extrême dans son immensité, extrême dans sa dangerosité, extrême aussi dans sa beauté, vous en conviendrez ; lorsque nous sommes arrivés dans cette baie ce matin, c'était superbe, ensoleillé, Louis nous avait commandé le soleil et nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

Juste un spot publicitaire : dans un an va s'élancer la prochaine édition et nous vous accueillerons, si vous êtes des amoureux de la mer, si vous êtes des amoureux de la voile, le 10 novembre 2012, pour la nouvelle édition du Vendée Globe. C'est une belle course à laquelle nous vous convions très solennellement.

La troisième raison est que la Vendée, c'est aussi Xynthia. Xynthia est une blessure, toujours, une cicatrice ouverte encore dans le cœur de tous les Vendéens, nous avons tous en mémoire un certain nombre d'images, de chiffres, de bilans, mais Xynthia, c'est aussi le départ, j'espère, je le crois, je veux le croire, d'une résolution collective. Xynthia nous a montré que nous n'étions pas du tout préparés, qu'il y a eu beaucoup de défaillances en matière de prévisions, de prévention, de protection, et qu'il va falloir se retrousser les manches ; c'est aussi le thème de ce matin.

Pour ne pas être trop long et conclure, je dirai que Xynthia illustre, un peu comme un paroxysme, comme une hyperbole, toutes les tensions auxquelles peuvent être soumis nos littoraux, dans leur très grande diversité.

Je pense que le littoral vendéen est un échantillon très représentatif des tensions que les uns et les autres, notamment les maires des communes littorales, vous pouvez connaître. Chez nous comme ailleurs, cette littoralisation du monde dont on parle tant, c'est-à-dire cette agrégation de plus en plus de populations sur le littoral, nous la vivons et nous allons la vivre encore plus, puisque l'Insee nous promet 240 000 nouveaux Vendéens dans les 20 ou 30 prochaines années et sur ces 240 000, la moitié souhaite venir s'agréger et habiter sur le littoral, ce qui pose des problèmes importants, notamment en termes de foncier, sur l'envolée des prix et l'habitat, une artificialisation du littoral qui s'accélère ; on a un taux d'artificialisation qui représente pratiquement le triple de la moyenne nationale, il faut y faire attention, avec deux conséquences importantes.

La première est un effet d'éviction, de nos jeunes souvent, parce que quand les prix s'envolent, nos jeunes ne parviennent plus à avoir des projets et à les mener à bien dans un cadre financier, budgétaire, raisonnable. C'est une des raisons qui nous avait amenés – Catherine BERSANI avait suivi cette réflexion – à lancer l'établissement public foncier d'État.

La seconde conséquence est en matière de gestion du risque : plus il y a de pression foncière, plus la cohabitation entre une politique de sécurité et une politique de l'habitat devient conflictuelle, avec d'autres conflits potentiels, notamment en matière de préservation de notre patrimoine naturel, qui est si beau et qui est la première de nos richesses pour faire venir les touristes. Là encore, il y a des tensions qui s'expriment. Vous allez en discuter.

Je voudrais dire, pour conclure, que je pense que ces tensions, il faut que nous les gérions et que nous arrivions à trouver un point d'équilibre. Ma conviction est que ce point d'équilibre doit éviter deux écueils.

Le premier écueil est une vision malthusienne, régressive, qui serait de dire : « *Stop, on arrête tout développement* » ; je pense que ce n'est ni souhaitable ni réalisable. Lorsqu'on aborde un certain nombre de problématiques comme les digues, on voit bien que ce sont des choses qui ne sont pas toujours bien comprises à un certain niveau et quand on vient pour présenter un certain nombre de dossiers, de temps en temps, on a le sentiment qu'aujourd'hui, conforter une digue serait aller contre la nature et contre cet état d'esprit.

Le second écueil, symétrique, polaire, est l'écueil inverse : une vision qui ne serait plus malthusienne mais prométhéenne, qui voudrait que l'homme asservisse à tout prix la nature, en faisant fi de la sécurité, en faisant fi des risques qui seront de plus en plus importants et qui se répéteront au cours du siècle à venir et, sans doute, des décennies prochaines. Il faut être raisonnable, cette vision n'est pas non plus acceptable.

C'est ce point d'équilibre dont vous allez discuter, sur lequel nous essayons de travailler, avec les élus et les maires qui sont toujours en première ligne, les « bonnes à tout faire de la République » sur les épaules desquels reposent ces problématiques qui sont très importantes mais fondamentales pour le devenir du littoral que nous voulons préserver mais aussi développer.

Merci de votre attention.

François GROSRICHARD

Merci, Bruno RETAILLEAU, le ton est déjà donné ; vous développerez toutes ces questions dans la table ronde qui suivra.

Yvon BONNOT

Ancien député, maire de Perros-Guirec, président de l'ANEL

Monsieur le préfet, Monsieur le député-maire, Monsieur le sénateur, chers amis, mes chers collègues, d'abord, je vais vous dire qu'après les interventions de Louis GUEDON et de Bruno RETAILLEAU, j'ai le sentiment que le débat est déjà lancé, lancé dans le secteur, mais avec des problèmes communs sur l'ensemble du littoral. Je tiens à vous dire que je suis particulièrement heureux d'être ici, aux Sables d'Olonne. Louis GUEDON nous reçoit avec amitié dans ce confortable Centre des congrès, face à la mer, mais je crois que c'est la deuxième ou la troisième fois que l'ANEL vient aux Sables d'Olonne ; nous étions venus pour des Journées d'études.

Aujourd'hui, vous êtes venus nombreux et je vous remercie d'avoir fait le voyage, parfois de loin, pour participer à ces deux journées annuelles de réflexion sur les problématiques qui nous réunissent tous et dont l'actualité a parfois été sévère.

Je souhaite que nos débats contribuent à enrichir les réflexions de l'ANEL et permettent de dégager à la fin de ces Journées d'études une résolution que je pourrai transmettre en votre nom aux différents responsables politiques, aux membres du gouvernement.

Je salue aussi nos collègues des Antilles, de Guadeloupe et de Martinique, qui sont venus nombreux et qui sont aujourd'hui très intéressés par ce qui va être évoqué et les débats qui auront lieu à l'occasion de ces deux jours. C'est toujours un plaisir de les revoir ici. À l'invitation des élus de la Martinique, nous avons fait à trois ou quatre un voyage pour connaître un peu mieux leurs problèmes ; ils reviennent nous voir et il est toujours intéressant de les rencontrer.

Je salue également nos collègues de l'océan Indien, de la Réunion, de Mayotte, et le représentant de la Fondation Mohammed VI pour l'environnement, qui assiste, cette année encore, à nos travaux ; c'est aussi un fidèle et nous avons des échanges ; entre autres, lorsqu'il s'agit de mettre en place la certification de la qualité de l'eau de baignade, nous avons évoqué à différentes reprises ces problèmes avec la Fondation Mohammed VI.

Je suis également heureux d'accueillir un élu de la ville de Dakar ; je me réjouis de ces relations nouées au-delà de la Méditerranée, qui témoignent que nous partageons les mêmes préoccupations sur l'avenir de nos collectivités littorales.

Le thème que nous avons choisi cette année, « Habiter le littoral », répond, en effet, à des préoccupations communes, le littoral étant devenu de plus en plus attractif. Son attractivité s'étend d'ailleurs au-delà du rivage, en arrière-pays, et nous allons évoquer toutes les activités à terre et en mer.

Alain MIOSSEC, professeur émérite des universités, ancien recteur d'académie de Bretagne et de Guadeloupe nous a fait l'amitié de venir introduire ce thème. Il parlera certainement de cet afflux de nouvelles populations résidentes et saisonnières qui modifie la pyramide sociale de nos communes et leur économie.

Le problème de la maîtrise foncière sera encore au cœur de nos débats, mais nous essaierons, à partir des expériences menées par certains d'entre nous, de trouver des solutions dont nous pourrions nous inspirer pour envisager un développement qui n'exclut pas les jeunes générations, ceux qui ont des activités liées à la mer, les pêcheurs, les ostréiculteurs, les agriculteurs du littoral, qui ont besoin de vivre et d'habiter à côté de leur lieu de travail. C'est aussi un des problèmes, parce qu'on peut toujours, sur une commune littorale, dire qu'il faut maintenir les écoles, les classes, encore faut-il avoir des enfants à mettre dedans ; c'est un problème auquel nous sommes toujours confrontés.

Il y a aussi les nouveaux résidents. On sait que dans les années à venir, il y aura un déplacement de 3 millions de personnes qui vont venir vers le littoral. Il faudra envisager la situation des retraités qui sont aussi porteurs de nouvelles activités et toutes les autres activités liées aux énergies marines.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles populations, que nous devons réussir à maintenir par des politiques volontaristes et adaptées à l'équilibre des populations, sous peine, bien sûr, de rencontrer des difficultés dans les différentes communes.

Cette question avait d'ailleurs été à l'ordre du jour de nos travaux en 2007, à Plœmeur, dans le Morbihan, où notre ami Loïc LE MEUR nous accueillait pour évoquer ces situations sur le thème : « *La maîtrise foncière, atout du développement durable* ».

Cet après-midi, les questions d'habitat, de logement et d'urbanisme seront à l'ordre du jour, car il nous a semblé utile de réfléchir aux nouvelles solidarités à mettre en place en termes de territoires et de populations.

Quels outils pour nous permettre de rétablir une diversité sociale perturbée par la hausse des prix du foncier ? Il est important d'avoir une certaine maîtrise du foncier sur le littoral et, là aussi, c'est un engagement de chaque collectivité qui doit avoir une politique foncière ; chaque région, aujourd'hui, doit avoir une politique foncière et poursuivre le développement économique d'un secteur en pleine mutation : la pêche, l'agriculture littorale, l'hôtellerie, les activités portuaires, la plaisance.

La petite hôtellerie va connaître quelques difficultés de mise aux normes de sécurité, d'accessibilité ; il est important, toutefois, de maintenir cette petite hôtellerie en prenant des mesures ; chacun, dans son Plan Local d'Urbanisme, peut créer des réserves hôtelières, c'est-à-dire que les hôteliers seront obligés de vendre à un autre hôtelier pour éviter une spéculation.

Je remercie tous les intervenants de qualité qui ont accepté de venir se joindre à nous à l'occasion de ces deux journées : Catherine BERSANI, une amie fidèle et experte de LittOcean, dont nous remercions la fidélité, les représentants des services de l'État, les préfets maritimes qui vont nous rejoindre cette année. En effet, l'amiral Anne-François de SAINT SALVY et l'amiral Bruno NIELLY vont nous rejoindre avec le commissaire Jean-Loup VELUT et tous les élus qui vont faire part de leur expérience.

L'année 2010 a été, malheureusement, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aussi, marquée par des événements douloureux et c'est par une sorte de solidarité pour la Vendée que nous avons apporté notre discussion, pour essayer, non pas de faire avancer plus les choses, car elles ont avancé...

Je me souviens d'une conférence de presse où on parlait des inondations en montagne, en bord de fleuve et on oubliait le littoral ; à la fin, j'ai demandé : « Et le littoral, avec la montée du niveau de la mer, avec l'érosion côtière, ne pensez-vous pas qu'il serait important d'en parler ? »

Nous exprimons notre solidarité, avec l'ensemble des élus du littoral, envers ces communes de populations endeuillées.

Merci à François GROSRIKARD, qui, avec talent et rigueur, va tenir les temps qui lui sont impartis pour mener ces débats, mais on le connaît et on sait que les choses se passent toujours dans les meilleures conditions.

Nous allons donc réfléchir à toutes ces situations.

Je tenais aussi à remercier M. l'ingénieur général FRACHON et M. PARISE, directeurs du SHOM et de l'IGN, pour leur intervention d'hier soir, car ce n'est pas sur le coup que l'on apprend si les choses se passent bien ou si elles ont été bien perçues ; je peux vous dire qu'après vos interventions, beaucoup de nos collègues ont trouvé que c'était fort intéressant.

Cet après-midi, nous traiterons plus spécifiquement les questions de l'habitat, du logement, de l'urbanisme des communes littorales. Les élus du Conseil d'administration ont souhaité en débattre.

Vendredi, nous envisagerons la nouvelle gouvernance pour la mer et le littoral, qui va se mettre en place avec l'installation du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Ce Conseil National de la Mer et des Littoraux aurait pu être transformé en Archipel France à une époque et les élus du littoral, avec les parlementaires, se sont battus pour garder cette appellation, qui, aujourd'hui, va un peu plus loin, avec le Conseil National de la Mer et des Littoraux ; nous pensons que le fait de parler un peu plus des littoraux et de la mer est aussi une très bonne évolution.

Il faudra également veiller à ce que le rôle des élus dans les nouvelles instances soit maintenu. C'est un des points qui nous inquiètent, parce que si nous sommes majoritaires au Conseil National de la Mer et des Littoraux, il ne faut pas que nous soyons trop minoritaires lorsque les Conseils de façade seront mis en place.

Demain, nous visiterons les chantiers du groupe Bénéteau où Annette ROUX nous recevra.

Je remercie, enfin, Patrick NAYL, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui a récemment représenté l'ANEL en Russie à un colloque international. Vous voyez que cela dépasse largement nos frontières.

Merci de votre attention et bonne journée à toutes et à tous.

François GROSRICHARD

Yvon BONNOT parlait de la population sur le littoral ; nous avons, les uns et les autres, vu rapidement ce matin « *Ouest-France* », journal dans lequel il y avait un article intéressant de chercheurs en géographie de l'université de Nantes qui ont fait une étude pour voir quelle était la capacité d'accueil des communes littorales, en termes de populations sédentaires et transitoires ou touristiques. Comme ce sont des confrères, on peut faire de la publicité pour « *Ouest-France* » ; il y avait, de plus, une interview et un beau portrait d'Yvon BONNOT.

Monsieur le préfet, je vous cède la parole, en vous demandant de respecter votre temps de parole.

Jean-Jacques BROT
Préfet du département de la Vendée

Monsieur GROSRIKARD, votre b n volence   l' gard du quotidien de r f rence de l'Ouest est immense, je ne la partagerai pas forc ment, compte tenu de certains  v nements r cents et de la d ontologie, parfois, de certains de ses r dacteurs ; permettez-moi de vous le dire. Chacun se reconna tra. Quand il s'agit de faire du fric sur un certain nombre de choses, on peut les trouver !

Merci, Monsieur le d put -maire, de nous avoir accueillis en nous faisant remonter dans l'histoire et, comme d'habitude, avec la fa on qui est la v tre, merci de nous accueillir dans cette bonne ville o  nous sommes toujours tr s heureux d' tre, aux Sables d'Olonne ; vous savez que vous aurez toujours le soutien des services de l' tat, je suis d'ailleurs accompagn  de Madame la sous-pr fete   cet  gard.

Je voudrais saluer l'ensemble des personnalit s pr sentes ; c'est   cela que l'on voit que le temps passe, puisque, finalement, j'en ai connu un bon nombre dans mes postes pr c dents ou dans les administrations centrales ; le temps est peut- tre venu, comme me le sugg rait un de mes voisins, de passer la main en Vend e. Bref, pour l'instant, j'y suis, j'y reste, du moins j'y resterai tant que les choses ne se seront pas trop d grad es   certains  gards.

Je saluerai, comme vous, Monsieur le Pr sident, en particulier nos compatriotes et amis des outre-mer, puisque je ne les ai pas tous rep r s encore, mais je sais qu'il y a des  lus de la Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Barth, qui est une collectivit    part, ceux de Mayotte n'ont pas pu venir compte tenu de la d gradation des  v nements et je ne sais pas s'il y a des amis de la R union, mais je suis tr s heureux, bien entendu, d'englober dans une m me conception des choses l'ensemble des littoraux de France m tropolitaine et des outre-mer.

Il est tr s agr able pour moi aussi de me trouver aux c t s du professeur Alain MIOSSEC, avec qui nous avons travaill  en Guadeloupe il y a quelques ann es, qui est un ami et qui a fait des  mules, en particulier, Monsieur GROSRIKARD, la personnalit  dont vous n'avez pas cit  le nom mais qui a  t   voqu e ce matin et qui a fait une intervention vendredi dernier, Madame CHADENAS, de l'universit  de Nantes.

Je sais que je d passerai mon temps de parole ; pardonnez-moi par avance, Monsieur GROSRIKARD.

Il est tr s utile pour nous que nous abordions aujourd'hui, ici et maintenant, ce th me : « Habiter le littoral ». Les th mes abord s correspondent tr s exactement aux pr occupations que nous partageons dans le d partement de la Vend e, mais qui, je crois, « par capillarit  », vont, petit   petit, concerner ou concernent d j  l'ensemble des littoraux fran ais. Bien entendu, cela s'op re sous l'effet de plusieurs tendances lourdes.

Comment ne pourrions-nous pas proc der collectivement   une d chirante r vision des politiques publiques, absolument n cessaire ? Pour cela, nous avons besoin de prendre de la distance gr ce   des congr s de cette nature, des  changes de r flexions, de nous nourrir d'analyses et d'acqu rir des outils m thodologiques pour y proc der.

Parmi ces phénomènes, et les orateurs qui m'ont précédé en ont évoqué plusieurs, il y a, évidemment, les phénomènes climatiques. Doit-on parler de réchauffement, de changement climatique, doit-on entrer dans les polémiques que nous avons bien connues les mois derniers ? Oui, il faut y entrer, parce que ces polémiques ont des conséquences immédiates sur la façon dont le gouvernement et ses services peuvent prendre en compte ou pas les travaux des experts. Il faut aborder avec discernement mais lucidité, justesse mais lucidité, ces questions climatologiques.

Les mouvements démographiques sont irréversibles, me semble-t-il, les populations se rapprochent des littoraux avec des populations de tous âges et de toutes conditions, contrairement aux clichés qui peuvent être développés partout, avec, comme l'a dit tout à l'heure le président RETAILLEAU, des risques d'éviction des populations résidentes actuelles, si nous n'y prenons garde.

Nécessité de conserver des équilibres entre ces populations résidentes. Compte tenu de l'élévation du coût du foncier, de la densification, il s'agit de préserver le patrimoine naturel, mais aussi humain, économique, faute de quoi l'attractivité serait perdue et le tourisme en particulier, qui est une richesse considérable pour nos littoraux, comme l'a si bien rappelé M. Louis GUEDON, serait, évidemment, définitivement altéré, en y ajoutant le risque d'éviction des populations jeunes, plus modestes, qui sont absolument nécessaires pour le maintien de littoraux vivants, préservés et dynamiques.

Nécessité absolue, et elle est très forte et très prégnante, le président RETAILLEAU l'a dit tout à l'heure, dans notre département de la Vendée, de lutter contre le gâchis du foncier, ne serait-ce que pour préserver les activités économiques, qu'elles soient agricoles, de la pêche et des cultures marines, mais aussi la biodiversité, alors qu'une pression immobilière parfois délirante, et j'emploie cet adjectif à dessein, demeure parfois à l'œuvre.

Nécessité, tout simplement, de faire appliquer la loi ; ce que je dis paraît un truisme, je suis tout de même dans mon rôle au titre de l'article 72 de la Constitution pour faire appliquer la loi, force est de constater une tendance à leur escamotage. Nous sommes bien placés en Vendée, compte tenu de ce que nous avons vécu, pour porter une appréciation, au moins nuancée, si ce n'est parfois sévère, sur le degré d'application, ne serait-ce que de la loi de 1807 sur la protection, loi napoléonienne sur les digues et leur entretien, et je ne parle pas de la loi Littoral de 1986, de la loi de 1992 sur l'eau ou de la chape des directives européennes et de la production normative infinie de l'Union européenne. Faire appliquer la loi, tout simplement, serait déjà un progrès considérable dans la promotion heureuse et équilibrée de nos littoraux.

Vos travaux contribueront donc, je l'espère, de façon marquée, à faire évoluer les esprits, en gardant mesure et raison quant à l'appréciation d'un certain nombre de phénomènes, notamment climatiques, pour une nécessaire et indispensable évolution des politiques publiques, en gardant bien à l'esprit qu'au bout du compte, ce sont toujours, comme le dit souvent le président du Conseil général qui l'a redit tout à l'heure, le maire et le préfet qui sont comptables, quelle que soit l'ampleur des aides conceptuelles, méthodologiques, intellectuelles, matérielles qu'ils peuvent recevoir à un moment donné de la part des experts, universitaires, grandes collectivités locales, administrations centrales, et responsables devant l'opinion, devant les médias et devant la justice de ce qui constitue à l'évidence un défi majeur pour notre temps, c'est-à-dire l'habitat et le littoral et la façon plus générale dont le littoral est aménagé.

Nous disposons, évidemment, d'outils nombreux, qui s'ajoutent les uns aux autres : le Conservatoire du littoral, outil formidable, l'Agence des Aires Marines Protégées et, depuis un an, l'Établissement public foncier dans le département de la Vendée, outil crucial qui procède à des études remarquables. Nous avons eu une réunion la semaine dernière à Talmont-Saint-Hilaire extrêmement intéressante. C'est un outil utile qui doit être utilisé ; la réunion rassemblait essentiellement les élus du littoral, parce que, précisément, il faut utiliser cet outil pour permettre à l'habitat de se développer, un habitat que je qualifierais de mixte et un habitat équilibré, architecturalement également.

Si nous avons des outils, nous ne sommes pas non plus dépourvus de volonté ; il s'agit bien que tous les acteurs, de façon concertée et coordonnée, renouvellent profondément leur concept d'action.

Sans doute faut-il aussi introduire tout simplement la mémoire historique et la culture du risque. Les deux missions parlementaires de l'an dernier l'ont noté, la mémoire historique et la connaissance géographique du littoral sont cruciales et sont, hélas, souvent oubliées.

Il nous faut donc tenir compte pleinement et avec vigilance des travaux des géographes, des climatologues, des hydrogéologues, etc., procéder aux révisions qui en découlent en termes d'aménagement et de protection des espaces littoraux en partant, à chaque fois, des réalités humaines et géographiques locales, sans plaquer forcément des schémas généraux qui s'appliqueraient partout.

À cet égard, bien sûr, l'actualité immédiate me conduit à en parler, je veux faire allusion au débat que nous avons sur la mise en place des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui est cruciale pour nous. Comme d'autres, je regrette, à titre personnel, qu'on ait mélangé le risque d'inondation fluviale et le risque d'inondation littorale dans la conception des choses.

Une fois que ces choses sont dites, il faut aller de l'avant. Je demande, et ce sera sans doute un des débats que nous aurons, que l'on tienne compte aussi de la façon dont chaque département, chaque groupe ou chaque bassin de risque s'organise au plan local, au plus près des réalités, services de l'État, grandes collectivités et groupements de communes, pour que la maîtrise d'ouvrage reste efficace, de proximité et adaptée aux réalités locales.

Merci, donc, Monsieur le président, pour ce congrès qui, à mon avis, est très important, très prometteur, très attendu également. Nous mesurons tous, qui que nous soyons, l'apport crucial depuis de nombreuses années de l'ANEL, dont la légitimité à traiter toutes les questions touchant aux évolutions des textes est absolument incontestable, en particulier s'agissant de la loi Littoral, ce qui n'empêche pas d'autres associations, naturellement, de s'en saisir, même si l'ANEL est, à mes yeux, la plus légitime à cet égard.

Merci aussi d'avoir choisi la Vendée, le président du Conseil général l'a dit tout à l'heure, à la fois inégalement victime de ses succès, meurtrie par certains événements calamiteux, mais surtout ultra-volontaire, tous pouvoirs publics confondus, pour répondre aux défis actuels et cruciaux avec pragmatisme, immédiatement, et en utilisant avec discernement toute la panoplie des outils conçus par les administrations centrales en concertation avec les administrations territoriales.

C'est donc un bon choix que vous avez fait en venant à nouveau en Vendée et aux Sables d'Olonne en particulier, car nous prétendons répondre avec vélocité et excellence, en nous inspirant de vos travaux, de vos conseils, de votre aide et de votre soutien à tous ces défis d'aujourd'hui.

Merci, Monsieur le président.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup, Monsieur le préfet, d'avoir prononcé une allocution pas du tout langue de bois, très précise, avec des termes qui font mouche : la pression foncière parfois délirante, le respect de la loi qui s'impose à tous, d'avoir évoqué les juges qui, en dernier ressort, sont, eux aussi, dans les tribunaux administratifs ou correctionnels, là pour faire appliquer la loi et punir ceux qui ne l'ont pas respectée.

Merci beaucoup pour cette intervention qui donne le ton pour la suite.

Benoist APPARU

Secrétaire d'État, chargé du Logement, auprès du ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter mes excuses de ne pas être avec vous aujourd'hui. Je le regrette d'autant plus que le sujet que vous avez choisi pour vos travaux, « Habiter le littoral », est évidemment une de nos préoccupations majeures.

Vous le savez, habiter le littoral, c'est, tout d'abord, un choix qui est fait par de très nombreux de nos compatriotes. Les territoires en zone littorale connaissent une progression démographique exceptionnelle et sur les 885 communes dites « loi Littoral », on compte plus de 6 millions d'habitants, c'est-à-dire une densité évidemment bien plus forte que sur le reste de notre territoire.

Cette attractivité et les enjeux de préservation des espaces de qualité très particulière appellent évidemment plus qu'ailleurs des projets urbains de très grande qualité et une traduction de ces projets politiques dans des documents de planification nouvelle génération dits « post-Grenelle ».

Ce sujet est déjà fortement pris en charge par les élus, la démarche est en cours. Aujourd'hui, on compte 85 SCOT littoraux élaborés ou en cours d'élaboration et ces nouveaux SCOT vont nous permettre de mettre en place des outils de planification nouveaux, beaucoup plus pertinents et mieux adaptés aux zones que ceux que nous avions dans le passé.

Je voudrais insister sur deux points : la nécessité d'une prise en compte de l'ampleur et de l'interaction des phénomènes au-delà des communes soumises à la loi Littoral et la possibilité de moduler trois espaces (l'interface terre/mer, la zone côtière en tant que telle et l'arrière-pays).

Habiter le littoral est aussi, pour nous, la nécessité d'inventer de nouvelles politiques publiques.

Habiter le littoral, c'est inventer, notamment, des nouvelles façons de travailler sur le littoral, avec des enjeux et des risques particuliers ; c'est l'esprit, notamment, des ateliers littoraux qui se sont tenus en 2009 et en 2010, qui nous ont permis de faire intervenir des équipes pluridisciplinaires sur des territoires complexes pour élaborer des projets propres à ces différents territoires et qui nous ont permis, je crois, d'arriver à trouver une bonne articulation et un bon équilibre entre la nécessité de préservation et la nécessité de développement.

Cette réflexion a pris, évidemment, cette année une tournure très particulière, avec un travail spécifique qui a été mené ici même et notamment, bien évidemment, après Xynthia.

Je sais que vous allez échanger, aujourd'hui, particulièrement sur les questions des risques naturels, liés, évidemment, à la submersion marine, dans l'aménagement du littoral. Je souhaite que ces travaux, sur ce thème notamment, particulièrement sensible, comme sur tous les enjeux que vous aborderez, nous permettent de progresser collectivement pour la qualité de notre littoral, pour ses habitants et son développement.

Merci à tous.

François GROSRICHARD

Nous remercions tous le ministre de ce propos introductif. Il a notamment parlé de l'arrière-pays. L'arrière-pays compte aussi ; le littoral n'est pas simplement une bande de 100, 200 ou 300 mètres, cela peut aller jusqu'à 3, 4, 5 kilomètres, là où il y a la pression foncière, la population, les problèmes d'occupation du territoire, les ports à secs ; l'arrière-pays, c'est aussi le littoral, sur une certaine bande de profondeur.

Introduction générale du thème des Journées d'études : « Habiter le littoral »

Le littoral, de plus en plus attractif, subit une forte pression foncière et son attirance s'étend bien au-delà du rivage. Depuis la loi Littoral de 1986, le Grenelle de l'environnement, puis le Grenelle de la mer et les travaux sur les impacts du changement climatique ont donné de nouveaux objectifs de protection environnementale aux collectivités du littoral. En outre, les événements dramatiques de 2010 (la tempête Xynthia et les inondations du Var) ont conduit les services de l'État à renforcer la politique de prévention des risques de submersions marines et d'inondations, à prévenir l'érosion côtière et à développer une nouvelle culture du risque en concertation avec les acteurs des territoires concernés. Ces impératifs de sécurité des populations et des biens doivent être compatibles avec le développement des activités terrestres et maritimes et obligent les élus et leurs partenaires à rechercher des solutions adaptées aux espaces menacés dans leur diversité spatiale et économique.

François GROSRICHARD

Alain MIOSSEC, professeur émérite des universités, ancien recteur de Bretagne et de Guadeloupe, régions maritimes par excellence, je vais vous demander de nous faire une petite introduction de cette journée. Vous resterez d'ailleurs attentif toute la journée, puisqu'en fin d'après-midi, vous serez en première ligne pour faire une synthèse, un petit résumé de la journée.

Ensuite, on commencera véritablement les échanges, les tables rondes.

Alain MIOSSEC, professeur émérite des universités, ancien recteur de Bretagne et de Guadeloupe

Monsieur le président, Monsieur le préfet, Messieurs les élus, je suis très flatté d'introduire ces Journées. Elles me rajeunissent ; je crois que ma première intervention devant l'ANEL était il y a 20 ans, à l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un colloque sur les ports de plaisance, où j'avais dit tout le mal que je pensais, à l'époque, des études d'impact et des enquêtes d'utilité publique. Ce mal ne m'a pas valu trop d'ennemis, puisque j'ai été assez régulièrement réinvité par l'ANEL, sur les questions de défense côtière en particulier, dans la Somme, à Torreilles, etc. Je suis très flatté d'avoir à introduire ce thème : « Habiter le littoral ».

J'ai préparé un PowerPoint pour ne faire que redire avec des images ce que mes prédécesseurs viennent de dire. J'essaierai de le dire avec autant d'acidité que M. le préfet, mais ce sera difficile.

Il faut enchanter les rêves humains, me semble-t-il, Madame BERSANI. J'ai choisi de prendre cette photographie du Petit Cul-de-sac Marin en Guadeloupe, à la fois par amitié pour nos amis antillais, par référence au séjour que M. le préfet et moi avons fait là-bas, qui fut mémorable, aussi pour vous montrer qu'habiter le littoral est quelque chose qui n'est pas conforme à l'image habituelle qui en est donnée. J'ai choisi une photographie pour vous montrer que, finalement, la pression n'y est pas considérable, alors que l'on aurait tendance, quand on parle des Antilles, et de la Guadeloupe en particulier, à dire que c'est la pagaille, qu'il y a des maisons partout, que la zone des 50 pas géométriques est particulièrement et intensément occupée. Ici, du côté de Petit-Bourg, on ne peut pas dire les choses ainsi, il faut toujours savoir raison garder et prendre le recul nécessaire avec la réalité, ce à quoi invitent les géographes d'une manière générale.

Depuis la loi Littoral, 3 janvier 1986, qui a fait couler beaucoup d'encre, qui vous agite encore 20 ans après, les tensions foncières sur le littoral sont toujours importantes, la croissance sur le littoral est toujours aussi considérable et on voit avec cette carte qu'il y a un tropisme côtier, qui ne peut qu'être accentué par la période de mondialisation des échanges que nous connaissons aujourd'hui, parce que si les sociétés s'enrichissent, les touristes seront plus nombreux et que les échanges passent par les ports, donc, forcément, par le seul élément raisonnable de ce qu'on appelle une façade maritime, concept dont je ne partage pas, d'une manière générale, le contenu avec les administrations.

Cette zone côtière est d'abord une zone exposée, c'est une zone d'interface entre la terre et la mer et on ne saurait s'étonner que la nature y dissipe de l'énergie. Je tiens à vous préciser que dans la nature, il n'y a jamais de catastrophes, les catastrophes ne sont jamais qu'un phénomène humain lié à des formes d'occupation tout à fait déraisonnables que vous connaissez tous et que vous avez tous du mal à gérer.

Vous avez ici une photographie très classique du front de mer de Paramé, avec, en temps presque ordinaire, ce qu'est le déchaînement de la mer sur ce remblai. Ce remblai est absolument nécessaire. Pour qui, comme moi, a beaucoup plaidé pour les rechargements de plages, il est évident que ce n'est pas un rechargement de plage à Paramé qui apporterait la réponse au problème ici posé ; comme en d'autres lieux, il faut des défenses lourdes, sérieusement entretenues et vérifiées régulièrement, pour faire face à la mer, dans une conjoncture de réchauffement de la planète et de montée du niveau de la mer.

Bien sûr, la planète se réchauffe, nul ne peut nier que depuis 1880, et non pas depuis que le GIEC en parle, le climat s'est réchauffé. Après le petit « âge de glace » qui a duré trois siècles, il était très normal qu'il y ait un renversement qui a abouti à une élévation de la température d'environ 0,8 degré en un siècle et à une élévation du niveau de la mer qui accompagne ce réchauffement.

Je ne suis pas devin, même si, parfois, les géographes ont le rôle de Cassandra, mais je peux vous dire que, globalement, on s'en tient à l'idée qu'à la fin du siècle, le niveau de la mer pourrait être autour de 40 à 50 centimètres supérieur à l'actuel, ce qui n'a rien d'extraordinaire et ce à quoi nous sommes invités à faire face, bien entendu.

Si j'ai mis la Faute-sur-Mer, c'est tout de même parce que l'événement crée réflexion. Le géographe que je suis et qui travaille depuis 25 ans sur les questions de défense côtière ne peut souvent qu'être consterné par ce qu'il observe, c'est-à-dire qu'on ne peut pas être étonné de ce qui s'est passé, compte tenu du caractère assez déraisonnable de l'urbanisation en certains lieux.

La nature n'impose de catastrophe qu'à une société qui la mérite. En ce sens, j'ai fait partie de la commission des sites en Vendée au début des années 2000 et je me rappelle avoir vu des élus proposer que les terrains de camping soient mieux dotés et mieux construits dans les secteurs où, à la Faute-sur-Mer et à l'Aiguillon-sur-Mer, il y a eu la catastrophe que nous connaissons.

L'histoire radote, hélas ; il nous faut en prendre la mesure. L'intérêt des catastrophes, morts compris, est que cela oblige les gens à y réfléchir, mais je ne suis pas sûr qu'un an après, on ait pris toute la mesure de la réflexion nécessaire. On met en place des plans dont vous aurez à reparler cet après-midi, les Plans de prévention des risques littoraux, les PAPI maintenant, tout un tas de sigles qui finissent par noyer l'intelligence des élus, mais je ne suis pas persuadé qu'on ait réellement pris la mesure du risque, parce que si le niveau de la mer s'élève de 45 centimètres, il faut en prendre la mesure et peut-être un peu plus dans les plans. Il faut aussi considérer que les plans inondations doivent être couplés avec les plans littoraux dans la mesure où une crue des fleuves peut correspondre à un très haut niveau et, à ce moment-là, on aurait eu une catastrophe sans doute supérieure à ce que nous avons observé.

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable est sur le chantier, et c'est tout à fait normal, mais le problème d'être sur le chantier est aussi de se faire comprendre, de sortir des documents intelligibles, aisément applicables et compréhensibles par tout le monde.

L'enjeu sur le littoral, puisque c'est une aménité particulière, est tout de même de préserver la qualité environnementale autant que possible. Je crois que si le littoral est le domaine du rêve, c'est aussi le domaine du réalisme, et j'ai pris soin, ici, de montrer dans les documents du bas, l'action tout à fait importante et nécessaire du Conservatoire du littoral. Je vous rappelle tout de même qu'en 1975, sa création n'a pas fait l'objet d'un enthousiasme généralisé des élus et du monde d'une manière générale, parce qu'on n'en connaissait pas la portée, avec ce phénomène bien français qui est que ce qui est à l'étranger, on le méconnaît, ce qui est en France, on l'exalte. Le National Trust anglais faisait la même chose depuis 80 ans, avant que le Conservatoire du littoral ne se mette en place.

L'action du Conservatoire est extrêmement positive, et vous, élus, vous le savez bien, puisque depuis une vingtaine d'années, vous êtes en collaboration permanente avec le Conservatoire pour que, justement, la qualité environnementale sur le littoral soit assurée.

Ceci n'exclut pas, bien entendu, qu'il y ait des risques environnementaux, dont le plus important, actuellement, est tout de même cette question des algues vertes qui préoccupe. D'ailleurs, je crois que c'est l'exemple même d'une problématique touristique, dont on peut se demander, d'ailleurs, si elle est à la mesure, dans les angoisses, de ce que peut être la situation de l'agriculture en Bretagne.

À tous ceux qui disent : « *il n'y a qu'à, il faut qu'on et il faut cesser de faire ces pratiques agricoles* », je rappelle qu'il y a tout de même des dizaines de milliers de personnes concernées et sûrement plus nombreuses que les quelques touristes qui fréquentent ces plages, mais c'est un autre problème que nous aborderons cet après-midi.

Concernant les stations balnéaires, comparaison n'est pas raison, j'ai mis des choses qui passaient pour extravagantes, la Grande-Motte et Merlin-Plage, mais ce n'est pas Benidorm en Espagne ; la France ne s'est jamais lancée dans ce type d'opérations et on peut s'en réjouir.

Le littoral pour tous est une question fondamentale ; la pression est discriminante d'un point de vue social. Vous avez ensuite des photographies : une villa de Dinard, prestigieuse, une photographie aérienne que j'ai prise sur Saint-Jean-de-Monts, avec toutes les résidences avec piscine, et deux pavillons très populaires de l'Aiguillon-sur-Mer et de la Faute-sur-Mer ; le contraste est frappant, mais le littoral est ouvert à tout le monde et en cas de crise, il faut bien tenir compte de cette discrimination pour ne pas aider les riches plutôt que ceux qui ne le sont pas. Le littoral justifie toutes les activités.

Beaucoup de plans témoignent des vocations que l'on donnerait à telle ou telle zone ; je ne partage pas ce point de vue, je pense que tout le monde peut être sur le littoral pour des raisons tout à fait objectives ; j'ai mis ici la pêche à Boulogne, la plaisance à Bourgenay, les campings, la saliculture, les activités lourdes, qui sont illustrées ici par une darse à Dunkerque et l'usine sidérurgique, par un porte-conteneurs qui sort du Havre, et la conteneurisation et, pour le moment, l'avenir de la planète.

Dernière question : quelle gouvernance pour le littoral ? Nous sommes là pour cela, vous êtes là pour cela. Je l'ai illustrée avec l'atlas de la Bretagne, que je vous conseille tous de lire, c'est une excellente lecture, la Charte des espaces côtiers bretons, parce qu'elle s'inscrit dans la perspective du développement durable, parce qu'elle exprime la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), que l'administration a cru nécessaire d'appeler aujourd'hui GIMEL (Gestion intégrée de la mer et du littoral) ; je ne vois d'ailleurs pas pourquoi on a utilisé ce nouveau concept, il est moins clair que la GIZC, que tout le monde connaît à l'échelle internationale.

J'ai, pour conclure, repris le slogan du Crédit Agricole : « le bon sens a de l'avenir » ; cela veut tout dire.

Je vous laisse en débattre.

Merci.

1^{ère} table ronde - L'élaboration partagée de nouveaux documents d'urbanisme pour mieux prendre en compte les risques naturels (inondations et submersions marines) dans l'aménagement du littoral

Les évolutions législatives et réglementaires depuis les événements dramatiques de 2010 : comment définir des aléas partagés par tous, État, élus, acteurs économiques et populations ?

François GROSRIEARD

Comme vous l'avez vu, l'intitulé de la première table ronde concerne essentiellement les documents d'urbanisme, anciens, nouveaux, les évolutions législatives, comment on prend en compte les différents risques naturels, inondations, submersions marines, en prenant aussi en considération ce qui se passe dans les fleuves, les estuaires.

Monsieur RETAILLEAU, je vous donne la parole, puisque vous avez présidé la mission suite à Xynthia et que vous avez été à l'origine d'une proposition de loi intéressante au Sénat, qui attend maintenant de pouvoir passer à l'Assemblée Nationale.

Bruno RETAILLEAU, sénateur, président du Conseil général de la Vendée

Je commencerai par deux remarques préalables, plus générales, pour cadrer le sujet.

Premièrement, des événements climatiques violents, nous en aurons, et sans doute de plus en plus, avec le réchauffement climatique, l'augmentation du niveau de la mer. Je salue nos amis hollandais, Robert SLOMP notamment. Lorsque nous nous étions déplacés aux Pays-Bas, des scientifiques hollandais avaient fait un calcul qui montrait une corrélation entre l'augmentation du niveau de la mer et la récurrence des éléments climatiques les plus violents. Nous sommes donc partis pour connaître des événements climatiques violents.

Je paraphrase Alain MIOSSÉ, et Xynthia en est l'illustration extrêmement frappante. Xynthia comme phénomène météorologique n'était pas évitable, mais dans sa dimension dramatique, humaine, elle était évitable.

Il nous appartient de prendre les bonnes décisions, puisque nous avons montré, notamment dans le rapport du Sénat sur la mission, que les défaillances avaient été des défaillances largement collectives. C'est le travail de tout un chacun, du législateur jusqu'au maire, en passant par l'État, notamment préfet et administration centrale.

Deuxièmement, la culture du risque n'est pas seulement la corrélation avec l'épaisseur du Code de l'environnement ou du Code de l'urbanisme. Je pense qu'en France, on a une très mauvaise culture du risque et, pourtant, on a les codes, les lois, les réglementations sans doute les plus épaisses. L'approche du risque dans un pays concerne les autorités publiques, mais, en même temps, les comportements des citoyens individuels ; cela concerne la responsabilité individuelle, la responsabilité collective peut-être, mais, en même temps, la responsabilité en tant que citoyen, parce que ce sont bien les citoyens qui veulent avoir les pieds dans l'eau. La culture du risque est liée sans doute à des règles, mais elle n'est pas liée qu'à des règles.

Où en sommes-nous maintenant ? Je pense qu'on en est au milieu du gué.

Xynthia a suscité une émotion très forte et à la suite de Xynthia, des décisions, notamment publiques, ont été prises et bien prises. Je parle peu du Grenelle 2, parce que c'est surtout la transposition un peu *a minima* de la directive européenne « inondations 2007 », mais surtout du Plan Submersion Rapide (PSR), qui est un bon document pour deux raisons.

La première raison est que pour la première fois, on a, enfin, une approche globale des risques, dans la partie alerte, prévision, prévention et protection, ce qui est fondamental. En effet, les grands défis que nous avons sont : l'occupation des espaces, notamment l'urbanisme, la question des protections, notamment des ouvrages de protection, et la question de la culture du risque.

La deuxième raison est que pour la première fois, on accorde de l'importance à la culture du risque. La culture du risque est aussi ce qui peut sauver des vies humaines quand elle est intégrée comme un réflexe dans l'esprit de nos populations.

Je ne détaille pas les mesures en termes d'urbanisme ; peut-être que Laurent MICHEL ou Mme VINCE pourront le faire par la suite.

D'ailleurs, lorsque le Président de la République est venu à Nantes le 24 septembre, il a complété cet arsenal dans la partie amont sur l'alerte et la prévision en annonçant un dispositif multimédia que la commission que j'ai eu l'honneur de présider avait proposé et qui est, à mon avis, dans la phase amont d'alerte, extrêmement important.

Ensuite, il y a eu la circulaire Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), sur laquelle il y a des choses à dire, notamment sur le réchauffement climatique, sur la prise en compte des ouvrages ; peut-être qu'on y reviendra.

Il y a, enfin, notre proposition de loi qui a été votée à l'unanimité au Sénat...

François GROSRICHARD

Quel parcours souhaitez-vous ? L'Assemblée nationale doit-elle s'en saisir rapidement ? Le calendrier parlementaire le permet-il ?

Bruno RETAILLEAU

Notre proposition de loi, celle qui a été acceptée par le Sénat à l'unanimité, est assez simple ; elle consiste à dire qu'il faut que la carte du risque s'impose à la carte de l'urbanisme et que les élus doivent avoir un an, lorsqu'un Plan de Prévention des Risques (PPR) a été approuvé, pour modifier toutes les dispositions qui pourraient être contraires au PPR ; c'est du bon sens. Si les élus ne le font pas, on donne un pouvoir de substitution au préfet, lorsqu'il y a des dispositions contraires dans les documents d'urbanisme, voire un pouvoir de suspension lorsqu'il le faut.

Pour moi, la décentralisation n'est pas un régime d'irresponsabilité, c'est, au contraire, un régime de responsabilité et de contrôle, non pas *ex ante* mais *ex post*.

Sur les digues, on a un dispositif qui permet, dans la proposition de loi telle qu'elle a été acceptée, d'avoir les 40 % du fonds Barnier, non pas quand le PPR a été approuvé, ce qui est beaucoup trop long, mais dès que le PPR a été prescrit par le préfet. Si on n'a pas ce dispositif, il n'y aura pas de plan digues, pour moi ; il y aura un plan digues fluviales, mais pas de plan digues sur les submersions marines.

François GROSRICHARD

Existe-t-il beaucoup de Plans de Prévention des Risques ?

Bruno RETAILLEAU

Il n'y en a pas suffisamment, d'une part, parce que c'est compliqué à mettre en œuvre, la circulaire date d'il y a quelques mois, l'État n'a pas toujours les moyens, notamment humains, pour instruire les études et prescrire les PPR, énormément de choses peuvent être bloquantes.

Sur le parcours de la Proposition de Projet de Loi (PPL), on me dit à l'Assemblée nationale que, pour l'instant, il n'y a pas de temps pour l'étudier. Il y a eu 29 morts en Vendée. On peut repartir comme avant, et je sais que la tentation est toujours de repartir comme avant, se concentrer sur le plan digues, et il le faut, c'est capital, mais, en même temps, on ferme les yeux et, pour ce qui concerne l'urbanisme et le reste, ce n'est pas grave, on poursuit la trajectoire et on ne change pas d'axe. Je pense qu'on ne peut pas faire comme avant et que si on n'est pas capable de trouver dans un agenda, à l'Assemblée nationale comme au Sénat d'ailleurs, deux ou trois heures pour discuter d'une proposition de loi qui est consensuelle, qui n'est pas politisée, c'est à désespérer et c'est un signal dramatique que l'on envoie aux familles des victimes.

Les familles des victimes ont sans doute besoin de compassion mais elles ont d'abord besoin d'actions. Je pense qu'on est au milieu du gué dans le parcours législatif.

Je me retourne vers l'État, j'aimerais que les règles qui sont instituées ne soient pas bloquées dans les approches administratives.

500 millions d'euros, ce n'est pas rien, sur le fonds Barnier, mais j'espère que l'approche qu'auront les administrations, notamment centrales, ne bloquera pas le système et nous permettra de faire le

travail à un moment difficile.

Chez nous, 60 kilomètres de digues ont été très endommagés. L'État, en urgence, est intervenu, et je l'en remercie, de façon efficace, mais, que ce soit au niveau des PPR avec la circulaire, que ce soit au niveau du plan digues, il y a un cadre qui avance, notamment réglementaire, ne le gâchons pas, ne paralysons pas l'action des élus en ajoutant des couches administratives parfois inutiles.

François GROSRICHARD

Monsieur LEONARD, vous êtes député ; êtes-vous tout à fait sur la même longueur d'onde que votre collègue du Sénat ? Je poserai ensuite la même question à Marcellin NADEAU pour la Martinique. Pensez-vous que c'est urgent ? Les choses sont-elles bien engagées ?

Jean-Louis LEONARD, député maire de Châtelailon-Plage, rapporteur de la mission Xynthia

Pour ce qui est de la PPL, Bruno et moi sommes sur la même longueur d'onde.

Il y a eu deux missions parlementaires après Xynthia : la mission sénatoriale et la mission de l'Assemblée nationale, que je rapportais ; nous nous sommes un peu partagés le travail, les sénateurs ayant plutôt regardé l'aspect législatif et l'aspect urbanisme, alors que nous nous sommes fixés sur l'aspect protection, mais nous arrivions aux mêmes conclusions.

Un certain nombre de points de cette PPL existent déjà où sont en cours de reprise. Il est vrai que l'agenda parlementaire ne permettra sans doute pas de l'inscrire, nous avons énormément de problèmes à l'Assemblée, vous le savez, pour les inscriptions, avec une période qui va être courte, puisque fin février, tout sera terminé sur cette législature. Je crains qu'on n'arrive pas à inscrire la PPL. Bien sûr, j'appelle de mes vœux qu'elle soit inscrite, mais elle ne le sera sans doute pas, ce qui n'empêchera pas de reprendre des choses.

On a eu la très mauvaise idée dans le Grenelle 2 de me faire porter un amendement, que j'avais dénoncé tout en le présentant, où on disait la chose suivante : on va financer des digues à 0 % quand le PPR n'est pas prescrit, on va mettre 20 % quand le PPR sera prescrit et 40 % lorsqu'il sera adopté – je parle de la part État –, ce qui était un non-sens dans la mesure où, au prétexte de stimuler l'avancement des PPR, on privait les gens qui s'engageaient dans le PPR de financements des digues, ou alors il fallait attendre que le PPR soit terminé pour pouvoir mettre en place un plan de protection, ce qui était un peu antinomique.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que c'est une erreur. Je vous rappelle que cet amendement nous a été présenté à 13 heures 30, avec Maxime BONO, pour que nous le présentions à 15 heures ; cela n'avait pas de sens, mais c'était dans l'espèce de précipitation de l'après-Xynthia et cela fait partie de ces mesures qui n'ont pas été vraiment réfléchies.

Aujourd'hui, je rassure Bruno, cette mesure passera dans le projet de loi de finances. Seul le gouvernement peut présenter un amendement à ce sujet, puisqu'il s'agit d'engager une dépense, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET s'est engagée, avec le ministre du Budget, à présenter cet amendement dans le cadre du projet de loi de finances. Cela devrait passer et je pense que c'est de

l'intérêt de tout le monde que cela passe.

Pour revenir au sujet, je suis, bien entendu, d'accord avec Bruno ; ce qu'il a dit dans son discours d'accueil m'a beaucoup plu, parce qu'il est vrai que l'on s'est retrouvé dans une situation complètement stupéfiante, où l'on avait l'impression de vouloir rattraper 30 ans d'inertie sur le plan du littoral en quelques jours, avec des décisions qui étaient complètement aberrantes et que nous dénoncions, suite à Xynthia.

Que ce soit en Vendée, dans une moindre mesure, parce que la Vendée est un cas un peu particulier, mais surtout en Charente-Maritime, on a voulu transposer le phénomène de la Faute-sur-Mer sur l'ensemble du littoral et il a fallu, en trois jours, dessiner des zones à forts risques, dites « zones noires ».

Au niveau des procédures, on s'est retrouvé devant un vide de procédure, devant un vide de culture du risque, que l'on a voulu remplir très rapidement, trop rapidement. À l'époque, nous nous sommes insurgés, car nous appelions des procédures codifiées, c'est-à-dire la culture du PPR, la mise en place des PAPI, puisque toutes ces procédures existaient.

Nous avons l'avantage, en France, d'avoir une couverture réglementaire qui demande à évoluer et que la **DGPA** est en train de faire évoluer intelligemment et, d'un seul coup, on a voulu créer un système totalement aberrant, où on mettait en place des procédures non codifiées, d'achats à l'amiable, qui n'existent absolument dans aucun Code, dans aucune réglementation, sous prétexte de.

On voit bien le résultat aujourd'hui ; si, dans certains cas, la solidarité devait jouer, et c'était le cas de la Faute-sur-Mer ou de Charron, où les choses étaient évidentes, où on ne serait jamais protégé efficacement au sens de la protection réglementaire telle qu'on l'entend et des directives européennes, dans d'autres endroits, cela ne s'adaptait pas.

En revanche, et là je suis d'accord aussi avec Bruno, Xynthia a été un formidable déclencheur, d'abord de la réactivation d'un certain nombre de procédures qu'on avait complètement oubliées. En effet, il y a eu deux tempêtes, celle de 1999 et celle de 2010, et celle de 1999 a été complètement occultée. Elle aurait dû être le déclencheur. Beaucoup de collectivités, d'ailleurs, avaient mis en place, après 1999, des plans de protection qui n'ont jamais été exécutés.

En Charente-Maritime, par exemple, il y avait un projet pour préserver Les Boucholeurs, petit village de pêcheurs très ancien, où il y a un peu plus de 500 maisons, et ce projet, qui avait été soumis aux services de l'État pour l'expertise et pour l'instruction, n'a jamais été instruit, de même que sur Charron, le dossier n'avait jamais été instruit.

Le littoral a été oublié ; pendant 40 ans, on a carrément oublié le littoral, à tel point qu'aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il n'y a plus d'expertise littorale et que toutes les mesures qui ont été prises, notamment sur les PAPI, correspondent à une vision complètement fluviale.

On a même voulu nous appliquer des mesures fluviales. Je me rappelle cette décision de création d'une zone noire en milieu côtier aux Boucholeurs, où on nous disait : « *Il faut supprimer 50 mètres d'habitat pour créer des digues* ».

François GROSRICHARD

En prenant comme référence la Loire, par exemple.

Jean-Louis LEONARD

Bien sûr, et là, on avait une référence fluviale, avec un expert fluvial.

On s'est retrouvé, avec Xynthia, avec une superposition de deux procédures. Aujourd'hui, il est bien évident qu'on avance dans le bon sens, on a réactivé toutes ces procédures, mais avec tous les manques et à la dernière réunion que copréside M. MICHEL de la Commission Mixte Inondation, on s'est aperçu qu'on manquait totalement de référentiels pour apprécier les PAPI littoraux.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup de cette expérience ; vous avez raison de rappeler 1999.

Monsieur NADEAU, en Martinique, êtes-vous exposés exactement aux mêmes problématiques ? Avez-vous déjà pris des mesures, indépendamment de la réglementation nationale ? Êtes-vous particulièrement concernés, particulièrement exposés, les risques sont-ils majeurs, plus majeurs encore qu'en métropole ?

Marcellin NADEAU, maire du Prêcheur et conseiller général de Martinique

Ils sont évidemment plus majeurs, ce qui explique notre classement au niveau du risque sismique, mais même s'agissant du littoral, nous avons des phénomènes sismiques qui nous concernent assez régulièrement, avec une récurrence de plus en plus régulière, par rapport auxquels, je rejoins Jean-Louis LEONARD, mais c'est pire chez nous, on a l'impression qu'il n'y avait pas eu de mesure particulière au niveau de la prévention.

Si je prends l'exemple de ma commune, je suis maire d'une commune du nord-ouest de la Martinique, le Prêcheur, nous avons connu plusieurs Xynthia dans l'histoire de notre commune : un village entier a été complètement déplacé, nous avons eu des morts à certains moments, à la suite de la houle Cindy, au moins une trentaine de familles ont dû être relogées ; en l'occurrence, d'énormes efforts avaient été faits pour reloger ces familles. Bref, nous avons des problématiques, à ce niveau, très aiguës.

Par le biais d'une loi, il sera donné un an aux élus pour mettre en conformité l'ensemble des documents d'urbanisme avec le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), mais on risque de se heurter, ce qui est une très bonne chose, aux écarts de zonage, car on sent des décalages, très souvent, entre ce type de documents et les documents d'urbanisme. Nous avons une spécificité au niveau des DOM, puisqu'un des chapitres des Schémas d'Aménagements Régionaux (SAR) vaut SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer), et nous avons constaté, dans certaines études en Guadeloupe et en Martinique, des écarts de zonage. Même quand il y a un document qui peut faire l'objet de partage à travers une procédure comme un SMVM, il y a encore des écarts de zonage et ces écarts ne viennent pas seulement de la volonté des élus ou de la cupidité de certains.

J'ai entendu tout à l'heure dire que l'on assistait à un processus de littoralisation du monde, mais nos mondes ont d'abord été littoraux ; toutes les civilisations qui ont occupé l'espace antillais ont été essentiellement littorales ; si on parle des Caraïbes, jusqu'à aujourd'hui, notre monde est fondamentalement littoral et les principaux bourgs sont construits sur le littoral.

Des problématiques se posent très clairement. Quelle possibilité avons-nous de reloger quand on classe en zone rouge, par exemple, une zone en PPR ? Quel accompagnement social pour les familles ? Souvent, il y a une inégalité devant les risques, ce sont les plus démunis qui payent et, très souvent, les plus riches peuvent être mieux protégés. Notre problématique est que nous avons des populations défavorisées, qu'il faut très souvent accompagner et reloger.

Je le sais d'autant que je suis maire depuis 2008 et qu'avec l'Agence des 50 pas géométriques, il y avait un programme, légitime en soi, qui visait à reloger un nombre important de familles en faisant table rase du bâti existant et en érigeant au besoin des ouvrages de protection, mais on s'est heurté à une grande difficulté : quand vous prenez une personne âgée qui a toujours occupé un logement, même s'il s'agit d'un occupant sans titre, qui a toujours considéré être propriétaire du logement occupé – occupant sans titre parce que les murs sont la propriété des personnes qui occupent les lieux, mais le foncier n'étant pas la propriété de ces personnes, elles ne sont évidemment pas propriétaires –, que vous proposez comme solution de relogement un relogement en HLM avec des constructions verticales, avec un loyer supplémentaire, pour des gens qui, parfois, disposent d'une faible retraite, on est confronté à un certain nombre de problématiques.

Cela veut dire, et c'est là où je pense qu'il y a peut-être des pistes à explorer, qu'il faut vraiment, sur une partie de nos territoires, reconnaître un rôle d'aménageur à l'Agence des 50 pas géométriques, qui, dans un premier temps, était surtout là pour gérer la problématique de cession des parcelles, lui conférer ce rôle d'aménageur, puisqu'il y a des problématiques très complexes et une nécessité d'accompagner, et faire une expérimentation à partir d'un certain nombre de connaissances.

François GROSRICHARD

Monsieur NADEAU, vous êtes en train de nous dire que dans un certain nombre de cas précis, on est obligé d'oublier un peu la loi, pour des raisons sociales.

Marcellin NADEAU

On ne l'oublie pas, mais on a du mal à l'appliquer.

Par ailleurs, on parlait tout à l'heure des systèmes d'alerte. Le Conseil général de la Martinique a beaucoup fait. Hier, on nous a fait une présentation de Litto3D, mais il faut venir voir le Système d'information géographique de la Martinique qui a mis en place un système d'alerte en matière de crues et d'inondations.

Quand on organise, par exemple, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et qu'il est prévu, parce que nous sommes exposés aussi au risque de tsunami, de faire monter les gens à quelques mètres de hauteur, bien sûr, nous pouvons faire monter les gens, mais à quel moment ? Il faut un système d'alerte ! À quand le système d'alerte tsunami pour la Caraïbe ?

Cette absence de dispositif peut discréditer des dispositifs légaux, parce que les gens nous demandent à quoi bon savoir qu'il faut aller sur la montagne si on ne peut pas savoir à quel moment il faudrait y aller.

François GROSRICHARD

Monsieur NADEAU, vous posez une très bonne question sur les systèmes d'alerte ; sont-ils efficaces, judicieux, assez rapides ? Météo France pourrait peut-être répondre ou alors les services de l'État ; la question est ouverte.

Marcellin NADEAU

Enfin, je voudrais aborder une question. Quels que soient les dispositifs législatifs, il faut que nous arrivions, et c'est aussi dans la relation que nous pouvons avoir avec les scientifiques, à ne pas subir le littoral, mais à être de véritables acteurs du littoral.

Je prends l'exemple de l'érosion du littoral. Dans le nord-ouest de la Martinique, tous les géographes, notamment ceux de l'université des Antilles et de la Guyane, attribuent à la pression anthropique, liée aux carrières notamment, une part importante dans ce phénomène d'érosion de la côte. Alors que, ce n'est pas compliqué, il n'y a même pas besoin d'argent, il suffirait purement et simplement de réglementer de façon plus rigoureuse ou au moins d'interdire l'activité d'extraction de matériaux, dont une partie est destinée à l'exportation, pour réduire et freiner le phénomène, ce n'est pas fait.

On nous demande, puisque nous sommes en phase de révision de notre PPR, d'adapter à chaque fois des PPR à des risques qui s'aggravent, alors qu'en amont, on pourrait réduire ces risques fortement. Les pouvoirs publics, dans leur attitude, ne nous permettent pas de devenir de véritables acteurs du littoral, mais font en sorte que nous sommes de ceux qui subissent constamment les évolutions dramatiques de ce littoral.

François GROSRICHARD

Vous mettez en avant la répartition des rôles : est-ce à l' élu, au Conseil général, au Conseil régional, au président d'une communauté de commune ou au maire d'avoir la main sur ces questions ou est-ce aux services de l'État et aux fonctionnaires qui travaillent en administration centrale d'organiser et de donner le la ?

C'est l'occasion de demander aux trois hauts fonctionnaires qui sont avec nous, Laurent MICHEL, Agnès VINCE et Xavier LAFON, d'essayer de répondre à ces maires qui sont en grande difficulté, qui ne savent pas toujours comment agir, sans compter les questions financières.

Laurent MICHEL, vous êtes directeur général de la prévention des risques au ministère de l'Écologie, avec Mme KOSCIUSKO-MORIZET ; je vous donne d'abord la parole. Ensuite, Agnès VINCE complétera ou viendra en contrepoint, elle est sous-directrice du littoral et des milieux marins, et Xavier LAFON, du Conseil général de l'environnement et du développement durable, apportera son point de vue.

Monsieur MICHEL, pouvez-vous essayer de donner à ces élus des précisions, car on sent que tout cela est complexe ; où en sommes-nous, que peut-on faire pour clarifier ?

Laurent MICHEL, directeur général de la Prévention des risques du Ministère de l'Écologie

Initialement, le sujet de la table ronde portait sur les documents d'urbanisme et les risques, mais les interventions des uns et des autres ont largement ouvert le débat.

Sur la question du littoral et des risques, comme il a été dit, entre autres, par les parlementaires, on a maintenant un outil d'une politique de l'État, le Plan Submersion Rapide, mais qui doit être une politique des territoires, puisqu'on peut créer des moyens de financement, des processus d'appels à projets, etc., mais s'il n'y a pas appropriation, cela n'avancera pas.

On est au milieu du gué, mais comme la route de Gois, on est en train de traverser. Le peloton traverse et je suis persuadé que l'on va avancer.

Le plan a quatre axes, je finirai par celui de l'urbanisme, qui est en fait le premier dans le plan, et chaque brique est importante, parce que c'est une globalité.

L'axe 2, par exemple, porte sur l'alerte et la mise en sécurité. Demain, Mme la ministre présentera officiellement un nouveau système de vigilance « vague submersion marine » à la côte, qui a été élaboré en liaison avec le ministère de l'Intérieur par Météo France et le SHOM.

On travaille également sur d'autres éléments, comme, au niveau international, un système d'alerte aux Caraïbes sur les tsunamis, parce que c'est tout un bassin qui est concerné.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous développer un peu ce que va dire Mme la ministre, où cela se passera, s'il y a un déjà un document ?

Laurent MICHEL

C'est un système qui, en gros, complétera l'ensemble des vigilances météo que nous avons aujourd'hui et qui permettra, on l'espère, d'anticiper les mises en sécurité qui, ensuite, sur les territoires, devront prendre des formes diverses, évacuation ou pas. Ce sera le même type de système que « vert, jaune, orange, rouge » que l'on a aujourd'hui sur la neige, les inondations, etc. Cela avait été annoncé, c'est opérationnel et ce sera présenté demain par la ministre.

Par ailleurs, un autre axe important, avec à la fois la spécificité littorale, mais un constat général – j'ai la chance d'avoir des retours de toute la France, cela va du fin fond du bassin parisien jusqu'à tous les littoraux –, est l'état des digues et le confortement, avec l'appel à projets qui a été lancé en février.

Cela peut nécessiter peut-être un certain temps d'appropriation pour monter les dossiers, mais les préfets sont, aujourd'hui, dotés, non seulement de l'appel à projets, mais de tous les éléments qui permettent de conseiller les collectivités pour monter les projets.

On a eu, au sein de la Commission Mixte Inondation, évoquée par M. LEONARD, déjà deux sessions qui ont labellisé des projets, y compris littoraux, et on a tellement de dossiers dans le viseur qu'on a mis des commissions en décembre, mi-janvier et début mars, sachant qu'en décembre, nous siégeons toute la journée, tellement nous anticipons de dossiers. Cela devrait permettre de mettre en place ces plans.

Il y a eu très peu de PAPI sur le littoral, en comparaison avec les bassins fluviaux, qui avaient plus l'habitude d'en monter. Nous souhaitons la même démarche intellectuelle, mais l'adaptation aux réalités techniques. Sur un bassin fluvial, il est, en général, assez idiot de ne regarder que l'embouchure ou la tête de bassin, il faut regarder tout, y compris les affluents. Sur le littoral, selon les cas, nous aurons des territoires plus ou moins gros, parfois, d'ailleurs, avec des interactions fluviales et littorales ; on est tout à fait prêt à regarder cette adaptation. Je me permets de répondre au préfet de Vendée et au sénateur RETAILLEAU que si, en Vendée, il faut huit PAPI, pourquoi pas, mais il faudra que les études le démontrent. D'une certaine manière, moins il y en a, plus cela permet de se coordonner, mais s'il y a huit bassins de risques cohérents, il y en aura huit.

Dans cette approche, ce qui compte pour le ministère, c'est que ce soit global, que ce ne soit pas uniquement conforter des digues, mais aussi regarder les questions d'alerte localement, les questions d'urbanisme, les questions de culture du risque, faire mensuellement des travaux de confortement, mais aussi, derrière, d'organiser l'entretien dans la durée ; il y a des endroits où c'est déjà fait et d'autres où cela ne l'est pas.

Globalement, l'instruction par les services de l'État pour déterminer les financements de l'État s'adaptera, évidemment, à la réalité technique, géographique et même organisationnelle des territoires, on sera souple, mais il y a une certaine démarche. Dans d'autres bassins fluviaux, des gens étaient scandalisés que leur projet ne soit pas passé, mais on s'est rendu compte que le dossier n'était pas complet ; il y a quelques étapes, mais je pense qu'on va avancer sur les plans de financement.

Après, nous verrons, sur le financement, ce qui sera, *in fine*, ou pas voté, j'avoue ne pas maîtriser tout cela.

Il y a également un axe culture du risque dans ce plan, de la culture du risque jusqu'à la préparation de la gestion de crise et de la mise en sécurité. Il est clair qu'on a à essayer de prévoir l'imprévisible ; ce n'est pas forcément un travail où l'exhaustivité nous amènera la solution, mais il faut avoir un état d'esprit et un minimum de préparation. On sait tous, et ce n'est pas que littoral, que les Plans Communaux de Sauvegarde ont un taux de réalisation qui n'est pas optimal, sans compter une réalisation formelle.

Le dernier axe du plan est l'urbanisme et, plus globalement, la réduction de la vulnérabilité ; il ne s'agit pas simplement de dire là où on peut construire, mais aussi de protéger ce qui existe, à la fois collectivement, mais aussi au niveau des installations, habitations ou activités économiques.

Il y a évidemment, et l'État, là-dessus, doit s'assumer, à porter à connaissance le risque et, dans certains cas, faire élaborer les PPR. Comme l'a dit le sénateur RETAILLEAU, il y a à la fois une circulation qui repose sur les éléments de méthodologie et un programme prioritaire élaboré sur la base des propositions des préfets, avec 303 communes littorales où un plan doit être fait pour environ une soixantaine qui existent aujourd'hui, donc un chemin important. Dans ce lot d'une soixantaine, certains, d'ailleurs, font partie des 303, parce qu'il y a des endroits où les plans sont tout à fait pertinents et d'autres où ils doivent être révisés.

François GROSRICHARD

Il faut être un peu concret ; est-ce qu'ici, sur la côte Atlantique, de Royan à Nantes, certains sont déjà exemplaires ou bien engagés, y a-t-il des retards ?

Laurent MICHEL

Bien qu'étant au niveau national, je ne connais pas l'avancement des 303 plans par cœur. D'après les remontées, pas mal de plans sont prescrits ou en bonne phase de discussion, puisque nous avons des remontées sur ces PPR de certains élus qui demandent des précisions à leur préfet, voire, parfois, à l'administration centrale, parce qu'un certain nombre d'études sont bien avancées. Dans d'autres endroits, l'avancée est moindre. Globalement, l'État essaie de mettre des moyens financiers alloués à chaque préfet.

Par ailleurs, on mène un programme avec l'Institut Géographique National de mise à niveau de toute la topométrie sur le littoral et les grands cours d'eau, parce qu'à un moment, une erreur de 50 centimètres dans un sens ou dans l'autre peut être importante.

Tout cela avance. Le Président de la République avait demandé que les plans soient approuvés dans un délai de trois ans, c'est l'objectif fixé ; il peut y en avoir qui, peut-être, nécessiteront une prolongation de la part du préfet, mais j'appelle tout le monde à faire une concertation la plus en amont possible, et je crois que maintenant, du côté de l'État, cela a bien été compris... Souvent, on avait un problème du côté de l'État : on attendait d'être sûr des études pour les présenter et quand les études étaient présentées, évidemment, même si on en était sûr, il y avait des erreurs et les gens avaient l'impression d'être mis devant le fait accompli.

Maintenant, sous la houlette des préfets, toute cette discussion commence bien en amont, y compris en montrant nos études quand elles ne sont pas tout à fait finalisées, ce qui, parfois, peut d'ailleurs engendrer une inquiétude.

Je suis persuadé qu'en parler en amont permet de lever un certain nombre de sujets.

Je terminerai mon propos en disant que c'est la vision sur laquelle l'État s'assume en disant où est le risque et où, parfois, il doit réglementer la construction, mais plus on en discute en amont, plus cela permet d'avoir une vision globale qui peut être au niveau du bassin de vie, de l'intercommunalité, avec, au-delà des PLU, en amont, les SCOT.

D'ailleurs, dans le Plan Submersion Rapide, il est prévu que l'État accompagne avec nos collègues de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, des SCOT littoraux expérimentaux, avec une vision de l'ensemble des enjeux (développement démographique, développement économique, préservation d'entités naturelles, enjeux de risques, submersion mais aussi érosion).

Ce n'est pas seulement le PPR qui tombe comme une contrainte ; pensons à une planification anticipatrice, entre autres au niveau des SCOT, parce que cela permet parfois de résoudre plus facilement un problème.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup de nous avoir donné ces précisions.

Agnès VINCE, pouvez-vous compléter ce qu'a dit M. le directeur général sur ces questions ?

Agnès VINCE, sous-directrice du littoral et des milieux marins (MEDDTL)

Je voudrais centrer un peu le propos de notre ministère, au nom de la Direction de l'eau et de la biodiversité, sur un axe qui serait le suivant.

En effet, vous l'avez déjà beaucoup dit et cela a été dit par l'ensemble des intervenants d'une manière ou d'une autre, prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du littoral, qui est le titre de notre table ronde, c'est bien trouver une inspiration de notre vision pour l'avenir des territoires dans l'histoire et dans la géographie de ces territoires.

Il nous faut, en effet, rechercher dans l'histoire et la géographie les fondements de ces équilibres entre, d'une part, l'aménagement et la protection et, d'autre part, la prise en compte des différents éléments du développement durable que sont l'environnement, l'aspect économique, social et culturel.

Je voudrais faire un peu un focus autour des questions de l'aléa érosion côtière dans l'aménagement durable des territoires littoraux, car pour approfondir ces réflexions sur l'érosion côtière et les questions d'aménagement et suite à l'engagement pris dans le cadre du Grenelle de la mer pour établir une stratégie nationale de gestion de l'évolution du trait de côte, du repli stratégique et de la défense contre la mer, la ministre a confié en décembre 2010 au député de la Manche, Alain COUSIN, la conduite d'un groupe de travail Grenelle, auquel l'ANEL a participé de façon très active.

Au cours de ces débats, il a été fortement mis en évidence un diagnostic partagé sur un certain nombre de failles de notre dispositif français et également recherché des solutions pour mettre en évidence le besoin d'articuler, notamment, les questions d'inondation, de submersion et d'érosion, les questions d'urbanisme, d'aménagement, et les questions de solutions techniques très opérationnelles autour du trait de côte.

Tout cela a été mis noir sur blanc dans un document qui a été transmis par le député à notre ministre et la ministre devrait s'exprimer dans les semaines à venir sur les mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Je voudrais donc, dans un premier temps, dire, en quelques mots, les quelques éléments de constat que les débats auxquels vous avez participé pour certains d'entre vous ont permis de mettre sur la table.

François GROSRIEARD

Essayez d'être assez concise, s'il vous plaît, pour qu'on ait un débat ensuite avec la salle.

Agnès VINCE

Oui.

Premier élément de constat, vous l'avez déjà dit : la forte pression démographique ; les chiffres sont là, je ne vais pas les rappeler, mais cela met en évidence ce que M. RETAILLEAU vient de dire : chacun veut s'installer au plus près de la mer, si possible au plus vite et le moins cher.

Deuxième élément de constat, mais ce n'est pas le groupe qui l'a mis en évidence, c'est tout simplement une prise de conscience collective : la mer est un milieu naturel, un milieu complexe, qui bouge, dynamique, parfois de façon très sévère, et nous devons accroître, d'une certaine manière, le porté à connaissance de ce qu'on sait sur ce milieu vis-à-vis des décisions que l'on prend lorsqu'on s'installe à proximité.

Le troisième élément de constat est la très grosse difficulté de faire admettre l'importance de la reconstitution dans certains territoires du bon fonctionnement de l'écosystème, qui, dans certains cas, est véritablement efficace pour lutter contre ces phénomènes d'aléas, que ce soit la submersion marine ou l'érosion littorale.

Enfin, un diagnostic fort, qui a été partagé, est que le trait de côte est naturellement mobile et pour tenir compte des critères économiques, sociaux et environnementaux, le trait de côte ne pourra être fixé partout et de façon pérenne.

Il nous appartient donc de trouver des modalités pour différencier les choix d'aménagement opérationnels du trait de côte à partir d'un certain nombre de grands choix d'aménagements, notamment sur le rétro-littoral (arrière-pays), compte tenu de la densité des implantations, de l'implantation des activités et des biens et en mettant en œuvre des analyses coût/bénéfice qui pourraient conduire au déplacement de certaines activités.

Enfin, pour les solutions, je voudrais reprendre ici quelques éléments de solutions qui ont déjà été apportés par Laurent MICHEL.

Premièrement, la question de la connaissance, c'est-à-dire que nous devons mettre en place un système de suivi et d'observation de l'évolution du trait de côte, de cet aléa physique qui part d'un certain nombre d'indicateurs comparables, homogènes sur le territoire et pérennes, de telle sorte que l'on identifie des territoires à enjeux prioritaires. Dans ces territoires à enjeux prioritaires, là où l'érosion est la plus forte et où les enjeux sont les plus forts, nous devons absolument trouver des dispositifs pour bâtir de façon conjointe entre l'État et les collectivités des stratégies locales.

Il pourrait être intéressant, de ce point de vue, de s'accrocher aux dispositifs législatifs qui sont aujourd'hui prévus au titre de la directive inondation et d'inclure l'aléa érosion côtière pour réduire la vulnérabilité du territoire et adopter, dans les stratégies locales, un certain nombre de mesures cohérentes entre la submersion marine et l'érosion côtière.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'endroits particulièrement vulnérables ?

Agnès VINCE

Je voudrais juste finir le propos.

François GROSRICHARD

La question que je vous pose est importante, parce qu'il faut avoir en tête si c'est la côte du Pays de Caux, la Vendée, les dunes du Languedoc...

Agnès VINCE

Le diagnostic doit être partagé, c'est vraiment l'enjeu fondamental ; le fait que ce soient des territoires prioritaires, ce sont les collectivités et l'État qui pourront le dire ensemble.

Là-dessus, je voudrais poursuivre sur la question des SCOT. En effet, comme l'a souligné Laurent MICHEL, pour pouvoir mettre en évidence véritablement une articulation entre les acteurs, d'une part, et les outils, d'autre part, qui traitent à la fois des questions environnementales, de la cellule sédimentaire, mais également des questions d'urbanisme et d'aménagement, ce ne sont pas toujours les mêmes acteurs, ce ne sont pas toujours les mêmes échelles, on doit véritablement faire des SCOT des outils plus puissants, qui prennent en compte de façon certainement plus forte les grands choix d'aménagement en fonction de ces risques et en fonction de ces aléas.

C'est la raison pour laquelle nous préparons, pour février 2012, une journée nationale autour de ces questions de SCOT et risques littoraux (érosion et submersion).

Enfin, le dernier point est que nous souhaitons, suite à ces réflexions du groupe Cousin, accompagner les collectivités, mais, de façon plus générale, l'ensemble des acteurs, pour faire évoluer les doctrines en matière de repli stratégique.

On a, effectivement, bien conscience que le sentiment qu'il faut arriver, dans certains cas, à des déplacements d'activité est inéluctable, et, en même temps, nous devons travailler sur les doctrines et sur les méthodes et, de ce point de vue, nous chercherons à faire évoluer la doctrine vers ce qu'on pourrait appeler la relocalisation des activités et des biens dans une dynamique de recomposition territoriale, qui est peut-être plus positive que ce qu'on a appelé le repli stratégique.

Merci.

François GROSRICHARD

Merci, Madame, excusez-moi d'avoir un peu accéléré votre exposé.

Pour les SCOT, notamment les SCOT maritimes, vous semblez vouloir dire qu'il faut qu'ils soient un peu plus contraignants que jusqu'à maintenant, qu'il y ait des dispositions vraiment contraignantes...

Agnès VINCE

Il ne s'agit pas de contrainte. Ce sont des documents qui sont établis par un certain nombre d'acteurs et il faut simplement qu'ils aient une meilleure vision et, s'il y a de forts risques, qu'ils prennent des options d'aménagement qui soient, en termes de transports, d'habitat, de localisation d'activités et de densification des territoires, cohérentes et conséquentes.

François GROSRICHARD

C'est cela ; il ne faut pas que ce soient simplement des schémas formels, mais qu'ils aient possibilité de s'imposer davantage à un certain nombre d'acteurs, notamment lorsqu'il y a des risques particulièrement bien identifiés.

Monsieur LAFON, vous avez la parole.

Xavier LAFON, chargé de mission au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

Je vais essayer d'être rapide pour laisser un peu de temps pour le débat.

Je vais vous parler de recherche, ce qui va permettre de s'aérer un peu et de remettre en perspective de nouvelles manières d'agir ou, en tout cas, de s'offrir des marges d'action.

D'abord, c'est ma première intervention ici et j'espère pouvoir me retrouver dans la situation de M. MIOSSEC dans 20 ans, de pouvoir être à côté de vous, non pas en me disant que les mêmes problèmes seront toujours présents, mais qu'il y aura eu de grands progrès, sachant que le littoral sera toujours un enjeu, en espérant que chacun puisse apporter sa pierre.

Par rapport à la recherche, j'imagine qu'il y avait, dans la demande de Christine LAIR de cette intervention, deux objectifs : d'une part, partager des connaissances scientifiques qui pouvaient être intéressantes pour chacun de vous et, d'autre part, prendre conscience des interactions qu'il peut y avoir entre scientifiques et élus, acteurs publics sur le littoral, et là, cela fait directement écho à ce qu'a dit tout à l'heure M. NADEAU.

Sur les connaissances scientifiques, je ne vais pas me lancer là-dedans parce que cela prend bien trop longtemps, vous avez dans vos pochettes un petit livret sur le changement climatique, les impacts sur le littoral et les conséquences pour la gestion qui, déjà, brosse un portrait assez rapide.

Je vais plutôt me focaliser sur les types d'interactions que vous pouvez avoir avec des scientifiques. Je n'aurai que trois messages à passer, ce qui devrait être relativement rapide.

En préambule, je voudrais souligner le fait que pour la science, on est rentré dans un monde complexe, qui conduit la science à une certaine humilité, qui, du coup, est peut-être difficile à entendre lorsqu'on a besoin de certitudes pour agir, mais qu'il faut prendre en compte. Le monde est complexe, vous le savez, vous avez vous-mêmes des enchevêtrements de réglementations qui sont extrêmement complexes à gérer, mais le monde des scientifiques est également très complexe. Du coup, il est clair que l'expertise n'est pas suffisante pour changer et agir sur le monde. Elle est nécessaire, utile, mais pas suffisante.

Quand on s'intéresse à ce que peut apporter la recherche, la première attente est, évidemment, par rapport aux questions de risques, de comprendre les aléas et de mesurer les enjeux.

On a vu que sur les questions d'aléas, que ce soit météorologiques, d'érosion, de trait de côte, etc., énormément de choses sont faites et des éléments transmis par le ministère montrent qu'on est dans un dispositif opérationnel, qui s'améliore, etc. Je n'y reviendrai pas.

Sur les questions climatiques, il y a encore énormément d'aléas et de questions qui se posent ; on a vu qu'il y a quelques certitudes : l'élévation du niveau de la mer de 40 à 50 centimètres d'ici la fin du siècle, ce qui fait environ 3 millimètres par an pour l'instant, l'augmentation de la température de surface, l'acidification, qui auront des conséquences sur les écosystèmes, la répartition des espèces et, bien sûr, les risques d'inondation ou de submersion marine.

Là, c'est tellement complexe et on n'a pas encore les données de descente au niveau de vos communes ou communautés de communes, donc ce n'est pas l'objet d'en parler ici, mais le rapport que vous pouvez avoir avec les équipes de recherche est bien de susciter des questions et de les pousser à s'intéresser à vos territoires pour que des travaux spécifiques soient accomplis.

Le deuxième aspect sur lequel on a un besoin de connaissance est la mesure des enjeux, et là, on voit bien que les travaux comme ceux cités par M. MIOSSEC de l'université de Nantes sur le calcul de la capacité d'accueil sont extrêmement importants.

La mesure des enjeux est ce qui a permis de prendre la décision de recul de la route littorale sur le lido entre Sète et Marseillan, par exemple, parce qu'on a montré qu'il était plus intéressant de faire ce recul de la route plutôt que de continuer à défendre un lido, d'autant que cela a redonné une capacité de résistance du lido au phénomène d'intrusion marine.

Vous avez peut-être aussi en tête, en termes de mesure des enjeux, le coût de la non-action face au changement climatique qui a été présenté par le rapport CERN.

Cette mesure des enjeux suppose que l'on construise des scénarios. À peu près tout le monde est légitime pour construire un scénario, mais peut-être vous plus que d'autres. Là aussi, on voit que l'interaction entre scientifiques et acteurs publics du littoral, dont les élus, est extrêmement importante pour pouvoir bâtir des scénarios et, du coup, mesurer des enjeux pertinents et appropriés.

Un deuxième volet d'interactions qu'il est important de développer avec des scientifiques a trait à tout ce qui est expérimentation.

Dans le cadre contraint que vous avez, je sais qu'il est très difficile de prendre un peu de recul et de se demander s'il y a une manière plus intelligente ou plus innovante de proposer une solution. La recherche, par son temps long, est un outil qui permet ce genre de chose.

On est aux Sables d'Olonne, vous avez tous vu la plage ; si je ne me trompe pas, elle est équipée d'un dispositif qui permet son drainage, qui permet, pour partie, de lutter contre l'érosion et, pour partie, d'assécher la plage, ce qui a des effets touristiques très intéressants. Cela suppose tout un travail de recherche amont, de tests et d'expérimentations ; c'est très mécanique.

En ce moment, on s'intéresse beaucoup plus à des fonctionnements d'écosystème naturel, mais que l'homme pourrait gérer pour améliorer son fonctionnement ou au moins le conserver. On sait tous que le trait de côte a une mobilité naturelle ; c'est particulièrement vrai pour tous les systèmes dunaires. Essayons de comprendre mieux comment fonctionne ce service qui est rendu par la nature de protection contre les immersions marines, par les dunes, de comprendre leur mobilité et de gérer cette mobilité.

C'est un travail extrêmement important. Je crois que l'Office National des Forêts (ONF), qui est un grand gestionnaire de dunes, notamment sur le littoral Aquitain, mais également pas très loin d'ici, du côté de Noirmoutier, a des travaux de recherche en ce sens.

Autre exemple intéressant dans des zones à marais : les travaux qui ont trait à la dépoldérisation. La dépoldérisation peut être une manière d'atténuer des effets d'immersion marine. En ce moment, les travaux en Angleterre sont extrêmement développés ; d'un point de vue opérationnel, c'est fait. En France, c'est beaucoup plus timide, mais il y a des travaux notamment dans le bassin d'Arcachon, sur des terrains du Conservatoire, qui vont dans ce sens.

Ce sont des innovations techniques de gestion du littoral et des services rendus par les écosystèmes qui peuvent directement avoir un impact sur la réduction des risques.

Un autre aspect qui a été souligné par M. RETAILLEAU est celui de la culture du risque. L'expérimentation n'a pas à être strictement technique, comme sur la plage, ou liée à des services rendus par les écosystèmes, elle peut aussi être sociale.

Des travaux repris dans un ouvrage publié à la Documentation française montrent que cette culture du risque a un effet effectif, mesurable, sur la vulnérabilité des populations aux risques littoraux.

Ces expérimentations ne peuvent, là encore, se faire que dans une coopération avec des acteurs publics, dont les élus, parce que cela permet de développer une vision stratégique de nouveaux types de solutions, de les tester et de vérifier leur efficacité.

Le troisième message avec lequel je vais terminer est celui d'une position de poil à gratter que vous devez avoir. M. LEONARD a montré à quel point certains dispositifs législatifs pouvaient être pris dans la précipitation ou l'urgence, sans mesurer toutes les conséquences. On se rend compte de certaines conséquences *a posteriori* et il est nécessaire de questionner ces dispositifs réglementaires, législatifs, de gouvernance.

On a eu tout à l'heure la question de M. BONNOT sur les conseils de façade et leur devenir. Là encore, la recherche n'est pas forcément juste technique, elle peut porter sur ces aspects.

On a, par exemple, en ce moment, des travaux de recherche sur tous les mécanismes de gouvernance mis en place préalablement à la désignation de parcs naturels marins, grand sujet en ce moment, des travaux sur des protocoles de gestion intégrée des zones côtières de la convention de Barcelone au niveau méditerranéen ou encore sur les gestions de grandes aires marines protégées, puisqu'on passe, avec les parcs naturels marins, à des zones protégées qui sont des zones beaucoup plus grandes.

Ce sont des modes de relations entre recherche et acteurs publics qui sont utiles et efficaces pour changer les possibilités de gérer et d'agir sur le littoral.

La recherche est humble, dans un contexte vraiment très complexe, elle n'a vraiment pas la prétention de donner une vérité. De toute façon, on a bien vu que le temps où vous receviez des études, que ce soient des scientifiques ou du ministère, et où vous étiez, en quelque sorte, obligés de les accepter est totalement révolu. La recherche n'est pas désincarnée par rapport aux territoires, par rapport à la gestion quotidienne que vous en avez, mais, *a contrario*, son utilité dépend de l'implication et de la coordination qu'elle peut avoir avec des acteurs publics.

Il y a peu de moyens, bien entendu, pour soutenir ce type d'initiative, mais il y en a tout de même quelques-uns, et notamment, au niveau du ministère, des programmes de recherche qui fonctionnent par appel d'offres. D'ailleurs, un appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année, permettant, sur la proposition et selon les besoins et les problématiques gérées par chacun d'entre vous, de développer des programmes de recherche.

François GROSRICHARD

Quel sera le sujet de cet appel à projets ?

Xavier LAFON

Il s'agit de l'appel à projets du programme Liteau, qui est le programme de recherche du ministère qui traite des aspects littoraux et marins.

François GROSRICHARD

De combien sera le budget ?

Xavier LAFON

Le budget du ministère est de l'ordre du million d'euros. Ce sont des petits projets, généralement, qui sont subventionnés à hauteur de 100 000 euros et qui ont un coût total de l'ordre de 200 000 ou 250 000, parce qu'il y a très souvent une coalition de financeurs, avec des établissements publics ou des collectivités locales. Il sera lancé, je pense, d'ici fin octobre.

François GROSRICHARD

Il faut donc être à l'affût de cet appel à projets.

Merci beaucoup de ce que vous avez dit sur la recherche faite par les organismes comme celui auquel vous appartenez, à la disposition des élus, de manière bénévole et gratuite, pour mieux anticiper et appréhender les risques.

Merci aussi, Madame VINCE, de nous avoir indiqué qu'il y avait un certain nombre d'endroits particulièrement sensibles, particulièrement vulnérables, où la coordination en amont doit être meilleure que jusqu'à maintenant, même si, depuis plusieurs années, la coordination entre les élus et les services de l'État, pour un certain nombre d'initiatives européennes, fait partie du paysage quotidien de la gouvernance publique.

Ayant à peu près tenu nos délais, il nous reste 15 à 20 minutes pour avoir un échange.

Jacky LAUGRAUD, maire de Port-des-Barques (Charente-Maritime)

Nous nous connaissons avec M. le député et M. le sénateur que je suis allé voir au Sénat après la tempête Xynthia.

Nous sommes, comme tous les maires du littoral, très attentifs à la mission que mène la Commission Mixte Inondation et à ses différents travaux.

Je voudrais reprendre les propos de notre collègue de la Martinique qui a parlé du social et du suivi pour les familles que l'on va vouloir déplacer ou pour les terrains que l'on va racheter. Nous avons encore des problèmes suite aux zonages qui ont été, comme le disait Jean-Louis LEONARD, une erreur patente. On a à s'intéresser aux petites gens qui vivent sur le littoral et qui y vivent depuis plusieurs générations. Toutes les études que l'on met en œuvre doivent être aussi en direction de ces personnes. Dans la Commission inondation, un des programmes vise une équité de traitement des populations face aux risques ; c'est très important et j'insisterai pour suivre ce domaine, puisque dans ma commune, il y a beaucoup de gens, anciens ostréiculteurs, anciens pêcheurs, comme aux Boucholeurs, qui ont besoin d'être suivis aussi sur l'accompagnement social après les aménagements.

Je vais également lancer un petit pavé dans la mare, mais ce n'est pas très grave, juste pour dire que depuis un an et demi, quand on suit toutes les réunions, et on y est régulièrement, on prend du temps pour les suivre, parfois, on est un peu écouté, parfois, on est un peu entendu – en tant que maire, on est le premier relais des habitants –, mais quelquefois, on n'est pas beaucoup entendu.

Pour terminer, je reprendrai une phrase d'un document du ministère d'il y a quelques années par rapport à la complexité que l'on nous impose parfois et que les citoyens ne comprennent pas : « La rusticité opérationnelle est parfois préférable à la complexification inapplicable ».

Merci.

François GROSRICHARD

C'est tout à fait évident, ce que vous dites, Monsieur, même les plus initiés n'y comprennent plus rien, tellement c'est l'empilement pyramidal des lois, des décrets, des arrêtés, des circulaires, des directives, sans parler de l'Europe et sans parler de la décentralisation. Est-ce le Conseil général de M. RETAILLEAU qui est en tête de ligne pour telle opération, les maires, les présidents de communautés de communes, le Conseil régional, qui fait un certain nombre de choses, des chartes, des schémas, ou les services de l'État ? Tout revient sur le dos du préfet ; quand quelque chose fonctionne, on oublie de s'adresser à lui, mais quand cela ne va pas, c'est à lui qu'on s'adresse en disant que les services de l'État ne fonctionnent pas.

Monsieur RETAILLEAU, peut-on mettre un peu de clarté dans cette complexité ?

Bruno RETAILLEAU

Je retiens une chose : le bon sens a de l'avenir.

Face aux risques, si on avait gardé le bon sens, les uns comme les autres, y compris les élus, on aurait gagné des vies. Face aux réglementations, face aux groupes de travail, face à toutes les normes européennes ou nationales, un bon sens robuste est, je pense, la meilleure des protections et la culture du risque commence par là. On est, de ce point de vue, sur la même longueur d'onde.

Jean-Paul HENRIET, maire de Cabourg (Calvados)

Je commencerai par rappeler quelque chose que je n'ai pas entendu ce matin et qui me paraît important dans le cadre de l'ANEL. On parle de la remontée du niveau de la mer et certains d'entre nous habitent dans des régions où il y a des traces d'habitat depuis longtemps, sans aller dans le golfe du Morbihan, on a des menhirs dans l'eau, des dolmens dans l'eau, mais il ne faudrait pas oublier qu'il y a 10 000 ans – ce n'est rien – le niveau de la mer était à moins 50 mètres, qu'il y a 22 000 ans, à la fin de la dernière glaciation, le niveau de la mer était à moins 120 mètres, et que lorsqu'on est, comme moi, en Normandie, la première plage se trouvait à 120 kilomètres à l'ouest de Brest, qu'on traversait la Manche à pied sec ; ce n'est pas tout à fait vrai, il y avait un énorme fleuve en plein milieu, qui était la résultante du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Tamise... Que la mer remonte, gardons une échelle ! Quand on nous parle de 40 centimètres à la fin du siècle, c'est quelque chose qui, avec l'échelle que je viens de rappeler, n'est pas aussi insupportable qu'on peut le penser.

J'en arrive à une question, qui est plutôt destinée à nos fonctionnaires, à M. MICHEL en particulier et aussi à M. le préfet.

Ma commune est une commune avec un trait de côte fixé par une digue, qui n'a pas bougé depuis 1885, date de construction de la digue, et nous avons un fleuve ; c'est par ce fleuve que l'on peut avoir une remontée de la mer deux fois par jour et qu'on nous dit qu'il peut y avoir une submersion. C'était un fleuve navigable, même s'il ne l'est plus maintenant, et des digues ont été construites par les moines, comme souvent à l'époque, au XV^e siècle et au XVI^e siècle.

Le 18 février dernier, nous nous retrouvons avec un document du préfet qui nous annonce que les 4/5 de notre commune sont en bleu marine, c'est-à-dire que, dorénavant, on ne peut plus construire dedans.

Comme « petite main de la République » – j'ai beaucoup aimé le terme –, allez donc expliquer, alors qu'il n'y a pas eu la trace d'un centimètre d'inondation depuis que la mémoire collective existe et depuis qu'il y a des documents – nous remontons jusqu'en 1832 –, à quelqu'un qui veut faire une véranda, qu'il va peut-être pouvoir la faire après un PPRL, mais 1,70 mètre plus haut que sa chambre à coucher ou son salon ! Il faut déjà le faire comprendre, quand une personne a acheté un terrain il y a trois ans et qu'on lui dit qu'elle ne peut plus construire, qu'il faut attendre le PPRL.

Surtout, Monsieur MICHEL, Madame VINCE, et c'est là que je pose vraiment ma question, je crois que dans certains couloirs des préfectures, on nous dit : « *Vous avez des ouvrages de protection, les digues, mais on vous dit d'avance qu'avec le PPRL, on ne va pas en tenir compte, parce qu'il peut y avoir une brèche dedans* ». Je voudrais connaître la position exacte sur ce point : nous sommes prêts à avoir un PPRL, nous avons de beaux ouvrages de protection ; oui ou non, va-t-on en tenir compte dans les décisions qui seront prises après le PPRL ?

François GROSRIEARD

Merci, Monsieur le maire.

Vous faites allusion, si je dois résumer, aux excès des principes de précaution, que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines, comme l'alimentaire.

Jean-Louis LEONARD

Je souhaite reprendre ce que disait Jacky LAUGRAUD, maire de Port-des-Barques, je ne crois pas qu'il y ait une incompréhension des procédures, je ne crois pas qu'il y ait une trop grande surexposition aux procédures ; je crois surtout qu'on n'a jamais adapté notre niveau d'appréhension de ces procédures.

Lorsque l'État engage une étude de PPR et qu'il a en face de lui une commune, surtout si c'est une petite commune, il est évident que le maire n'a pas les moyens de discuter. Cela veut dire que les maires n'ont pas utilisé les outils qui sont à leur disposition.

Quand je vois que des intercommunalités n'ont pas encore pris la dimension du sujet, qu'elles ne se sont pas dotées de la compétence urbanisme et qu'elles laissent les communes face à l'État ou face à des experts avec qui il n'y a pas de dialogue possible parce qu'il y a un défaut d'expertise de l'autre côté, l'erreur est là.

Il faut mettre vraiment les enjeux au bon niveau. Soit la commune est suffisamment dimensionnée pour avoir des services, pour avoir une expertise, pour faire appel aux expertises et les comprendre, parce que c'est bien beau d'avoir des experts, mais il faut aussi pouvoir discuter avec eux, soit c'est au niveau de l'intercommunalité, voire au niveau départemental, qu'il faut situer le problème.

La circulaire qui fixe l'utilisation des PPR est assez claire, et cela répond d'ailleurs à la question de notre collègue : aujourd'hui, la doctrine de l'État est en train d'évoluer, mais il faut aussi pouvoir, lorsqu'on fait un PPR, amener les éléments techniques, amener des modélisations qui, soit, vont dans le sens de ce que préconise l'État, soit démontrent à l'État qu'il a tort, mais si on ne démontre pas à l'État qu'il a tort parce qu'il n'a pas fait les études qui allaient bien ou parce qu'on a des études beaucoup plus convaincantes, on aura toujours tort.

Je crois qu'il faut vraiment situer la discussion au bon niveau et un maire d'une petite commune ne fera jamais le poids par rapport aux services de l'État.

François GROSRIEARD

Monsieur MICHEL, le maire de Cabourg a posé une question intéressante : faut-il faire un super principe de précaution ? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait il y a 15 ans ? Pourquoi le fait-on maintenant ?

Laurent MICHEL

Il y avait plusieurs questions ; je répondrai très rapidement sur la première et m'appesantirai plus sur la prise en compte des digues et de leur effet protecteur dans l'urbanisme.

Il est vrai que, dans certains cas, aujourd'hui, les préfets souhaitent, à tout le moins, avant de faire les PPR, et c'est, à mon avis, justifié, limiter les dégâts en interdisant les constructions dans les zones les plus exposées ; c'est l'application de l'article R. 111-2 du Code de l'urbanisme, cela peut être assez simple.

Là où c'est plus compliqué, c'est comment on peut permettre, dans cette application anticipée ou dans les PPR, aux zones déjà construites de continuer à vivre et de pouvoir faire les aménagements qui vont bien là où c'est déjà construit. Il est vrai que, parfois, les règlements peuvent, je le reconnais, être un peu compliqués à comprendre, voire inadaptés.

On a réaffirmé dans la circulaire du 27 juillet 2010 des décisions de l'État par rapport aux digues qui figuraient dans la circulaire du 30 avril 2002 ; d'ailleurs, son titre évoquait à la fois les inondations fluviales et les submersions marines. Elle définit comment une digue peut être prise en compte dans l'élaboration d'un PPR et, ensuite, dans le règlement d'urbanisme.

Premier cas, a-t-on un ouvrage menacé de ruine générale en cas de survenue de l'événement que l'on redoute ou pas ? Si l'ouvrage est menacé de ruine générale, c'est-à-dire qu'il a une mauvaise qualité, qu'il va être submergé et qu'il va s'écrouler, on fait comme s'il n'existait pas.

Toutefois, on a les ouvrages qui peuvent rester ou que les gestionnaires veulent conforter ou rehausser pour qu'ils soient qualifiés de résistants à cet aléa que l'on prend en compte. À ce moment-là, on va le regarder et, tout en disant que, derrière, il y a un risque d'inondation, parce qu'il peut toujours y avoir un problème, on va calculer l'aléa derrière la digue en tenant compte de l'ouvrage et, non pas en l'effaçant totalement, mais en modélisant d'éventuelles brèches.

À partir de là, il y a deux cas.

Si, derrière la digue, on se retrouve dans ce qu'on appelle les zones d'aléas faibles ou moyens, qui sont, en temps normal, constructibles, qu'elles soient derrière ou pas la digue, elles restent constructibles potentiellement, sauf, si, bien entendu, il y a d'autres problèmes de type zone naturelle ou autres.

Si, derrière la digue, il reste un risque que l'on qualifie d'aléa fort en fonction des hauteurs et des vitesses d'eau, la circulaire dit, et c'est la reprise de pratiques peut-être plus connues sur les digues fluviales, que dans des zones déjà urbanisées ou éventuellement dans des zones que l'on appelle d'intérêt stratégique – dans certains endroits, il y a des opérations d'intérêt national, des Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) qui ont déterminé des zones d'intérêt stratégique – ou des zones de projets, mais de projets réels, où on a déjà commencé, par exemple, les infrastructures et où on est en continuité avec l'urbanisation existante et où les réflexions amont du style SCOT ont montré qu'on n'avait pas d'alternative, l'effet protecteur de la digue peut être pris en compte pour dire que cette zone peut être constructible moyennant des précautions.

Pour qu'une digue soit qualifiée de résistante à l'aléa de référence, comme l'a dit M. LEONARD, cela nécessite qu'il y ait une certaine expertise technique derrière, c'est explicité dans les circulaires, il faut non seulement qu'elle soit conçue et dimensionnée, qu'elle fasse la bonne hauteur et la bonne largeur, mais il faut qu'il y ait un maître d'ouvrage gestionnaire pérenne à l'échelle humaine ; c'est plus rassurant pour tout le monde, y compris l' élu, si c'est une gestion communale, intercommunale ou un Conseil général, qu'une association syndicale de propriétaires en voie de déliquescence. Il y a d'excellentes associations syndicales de propriétaires qui tiennent la route, qui ont fait leur preuve et dont on sait qu'elles vont continuer à financer, mais d'autres sont défailtantes.

Il faut avoir un bon dimensionnement, une structure capable de gérer dans la pérennité et on souhaite, par ailleurs, que la collectivité ait un Plan Communal de Sauvegarde pour, en particulier, quand l'événement survient, on puisse, entre autres, surveiller les digues et, s'il y avait un problème, déclencher les actions.

Dans ces cas-là, les zones situées derrière l'ouvrage, déjà urbanisées ou d'intérêt stratégique fort, peuvent, dans certaines conditions, être constructibles. Après, il y a encore des petits raffinements dans la fameuse bande de précaution en pied de digue, car on sait que ces bandes de précaution peuvent, en cas de problème, avoir des risques très importants, en pied de digue, avec les survitesses.

Cela se regarde, évidemment, territoire par territoire.

J'ai l'impression, Monsieur le maire, que vous parliez plutôt de digues fluviales, mais ce sont les mêmes principes qui s'appliquent.

Les Directions Départementales des Territoires (DDT) et les préfets ont désormais tous ces éléments et sont tout à fait capables de les manier, de les expliciter et de discuter pour faire émerger le maître d'ouvrage, quand il n'existe pas, qui prendra en charge le confortement et l'entretien dans la durée.

2^e table ronde - Concilier risques naturels, protection des personnes et activités économiques

Développer la culture du risque à partir de connaissances partagées et restituées au plus grand nombre ou comment intégrer les risques naturels dans l'aménagement du territoire et les modes d'occupation des espaces littoraux.

Quels partenariats pour la gestion et le financement des ouvrages de défense contre la mer ?

Construire autrement : nouvelles règles de construction et de localisation ; trouver l'équilibre entre l'économie touristique et la sécurité des personnes

Marie-France BEAUFILS, sénatrice maire de Saint-Pierre-des-Corps, vice-présidente du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

Je ne parlerai pas que du CEPRI, mais aussi de mon expérience, parce que je suis maire d'une commune qui est totalement inondable si jamais la Loire décidait d'avoir une crue du type de celle de la fin du XIX^e siècle. À cette époque, nous avions plus de deux mètres d'eau dans la commune, la commune était complètement submergée. C'est aussi avec cette expérience que je suis là aujourd'hui ; sinon, je pense qu'elle n'aurait aucun intérêt en termes de réflexion.

Le CEPRI est une association qui s'est constituée avec l'objectif d'être au service de la défense des intérêts des collectivités territoriales. Il regroupe des représentants d'un grand nombre de collectivités territoriales qui ont décidé d'associer leurs réflexions pour essayer de faire entendre leur voix sur la façon dont on pense que l'on peut traiter cette question du risque d'inondation.

Je voudrais dire, et c'est en tout cas ce sur quoi le CEPRI débouche dans ses réflexions aujourd'hui, que l'on ne peut pas réfléchir à la question de la façon dont on va traiter le risque d'inondation si on n'a pas un travail de connaissance de la façon dont ce risque peut se produire.

Nous sommes ici dans une région qui, malheureusement, a subi une tempête, suivie d'une submersion marine qui a tout de même été lourde.

Je faisais partie de la mission sénatoriale avec Bruno RETAILLEAU, qui est venu voir sur le terrain ce que cela donnait et qui a travaillé sur ces réflexions, mais je pars aussi d'une expérience personnelle, puisque nous avons un Plan de Prévention des Risques d'Inondation pour lequel nous avons mis notre Plan d'Occupation des Sols (POS) en cohérence en 2000. Ce PPRI est en cours de révision depuis deux mois maintenant.

François GROSRICHARD

De quand date ce PPRI ?

Marie-France BEAUFILS

Il date de 1999.

François GROSRICHARD

Vous avez donc une certaine antériorité...

Marie-France BEAUFILS

Tout à fait.

Dans ce que j'ai entendu ce matin, il y a des choses qui parlent à notre histoire à tous, même si la façon dont se produit cette inondation n'est pas la même selon le territoire dans lequel on est, selon le fleuve au bord duquel on est, selon la rive, le bord de mer sur lequel on est ; les situations sont différentes et il faut d'abord les analyser.

Vous en avez un peu parlé ce matin, la question de la culture du risque est la première des choses que l'on doit partager entre les élus, entre les élus et l'État, entre les élus et les experts, parce que, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, je pense que tous les élus doivent être partie prenante de la réflexion sur le devenir de leur territoire ; c'est vraiment un élément important, le maire de la plus petite commune et de la plus grande doivent être complètement associés.

J'ai bien entendu Laurent MICHEL nous dire qu'il fallait que les élus soient associés, mais à l'époque, c'était plus compliqué, parce qu'on n'avait pas encore cette culture ; il a fallu construire cette culture. Nous avons donc constitué une Association des communes riveraines de la Loire ; une vingtaine de communes ont décidé de s'associer pour essayer d'être porteuses de réflexions ensemble vis-à-vis de l'État sur ce qu'elles souhaitaient pour le devenir de leur territoire.

La première étape des conclusions tirées par le CEPRI est de bien connaître comment le risque peut se produire sur le territoire et, à partir de là, on peut travailler sur la question de la vulnérabilité du territoire et savoir comment on peut lui proposer un devenir.

Je ne propose pas que l'on dise qu'il n'y a plus de vie dans les lieux où il y a eu risque d'inondation. Il y a des endroits où, probablement, on ne peut plus faire ce que l'on a fait autrefois, mais je pense qu'il y a beaucoup d'autres secteurs où, en fonction de la connaissance du risque, on est en capacité de réfléchir différemment.

Bien évidemment, la première réflexion est : a-t-on ou non des risques humains ? La première réflexion de notre Plan Communal de Sauvegarde dans la commune n'est-elle pas de déterminer s'il existe un risque humain ? Si c'est le cas, il faut d'abord se demander si l'on crée les conditions de garder les populations sur le territoire ou si, en fonction du système d'alerte, on est en capacité d'évacuer la population. Si l'on sait répondre à cela, ensuite, on peut travailler à l'autre aspect qui va être le devenir de ce territoire.

Pour travailler sur le devenir de ce territoire, il s'agit de voir comment la crue se produit, comment elle impacte l'existant. Sur certains territoires, par exemple, l'eau va stagner longtemps et il ne faut peut-être pas que l'on construise dans les mêmes conditions. Dans un secteur où la menace est la rupture de digue, il est évident que l'on ne va pas traiter le sujet de la même façon.

La première des choses est la bonne appropriation du risque, du danger et de la façon dont cela se produit. Vous avez eu une expérience très claire avec Xynthia, qui peut vous aider à savoir ensuite comment, derrière, on peut faire.

Nous avons fait tout un travail avec le CEPRI, mais aussi avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans nos régions, avec des personnes passionnées – je regretterai, pour ma part, que nous en ayons moins dans ces Directions régionales, parce que c'était quand même l'expertise dont on a bien souvent besoin – sur la façon dont on peut construire des biens moins vulnérables à l'eau, moins vulnérables aux dangers, et donc faire en sorte que si nous continuons à construire dans nos territoires, la capacité à revenir vivre dans les lieux qui ont été soumis aux risques soit rapide, permettant de revenir très rapidement, et que les conséquences humaines et économiques soient les plus faibles possibles.

Si l'on n'est pas en capacité de traiter cela, il ne faut pas soumettre ces territoires à ce danger et réfléchir autrement la réponse au devenir de ces territoires.

François GROSRIEARD

L'affectation des territoires soit à l'habitat, soit aux zones industrielles, soit aux zones ferroviaires, comme c'est le cas chez vous, à Saint-Pierre-des-Corps.

Madame THOMAS, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, vous nous direz un mot sur ce qu'a fait la Région Bretagne avec la Charte des espaces côtiers bretons, document de référence qui pourra être utile pour d'autres régions.

J'aimerais également que vous nous disiez, puisque vous représentez la Région Bretagne, si, dans cet empilement de responsabilités des maires, des Régions, des Départements, etc., le Conseil régional revendique des compétences en matière opérationnelle, notamment par l'Établissement public foncier.

Je vous demanderai d'être fluide et rapide, pour que nous puissions avoir des échanges, parce que nous sommes très nombreux à parler.

Isabelle THOMAS, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

Ce n'est pas ce que j'avais prévu, mais on va essayer.

Je vous remercie de poser la question et je remercie à Alain MIOSSEC d'en avoir fait état. La mer et le littoral font partie des éléments forts du code génétique de la Bretagne, nous n'avons pas le choix, trois façades maritimes officiellement ; même si je partage ce qui a été dit tout à l'heure sur les façades maritimes, il se trouve que l'on nous a affublés de trois façades maritimes : mer Celtique, Manche - Mer du Nord et Atlantique, ce qui ne va pas être simple par rapport à l'empilement dont vous parliez.

Nous avons pris, depuis 2007, au Conseil régional, le chantier de la Charte des espaces côtiers bretons, en partant de l'idée que, certes, la mer et le littoral étaient une chance, de par l'attractivité des hommes et des femmes, mais aussi la force des ressources économiques traditionnelles et à venir, mais, en même temps, une responsabilité. Bref, la diversité des acteurs sur ces littoraux nous obligeait à essayer de définir un mode opératoire de gouvernance. C'est ainsi qu'est née la Charte des espaces côtiers bretons, qui, en fait, est une espèce de démarrage d'une politique maritime intégrée, pour dire les choses clairement.

Comme je le disais, très vite, la question posée a été la méthodologie de gestion, de gouvernance, de décision, qui pouvait être opérationnelle. Le principe fondateur de cette Charte est la concertation, parce que, comme je l'ai dit, la diversité, la pression des usages et la richesse nous obligeaient à essayer d'articuler.

Dans cette concertation, au départ, une chose très forte est apparue : les espaces côtiers ont un véritable caractère fédérateur et un révélateur identitaire très fort pour la région Bretagne, avec une très forte volonté que cela reste à la fois un lieu de vie, un lieu de travail et un lieu de défense des intérêts patrimoniaux.

Dans la charte, nous avons relevé sept défis, dont celui du climat. Je ne les citerai pas, pour être fluide, comme vous me l'avez demandé, mais ces sept défis ont fait l'objet d'une unanimité de la part des territoires et des acteurs.

Pour mettre en œuvre ces défis, on s'est très vite aperçu qu'il fallait réunir les décideurs, cet empilement dont on a parlé, qui freine souvent la décision. Comme l'indiquait tout à l'heure un intervenant sur la recherche, il n'y a pas que la recherche qui connaît une phase de complexité, la vie des politiques aussi. Il fallait donc, à la fois, essayer de travailler la mise en cohérence entre les actions et mettre en cohérence les cadres d'intervention nationale, régionale, départementale, locale et des acteurs, parce qu'il y a évidemment besoin que tous les élus, toute la démocratie, se retrouvent dans ces décisions. Il fallait également combiner des politiques incitatives avec des mesures réglementaires, bref, accorder une place prépondérante à la concertation collective.

François GROSRICHARD

N'oublions pas les associations, avec la démocratie participative et délibérative.

Isabelle THOMAS

Je vais y venir, vous avez tout à fait raison de le souligner.

Il fallait aussi que soient reconnues les compétences de chacun à son niveau, donc dans le respect démocratique.

Nous avons mis en place deux niveaux de concertation.

D'abord, le niveau de la Conférence régionale de la mer et du littoral, qui comprend cinq collègues : les collectivités, l'État, les organisations socioprofessionnelles, les associations et l'expertise, c'est-à-dire les institutions qui ont cette capacité d'éclairer par leur expertise, même si la décision revient aux politiques.

Elle est coprésidée par le préfet maritime – si on s'en tient aux façades, cela deviendra plus compliqué, mais, pour l'instant, c'est le préfet maritime Atlantique, dont la compétence va jusqu'au Mont Saint-Michel –, le préfet régional de Bretagne et le président du Conseil régional. Les ordres du jour sont variés ; on a abordé les questions des énergies marines renouvelables, des dragages portuaires, du décret Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) dont on parlera peut-être tout à l'heure. Lundi prochain, nous avons la Politique Commune des Pêches (PCP), l'appel à projet GIZC, les parcs marins... Vous voyez qu'il n'y a pas de sujet tabou, tous les sujets liés aux zones côtières peuvent être, à condition que les présidents s'en accordent, mis à l'ordre du jour. Elle existe depuis mai 2009 ; nous sommes aujourd'hui en octobre 2011. En moins de trois ans, nous avons déjà eu six réunions et une septième se tiendra lundi prochain. Cette conférence a fait largement ses preuves ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Toutefois, il n'y a pas que la Conférence au niveau régional, mer et littoral, le niveau local est tout aussi déterminant, d'autant que, souvent, c'est le cadre opérationnel des décisions. C'est pourquoi nous avons encouragé la mise en œuvre de cette concertation au niveau local, en pensant qu'il eut été contre-productif d'ajouter encore une feuille au millefeuille. Nous avons procédé de manière extrêmement rationnelle, en décidant de lancer un appel à projets avec l'État dans le cadre du Contrat de projets État-Régions, appel à projets de 1,6 million d'euros pour l'année 2010. Les territoires qui ont répondu à l'appel à projets recouvrent quasiment le littoral breton ; il y a encore des zones blanches, mais c'était le premier appel à projets et le résultat est extrêmement positif, avec des portages différents, des thèmes différents. Alain MIOSSEC y faisait état tout à l'heure, la problématique des algues vertes, des ulves, a soulevé des projets très axés sur la reconquête de la qualité des masses d'eau côtière parmi ces appels à projets, mais il y en a eu aussi sur le climat.

Il y a eu des réponses et ces territoires organisent maintenant la concertation au niveau local, avec un accompagnement du Conseil régional, accompagnement en termes de données – la question des données, de l'information objectivée, même si elle ne fait pas, en aucun cas, la décision politique, est absolument vitale pour la décision politique –, accompagnement par la mutualisation des expériences, accompagnement par des financements sur ces projets puisqu'on a mis pour moitié/moitié 1,6 million d'euros sur ces appels à projets, et lancement d'un réseau accompagnement humain, le réseau Melglas – en breton, « glas » veut dire vert et bleu –, qui est censé apporter un accompagnement doctrinal et, en même temps, pratique à ce réseau.

Si je n'ai pas beaucoup de temps, je vais simplement raconter une histoire, qui est celle liée au climat, puisque c'était le sujet.

L'action sur les changements climatiques a deux entrées : un aspect atténuation de la dégradation du climat, même si j'ai compris dans la salle tout à l'heure que tout le monde n'était pas convaincu des causes anthropiques de la dégradation du climat et du réchauffement climatique, et un aspect adaptation.

À la Conférence régionale de la mer et du littoral, on a une histoire qui a prouvé l'utilité de cette Conférence et qui est dans le volet atténuation. Nous avons voté un Plan énergie pour la Bretagne en 2007 et nous avons des problèmes de sécurité électrique, il fallait produire de l'électricité, mais nous ne voulions en aucun cas que cette électricité soit produite en émettant des gaz à effet de serre, justement parce que nous avons 2 700 kilomètres de littoral et que nous sommes particulièrement

sensibles à cette question du réchauffement climatique.

Nous voulions être exemplaires. L'État nous proposait une centrale à gaz extrêmement émettrice, à Ploufragan, dans la baie de Saint-Brieuc, et nous ne voulions pas de cette centrale.

Nous avons essayé de regarder les pistes de travail, et notamment les pistes des énergies marines renouvelables. En 2007, nous avons déterminé qu'il nous fallait une planification spatiale en mer sur les énergies marines. 2 700 kilomètres de côtes, c'est un minimum de le faire. L'État nous a répondu que la compétence en mer était la sienne, donc pas de planification spatiale maritime.

Tout à coup, est arrivé l'appel à projets État sur les éoliennes *offshore* en mer, et là, il fallait, alerte rouge, une planification spatiale maritime. Quatre zones ressortaient et on s'est aperçu que si on avait laissé faire la verticalité des décisions, comme Ploufragan n'a jamais vu le jour, les éoliennes *offshores* n'auraient jamais vu le jour.

François GROSRICHARD

Elles n'ont pas encore vu le jour.

Isabelle THOMAS

Mais si, justement !

Je veux dire que ce qui a vu le jour, c'est l'accord sur la zone. L'accord de la Bretagne, des territoires, des socioprofessionnels, des associations. Au sein de la Conférence, il y a eu des débats houleux, certes, et des corrections très importantes par rapport à ce qui était proposé, avec, y compris, le préfet maritime qui a travaillé à la navigabilité dans la zone, pour que les activités de pêche puissent continuer, avec la question de la sécurité, etc.

C'est cette concertation au sein de la Conférence qui a permis aux zones de voir le jour, qui a donné, d'ailleurs, du point de vue de l'État, toute la légitimité de l'existence de cette Conférence régionale de la mer et du littoral et qui permet de dire aujourd'hui que c'est par la concertation, même si, au final, chacun prend ses compétences, que l'on peut avancer sur des questions aussi difficiles, où les pressions sont aussi fortes.

C'est la raison pour laquelle nous sommes très inquiets des différents décrets qui sont en préparation, que ce soit sur la stratégie pour le milieu marin, le décret PAMM, les grandes orientations stratégiques nationales pour la mer, le littoral ou les documents stratégiques de façade, qui risquent de remettre en cause cette première avancée, en tout cas pour nous, Bretagne, vers la décentralisation sur le domaine maritime, de fait, parce qu'il est prévu un travail centralisé et, ensuite, une consultation, et non pas, et c'est ce que nous demandons, une co-construction, une élaboration collective de toutes les politiques maritimes et côtières.

Merci.

François GROSRICHARD

Nous avons bien compris l'apologie de la concertation le plus en amont possible et nous verrons dans quelques mois ou quelques années, quelques éoliennes fleurir entre le Cap Fréhel et le Grand Léjon.

Espérons que cela se clarifie rapidement pour que les pêcheurs, les associations et les élus puissent se mettre d'accord.

Monsieur RAPIN, vous êtes maire de Merlimont. Sur ce thème précis de la conciliation nécessaire entre les risques naturels, leur appréhension, la protection des personnes et des activités économiques, le littoral étant aussi un endroit où il faut développer l'activité, l'emploi, les investissements, la recherche, les flux économiques, réussissez-vous, en tant que maire, chez vous, dans le Pas-de-Calais, à concilier ces inconciliables ?

Jean-François RAPIN, maire de Merlimont, conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais

Ce n'est pas nous qui déterminons si nous réussissons, c'est la population au moment des élections.

Je pense que le propos ne doit pas se borner à une seule commune du littoral du Nord-Pas-de-Calais, parce que c'est un littoral vaste, qui travaille beaucoup sur ces questions depuis de très nombreuses années.

Il est important, dans votre question, de retenir trois éléments, parce qu'arriver au résultat qui est celui de la réussite est une chose, mais au préalable de la réussite, il y a plusieurs éléments importants, notamment la gouvernance, la façon dont on va réaliser ce qui est à réaliser, donc le financement, et l'observation de ce qu'on a fait pour savoir si c'est efficace.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais en tant qu'entité géographique, depuis une vingtaine d'années, un gros travail est mené, notamment sur le risque naturel, dont on sait, aujourd'hui, qu'il est à la croisée des chemins entre un historique populaire fort, l'aléa, les enjeux, et, à la clef, une forte culture du risque qui est bien obligée.

Le Conseil régional, associé à cette grande structure qu'est le Syndicat mixte de la Côte d'Opale, mène de nombreux travaux depuis une vingtaine d'années, travaux documentés, sur le littoral Nord-Pas-de-Calais.

C'est un enjeu d'intérêt fort sur le littoral Nord-Pas-de-Calais parce qu'en termes de pression anthropique, c'est le deuxième littoral de France, avec 800 000 habitants, répartis sur une frange d'environ 160 kilomètres, dont 45 % de la population est directement confrontée au littoral, soit par l'habitat, soit par le lieu de travail. Il y a, d'ailleurs, trois grands ports répertoriés : Dunkerque, Calais et Boulogne.

La gouvernance de tout cela est très bien organisée, et j'en fais partie en tant que président de la Commission mer et littoral du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, parce qu'elle travaille de concert avec l'État, mais aussi avec les collectivités territoriales. Vous évoquiez tout à l'heure le statut des mairies.

Je pense qu'au travers du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, nous avons réussi à associer tous les partenaires, de concert avec les travaux menés au niveau national, et notamment par la commission Cousin, dont j'ai fait partie, et nous avons réussi à mettre en place un plan stratégique de ce que va être l'avenir sur le littoral Nord-Pas-de-Calais dans les 10 ans sur ces questions fortes de protection.

Un sous-préfet a été nommé par le préfet de région et travaille en collaboration directe avec le Syndicat mixte de la Côte d'Opale qui, lui-même, regroupe toutes les collectivités concernées.

Nous définissons plusieurs enjeux stratégiques ; je dirai, pour banaliser l'affaire : un plan A, un plan B, un plan C.

Le plan A est celui de toutes les urgences ; en gros, sur le littoral, ces sept urgences représentent 25 à 30 millions d'euros.

Le plan B sera davantage celui des méthodes douces, qui concernent de nombreuses communes, que l'on pourrait qualifier de « tout ce qui est naturel ». On parlait tout à l'heure très bien du cordon dunaire, en disant qu'on l'assimilait à un élément de protection. Toutes ces méthodes douces devront être appliquées pour maintenir en place le cordon dunaire.

Le plan C est, je pense, essentiel, car c'est peut-être ce qui nous a manqué depuis quarante ans : l'entretien des ouvrages.

Il est essentiel de se poser la question de savoir comment monter ces plans, bien sûr, en termes de gouvernance, mais aussi de financement.

François GROSRICHARD

Quels sont ces ouvrages ? S'agit-il d'épis ?

Jean-François RAPIN

Il y a de tout, parce que le littoral du Nord-Pas-de-Calais est constitué de zones très urbaines, avec les ports, donc des digues, des zones dunaires – c'est là qu'intervient le plan B, avec tout ce que l'on doit conforter, en particulier avec des méthodes douces – et de rochers, de falaises.

Le maire de Wissant, présent dans la salle, sait de quoi je parle, puisqu'il a vu sa digue complètement laminée par une tempête ; il était intervenu lors des Journées l'année dernière. On continue à en parler au moins de façon hebdomadaire, parce que le maire rencontre tous ces problèmes de gouvernance et, bien sûr, de financement, il est aussi confronté à des associations, à sa population et à l'enjeu du risque. En effet, il y a eu des morts sur ces sites. Il a vraiment une responsabilité pleine et entière sur tout ce dossier.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous dire un mot du financement ? C'est le nerf de la guerre !

Jean-François RAPIN

Sur des plans qui nous amènent, sur le littoral Nord-Pas-de-Calais, à 40-50 millions d'euros, le financement partagé est essentiel ; c'est une base.

Je pense qu'on ne peut plus se référer à cette loi de 1807 qui, finalement, disait : « C'est le gouvernement qui décide et le propriétaire qui paye » ou le principe de la propriété privée protégée ; ce n'est plus possible. Elle a été atténuée par la possibilité aux syndicats et aux intercommunalités d'intervenir financièrement, mais je crois que là, on est vraiment sur un dispositif qui doit être très élargi et la problématique est de trouver des maîtres d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage qui sait qu'il aura une responsabilité pleine et entière sur le sujet, mais aussi une responsabilité pleine et entière, à la fois technique et financière...

François GROSRICHARD

N'est-ce pas le Syndicat mixte ?

Jean-François RAPIN

C'est une question qui s'ouvre aujourd'hui.

François GROSRICHARD

Vous y êtes favorable ?

Jean-François RAPIN

J'y suis favorable, je l'ai proposé au président, un vice-président du Syndicat mixte est présent, nous sommes favorables, éventuellement, dès lors qu'il n'y aurait plus de maître d'ouvrage, à engager une maîtrise d'ouvrage sur un tour de table élargi, parce que le financement est important.

François GROSRICHARD

Cela pourrait être une société d'économie mixte, la Caisse des Dépôts...

Jean-François RAPIN

Bien sûr ! L'aspect financier partagé est important. L'État participe sur ses ouvrages pleinement ; c'est le cas de la digue des Alliés à Dunkerque, qui va subir une réfection forte financée intégralement par l'État ; sur la commune de Wissant, on sait bien qu'il y a une participation forte de l'État aussi, mais on doit impliquer les collectivités et c'est peut-être quand on se retourne vers les collectivités que l'on a le moins de partenaires, sauf sur des partenaires institutionnels très forts, comme la Région.

La Région s'intéresse à ces questions à travers ses compétences : la décentralisation, les ports et la compétence touristique.

François GROSRICHARD

À votre connaissance, Monsieur RAPIN, cette formule du Syndicat mixte est-elle adaptée, efficace ? Pourrait-elle être développée en Vendée, en Languedoc, en Bretagne ?

Jean-François RAPIN

Elle est très bien adaptée, parce que, d'abord, elle vit depuis très longtemps, elle a cette capacité de mettre autour de la table tous les acteurs. Sur Wissant en particulier, en collaboration avec l'État, nous avons été maître d'ouvrage d'une réunion associant tous les services et toutes les collectivités territoriales, alors que l'on s'était rendu compte que les uns et les autres ne s'étaient pas parlé depuis très longtemps.

L'ouverture de la loi, notamment celle sur les collectivités territoriales et son évolution, au travers des pôles métropolitains, sera une opportunité forte, à mon avis, qui doit être portée et entretenue par le Syndicat mixte.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup de cette expérience fort intéressante.

Je donne la parole à un autre élu : Jacques OUDIN. Vous êtes conseiller général de Noirmoutier depuis un peu plus de 25 ans...

Jacques OUDIN, sénateur honoraire, vice-président du Conseil général de la Vendée

36 ans !

François GROSRICHARD

Un peu plus de 30 ans...

Votre dada, si j'ai bien compris, est, bien sûr, de concilier les risques naturels, les problèmes, les difficultés, la protection des personnes, mais en n'oubliant pas que le littoral est fait de zones où il doit y avoir de l'économie, de l'emploi, des flux financiers, de la création de richesse, etc. Est-ce bien cela ?

Jacques OUDIN

Oui, c'est cela.

Un orateur précédent a dit une chose excellente : la littoralisation du monde. Toutes les grandes mégapoles se trouvent sur le littoral ou presque, la croissance de la population sur le littoral est considérable. La dernière étude de l'Insee montre que les zones ouest littoral sont les plus créatrices d'emplois, comparées aux zones est. Je suis désolé pour les zones est, mais je tenais à le souligner.

François GROSRICHARD

Tout le monde pense à l'exemple de Bangkok.

Jacques OUDIN

Bangkok, Calcutta, mais il y en aura d'autres. Comme l'a dit notre collègue maire, l'entrée de la grotte Cosquer, en Méditerranée, était située à 100 mètres en dessous du niveau actuel ; cela monte, cela descend, on le sait, et il faut s'adapter.

En 1973, à l'époque du rapport Picard, j'étais conseiller technique, financier et budgétaire du ministre de l'Aménagement du territoire, du Logement, de l'Équipement et du tourisme, Olivier GUICHARD ; nous avons lancé la politique du littoral.

Cinq ans plus tard, j'ai pu mettre les mains dans le cambouis en étant conseiller général de l'île de Noirmoutier, dont 60 % est en dessous du niveau de la mer, et, à ce moment-là, on a vu paraître une série tout à fait justifiée de lois :

- la loi du 25 août 1979, la directive d'aménagement relative à la protection et à l'aménagement du littoral, dite « directive d'Ornano », à cause de laquelle nous avons créé avec quelques-uns l'ANEL en 1979 (Antoine RUFENACHT, Yvon BONNOT...) ; j'ai assuré le secrétariat général de cette association pendant 20 ans. À partir de là, nous avons voulu lancer des Schémas d'Aptitude à l'Utilisation de la Mer (SAUM), aptitude à l'utilisation économique, bien entendu, et écologique ; échec ;
- la loi Littoral, 3 janvier 1986 ; son intitulé est important : aménagement, protection et mise en valeur du littoral. La notion de SMVM apparaît. En décembre 1986, sort un décret d'application ; à ce jour, deux ont vu le jour, partiellement, l'étang de Thau et Arcachon ;
- la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ; là, on lance la notion de Schéma interrégional du littoral dont aucun n'a vu le jour et les DTA qui sont au nombre de quatre dans les estuaires, dont la Loire ;
- la loi du 13 décembre 2000 – vous remarquerez que c'est tous gouvernements confondus, sans stigmatisation –, solidarité et renouvellement urbain, qui lance la notion de SCOT, essentiellement grandes agglomérations et zones littorales. Combien de SCOT opérationnels à ce jour ? Calculez, mais cela relance, cela repart, heureusement !
- la loi du 23 février 2005, de développement des territoires ruraux, a fait repartir le SCOT ; on rappelle les SMVM et, cette fois, on lance une très bonne mesure : les SCOT à volet maritime, qui peuvent valoir SMVM. Nous en avons quelques-uns en préparation dans le département de la Vendée et je m'en félicite.

Enfin, au-delà de tout cela, l'Europe est intervenue. Heureusement ! Vive l'Europe, car la directive européenne du 23 octobre 2007 sur l'évaluation des risques d'inondation – bien avant Xynthia – fixait un cadre excellent. D'ailleurs, j'y reconnaissais la patte de nos amis Hollandais pour la rédaction de ce texte qui est, à mon avis, tout à fait applicable et parfait. Rien n'est parfait, mais il

est quand même très bon.

Elle préconise un travail d'évaluation qu'il faut faire, que nous avons commencé, avec quelques années de retard, après Xynthia. En effet, Xynthia a été un formidable déclencheur et un formidable révélateur de nos incuries. Je suis sévère, mais étant le doyen de mon assemblée départementale et ayant vu tellement de choses, je peux porter un jugement que je pense tout de même relativement objectif.

Nous avons commencé un travail d'évaluation et je dirai bravo à Patrick PARISE, que je connais depuis longtemps, directeur général de l'IGN, qui a lancé le programme « Litto3D », lui et les autorités politiques, que nous avons présenté hier. Nous l'utilisons, nous nous le sommes approprié dans le département de la Vendée, il est excellent et nous permettra, lorsqu'on aura vraiment développé le volet mer de « Litto3D », d'avoir un outil vraiment performant.

Pour ceux qui sont proches de la Vendée, regardez le site « Géo Vendée » de la Maison des communes et de l'Association des maires de Vendée ; il est extraordinairement bien fourni et bien géré.

Il faut évaluer au plus près les territoires menacés, évaluer la qualité des ouvrages de protection – les ouvrages de protection ne sont pas transparents, ils existent depuis des siècles pour nous et sans ces ouvrages, nous n'existerions pas –, mesurer le rapport entre le coût des dégâts et le coût de la protection ; Xynthia, avec 100 millions d'euros de travaux, on protégeait toute la zone ; on ne l'a pas fait, on l'a fait avec retard, résultat : plus de 2 milliards de dégâts, un rapport de 1 à 20.

Pour les fleuves, Madame BEAUFILS, c'est différent, parce que les longueurs de protection des digues de fleuve sont tellement grandes que le coût n'est peut-être pas du tout le même, il est même parfois inversé, sauf, peut-être, en région parisienne, où Pascal BERTEAU avait fait une étude approfondie ; cela se chiffre, en dégâts, en dizaines de milliards.

Maintenant, on a une obligation : avoir une politique partagée et raisonnée du littoral, parce que toutes les procédures trop centralisées ont montré leurs insuffisances. Ici, nous avons lancé un SMVM qui a échoué par la volonté qu'a l'État d'essayer d'arrêter. On a lancé une opération de GIZC qui a été arrêtée par l'État. Maintenant, tout ceci va repartir, mais dans un contexte un peu compliqué : les PSR, les PAPI, les PPR...

Je suis membre de la CMI au niveau national, où on étudie tous les projets au-delà de 3 millions d'euros, ce qui n'est rien pour faire des digues. C'est une procédure extrêmement centralisée, alors que je crois qu'il faut revenir à un mélange entre une déconcentration et une décentralisation beaucoup plus efficace ; Monsieur le préfet, vous ne me contredirez pas, vous devez être le chef du Plan départemental de la Vendée avec le président du Conseil général ! Nous en avons un et ce plan nous coûte, au total, 130 millions d'euros de travaux, Monsieur le modérateur !

François GROSRICHARD

Monsieur OUDIN, on a compris que vous étiez en train de plaider pour un acte III de la décentralisation, notamment dans les domaines du maritime et du littoral.

Jacques OUDIN

Absolument !

Tout à l'heure, Mme VINCE a parlé de façon très intéressante du recul stratégique. Or, le recul stratégique, on voit à peu près comment pointer le problème : on va sacrifier des zones basses. D'ailleurs, quand vous lisez le rapport du gouvernement sur l'application de la loi Littoral, on s'aperçoit que le recul stratégique est déjà indiqué, on va dépolderiser le littoral.

Simplement, si je dis cela, où allez-vous mettre les cultures marines ?

François GROSRICHARD

Je vais vous demander de conclure, Monsieur OUDIN ; sinon, les autres personnes ne pourront pas parler et je veux garder du temps pour la salle.

Jacques OUDIN

La dépolderisation est, à mon avis, une absurdité. Il peut y avoir des cas particuliers, on cite un cas anglais, etc. Si on fait, ce qu'on élabore en ce moment, des Schémas régionaux de développement des cultures marines, vous allez les mettre au bord de la mer, plutôt dans les zones basses, donc il faut protéger les zones basses et les aménager, notamment pour le développement des cultures marines.

Il y a eu pendant longtemps des contrats État - Régions, il y a eu des Contrats de projets, il faut qu'il y ait des contrats partenariaux de financement de tous nos aménagements de protection du littoral ; c'est clair, simple ; le président de la Communauté de communes de Noirmoutier arrive, il en sait quelque chose.

Pour terminer, je suis allé l'année dernière aux Pays-Bas pour voir ce qu'ils avaient fait, j'ai rencontré le commissaire de la reine en charge du plan Delta, Wim KUIJKEN, à qui j'ai dit : « Monsieur le commissaire, depuis la grande catastrophe qui a atteint les Pays-Bas en 1953, combien de submersions avez-vous connu ? » Il m'a regardé de haut en bas, puisque c'est un grand gaillard et que je fais 1,60 mètre et m'a dit : « Monsieur le sénateur, on n'a pas fait le plan Delta pour avoir des submersions ; nous n'en avons eu aucune ». La messe était dite.

François GROSRICHARD

Vous me donnez l'occasion de passer la parole à notre ami néerlandais, Robert SLOMP, qui est chef de projet et conseiller du service chargé de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de construction, de gestion et de maintenance des infrastructures liées à l'eau aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, les eaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Mer du Nord s'interpénètrent dans un mariage qui est parfois détonant.

Monsieur SLOMP, merci beaucoup d'être venu. Je me permets de vous passer la parole, en vous donnant la même consigne d'essayer d'être court. D'ailleurs, une note plus complète de l'exposé de

M. SLOMP a été jointe au dossier.

Robert SLOMP, chef de projet et conseiller du service chargé de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de construction, de gestion et de maintenance des infrastructures liées à l'eau (Pays-Bas)

Merci, Monsieur GUEDON, pour l'invitation ; je suis honoré de venir ici. Je travaille au ministère des Infrastructures et de l'Environnement aux Pays-Bas, je suis conseiller pour le nouveau projet, mais je travaille surtout pour faire des livres et modèles pour la vérification des digues et des dunes aux Pays-Bas.

Nous avons exactement les mêmes problèmes, même si l'échelle est plus grande : des problèmes de réalimentation des nappes d'eau dans les dunes pour l'eau potable, le tourisme, les habitations, les protections contre la mer avec les dunes, les digues, la nature, la culture, les serres, l'industrie des ports, avec le port de Rotterdam à 5 kilomètres, le port de pêcheurs à 15 kilomètres au nord... Il existe donc différents intérêts et des élus, derrière, pour protéger ces intérêts.

En tant que technicien, je peux apporter une solution technique, mais ma solution ne sera jamais la solution choisie, car la solution est choisie en fonction de tous les intérêts.

Je vais couvrir très brièvement les 1 000 ans de nos échecs et réussites et prendre deux exemples, Katwijk et Dordrecht, pour montrer comment nous traitons nos problèmes. Je ne donnerai pas de solution choisie, je vais montrer comment on les traite.

La réussite du système néerlandais ne vient pas des réalisations techniques, mais d'un système institutionnel différent (État, communes, communes d'eau et provinces), de choix législatifs et financiers. Nous avons maintenant un système de normes de sécurité et si une digue ne répond pas à ces normes, il existe un financement de l'État ou de la commune d'eau pour le réparer et un corps de professionnels soutient tout ce travail.

Nous avons deux grands problèmes : la terre s'affaisse et la mer monte ; les vagues peuvent monter plus vite si la mer monte, car quand il y a une plus grande colonne d'eau, les vagues sont plus hautes et ne se cassent pas au large.

En 1 000 ans, le niveau de la mer a augmenté d'un mètre, de 20 centimètres les deux derniers siècles, et 1 ou 2 mètres d'affaissement de terres inhabitées. Nous avons dû construire des digues et avons augmenté la vitesse de baisse de la terre en faisant un système de drainage sur un terrain plein de tourbe.

Le problème des côtes est l'urbanisation. En 1850, les villes étaient très petites, La Haye était la plus grande ville de l'époque. Maintenant, presque toute la côte est urbanisée ; elle a reculé de 300 mètres en 400 ans.

Chaque endroit des Pays-Bas est entouré par un système de digue, de dune ou de terrain haut et chaque endroit a une norme sécuritaire fixée par l'État. Le Parlement a défini ces normes. Il y a donc un travail technique pour préparer cela, mais, ensuite, le choix est politique.

Sur le plan technique, nous pouvions avoir 400 catégories ; désormais, il n'en reste que 5, car il faut que les choses soient claires et explicables à la population.

Les deux villes que j'évoquerai sont situées, pour l'une, sur la côte et, pour l'autre, dans l'estuaire du Rhin.

Dans la première ville, s'il y a un problème de destruction des dunes avec une grande tempête et une période de retour de 10 000 ans, la ville même sera inondée, donc les maisons seront coincées entre les dunes anciennes, derrière, et les dunes devant ; il y aura un ou deux mètres d'eau dans la maison. 15 000 personnes habitent là, mais la zone de dune protège les 3,5 millions de gens derrière. Les villes d'Amsterdam, La Haye et Rotterdam sont derrière. Où va-t-on mettre la zone de sécurité ? Ces 15 000 personnes seront-elles dedans ou va-t-on se fixer sur les 3,5 millions de personnes derrière ? C'est un choix politique et de société.

Il existe plusieurs solutions : on peut augmenter et faire une digue devant, on peut faire une digue très haute ou très large. Dans le cas d'une digue très large, la plage est loin. Or, les gens viennent pour aller à la plage. Dans le cas d'une digue très haute, les gens sur le boulevard ne peuvent pas voir la plage. En effet, si on fait une digue de 10 mètres de hauteur, on ne peut voir la mer qu'au premier étage d'un restaurant. En revanche, si on cache une digue à l'intérieur des dunes, il est possible de faire une digue à 6,5 mètres et les gens sur le boulevard pourront encore regarder la mer.

Par ailleurs, le maire de la ville veut un parking dans la digue, parce que les gens n'aiment pas marcher entre le parking et la plage et que l'État paye l'ouvrage. L'État préfère quelque chose de durable, du sable, pas de digue, et ne veut pas trop payer. La commune d'eau veut protéger les 15 000 personnes qui habitent là, ainsi que les 3,5 millions derrière, et son enjeu est le prix d'entretien, qui est à sa charge.

Pour la ville de Katwijk, le tourisme est très important. De plus, les commerçants de la ville ne veulent pas une grande digue ou une dune devant, ils veulent pouvoir voir la mer à partir des commerces. De même, les cabanons qui sont sur la plage du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, ne veulent pas d'une grande ligne de dunes ; sinon, les gens vont manger sur le boulevard au lieu de manger dans les cabanons.

Le second exemple que je souhaite évoquer est Dordrecht, avec deux problèmes : la crue du Rhin et la surcote de tempête. Il y a un grand barrage contre les surcotes, mais quand on ferme le barrage, le niveau du lac derrière monte et, en 30 heures de tempête, la ville peut être inondée. Cette ville compte 10 000 habitants qui vivent en dehors des digues ; la digue principale est la rue principale, piétonne, en grande partie, du village ; si on veut faire l'entretien de cette digue et que cela dure deux ou trois ans, tous les commerces vont faire faillite. La mairie ne veut pas commencer les travaux.

Dordrecht a été sauvée de justesse en 1421, ils ont fermé la porte de la ville qui est sur un petit monticule ; tous les territoires autour, 15 000 hectares, ont été perdus en une nuit. En 600 ans, ils ont repris une bonne partie du territoire. C'est une banlieue de Rotterdam qui est située à 20 kilomètres.

La commune d'eau voit le problème de sécurité, la ville aussi, mais les commerces et les problèmes d'aujourd'hui, d'économie, sont plus importants que la sécurité sur le long terme.

Si c'est la commune d'eau qui répare la digue, c'est payé à 50 % par l'État et 50 % par les communes d'eau et si c'est l'État qui fait de grands barrages, il en finance 100 %. Le choix doit être fait à un niveau national, parce qu'on ne peut pas laisser décider la ville et les communes d'eau.

(Projection d'images de la côte et de sa reconstruction.)

En trois ans, nous avons ajouté une nouvelle ligne de dune entre Hoek van Holland, le port de Rotterdam et La Haye, nous avons agrandi la plage et construit un endroit naturel en compensation de l'agrandissement du port de Rotterdam.

Nous amenons le sable de la Mer du Nord, qui est déposé là par le Rhin et la Meuse depuis 10 000 ans. Nous prenons le sable, réalimentons la plage et, ensuite, le vent fait son travail naturel de construire les dunes pour nous. Parfois, nous aidons le vent et nous faisons une première dune, si nous manquons de temps. En effet, le problème du travail naturel est qu'il est lent. Si un problème se pose maintenant, il n'est pas fréquent de pouvoir utiliser les moyens naturels. En revanche, si le problème progresse lentement, comme l'augmentation du niveau de la mer, on peut choisir une solution lente qui, en 100 ans, va construire une protection.

J'ai décrit tout cela au Conservatoire du littoral l'année passée. Par ailleurs, dans le dossier que vous avez reçu, il y a mon texte, parce que je ne pouvais pas comprimer 1 000 ans d'échecs et réussites en 8 minutes.

François GROSRICHARD

Vous pouvez encore conclure pendant deux ou trois minutes, parce que l'expérience est très intéressante et très instructive pour tous les maires ici ; il y a des endroits qui ressemblent peut-être un peu à l'estuaire du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Combien coûte tout cela ? Est-ce que la gouvernance est bien faite entre les autorités centrales et les grandes provinces ? Les financements sont-ils au rendez-vous ?

Robert SLOMP

Oui et non. Pour l'entretien, jusqu'à maintenant, nous dépensons environ 600 millions d'euros par an pour 3 500 kilomètres de dunes et de digues. Chaque habitant paye, avec la commune d'eau, environ 40 euros par an pour l'entretien des digues.

François GROSRICHARD

Jusqu'à ce jour, touchons du bois, il n'y a pas eu de catastrophe, ni grande ni petite, des infiltrations, des choses qui auraient exigé de modifier ?

Robert SLOMP

Il y a en permanence de petits problèmes. Les écluses construites en 1923 sont complètement à

refaire ; un tel projet représente 300 millions d'euros, juste pour changer les écluses ; pour les digues, à côté, il faut ajouter 400 millions d'euros.

On a fait beaucoup d'ouvrages, mais le vrai problème est d'organiser l'entretien sur 300 ans. Nous avons désormais trouvé un bon équilibre entre nouvelle construction et entretien, mais cela reste un débat permanent.

François GROSRICHARD

Ce que vous avez dit sur Dordrecht est très intéressant. Chez nous, en Bretagne, des villes ont été englouties. Vous connaissez peut-être les légendes, les Bretons pourront vous en parler, la ville d'Ys ou d'autres, notamment dans le Finistère ou dans la baie de Douarnenez ; ce sont de jolies légendes qui sont sans doute des histoires vraies, parce que pour les Bretons, les légendes font partie de la vérité.

Robert SLOMP

Depuis 1953, nous avons utilisé la science pour déterminer les solutions, mais ce sont surtout les discussions entre élus qui ont tranché. Il faut mélanger cette décision démocratique des élus avec la science et la connaissance de chaque endroit, chaque endroit étant spécifique et demandant une autre solution technique et une autre solution de société.

Je ne sais pas quelle solution vous devez choisir pour chaque endroit, mais c'est une discussion que vous devez avoir.

François GROSRICHARD

Vos avis d'expert intéresseront tous les gens qui ont des décisions à prendre ici en France.

Merci.

Je vais passer la parole à quelques techniciens experts. François GERARD, vous êtes ancien président de la société MERCATOR Océan et vous êtes le conseiller pour l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN).

François GERARD, ancien président de MERCATOR Océan, centre français d'analyses et de prévisions océaniques, expert auprès de l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)

J'interviens ici avec une de mes casquettes, président du Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public MERCATOR Océan, qui est maintenant une société civile dont l'objet est de faire fonctionner un système de prévision, mais d'autres personnes dans la salle m'ont connu dans une autre activité qui était membre inspecteur général au CGEDD et, en particulier, impliqué dans la mission d'expertise Xynthia. Je peux vous parler avec ces deux casquettes.

Mon message sera relativement rapide, parce que quelques personnes ont déjà abordé ce que je voulais dire.

Le problème est de concilier sécurité des personnes, développement économique et prévention des risques.

Je souhaitais commencer par vous donner l'état des réflexions au niveau international sur ce qu'on a entendu ici au niveau purement national.

Le premier message qui ressort des dernières réunions que nous avons eu à Genève dans le cadre de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes, SIPC ou ISDR en anglais, est le suivant : si on considère ce graphique qui répertorie le nombre de catastrophes recensées – le terme « catastrophe » regroupe toutes les catégories, de la petite à l'énorme –, on voit qu'il y a une tendance à l'augmentation, mais, contrairement à ce que l'on pense, cette tendance à l'augmentation n'est pas due au changement climatique. Naturellement, on met à part les séismes, mais pour le reste des catastrophes qui sont essentiellement des phénomènes hydro-météo, l'augmentation constatée n'est pas due au changement climatique, mais à l'augmentation de l'exposition des populations sur le littoral.

Ce consensus est à peu près général dans la communauté internationale et vous le retrouverez sans doute dans un rapport que le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Climat) va bientôt sortir sur les risques ; il est attendu pour décembre.

Actuellement, contrairement à ce que l'on dit, il n'y a pas de signal clair, de lien, entre l'augmentation du nombre de catastrophes et le changement climatique, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais, pour le moment, on n'a pas constaté de lien.

Le premier point est donc l'exposition des populations et cette exposition est inévitable, puisqu'il va y avoir un développement de la pression socioéconomique sur le littoral ; cela veut dire que les populations et les activités économiques sur les côtes doivent apprendre à vivre avec le risque dans un environnement exposé. C'est un discours que l'on retrouve dans les conférences internationales. On est donc tout à fait au cœur du sujet ici.

On a beaucoup parlé de l'élévation du niveau de la mer. Entre 1880 et maintenant, comme l'indiquait le maire de Cabourg tout à l'heure, on en est à 80 centimètres d'élévation. Sur les 10 dernières années, depuis 1992, avec les satellites d'altimétrie, on note une augmentation régulière, mais, depuis 2011, l'augmentation semble s'arrêter.

Le message est qu'on a des tendances à long terme, mais c'est quelque chose qu'il faudra confirmer.

Pour ce qui est du niveau de la mer, mon message est qu'il faut toujours un peu raison garder, l'élévation du niveau de la mer n'est pas la même partout. Certains territoires sont plus menacés que d'autres par la montée du niveau de la mer. Le littoral Atlantique, par exemple, est dans une zone relativement calme, par rapport à nos amis qui vivent dans les îles, en particulier du côté de Mayotte, la Réunion et les Seychelles. Dans les plans à venir pour la protection des populations, ce genre de connaissance doit être amélioré.

Mon message est que puisqu'il va falloir vivre avec des risques dans la zone côtière, que le développement économique est inévitable, il faut avoir des outils et que ces outils soient appropriés

par l'ensemble des acteurs, on a parlé de l'État et des élus, mais il y a aussi la population.

C'est un message clef qui ressort des réunions internationales auxquelles j'ai participé : pour le succès des politiques de prévention, il faut un corps réglementaire, tout le monde est d'accord, mais ce corps réglementaire ne suffit pas s'il n'y a pas une appropriation par l'ensemble des acteurs et, surtout, les populations menacées, de la connaissance du risque et la culture de la prévention. C'est indispensable.

On a pu constater dans ces conférences internationales qu'en matière de prise en charge de leur sécurité face à un risque extérieur par les citoyens eux-mêmes, certains pays en développement sont nettement plus avancés que des pays comme la France, où il y a une tradition, où le citoyen attend tout de l'État et de ses élus pour faire quelque chose.

On a aussi des idées à prendre, en dehors de chez nous, partout : aux Pays-Bas, exemple bien connu, mais aussi au Bangladesh ou à Madagascar. Il est très intéressant de voir comment ces gens réussissent à se protéger contre les catastrophes naturelles, ils ont réussi des choses extraordinaires.

Sur Madagascar, ils mettent au point des systèmes d'alerte dont la logique occidentale ne perçoit pas le secret, mais dont le résultat est parfaitement efficace, qui mettent les populations en sécurité lorsqu'on annonce un cyclone ou une inondation. De même, au Bangladesh, maintenant, il n'y a plus de morts lors d'un cyclone ; il y a des dégâts mais il n'y a plus de morts. Ces dispositifs sont basés sur les communautés ; chaque communauté sait ce qu'elle doit faire lorsqu'elle entend l'alerte.

Il ne faut pas oublier cela dans nos plans, car si on veut vivre en zone littorale en maintenant une activité, il faut que tous les acteurs de la chaîne (citoyen, acteurs économiques et élus) soient conscients de ce qu'ils doivent faire en cas de risque.

Pour la connaissance, il faut déjà avoir des outils fiables, accessibles à tous, de connaissance. Je vais vous en présenter un ici, je n'insisterai pas beaucoup sur les autres. MERCATOR Ocean met en œuvre un modèle sur le golfe de Gascogne. Je vais vous montrer la simulation de Xynthia ; c'est un jeu *a posteriori*, ce n'est pas encore en mode prévision, mais on a des outils qui permettent de prévoir assez bien, et même très bien, certains phénomènes, donc de pouvoir mettre en protection les populations lorsque le phénomène arrive.

C'est sur des outils de ce genre que la vigilance vague et submersion marine va être mise en place dès demain.

On a des outils de connaissance qui sont même accessibles au niveau européen. Un portail d'information est accessible à tous maintenant et est mis en place par l'Union européenne, dans le cadre du programme GMES de surveillance globale de l'environnement pour la sécurité. Il y a là un volet océan, dont le pilote est MERCATOR Ocean, qui permet d'avoir des informations sur le milieu océanique, depuis l'océan en global jusque sur les mers littorales européennes, de façon libre, gratuite et accessible, c'est-à-dire que tout le monde peut y accéder, et pour différentes ressources.

Ces systèmes existent et on a tous les éléments actuellement, tout en sachant raison garder, pour la connaissance des aléas. La connaissance des aléas, à mon avis, est bien bordée par les scientifiques actuellement et par les bases de données que l'on peut utiliser lorsqu'on prépare des plans de prévention.

Ensuite, il y a le problème du littoral proprement dit. Bruno FRACHON et Patrick PARISE, hier, vous ont présenté le projet Litto3D, qui est un grand pas en avant sur la connaissance du littoral et qui, à mon avis, n'est qu'un début, parce que la connaissance du littoral, c'est d'abord un point zéro, mais, ensuite, il faut retourner régulièrement sur le littoral pour voir comment il évolue, car, de toute façon, c'est un système évolutif. C'est un premier point et cela permettra de mieux faire des modélisations.

Le deuxième point, Xavier LAFON l'a évoqué, pour la connaissance du littoral en termes de sédimentologie, on manque encore, même s'il y a des initiatives locales, d'un observatoire global sur le sujet.

Enfin, et c'est là qu'il y a le plus grand manque et c'est même reconnu au niveau international, si on connaît l'aléa, beaucoup reste à faire sur les enjeux, l'aspect socioéconomique du problème. En particulier, on s'est aperçu, puisqu'on manque d'outils sur ce sujet, que la communauté internationale est incapable d'évaluer l'impact des politiques de prévention des risques sur les populations, les bénéfices socioéconomiques gagnés par une politique de prévention. En France, on travaille là-dessus au travers de l'Observatoire national des risques qui est en gestation.

Il y a un point sur lequel je veux insister, et c'est là que les géographes, sociologues et autres jouent un rôle important : apporter l'éclairage sur les enjeux, les vulnérabilités et, finalement, les risques.

Dans ce cadre, la directive inondation demande que l'on fasse des cartes de risques, c'est-à-dire que l'on aille bien plus loin que ce que l'on fait actuellement dans les PPR. C'était une chose à suivre, mais il faut avoir toutes les données nécessaires pour le faire, et là, à mon avis, il y a encore un grand effort à réaliser, pas seulement en France, mais au niveau international.

On connaît bien les aléas, mais il faut bien affiner la connaissance des enjeux. Voilà le message que je voulais passer ici ; je pourrai répondre à vos questions dans le courant du débat.

François GROSRICHARD

Bien sûr, on essaiera d'avoir un débat, si le temps nous le permet.

Je vais demander au conseiller de l'Office National des Forêts (ONF), qui nous a fait la gentillesse de venir, Loïc GOUGUET, de s'inscrire dans un temps de 10 minutes.

Il est intéressant de savoir que dans un certain nombre d'endroits en France, la gestion des dunes est confiée à l'ONF. Cela n'allait pas de soi, mais il est intéressant de savoir que cet acteur public a aussi son rôle à jouer.

Loïc GOUGUET, conseiller pour la gestion des cordons dunaires à l'ONF

L'Office National des Forêts a la mission historique de gérer des milieux littoraux ; en gros, ce sont 320 kilomètres entre le sud de la Bretagne et l'Espagne, où nous avons, de par l'action historique de l'État, à partir du XIX^e siècle, la fixation des dunes contre les risques d'ensablement de l'arrière-pays. Cette mission a été confiée, à l'origine, au XIX^e siècle, à l'administration des Ponts et Chaussées, en fin de XIX^e siècle, à l'administration des Eaux et Forêts et qui, maintenant, échoit à l'ONF.

Nous intervenons dans le cadre d'une mission d'intérêt général qui nous est confiée par l'État, par le ministère de l'Agriculture, pour lutter contre la mobilité des sables et les ensablements. On a un peu tous aussi à l'idée l'image de sable et de dunes engloutissant soit des peuplements forestiers, soit des habitations. Le cas du Cap Ferret est peut-être dans vos mémoires.

Le principe de base de gestion est un contrôle souple, où l'on essaye d'intégrer tout ce qui se passe en mer, dans l'avant-plage, sur la plage et sur la dune ; cela fait partie de la même cellule sédimentaire, donc les mouvements de sable sont intimement liés.

La gestion que l'on met en place sur les 320 kilomètres de dunes domaniales est d'essayer de piéger le sable au plus près de sa source, donc en haut de plage, sur la dune blanche, et de favoriser la végétation, tout ce qui est végétalisation, selon les différents habitats et les différents milieux naturels.

Depuis plusieurs années, devant l'augmentation des phénomènes d'érosion que l'on constatait sur les cordons dunaires – je ne vais pas revenir sur les chiffres d'augmentation de la densité de population sur les communes littorales –, par le biais aussi de toutes les interrogations qui nous étaient posées de par nos contacts avec les élus, l'ONF gérant des milieux en lien avec les collectivités locales, on a été amené à se poser la question de la façon, je n'ose pas dire prémonitoire...

En 2009, dans notre zone Centre Atlantique – j'inclus Pays de la Loire et Poitou-Charentes –, on s'est demandé si les dunes domaniales ne jouaient pas un rôle contre les risques de submersion ; c'est quelque chose qu'intuitivement, on ressentait. Si oui, où sont-elles, quelles sont celles sur lesquelles il faut axer nos efforts ? On arrive très rapidement à l'interrogation : qu'est-ce qu'une dune en bon état par rapport aux services que l'on attend d'elle, quels sont les moyens de remédiation, quelle gestion on doit mettre en place ?

Actuellement, on a une gestion multifonctionnelle de la dune, un contrôle souple qui fait à la fois le piégeage du sable au plus près de sa source, donc amortissement de l'érosion marine, essayer de faire un obstacle contre les submersions et la dimension biodiversité, préservation de milieux naturels exceptionnels et préservation d'un socle, d'un support, pour une activité sociale qui est en particulier le tourisme sur le littoral de Charente-Maritime et de Vendée que l'on connaît bien.

Ces questions, nous nous les sommes posées, nous avons essayé de voir en quoi une dune pouvait jouer ce rôle face au risque de submersion. On s'est dit que des cordons bordiers étroits, qui n'ont pas possibilité de progresser vers l'arrière-pays, seraient plus sensibles. Si l'arrière-pays est fortement urbanisé, il y a un enjeu. Comment peut-on caractériser l'état de la dune ? Est-on dans

des secteurs en érosion ou en accrétion ?

En 2010, en lien avec l'université de Nantes, avec l'IGARUN, nous avons essayé, avec les moyens dont dispose l'ONF pour accomplir sa gestion au quotidien, d'identifier ces dunes qui peuvent jouer un rôle de protection ; j'ai utilisé le terme « dune-digue », mais le terme « digue » n'est, bien sûr, pas approprié pour un cordon dunaire qui est un élément naturel, plus ou moins ordonné par l'homme, mais pas un ouvrage.

Nous avons essayé, avec des procédés géomatiques, de tenir compte de la largeur des propriétés domaniales, de la topographie, de la hauteur moyenne du cordon, de la dynamique littorale telle qu'on la connaissait par des études ou telle qu'on ne la connaissait pas et telle qu'on pouvait la constater sur le terrain de par l'organisation du contact plage/dune.

Un deuxième temps a été d'essayer de synthétiser l'évaluation des enjeux, avec les moyens dont nous disposons, avec des grandes données générales sur la population, sur l'urbanisation, sachant que cet atlas a été fait sur la Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, donc il fallait que l'on puisse disposer d'éléments communs, ce qui fait que l'on a pris des données assez générales.

Le croisement de toutes ces informations nous a permis de localiser les dunes domaniales et de mettre intuitivement, par rapport à un ensemble de critères et par rapport à une notation, des classements : dune de défense en bon état, dune vulnérable, état d'alerte ou service de protection non assuré, à une échelle interrégionale, avec un zoom sur le nord de l'île de Noirmoutier.

Cette cartographie nous a amenés à identifier certaines zones. Nous sommes allés ensuite sur le terrain pour prendre des mesures GPS de certaines dunes domaniales pour pouvoir avoir leur profil et caractériser encore mieux leur rôle par rapport au service rendu.

Cela nous a permis, de façon très systématique, d'établir des cartes et des points de focalisation sur lesquels notre attention doit se porter, sachant que la mission d'intérêt général de l'ONF est la fixation des sables, pas les risques naturels.

Je ne reviens pas sur les types de remédiation qui peuvent être faits, ils ont été évoqués ce matin.

Nous souhaitons maintenir le trait de côte en utilisant des techniques souples. Nous avons pu tester sur Noirmoutier, sur un site sur lequel nous étions en discussion ; nous avons été alertés par la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, nous avons joint nos moyens, la Communauté de communes a procédé à du retroussage de plages et dans le cadre de notre mission d'intérêt général, nous avons reprofilé la dune, organisé des plantations de plantes hoya et agropyron qui permettent de piéger le sable et couverture de branchages.

Je terminerai par les évolutions en rapport à nos missions et à l'exercice auquel on s'est livré. Il y a un très net besoin de connaissance des phénomènes et les observatoires (Observatoire de la côte aquitaine, Observatoire des pays de Monts en Vendée) sont des outils précieux, dans la mesure où ils peuvent cumuler des observations et donner de bonnes indications.

Actuellement, nous sommes en discussion avec le ministère de l'Écologie pour voir comment l'ONF peut apporter son expertise technique en matière de gestion des dunes, visant plus le rôle de protection contre les risques naturels.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup.

Encore une fois, toutes mes excuses, de vous avoir un peu poussé vers vos conclusions.

Renaud LAGRAVE est vice-président du Conseil régional d'Aquitaine, on reste sur la côte aquitaine, la côte Atlantique, vers le sud. Il est chargé, au sein du Conseil régional, par l'intermédiaire d'un organisme public appelé le Groupement d'Intérêt Public (GIP) – c'est différent des syndicats, des Communautés de communes, etc. –, de cette politique de protection et, j'insiste, de développement. Il faut aussi que le littoral soit composé de zones où l'on peut créer des emplois, se développer, tout en respectant les lois de protection.

Renaud LAGRAVE, vice-président du Conseil régional d'Aquitaine, président du GIP Littoral Aquitain

Je vais simplement corriger quelques points que vous venez d'évoquer, avant de démarrer, pour présenter le GIP Littoral, qui n'est pas uniquement centré sur l'intervention que je vais faire, et vous dire que, finalement, par rapport à ce qui a été dit il y a un instant, par les uns et les autres, nous avons répondu à la question de la gouvernance en Aquitaine à travers ce GIP qui réunit non seulement le Conseil régional d'Aquitaine, que je représente également, mais l'État en région, les trois Conseils généraux et l'ensemble des intercommunalités sur l'ensemble du littoral aquitain.

Depuis ce matin, j'entends parler de gouvernance ; quelque chose existe ; je ne sais pas si c'est la meilleure structure possible, mais elle a le mérite d'exister et de fonctionner avec un Plan de Développement durable qui a été adopté il y a plusieurs années, qui tient compte de toutes les questions qui ont été abordées dans les différentes tables rondes, notamment sur le développement économique, le développement touristique, la préservation de l'environnement.

Je le dis à chaque fois que je fais une intervention au nom du GIP, c'est une boîte à outils, en fait, pour les collectivités territoriales et pour les services de l'État déconcentrés à l'échelle d'une région.

Dans le cadre de ce GIP, nous avons, depuis maintenant trois ans, travaillé sur la question de l'érosion du trait de côte, avec une stratégie régionale qui arrive pratiquement à la fin ; j'en profite pour saluer M. GOUGUET, parce que nous avons beaucoup travaillé avec l'ONF et souhaitons continuer de travailler avec eux à l'avenir sur cette question.

Nous avons lancé cela en 2009 et aboutirons, espérons-le, début 2012. Nous sommes dans une période un peu agitée à l'heure où je vous parle, tout simplement parce que nous avons distribué l'aléa après une étude de deux ans que nous avons confiée au cabinet Sogreah, en partenariat avec l'Observatoire de la côte aquitaine, qui réunit le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'ONF et beaucoup de structures, et le Réseau de recherche du littoral aquitain composé de chercheurs – tout à l'heure, j'entendais qu'il fallait associer des chercheurs ; nous l'avons fait sur le Réseau de recherche du littoral aquitain –, pour pouvoir faire en sorte d'avoir, non seulement l'aléa, mais une vraie stratégie par rapport à cette question du trait de côte.

Depuis deux ans, nous avons réussi à produire ce document, qui a été rendu public il y a 15 jours ou trois semaines : « *L'aléa érosion 2020-2040 de la côte Aquitaine* ». En gros, 3 000 terrains de football qui disparaissent d'ici 2040, avec une immense majorité, 50 %, de forêts, 30 % de territoires naturels et entre 10 et 20 % de territoires où il y a un vrai enjeu.

Les enjeux sont disséminés sur l'ensemble de la côte aquitaine et sont différents selon que vous parlez de la côte sableuse ou de la côte rocheuse. Sur la côte sableuse, entre 1 et 3 mètres disparaissent, en moyenne, par an, sur la côte rocheuse, 20 à 30 centimètres, avec des pointes à 6 mètres sur la côte sableuse pour certains endroits et des pointes à 50 centimètres sur la côte rocheuse à d'autres endroits.

Aujourd'hui, cet aléa a été distribué à l'ensemble des collectivités et fait largement débat, au-delà d'ailleurs de l'Aquitaine.

À l'arrivée, notre ambition était tout simplement de pouvoir faire en sorte d'informer les territoires en amont sur cette question de l'aléa. En effet, aujourd'hui, dans le débat public, les uns et les autres, nous nous interrogeons : il y a 30 ou 40 ans, lorsque les choses ont été faites, les gens étaient-ils informés ?

On me dit qu'un certain nombre de personnes informaient sur ces questions, mais le débat n'était pas forcément aussi porté, publié, discuté ou public qu'il ne l'est aujourd'hui, avec, évidemment, tous les accidents qui ont pu arriver et toutes les photographies qui ne manquent pas de revenir à chaque fois que l'on parle de cela ; vous avez une illustration avec un territoire qui, bien évidemment, va tomber dans quelque semaine, ce qui est le cas, d'ailleurs, en Aquitaine, si jamais on ne regarde pas ce qu'il y a à faire dans les années qui viennent.

Il fallait d'abord disposer d'un constat scientifique partagé et incontestable ; ce document a été partagé par l'ensemble des acteurs, et donc, évidemment, par les collectivités, les techniciens, les élus et les services de l'État. Dit comme cela, en l'espace de 20 secondes, cela n'a l'air de rien, la réalité est que ce sont deux ans de travail, de partage et de discussions parfois très animées sur les sujets.

Ensuite, il s'agit de favoriser une prise de conscience. Tout à l'heure, j'entendais un certain nombre d'élus dire qu'il allait falloir parler du risque. Il est clair que la question de l'érosion fait partie du débat, fait partie des risques qui sont aujourd'hui à prendre en compte et à expliquer à la population.

Ensuite, bâtir un schéma cohérent dans le temps est important ; il faut qu'il soit un peu dans la stratégie nationale.

Nous avons été, avec les techniciens, auditionnés dans le cadre du rapport Cousin ; nous sommes contents d'avoir été entendus, écoutés. Une immense majorité des informations que l'on retrouve dans la stratégie régionale de l'Aquitaine se retrouve dans la stratégie nationale et cette dernière se retrouve dans la stratégie régionale ; j'ai tendance à dire « tant mieux », parce que tout cela est évidemment complémentaire, et c'était le but pour ce qui nous concerne.

Il faut fournir aux collectivités locales des outils méthodologiques. Je ne reviens pas sur les propos de M. GOUGUET ; un certain nombre de possibilités plus douces, des choses plus dures et des

choses liées à la relocalisation font partie de cette stratégie, encore faut-il qu'il y ait les moyens, et cela renvoie à tout le débat que nous avons depuis ce matin sur le financement de ces éléments.

Nous avons aussi le souhait d'avoir une stratégie sur l'ensemble de la région et que chacun ne fasse pas une stratégie locale qui aboutirait peut-être à des problématiques liées à l'érosion.

Aujourd'hui, cette stratégie régionale pose beaucoup plus de questions que nous ne pouvions l'imaginer, non seulement un certain nombre de questions financières, de questions de stratégie à l'avenir, y compris de compréhension entre les techniciens et les élus, mais elle pose aussi un débat public.

Je veux, aujourd'hui, profiter de ces Journées pour vous dire que, bien évidemment, nous n'avons pas la volonté de remplacer l'État, et ce n'est pas notre rôle, puisque l'État fait partie du GIP, mais que nous serons très attentifs aux modifications de lois ou éclaircissements de lois, notamment la loi Littoral ; à travers un certain nombre de questions que nous nous sommes posées, il y a, aujourd'hui, des débats ouverts. J'en veux pour preuve qu'à partir du moment où vous dites à un élu qu'il va falloir, peut-être, relocaliser un certain nombre d'activités, vous ne pouvez pas lui dire de relocaliser à Reims, qui, *a priori*, ne devrait pas être touchée par l'érosion tout de suite, et de ne pas relocaliser sur le territoire de sa commune.

Aujourd'hui, cette question doit être posée dans le débat public. Je crois que, véritablement, s'il doit y avoir relocalisation, cela doit être sur le territoire de la collectivité, surtout quand il s'agit de développement touristique, surtout quand il s'agit de développement économique et encore plus quand il s'agit des biens et des personnes.

C'est la raison pour laquelle dans cette stratégie régionale, modestement, à notre niveau, nous avons parcouru et décidé d'intervenir aussi dans la stratégie nationale pour qu'il y ait un certain nombre de changements qui puissent être pris en compte.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup, Monsieur LAGRAVE.

Que de chemin parcouru depuis l'époque des années soixante-dix, avec l'aménagement de la côte aquitaine qui était confié à Émile BIASINI, auquel vous rendez hommage !

Renaud LAGRAVE

Je le dis avec une certaine émotion, il est décédé le 2 juillet dernier. Nous avons été nombreux en Aquitaine à lui rendre un hommage ; je pense qu'il serait utile, si je peux faire passer un petit message, que l'État rende un hommage à ce personnage qui, en dehors de la côte aquitaine, a fait beaucoup de choses et, pour la côte aquitaine, a fait énormément pour qu'elle soit encore aujourd'hui ce qu'elle est.

François GROSRICHARD

Un même hommage à Pierre RACINE qui était le « pendant » pour la côte du Languedoc et qui, lui

aussi, est décédé récemment.

Monsieur FERAUD, je vous donne la parole pour conclure cette table ronde. M. FERAUD est le président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air, donc des activités économiques que nous connaissons tous sur nos littoraux et qui peuvent aussi poser quelques problèmes de cohabitation avec les difficultés de protection des territoires.

Guyhem FERAUD, président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)

L'avantage d'intervenir en dernier est que beaucoup de choses ont été dites ; l'inconvénient, je l'ai bien compris, est que vous avez faim, donc je respecterai mon temps de parole et recentrerai mon débat sur trois points :

- les enjeux économiques de l'hôtellerie de plein air ;
- la gestion des risques dans les établissements ;
- les campings situés dans les zones particulières, sites classés et zones littorales.

Les enjeux économiques, tout d'abord.

L'hôtellerie de plein air est devenue le premier mode d'hébergement touristique commercial en France, avec, l'année dernière, 104 millions de nuitées, un nombre de nuitées qui augmente régulièrement. En France, elle regroupe les campings, sous toutes formes d'hébergements (tente, caravane, mobile-home, HLL dit bungalow). Nous sommes le leader européen, avec 40 % des campings européens situés en France.

Deux chiffres peuvent paraître contradictoires : la capacité d'accueil est restée la même depuis 20 ans, nous avons plus ou moins 9 000 campings, 900 000 emplacements, en très légère diminution, et, parallèlement, un essor économique sans précédent.

Le chiffre d'affaires a doublé en 10 ans : 1 milliard de chiffre d'affaires il y a 10 ans, 2 milliards aujourd'hui. Les investissements ont doublé sur la même période : 200 millions d'euros d'investissement – c'est énorme, vu le nombre d'établissements – il y a 10 ans, plus de 400 millions aujourd'hui. L'emploi a suivi la même courbe.

On a pu, à travers la stabilité de la capacité d'accueil, augmenter tous ces chiffres parce qu'on a allongé la saison ; un meilleur remplissage de la saison, donc une meilleure utilisation de l'espace.

Dans les années soixante à quatre-vingt-dix, les campings se sont installés là où le client le demandait, c'est-à-dire sur les sites les plus remarquables et, souvent, sur les sites qui représentent des risques : près des forêts (risque incendie), près des rivières, sur le littoral. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, souvent, on est obligé d'attendre l'accident pour réagir ou ne pas réagir (22 septembre 1992, Vaison-la-Romaine, 100 morts, dont la moitié dans un terrain de camping situé dans le lit de la rivière).

La profession a été le moteur et le partenaire de la mise en place d'une réglementation nouvelle spécifique aux terrains de camping situés dans les zones à risque ; fin 1992, nous avions un volet de la loi « Paysages » qui obligeait les terrains de camping situés dans des zones à risque à assurer l'information du client, à avoir des moyens d'alerte et un plan d'évacuation.

Les textes d'application ont été rapidement pris, dans l'année qui a suivi. À la suite de cette législation, on n'a plus enregistré aucun décès de client pour des risques externes de type inondation ou incendie dans les terrains de camping. Même si c'était une contrainte, la profession l'a pris en charge, nous soutenons cette réglementation.

Mon deuxième exemple, récent, est la mise en place d'un guide sur la sécurité. Il est vrai que tout cela est compliqué, on s'y perd un peu, les terrains de camping sont traversés par une multitude de réglementations sur la sécurité. Nous avons proposé et réalisé un guide sur la sécurité, en partenariat avec les différents ministères concernés, notamment le ministère de l'Intérieur, mais aussi diverses associations, dont la vôtre ; je vous remercie, Monsieur BONNOT, pour votre participation active.

Aujourd'hui – cela date d'hier –, le premier exemplaire de ce guide a été imprimé, on l'a fait en urgence pour venir ici, après deux ans de travail. À l'extérieur, des *flyers* vous parlent de ce guide et de la façon dont vous pouvez avoir des informations ; ce n'est pas du tout une affaire commerciale, ce sera à la disposition de tout le monde, sur vos sites. Ce guide est un guide exhaustif de toutes les réglementations, d'une part, touchant le camping, et, d'autre part, contient des fiches pratiques pour s'adapter à chaque cas particulier.

Si j'ai le temps d'y revenir dans le temps qui m'est imparti, je vous donnerai un exemple sur la catastrophe récente dans le Var ; en pleine saison, des terrains de camping pleins, 10 000 personnes à évacuer dans les campings, des personnes qui ne connaissaient pas les lieux, aucun mort, malgré une situation très difficile.

Concernant les terrains de camping dans les zones littorales, si les clients sont demandeurs sur des sites particuliers, souvent des sites à risque, ils sont aussi demandeurs sur des sites de grande beauté, qui sont souvent des sites classés ou dans les zones littorales, et là, il y a des restrictions sur les travaux que l'on peut effectuer.

En matière de risques, la problématique est que nous avons l'obligation de réaliser certains travaux et peut-être la difficulté de pouvoir les réaliser selon le type d'autorisation dont on a besoin.

On a vu arriver de nouvelles réglementations, qui, parfois, s'opposent entre elles, les réglementations d'urbanisme et réglementations de l'environnement s'entrechoquent et nous, terrains de camping, sommes pris en tenaille.

Nous soutenons le principe qu'il ne faut pas aggraver le risque. Nous ne sommes pas demandeurs de nouveaux emplacements, nouveaux terrains, dans les zones littorales. Il ne faut pas aggraver le risque, il ne faut pas non plus abîmer le littoral. Nous ne sommes donc pas demandeurs d'extensions, de créations, mais nous pensons que lorsque les travaux ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme, on devrait pouvoir réaliser des travaux d'adaptation aux normes, de rénovation, des menus aménagements, qui ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme. Pour citer un exemple, on a vu un terrain de camping qui se voyait refuser l'autorisation de creuser des

tranchées pour enfouir des tuyaux et des câbles électriques.

Je souhaite conclure avec trois points.

D'abord, pour nous, la protection des personnes est capitale ; il n'y a pas de commune mesure entre la protection des biens et la protection des personnes, la priorité aux personnes.

Ensuite, je l'ai entendu tout à l'heure : la culture du risque ; on ne réunira rien sans une prise en compte, sans une culture du risque chez la population, mais aussi chez les professionnels de l'hôtellerie de plein air.

Enfin, dernier point, il est capital de tous travailler ensemble ; nous ne réussirons rien les uns contre les autres, parce que chacun défend un intérêt légitime, juste, et je crois qu'il faut discuter.

Avec l'ANEL, depuis 15 ans, nous sommes en partenariat, nous travaillons, nous discutons. Il y a 15 ans, avec Monsieur BONNOT, les premières rencontres ont été un peu tendues, mais comme nous sommes tous les deux des hommes de dialogue, nous aboutissons à des solutions dans lesquelles nous nous sommes retrouvés : la protection de l'environnement, les mobile-homes, etc.

Mon message final est : un partenariat commun, parce que nous avons tous le même objectif.

Merci.

François GROSRICHARD

Étant donné que nous avons 10 à 15 minutes de retard, je vous propose de reporter les questions à cet après-midi, parce qu'il faut un peu de temps pour la détente, la convivialité du repas, qui est aussi un moment d'échange.

Nous avons vu que tous ces domaines, toutes ces questions, étaient très liés ; nous reporterons à la fin de la première table ronde et de la deuxième table ronde de l'après-midi l'ensemble des questions.

3^e table ronde - Quel urbanisme demain pour le littoral ? Comment envisager les nouvelles solidarités en termes de territoires et de populations

Habiter le littoral en 2011, c'est également maintenir une diversité sociale perturbée par la hausse des prix du foncier et poursuivre le développement économique de secteurs en pleine mutation : pêche, agriculture littorale, activités portuaires et touristiques (réforme hôtelière, émergence de nouveaux modes de loisirs). Quelles solidarités envisager entre les communes littorales et celles de leur arrière-pays ?

*Quels moyens financiers pour entretenir ou valoriser les espaces délaissés ?
L'habitat, garant de la diversité générationnelle et de la pluralité des activités*

La situation spécifique de l'outre-mer

Quelles politiques des villes pour l'accueil de l'habitat intermittent (saisonniers, campeurs, étudiants, grands chantiers) et le développement des énergies nouvelles ?

François GROSRIEARD

Nous allons aborder quelques idées lors de ces Journées d'études de l'ANEL :

- Comment envisager un développement harmonieux du littoral français, métropolitain et outre-mer, en s'inspirant, éventuellement, d'exemples étrangers. Nous avons eu ce matin un exposé intéressant d'un ingénieur des Pays-Bas.
- Comment mieux développer les territoires, de manière harmonieuse et intelligente, en ayant suffisamment de concertation en amont avec toutes les parties prenantes qui ont une légitimité différenciée : services de l'État, services techniques ou généraux de l'État comme le préfet, élus locaux, régionaux, départementaux, communautaires, syndicats mixtes, etc., les habitants, *via* les associations de défense ou d'étude et, bien évidemment, on peut avoir une inspiration européenne, voire des directives européennes.

On a constaté que la gouvernance n'était pas tout à fait facile à mettre en place, que la décentralisation des Plans de Prévention des Risques n'était pas toujours facile, puisque cela se faisait beaucoup au niveau national, au sein du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Il nous est apparu que la tâche des élus locaux n'était pas facile, parce qu'ils sont les premiers directement en contact avec les populations et quand il y a des événements dramatiques, comme la tempête Xynthia, des inondations ou d'autres risques naturels, les maires sont inévitablement considérés comme responsables pour ne pas avoir prévenu assez tôt, pour ne pas avoir entretenu les digues, pour ne pas avoir fait suffisamment de remblai, etc. Les juges sont d'ailleurs souvent sollicités pour trancher les différents contentieux.

Il s'agit, cet après-midi, de parler essentiellement des questions de l'urbanisme, terme très vaste, qui recouvre le logement et la localisation des différentes activités à travers des Plans de protection, des Plans d'affectation du sol, etc.

Je vais demander à Frédéric CUVILLIER, député et maire de Boulogne-sur-Mer, président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, de nous indiquer comment, dans sa ville, dans sa communauté, qui est aussi un grand port de pêche, avec les installations nécessaires sur plusieurs hectares, il envisage de répondre à ces questions.

Frédéric CUVILLIER, député maire de Boulogne-sur-Mer, président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Quelques mots, pour évoquer l'exemple particulier de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, avec les différentes difficultés que nous pouvons rencontrer sur la pression, notamment la pression sur le foncier.

Cet arrondissement compte trois intercommunalités, 160 000 habitants et une ville-centre de 44 000 habitants, avec une situation d'évolution de la population qui pose toute la difficulté de la gestion du foncier, car les mouvements migratoires – on peut véritablement parler d'exode – se font le plus souvent au détriment des zones littorales et notamment de la ville-centre. En effet, on constate une baisse du centre urbain et une perte d'habitants des communes littorales du fait d'un certain nombre de critères, au détriment de la partie littorale, avec un exode qui pose des difficultés sociales, de déplacement et de mixité des territoires.

La carte vous montre de façon tout à fait symptomatique la place des résidences secondaires et des résidences principales. Plus vous êtes sur le littoral, plus la couleur verte marque la pression des résidences secondaires, qui est de plus en plus forte, au détriment de l'activité première qui est le logement, la résidence principale, bref, la capacité pour les collectivités de pouvoir accueillir leur population et la diversité de leur population, jusqu'à, y compris, remettre en cause parfois la mixité des territoires, puisque s'il y a un certain nombre de communes, elles sont peu nombreuses, quatre communes représentent l'équivalent de 30 % des logements sociaux – j'aurais préféré le terme « accessible » –, c'est-à-dire 30 % du parc des résidences principales.

Cette pression foncière énorme a également pour explication le coût du foncier que les élus locaux ne peuvent pas maîtriser, faute de moyens et de possibilités d'action. Le foncier va, sur les zones littorales, de 1 à 3 ; plus vous vous éloignez de la zone littorale, plus le foncier est accessible, avec un double mouvement : une évolution sur un certain nombre de communes littorales balnéaires, celles qui sont les plus touristiques et qui permettent la migration de populations ayant la possibilité d'accéder à un espace, à la construction de maison, ou qui ont les moyens de pouvoir y faire construire une résidence secondaire, l'exode des populations qui, ayant quelques revenus, n'en ont pas suffisamment pour rester sur place et à proximité immédiate de la ville, et notamment du cœur de ville, et une maîtrise de la population, finalement, qui échappe totalement aux acteurs locaux.

La raréfaction du foncier est due au fait que nous sommes, dans la zone centre, dans une zone portuaire, avec une mixité des espaces qui spécialise, en quelque sorte, une partie du foncier, peut-être un tiers de la ville-centre, de l'agglomération, à une activité portuaire, c'est-à-dire un domaine public maritime, qui n'est donc ni entre les mains des élus locaux ni ne peuvent bénéficier d'une politique d'ensemble.

En effet, la zone portuaire est véritablement en marge des politiques de structuration et d'orientation du foncier.

Par ailleurs, c'est peut-être insuffisamment connu, la Côte d'Opale, ce sont également des parcs naturels, un grand site national, un parc naturel marin qui sera bientôt défini, 37 000 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des zones et des sites Natura 2000, bref, un certain nombre de territoires qui se trouvent sanctuarisés et autant de contraintes.

Cela a pour conséquence une perte de population, je l'ai indiqué, une ségrégation – on peut véritablement utiliser ce terme –, un vieillissement de population, avec, finalement, une population qui a les moyens de rester en centre-ville, en centre d'agglomération, en centre d'arrondissement ou d'aire urbaine, et un recul des familles vers l'intérieur des terres et, pour conséquence, une dévitalisation économique et sociale.

Les grandes réponses sont classiques, elles ne sont pas spécifiques ; je mets peut-être le doigt sur une difficulté : il n'y a pas de dispositif spécifique aux communes littorales. Il faut utiliser des politiques foncières, de renouvellement urbain, nous avons un grand dossier ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) avec la réalisation de logements sociaux face à la mer, ce qui permet de fixer les populations, des logements saisonniers, des politiques de transport. Pour ce faire, nous avons les politiques traditionnelles, avec un paradoxe : une ville extrêmement dense, 43 000 habitants pour moins de 1 000 hectares, et, pour autant, un logement vacant extrêmement marqué.

Nous mobilisons donc les schémas et les instruments mis à notre disposition.

Pour pouvoir assurer une mixité sociale sur le littoral, il faut une politique sociale affirmée, en tout cas éviter cette fuite de nos populations, rendre accessible l'habitat mais aussi les espaces qui sont contraints et peu nombreux et, pour cela, il faut affirmer une véritable volonté de respect de la diversité de la population.

La spécificité de ce projet ANRU est, non seulement d'avoir une politique de démolition, mais de construction et même un excédent de politique de reconstruction, accessible au plus grand nombre, puisque je rappelle que le logement social est accessible à 70-80 % des familles, avec une mixité dans les différents quartiers, mêlant le tertiaire, le culturel, le commercial, ce qui ne fut pas le cas de la reconstruction, puisque la ville a connu les outrages de la Seconde guerre mondiale, qui s'était faite un peu rapidement.

Par ailleurs, des actions de logements vacants sont menées, et notamment un Programmes d'Intérêt Général (PIG) au niveau de l'agglomération, l'acquisition parfois des mesures coercitives, pour ce qui concerne la récupération d'immeubles menaçant ruine, l'abandon manifeste et, bien sûr, des projets de renouvellement urbain, notamment l'interface terre/mer, avec la requalification d'espaces.

Sur la partie gauche du plan, vous voyez la partie portuaire, qui a été décentralisée, qui est aujourd'hui espace régional, l'autorité portuaire étant le Conseil régional, avec les activités liées à la transformation de la mer. Boulogne est le premier centre européen de transformation des produits de la mer. Le foncier sur la ville de Boulogne-sur-Mer, à l'intérieur de la Communauté

d'agglomération, échappe à la stratégie d'aménagement du maire, échappe à la volonté locale ; c'est du domaine public maritime et l'ensemble de cet espace est donc consacré à une mono-activité.

Par ailleurs, les ports sont des éléments en mouvement, ils évoluent, se transforment, se transportent et ceux qui sont venus à Boulogne lors des Journées de l'ANEL ont pu voir que la partie que l'on appelle l'Éperon, le cœur même de cette zone portuaire, qui était dédiée au transmanche, le transmanche s'étant déporté au profit de la création du tunnel sous la Manche, est aujourd'hui revendiquée par la collectivité.

Il est tout de même tout à fait étonnant de voir que les collectivités, notamment les communes, doivent revendiquer leur propre territoire, l'orientation, la stratégie de leur territoire, alors même qu'elles n'ont pas la main sur l'aménagement de ces espaces portuaires et du domaine public maritime.

Nous avons un projet de requalification partant du fleuve de la Liane : aménagement de zones culturelles, projets d'éco-quartiers, réhabilitation de logements sociaux, réaménagement des berges de la Liane, avec des liaisons douces, de la mixité sociale, relance d'activités commerciales, extension de la plaisance et extension de Nausicaà.

Le cœur d'agglomération doit assurer une offre de logement, une offre urbaine, une offre de mixité d'activités, sur un espace qui, normalement, devrait permettre à la collectivité d'agir, de réagir et, surtout, d'aménager, dans un sens durable, son espace et les vocations des différents quartiers et sous-quartiers.

Or, aujourd'hui, la décentralisation portuaire s'est faite de façon isolée, sans même intégrer la diversité des espaces et la légitimité des acteurs.

Aujourd'hui, être élu littoral, c'est devoir assumer la prévention, devoir assumer des investissements extrêmement lourds et souvent sans concours, et devoir aménager des collectivités sans avoir la possibilité d'avoir maîtrise de l'usage des sols sur leur territoire et dans leur collectivité. Il faut reconnaître cette spécificité du statut d'élu littoral, avec les contraintes financières, en termes de foncier, les difficultés accrues qui sont les leurs, sans qu'il y ait une fiscalité spécifique aux enjeux.

Il faut donc une création de la décentralisation maritime, littorale, et que nous puissions avoir également des moyens ; cela pose des questions beaucoup plus vastes, mais je crois que le pays s'en saisira dans quelques semaines, sur la fiscalité littorale. Si nous n'avons pas les moyens d'une solidarité nationale, si nous n'avons pas la création, comme cela a été fait sur l'ANRU, avec un fonds spécifique, avec une agence bénéficiant de sanctuarisation financière, si nous n'arrivons pas à sanctuariser les financements, notamment pour la prévention des risques, la remise en état des ouvrages, l'aménagement, la mixité, les zones littorales, alors nous n'aurons que des pratiques dépassées.

Mme la ministre écrivait hier qu'il y avait des solutions ou des propositions dépassées ; je parle aujourd'hui de pratiques dépassées, car la gouvernance n'est, aujourd'hui, pas adaptée aux enjeux de nos collectivités littorales et aux enjeux, plus généralement, de l'interface terre/mer.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup, Monsieur le maire, président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, de votre intervention que l'on peut résumer par une reconquête des territoires et des pouvoirs des élus locaux pour mettre un terme à des politiques qui vous sont imposées et sur lesquelles vous n'avez, à cause du domaine public maritime, pas beaucoup de latitude.

Frédéric CUVILLIER

Et des moyens financiers !

François GROSRICHARD

C'est tout à fait évident.

Ce que vous avez dit sur la nécessaire mixité sociale faisait un peu penser à Paris et les banlieues. Paris étant pour les riches, si je simplifie, et le 93 pour les personnes qui ont moins de moyens ; la côte est réservée aux familles aisées et les familles plus modestes vont vivre dans l'arrière-pays.

Monsieur MONPLAISIR, en outre-mer, les questions se posent-elles de la même manière ?

Ralph MONPLAISIR, maire de Case-Pilote, président de l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique

Oui, les questions se posent de la même manière.

Il m'a été demandé, en 10 minutes, d'évoquer l'Agence et Case-Pilote.

La Martinique est située dans l'archipel des Antilles, au sein des petites Antilles, avec, au nord, la Dominique et la Guadeloupe et, au sud, Sainte-Lucie. Nous avons un territoire d'environ 70 kilomètres de long, 30 kilomètres de large, 360 kilomètres de côtes et notre île est configurée d'une telle façon que le plus loin que l'on puisse se trouver de la côte est 12 kilomètres ; vous comprenez qu'avec cela, la Martinique entière est une côte.

La Martinique compte 34 communes, 27 se trouvent le long de ce littoral où il y a les fameux 50 pas géométriques ; ces 50 pas sont une bande de 81,20 mètres délimitée à partir de la limite haute de notre rivage. Elle fait partie du domaine public de l'État et est donc, de ce fait, théoriquement, imprescriptible et inaliénable. On a délimité différentes zones : dense, diffuse (rouge et jaune sur la carte) et naturelle (vert) qui a vocation à rester en l'état.

Au fil du temps, cet espace a été occupé et a plutôt subi cette occupation de façon anarchique dans beaucoup de cas. Nous sommes confrontés à des questions de sous-équipement, voire d'insalubrité, dans ces zones. Des quartiers se sont développés sans tenir compte des risques, parce qu'il y avait du terrain, des espaces disponibles et, bien entendu, une population à la recherche de zones d'habitat, de surcroît proches autant que possible des emplois potentiels.

Dans les dernières décennies, l'État et les communes ont engagé un processus de régularisation de cet habitat informel, avec pour objectif de permettre aux occupants sans titre de devenir des

propriétaires.

L'Agence des 50 pas géométriques est un établissement public à vocation industrielle et commerciale et a été créé comme outil de coopération entre l'État et les communes dans le cadre du dispositif de régularisation. Elle est dirigée par un fonctionnaire, qui est un ancien des services de l'équipement, avec une équipe de 19 personnes et un président qui est nommé en Conseil des ministres pour la période de la mandature du maire.

En Martinique, on trouve des risques d'inondation, sismiques, cycloniques, volcaniques, des mouvements de terrain et une population sympathique.

Depuis 2004, l'ensemble des communes de notre île est couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le croisement des aléas et des enjeux donne la partie réglementaire du PPR, avec cinq zones, dont les caractéristiques permettent ou non l'implantation de constructions. Il faut savoir que ce PPR a été conçu suite aux problèmes qu'il y a eus en métropole, Vaison-la-Romaine et autres, et qu'à la Martinique, on nous a demandé de faire un PPR. Nous avons consulté une société qui a pris la carte et a déterminé que la Martinique était inconstructible ; les bourgs étaient tous en zone rouge. J'ai eu l'occasion de faire remarquer à chaque fois à l'État que c'était honteux d'avoir conçu les choses de cette façon et que les gens qui avaient des permis de construire, subitement, étaient sur des terrains qui étaient sous l'eau. Toutefois, c'est un autre débat et les choses sont en train d'être revues, nous sommes en train de refaire notre PPR.

Nous avons une densité moyenne de 382 habitants par kilomètre carré, celle-ci passe à 4 500-6 000 habitants au kilomètre carré dans la bande des 50 pas géométriques ; 1 % du territoire est occupé par 15 % de la population.

Tout à l'heure, j'ai entendu le professeur dire avec beaucoup d'intérêt qu'en Guadeloupe, il n'y avait pas forcément une grande densité sur la zone des 50 pas ; je le crois, je le comprends, mais il faut comprendre que quand c'est densifié, c'est densifié.

Nous avons environ 500 constructions dont le PPR dit qu'elles sont dans des zones rouges ou violettes et où l'habitat devrait être totalement prohibé. Mon collègue l'a dit tout à l'heure, cela concerne environ 2 000 personnes.

Depuis que je suis à l'Agence en tant que président, donc depuis deux ans et demi, je dis qu'on n'a pas le droit de déplacer des gens qui ont grandi, qui ont vieilli dans certains endroits, sans prendre beaucoup de précautions, parce qu'on crée de vrais problèmes de société. Ces gens-là, qui ont toujours vécu là et qu'on met ensuite dans des boîtes à sardines, il faut comprendre qu'ils ne se reconnaissent plus, il ne faut pas s'en étonner, à moins de vouloir remplir les crématoriums rapidement.

François GROSRICHARD

Votre collègue Marcellin NADEAU, ce matin, a dit exactement la même chose.

Ralph MONPLAISIR

Nous nous entendons très bien mon collègue et moi ; lui est complètement sous l'eau au Prêcheur.

Dans le cadre d'un processus de régularisation conduit avec les services de l'État, il faudra voir comment on va gérer ces zones. Or, l'Agence est un outil de coordination entre l'État et les communes dans un processus de régularisation. Nous avons, entre autres, comme mission d'élaborer des programmes d'équipement d'espaces. Nous allons de plus en plus au-delà de cela maintenant, car cela découle de notre particularité d'être une île, tout le monde vit au bord de la rivière ou au bord de la mer. Tout ce qui tombe à la Martinique arrive à la mer, qu'on le veuille ou non. C'est pourquoi nous procédons à des programmes d'équipement et d'aménagement tenant compte des risques d'aléas et permettant, avant de faire l'acquisition du foncier où les gens ont construit, de les mettre dans des conditions de vie plus correctes, avec des Voiries et Réseaux Divers (VRD) et tout ce qui s'ensuit. On déplace parfois des gens, mais on s'assure de le faire dans des conditions les plus humaines possible.

La loi LETCHIMY ouvre aujourd'hui la possibilité pour l'occupant sans titre de disposer d'une aide financière qui devrait lui permettre d'être relogé dans de bonnes conditions. Les dispositions offertes par cette loi n'ont pas été, à ce jour, mises en œuvre, cependant, elle offre des possibilités nouvelles de résolution des situations. Aujourd'hui, avec la loi Grenelle 2 et la loi dite LETCHIMY, nous disposons d'outils qui devraient nous permettre de protéger, parfois contre leur gré, les populations.

Cependant, notre territoire est confronté au problème du logement ; plus de 15 000 demandes de logement ne sont pas satisfaites, le foncier est rare, l'empiètement sur les terres agricoles est important. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) prévoyait de conserver 40 000 hectares de terres agricoles ; les surfaces agricoles utiles disponibles ne sont plus aujourd'hui que de 28 000 hectares.

Le SAR doit être un document de stratégie locale. De trop nombreux POS ou PLU ne sont pas encore totalement compatibles avec notre SAR. Il est actuellement en cours de révision. Des SCOT compatibles devraient voir le jour et la mise en compatibilité des autres documents de planification réalisée.

Voilà pourquoi les dispositions permettant de protéger les biens et les personnes pourront être envisagées en amont. Espérons qu'elles seront satisfaisantes !

La protection des hommes, c'est un petit pas vers la mise en place d'une Gestion intégrée de la mer et du littoral de la Martinique ; nous venons d'ailleurs de terminer, jeudi dernier, un forum intitulé « Bodlanmè », sous la présidence de Gilles BŒUF, président du muséum d'Histoire naturelle, sur cette thématique : « Gestion intégrée de la mer et du littoral des Antilles françaises », afin de jeter les ingrédients pour la mise en place d'une véritable stratégie. Nous avons la chance d'avoir Mme BERSANI, qui est venue, comme chaque fois, nous apporter sa science. La mayonnaise a semblé prendre.

Il nous appartient de poursuivre dans cette direction. (*Projection de photos d'aménagements en Martinique.*)

Sur l'Anse Bellune, sur la ville de Trinité, il y a une soixantaine de constructions sur 6 hectares qui ne disposaient ni de voirie, ni d'eau courante, ni d'électricité et encore moins d'assainissement ; c'est réglé.

Nous avons aménagé un site touristique à l'Anse Dufour qui avait les mêmes problèmes de desserte et d'assainissement, qui regroupe une soixantaine de constructions également, mais le week-end, le site accueille plus de 800 visiteurs.

Nous avons quelques travaux en sites très denses, dans la ville du Prêcheur, chez mon ami Marcellin NADEAU, avec la réalisation d'équipements similaires.

Les villes en Martinique, sur le littoral, pour beaucoup, sont construites sur les 50 pas et un certain nombre de propriétés dans les villes ne sont pas encore régularisées.

Ma petite ville de Case-Pilote, située sur la côte Caraïbe nord, 4 500 habitants, 14 kilomètres carrés, a eu la chance d'être retenue dans le cadre d'un projet de port exemplaire il y a quelques années.

Nous avons appréhendé notre projet de façon à sécuriser les riverains et leur habitation face aux houles cycloniques, structurer une nouvelle offre de plaisance adaptée et intégrée dans son bassin de navigation, avec un port d'escale remarquable, déployer une nouvelle offre de services et de commerces, proposer du stationnement disponible pour les automobiles, puisque nous avons des problèmes d'espace, penser notre projet pour tous, marins et non marins, en accordant une attention particulière aux accès et cheminements, ainsi qu'au traitement des espaces publics, intégrer les composantes urbaines du projet avec une gestion optimisée des accès et des stationnements, concevoir un projet architectural novateur mais en cohérence avec le bâti et le patrimoine existant, en réduisant l'impact et en gagnant l'espace, proposer un espace événementiel, un théâtre nautique capable de gérer des événements accessibles à toute la Martinique et offrant une visibilité exemplaire.

En deux mots, vous avez compris que nous avons essayé là de régler tous les problèmes dont vous avez parlé ce matin et nous y sommes arrivés.

Dans la minute qui me reste, je vais vous montrer des schémas de la proposition d'aménagement.

(Projection de schémas représentant le projet.)

La protection monte à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer, nous avons calculé la houle la plus importante qui peut nous arriver, et nous protégeons ainsi les populations derrière. Nous avons réglé le problème des commerces, qui seront intégrés au projet, et des parkings, qui sont compris. La capacité est de 190 bateaux de 10 mètres, il y aura un port à flot pour les bateaux de 12 mètres et le parking pourra contenir 200 voitures. Nous avons prévu une circulation en double sens, une circulation piétonne pour les promenades et une circulation secondaire à l'intérieur du site.

Nous avons également un ouvrage de protection, comprenant un ouvrage sous-marin qui va s'étendre et casser la lame quand elle arrive, un talus d'enrochement et la protection du site par une porte mobile qui se ferme complètement en cas de cyclone.

Ce projet est estimé à 50 millions d'euros, nous avons l'intention de le réaliser dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), nous sommes désormais en train de travailler sur la partie économique et juridique du projet. J'espère qu'au cours du premier trimestre, je pourrai mettre tout cela en route.

Je tiens à remercier l'ANEL qui nous a soutenus quand nous étions candidats et je dis particulièrement merci à Monsieur GROSRICHARD qui a eu pitié de moi !

François GROSRICHARD

C'est bien d'avoir un maire qui a de l'humour ; on va tous acheter un petit deux-pièces à Case-Pilote !

Pierre SALLENAVE, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a été citée à plusieurs reprises ; votre politique vis-à-vis des villes du littoral est-elle spécifique par rapport à la politique générale que l'on peut trouver dans un certain nombre de banlieues parisiennes, lyonnaises ou d'autres grandes villes ? Y a-t-il un logiciel particulier, des idées, des objectifs spécifiques ?

Pierre SALLENAVE, directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Non, justement, il n'y a pas de politique spécifique pour le littoral dans la rénovation urbaine, parce que cela n'a pas été construit comme cela, l'objet inscrit dans la loi du 1^{er} août 2003 étant de s'adresser à des zones urbaines en difficulté, en situation de grande dégradation et de dysfonctionnement urbain sans distinction de territoire.

Cela étant, l'Agence intervient dans un certain nombre de communes littorales, plutôt d'assez grandes villes d'ailleurs. Je me demandais ce que j'allais pouvoir dire après l'exposé de Monsieur CUVILLIER, parce qu'il a tout dit sur la rénovation urbaine. Nous intervenons au Havre, à Brest, à Nantes, à Marseille, à Dunkerque, à Nice...

Concernant les communes littorales, je commencerai par dire qu'il n'y a pas une spécificité ; vous savez tous mieux que moi que l'urbanisme littoral est caractérisé par une extraordinaire diversité.

Si j'essaye d'en faire une rapide typologie, on a quelques zones en déprises, certaines à caractère très rural – l'ancien directeur départemental de l'équipement de la Manche que je suis a connu des zones littorales rurales, maraîchères –, d'autres plus urbaines mais quand même en rétraction urbaine, qui ne sont pas propres au littoral – quand vous allez à Morlaix, vous trouvez un centre ancien, en difficulté, plutôt confronté à une vacance qui se développe, et là, il n'y a pas beaucoup de pression, et il en est de même dans l'Est de la France –, et d'autres, enfin, qui sont sous forte tension, ce qui est la tendance générale de l'ensemble du littoral, puisque je lisais dans le dossier que je me suis constitué pour venir, que la population littorale, en quelques années, a augmenté de 400 000 personnes, donc, forcément, il y a des zones à forte tension.

Il est donc évident que nous devons intervenir de façon différenciée, et c'est ce que nous faisons, avec ce type de prisme dans l'intervention de l'Agence : sommes-nous en présence d'un territoire soumis à une pression, à une forte demande, ou, au contraire, à un territoire qui est en déprise économique ?

Il est intéressant de voir que les villes littorales et les villes portuaires sont souvent des villes anciennes, avec des centres anciens, alors que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est plutôt connue pour être intervenue sur des quartiers d'habitat social, donc des quartiers construits dans les années soixante-dix, le plus souvent d'ailleurs au pourtour des communes littorales. Je suis née à Saint-Nazaire où l'on voit bien la construction des années soixante - soixante-dix au pourtour et un centre un peu plus ancien ; de même, Le Havre, Bayonne et Boulogne-sur-Mer ont leur centre ancien.

Dans ces communes littorales, nous sommes confrontés à une difficulté très particulière du centre ancien qui se dégrade et qui, petit à petit, cesse d'être ce qu'il doit être, c'est-à-dire le poumon économique de l'agglomération.

Aujourd'hui, nous commençons un programme « quartiers anciens dégradés » en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) sur un petit nombre de communes, 25, mais c'est bien un sujet sur lequel l'ANRU est en train de travailler et va travailler de plus en plus. Ce n'est pas spécifique au littoral, on en a partout en France, mais le littoral, en particulier les zones portuaires, est marqué par la présence d'un certain nombre de quartiers anciens dégradés, sur lesquels nous envisageons d'intervenir à l'avenir.

Vous m'avez demandé de m'interroger sur les solidarités nationales, l'Agence que je dirige est une agence de solidarité nationale, c'est aussi une agence de création de richesse, d'investissement, et un principe me paraît important : le principe de subsidiarité.

Lorsqu'on veut répondre à des besoins de logement, la première erreur est de penser logement et habitat ; il faut penser ville, fonctions urbaines. Bien sûr, quand on est en présence de pression littorale, avec une forte demande de gens qui veulent s'installer, donc qui veulent plutôt du lotissement – c'est évidemment le modèle condamné à terme, le modèle qui ne crée pas de richesse à terme, parce qu'il n'est pas assez dense –, on a une période devant soi d'une vingtaine d'années de relative prospérité et on risque d'avoir un réveil brutal ; c'est un sujet dont j'ai eu l'occasion de parler assez souvent avec Yvon BONNOT, qui avait été un des premiers à avoir des stratégies foncières pour éviter ce genre de phénomène de « boboïsation » peu dense.

En revanche, c'est une chance énorme d'être en présence de territoires sous pression, sous tension, parce qu'au fond, l'économiste Laurent DAVEZIES qui, récemment, travaillait sur Guérande, l'a écrit dans pas mal d'ouvrages, la première richesse d'un territoire est sa richesse résidentielle. Être en présence d'un territoire où il y a une forte demande et où on a besoin de lutter contre la hausse des prix fonciers pour permettre à des populations moins aisées de s'installer, honnêtement, est une chance ; il vaut mieux cela qu'être en présence d'un territoire où l'on perd de la population sans savoir comment la retenir.

Simplement, si l'on veut que cela fonctionne durablement, il faut être capable de mettre en place les fonctions urbaines, c'est-à-dire les commerces, les services à la population de toute nature, les transports, les écoles ; cela coûte cher et il est manifeste que le modèle peu dense qui s'est développé sur le littoral pendant ces dernières décennies, et pas seulement sur le littoral d'ailleurs, mais dans beaucoup d'endroits en France, autour des villes moyennes, avec une ville moyenne de 20 000 habitants qui se fait vampiriser par toutes les petites communes autour, phénomène extrêmement classique, est dangereux.

Il faut penser ville, il faut penser fonctions urbaines et la clef du bon fonctionnement est le bon fonctionnement des activités.

On a la chance ou pas d'attirer de la population, mais pour qu'une ville fonctionne durablement, il faut que le commerce tourne. L'urbanisme commercial est la clef du fonctionnement de long terme d'une ville.

La clef du fonctionnement de l'urbanisme commercial, pardonnez-moi d'être aussi cru, est la chalandise, la capacité contributive des clients potentiels, des commerces à proximité, et cela tient à une chose : la densité.

Le sujet pour lequel il faut plaider aujourd'hui est celui de la ville dense en bon état.

Je n'ai aucune inquiétude à terme pour le centre ancien de Monsieur CUVILLIER, parce que cette densité est une force extraordinaire. Il faut le remettre en état pour retrouver de l'attractivité, c'est le genre de choses que nous faisons ensemble, mais cette densité permet au commerce de tourner et permet, du coup, à l'économie locale d'organiser les conditions d'accueil de populations moins aisées.

Après, c'est une question de courage politique. J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure sur la subsidiarité. Bien sûr, on peut faire appel à la solidarité nationale, c'est un travail que nous faisons nous-mêmes, mais dans toutes ces villes qui ont du dynamisme, aujourd'hui, on a les moyens, la plupart du temps, d'organiser la création de richesse, la création de valeur, et, à partir de là, d'en récupérer une partie pour organiser l'accueil de populations moins aisées, faire du logement social qui permet la diversité.

François GROSRICHARD

Votre idée est donc plutôt de reconstruire la ville sur la ville.

Pierre SALLENAVE

Absolument, c'est mon cœur de métier ! Non seulement reconstruire la ville sur la ville, mais le modèle qui fonctionne est celui de la ville dense.

François GROSRICHARD

S'il n'y a pas de place, il faut quand même en trouver un peu à l'extérieur. On peut construire des quartiers intéressants sans que ce soient nécessairement des barres de HLM.

Pierre SALLENAVE

Dieu merci, encore que je ne sois pas un ennemi absolu de la barre HLM ; ce n'est pas forcément un habitat à rejeter. Si vous allez à Bayonne, vous allez trouver une barre HLM que nous ne démolirons certainement pas, que nous réhabiliterons, dont les habitants sont ravis. Ce n'est pas, en soi, un modèle à stigmatiser.

Toutefois, consommer de l'espace est quelque chose de dangereux et il faut garder à l'esprit que dans la plupart des cas, la densification de l'espace déjà urbanisé est une solution qui fonctionne.

François GROSRICHARD

D'autant plus que consommer de l'espace, et cela fera l'objet d'une intervention tout à l'heure d'une personne qui représente les syndicats agricoles, revient souvent à consommer de l'espace agricole ou de l'espace naturel qui a aussi son utilité d'espace productif.

Pierre SALLENAVE

Absolument.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup.

Nous avons la chance également d'avoir avec nous Bruno FORTIER, qui est architecte-urbaniste, grand prix de l'urbanisme en 2002, il y a 10 ans, bon anniversaire !

Je voudrais que vous nous expliquiez comment un urbaniste-architecte comme vous, à la suite de ce qu'on a pu entendre, peut concevoir des villes ou des développements de villes fragilisées par des risques naturels, la mer, les inondations. Peut-on concevoir un modèle de ville littorale différent des villes comme Chambéry ou Grenoble ? Peut-on trouver quelque chose d'intéressant dans les objectifs, dans les méthodes de concertation, de fabrication de la ville ou de reconstruction de la ville, pour les villes du littoral qui nous intéressent ici, aussi bien en France métropolitaine qu'en outre-mer ?

Bruno FORTIER, architecte-urbaniste, grand prix de l'urbanisme 2002

Vous me posez une colle et je suis bien incapable de répondre à froid.

Si vous le permettez, je voudrais rebondir sur ce qui vient de se dire sur le problème d'extension/densification, avec un cas de ville littorale tout de même : Le Havre.

Le Havre est une ville massive par rapport à d'autres villes littorales, le plus grand port français, très loin des ports nord européens (Hambourg, Amsterdam, Anvers, Rotterdam), à peu près six fois moins de capacité, bien que sur une trajectoire ascendante, c'est une très belle ville, sans doute la plus belle reconstruction en France.

C'est la seule ville en France ou l'une des seules où il est plus long d'aller en train qu'il y a 50 ans. On tombe là sur un problème bien connu : la façade maritime de la France depuis Louis XIV n'a pas été prise comme un atout économique de la nation.

C'est aussi un port en eau profonde, ce que ne sont ni Anvers ni Rotterdam, donc il y aurait d'immenses perspectives si elles étaient exploitées ; elles l'ont été un peu avec « Port 2000 », les travaux que l'État a mis en place depuis 15 ans, heureusement, parce qu'un mouvement en résulte, mais on est très en deçà, les investissements portuaires prévus sur Le Havre dans les cinq ans qui

viennent sont le 1/10 des investissements qu'a votés le Sénat de Hambourg pour cinq ans il y a deux ans. Vous voyez qu'on est en plein problème français.

Les maires se sont tout de même emparés de l'affaire, avec une particularité au Havre, sans vouloir susciter de polémique : le port et la ville s'entendent très bien ; je n'ai pas entendu dire cela partout, mais les directeurs actuels et même les directeurs précédents sont et étaient très ouverts aux problématiques urbaines, si bien qu'Antoine RUFENACHT nous a demandé il y a neuf ans de réfléchir à la manière dont on pouvait densifier le centre du Havre.

Vous savez que dans ces grands ports souvent aménagés au XIX^e siècle, il y a un paradoxe : à mesure que le port prospère, les bassins XIX^e siècle sont abandonnés ; même grands, les bassins d'un kilomètre sont trop petits pour les évolutions actuelles. Il y a donc environ 25 kilomètres de bords à quai libérés ou libérables au Havre, ce qui est tout à fait effrayant pour la ville si elle doit les prendre en charge, évidemment, mais il y a des possibilités de fabriquer une ville sur l'eau, en quelque sorte.

La politique d'Antoine RUFENACHT et d'Édouard PHILIPPE, le maire actuel, a consisté à voir comment on pouvait reconquérir ces espaces portuaires et voir comment retrouver un adressage du Havre dans les villes françaises ou européennes.

Ils ont réussi un coût formidable, que Bordeaux a réussi également : ils se sont fait repérer par l'Unesco. On redécouvre que cette reconstruction est magnifique, même si les Japonais qui passent, et il n'y en a pas beaucoup, pour l'instant encore, sont perplexes, ils demandent ce qu'il faut regarder. Néanmoins, c'est tout de même un atout extraordinaire.

Des grands équipements ont été fabriqués, des quartiers nouveaux ont été construits au bord de l'eau, mais je dois dire que la situation depuis trois ans, pas seulement au Havre, est difficile et je ne crois pas que Le Havre trouve le statut qui devrait être le sien au regard de l'économie nationale, des capacités mondiales et des développements du transport maritime dans le monde.

Ces atouts sont considérables, on n'est pas à la hauteur ; comment jouer le prochain coup ?

Le prochain coup, vous le connaissez, je ne sais pas s'il sera joué, il s'agit de la région économique Paris - Rouen - Le Havre, avec de grandes difficultés, parce que c'est porté par le maire de Paris, Bertrand DELANOË, c'est porté de manière plus compliquée par Rouen, un peu hésitante sur cette chose, et, bien entendu, par le maire du Havre ; est-ce que cela le sera dans les années qui viennent ? Il faut l'espérer.

Vous avez d'énormes projets de transformation des périphéries parisiennes actuellement et de densification. Il faut dire un mot sur cette densification. Je travaille sur un grand secteur de première couronne parisienne : Ivry ; vous aviez là des industries ou de grandes fonctions comme BHV, Nathan, Philips, Total, etc. et tous ces gens partent. Grâce au ciel, ils ne partent pas tous en Chine et certains partent à 40 kilomètres de Paris ; ils étaient en première couronne, ils s'agrandissent et partent.

La remarque qui a été faite comme quoi il ne faut pas seulement réfléchir à la densification mais aussi continuer de réfléchir à l'extension est absolument pertinente. On a un urbanisme d'extension qui est un urbanisme « mal foutu », de *dumping*, dans toute la France, que ce soient les petites ou les grandes communes, et il n'est pas vrai que cette extension s'arrête, elle continue allègrement.

Cela ne veut pas dire que la densification est mauvaise, mais la densification, pour des raisons sur lesquelles je ne peux pas m'appesantir, est un processus sophistiqué, qui coûte très cher. Elle est absolument positive, il faut absolument s'y coller, mais c'est beaucoup plus cher que d'aller construire, en plaine à betteraves, des pavillons, à 30 kilomètres de Paris.

À Paris se pose donc un problème de mutation massive et ce problème de mutation massive est le même qu'au Havre : cela ne peut pas venir seulement de la politique urbaine, cela ne peut pas venir seulement d'une intention politique, il y faut de la richesse. Ce qui nous manque en France, c'est visiblement la richesse, le *punch* économique. Il n'y aura pas de grande transformation de Paris malgré le Grand Paris si l'on ne retrouve pas des flux économiques importants et il en est de même pour Le Havre.

Je pense qu'il y a une grande solidarité sur cette question Paris - Rouen - Le Havre ; cette idée d'une région économique Paris - Rouen - Le Havre est une bonne idée. Ce n'est pas forcément la seule région économique en France, il y a le sillon rhodanien, Bordeaux, Toulouse et d'autres, mais je ne crois pas, au fond, aux grandes transformations urbaines dans les années à venir si on ne retrouve pas des flux de richesses importants.

Mon propos était peut-être un peu large...

François GROSRICHARD

Non, au contraire, c'est très bien d'élargir. On parlait ce matin de l'arrière-pays, on voit que Paris est l'arrière-pays du Havre, encore que Paris est aussi un port de mer, puisque des caboteurs de 3 000 tonnes viennent à Gennevilliers, vont en Angleterre ensuite ou aux Pays-Bas.

Il est vrai qu'à l'échelle des 50 ans qui viennent, Le Havre, Rouen, Paris et la banlieue parisienne sont le même bassin économique ; c'est absolument évident.

Catherine, avez-vous quelque chose à dire à ce stade ? C'est par politesse et amitié que je vous donne la parole ; sinon, vous pouvez garder vos flèches ou vos approbations pour tout à l'heure.

Catherine BERSANI, Inspectrice générale de l'Équipement et expert de LittOcean

C'est cornélien !

J'ai des choses à dire... Je pense que j'en aurai après les autres interventions, mais ce seront un peu les mêmes.

Je pense qu'il y a un maître mot sur la manière d'habiter le littoral : la mutualisation. Cette mutualisation s'applique notamment au financement, et je le mets en n° 1, alors que, d'habitude, on le met toujours en n° 2, parce que, comme vient de le dire Bruno FORTIER, et c'était sous-jacent dans ce que disaient mes voisins de droite et de gauche, on ne peut transformer les choses qu'avec

au minimum un espoir et, si possible, une réalité de flux financier.

Le flux financier ne naît pas par l'opération du Saint-Esprit, ce qui est très dommage, parce que dans ma culture, cela marcherait, il ne peut naître que d'une mutualisation des idées, c'est-à-dire que les idées sont génératrices d'argent.

Dans ce que disait Frédéric CUVILLIER sur son projet urbain, on voit très bien que c'est un projet urbain sous-tendu par l'activité économique et que chaque morceau de l'opération qu'il envisage est conditionné et, en même temps, s'appuie sur la création d'un flux économique. Je crois que ce qu'il a montré à l'échelle de la ville de Boulogne, Bruno l'a montré à l'échelle de Paris - Le Havre, avec la grande question que plus c'est long, plus il est difficile de créer des sources de financement qui irriguent la totalité de la distance. On a là une idée mutualisée, qui est en recherche de financement.

Sur cette mutualisation, je voudrais très rapidement évoquer, près de Montpellier, une jolie petite commune qui a 85 % de son territoire en espace protégé : Lattes. C'est très bien pour les Montpellierains, cela veut simplement dire que toutes les semaines, il y a trois tonnes de déchets à ramasser et qu'ils n'ont pas le premier liard pour le faire. Comme ils ont quand même mutualisé les financements, la ville de Montpellier et la Communauté d'agglomération financent le nettoyage de Lattes, mais cela ne s'est pas fait tout de même et, en attendant, ils ont croulé sous les déchets des loisirs montpellierains.

On a parlé ce matin de l'établissement public foncier de Vendée, qui est quelque chose de *sui generis* tout à fait particulier, mais qui est très intéressant. Normalement, un établissement public foncier repose sur la mutualisation ou la tontine, c'est-à-dire que plus le périmètre est large, plus on a d'argent pour faire les opérations dans l'ordre dans lequel elles apparaissent et non pas dans l'ordre dans lequel on pourrait les financer à partir de leur propre base territoriale. Un établissement public foncier, plus c'est grand, mieux cela marche. Or, la Vendée, c'est petit, mais la Vendée a cette particularité : ce sont des usines à la campagne, avec des petites maisons, des petits jardins, de la population bien formée, mais ils sont tous à la campagne, donc la problématique foncière n'est pas du tout la même qu'autour de l'estuaire de la Loire ; cela ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il n'aurait pas fallu aussi un établissement public foncier sur l'estuaire de la Loire, mais bon...

L'établissement public foncier de Vendée a soulevé des tempêtes parce qu'il était tout petit et tout à fait de son espèce originale, mais il sert à mutualiser le foncier que les petites communautés de communes, quand il y en a, de Vendée ne trouveraient pas pour développer et continuer à faire prospérer leurs usines à la campagne, même s'il y a quelques centres d'activité qui sont un peu plus gros que la campagne.

L'établissement public de Vendée est un système de mutualisation à une grande échelle, parce que le département, par rapport aux petites communes, est énorme, et à cette échelle, il mutualise l'argent, ce qui est fondamental, et, ce qui coûte beaucoup d'argent, les idées et le savoir-faire.

François GROSRICHARD

Il mutualise également les terrains disponibles pour des agrandissements.

Catherine BERSANI

Oui, mais les maires savent à peu près ce qu'ils veulent faire et où ce serait, simplement, ils n'ont pas le savoir-faire pour organiser le regroupement des terrains, en quelque sorte, ni pour les affecter, ni pour les porter le temps que l'opération de création de richesse soit prête. Cette idée qu'ils ont de ce qu'ils voudraient faire reçoit sa colonne vertébrale de l'établissement public foncier.

La mutualisation ne vient pas toujours du gros vers le petit, et là, je vais me permettre de parler comme si j'étais un élu, au nom du maire de Plœmeur, qui est aussi conseiller général et vice-président de Cap l'Orient, pour montrer qu'une idée de mutualisation des idées, sujet qui nous intéresse, peut aussi venir des petits vers les grands, en considérant que Plœmeur, ce sont tout de même 19 000 habitants et 4 000 hectares.

On a sur le littoral, et ce n'est pas une découverte que je vais vous présenter, un problème foncier important : on va finir par n'avoir que des vieux riches sur le littoral, et c'est un vrai sujet, on n'aura plus de jeunes qui développeront l'activité, les petits flux financiers qui peuvent devenir gros qui vont avec et les activités autres que la protection qui, grâce au Conservatoire du littoral, avance tout de même sur le littoral, quels que soient les prix...

Pour pouvoir loger des gens modestes et des jeunes sur le littoral, il faut se servir des outils qui existent. Plœmeur, depuis l'an 2000, perdait des habitants sans arrêt, des jeunes, fermait des classes, etc. En 2008, lassés de voir tout le monde partir – comme vous l'avez dit ce matin, le maire est responsable de ce qui ne va pas, comme le préfet –, ils ont mis dans leur PLU une clause qui était, sur un air connu, l'obligation de réserver des logements sociaux à partir d'opérations supérieures à quatre logements, parce que si l'on prenait le critère « supérieures à dix logements », il n'y avait plus que des opérations à neuf, et qu'il est absolument ingérable de faire une opération rentable à moins de quatre logements. Dans les opérations à quatre logements, ils ont mis l'obligation de faire 30 % de logements sociaux et 20 % d'accession sociale. Les opérations ont repris une taille normale, puisque quatre, ce n'était pas gérable, et depuis 2008, ils ont 50 enfants de plus dans les écoles.

In coda, non pas *venenum*, mais, au contraire, le mot latin qui dirait « délicieux », cette disposition a été introduite dans un grand mouvement d'enthousiasme collectif au moment de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH), sorte de document qui concerne une aire beaucoup plus importante, en l'occurrence Cap l'Orient ; en assemblée, tout le monde a été d'accord, en trouvant que c'était vraiment une bonne idée, puisqu'en plus, elle avait des résultats. Le PLH ayant été approuvé, il ne reste plus, dans chaque commune, qu'à mettre la musique, et là, il y a un petit souci.

Tout cela pour dire que cette excellente idée qui fonctionne est arrivée au niveau de l'agglomération et va faire des petits.

François GROSRICHARD

Espérons que les autres en prendront de la graine. Il est dommage que Loïc LE MEUR ne soit pas présent, mais merci d'avoir bien résumé sa pensée.

Monsieur FORTIER, vous pourrez développer vos points de vue tout à l'heure, en fonction des réponses aux questions ou si vous avez quelque chose à dire au moment des interventions. Nous vous remercions d'avoir fait l'aller-retour dans un emploi du temps très chargé, comme beaucoup de personnes ici.

Nous allons voir deux ou trois exemples sur des villes un peu particulières.

D'abord, je voudrais demander à Mme LE LUYER de rebondir sur ce qu'a dit Monsieur FORTIER au Havre, parce qu'au Havre, il y a eu une expérience assez intéressante de loger des étudiants dans des conteneurs, pour dire les choses brutalement, et il paraît que cela fonctionne. Pourquoi ?

Mathilde LE LUYER, conseillère municipale, déléguée aux étudiants, Le Havre

Je voulais commencer par réagir sur l'intervention de Monsieur FORTIER pour dire que je suis très heureuse que Le Havre soit au centre des discussions à l'ANEL. D'ailleurs, je tiens à remercier l'ANEL d'avoir invité la ville du Havre pour présenter cette expérience un peu particulière de logements conteneurs, que je me fais un plaisir de vous présenter en tant que conseillère municipale déléguée aux étudiants et à l'enseignement supérieur et représentant en ce sens Édouard PHILIPPE.

Pour finir sur M. FORTIER, nous avons vraiment de la chance d'avoir Antoine RUFENACHT, notre nouveau commissaire au Grand Paris, un formidable ambassadeur et quelqu'un qui, je l'espère, fera avancer à vitesse grand V le projet.

Par ailleurs, depuis maintenant deux semaines, Réseau Ferré de France a commencé les échanges avec les populations qui vont avoir lieu dans toutes les villes concernées par le tracé de la ligne Le Havre - Paris qui devrait nous relier à Paris en 1 heure 10 - 1 heure 15 et donc favoriser toute cette activité économique avec l'hinterland et vraiment faire en sorte que le port du Havre prenne toute la mesure de sa grandeur et devienne vraiment un grand port au niveau européen, puisqu'il en a les capacités techniques et, malheureusement, à l'heure actuelle, faute de réseau ferré de fret, il ne peut plus se développer assez.

François GROSRICHARD

Je rappelle qu'Antoine RUFENACHT est un ancien président de l'ANEL ; rendons-lui hommage sur ce plan au moins !

Mathilde LE LUYER

Aujourd'hui, je viens vous présenter ce projet de logements étudiants en conteneurs.

L'idée a fleuri parce que, au Havre, nous avons un gros souci de logement pour les étudiants, nous n'avons pas les 10 % de logements CROUS, nous étions seulement à 5-6 %, alors que notre population étudiante a beaucoup augmenté avec l'arrivée de Sciences Po, le regroupement des écoles de la marine marchande et le développement de l'université du Havre. Suite à un voyage d'étude aux Pays-Bas, nous avons pu constater vraiment le grand intérêt de ce type de projet en logements conteneurs. En effet, aux Pays-Bas, à Amsterdam, il y a trois résidences étudiantes en conteneurs.

Ma présentation concerne la cité A'Docks du Havre qui, depuis lundi, a reçu le Grand prix de l'innovation 2012. Elle se situe dans un quartier que l'on a totalement réhabilité, qui est cette interface entre la ville et le port, au Havre, qui se situe sur les docks ; cette cité vient en complément de la piscine créée par Jean NOUVEL, d'un centre commercial qui a vu la réhabilitation totale d'anciens docks et la création de nombreux logements. Nous avons désiré conserver dans cette cité une architecture très maritime, avec les conteneurs apparents. Alors qu'aux Pays-Bas, vous avez des projets beaucoup plus architecturés dans deux des trois résidences, avec des parements en béton ou en bois ou des ajouts de décorations très vives, où on n'a plus du tout l'impression d'être face à des conteneurs au Havre, nous avons voulu garder cette empreinte maritime qui allait très bien à cet emplacement.

La cité compte 100 logements étudiants, 20 sont accessibles aux personnes handicapées. Ces logements étudiants sont bâtis dans des conteneurs de 40 pieds, donc environ 25 mètres, dans une démarche de développement durable, puisque ce sont des conteneurs usagers qui ont été transformés et réutilisés ; nous avons d'ailleurs essayé de réduire au maximum la filière, puisque l'entreprise qui a reconditionné les conteneurs se trouve au Havre.

Le délai de réalisation est très court ; sept mois se sont écoulés entre l'obtention du permis de construire et l'arrivée des premiers étudiants dans la cité A'Docks. Cette cité a tout de suite été remplie à 100 %. À l'heure actuelle, sur l'espace normand, selon le CROUS, c'est la cité qui a le plus fort taux de remplissage, les étudiants sont extrêmement satisfaits de vivre dans ces logements. À chaque conteneur correspond un studio, avec une cuisine équipée, une salle de bains équipée, un bureau/chambre et un balcon, tout cela sur 25 mètres carrés, avec une très bonne insonorisation acoustique et une très bonne isolation thermique.

Au Havre, les conteneurs sont conçus comme des cellules d'habitation autonomes et sont posés par l'intermédiaire d'un joint élastique sur une structure métallique porteuse contreventée.

François GROSRICHARD

Vous ne devriez pas employer le mot « cellule » ; il rappelle l'univers carcéral.

Mathilde LE LUYER

C'est le terme qui a été retenu.

Pour terminer, je dirai que ce projet est évolutif, c'est-à-dire que suite au succès rencontré, nous avons décidé de le rendre encore plus vivant et nous sommes en train d'ajouter, avec le concours d'une artiste, un lieu de vie, une cafétéria, avec une grande terrasse.

Désormais, le conseil de la résidence se fait par l'intermédiaire de Facebook et les étudiants sont très investis dans la vie de la structure.

Toutes les études réalisées par l'atelier d'architecture Cattani, mais aussi le constructeur, au Havre, qui a reconditionné les logements conteneurs sont, à l'heure actuelle, à l'étude pour des projets similaires qui pourront se développer à l'avenir dans d'autres endroits en France.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous nous dire un mot sur les finances ? Combien cela a-t-il coûté ? Quel est le loyer ? Par qui a-t-il été financé et comment ?

Mathilde LE LUYER

Le coût du projet global est de 4,8 millions d'euros. Il a été financé par le Plan de relance État, le CROUS, le CNOUS et le rectorat.

Le logement étudiant dans ces résidences conteneurs, sans les APL, tout compris, s'élève à 265 euros.

François GROSRICHARD

Peut-il y avoir un développement ? Reste-t-il de la place sur les anciens terre-pleins du quai de Normandie ?

Mathilde LE LUYER

Sur ce terrain où ils ont été implantés, qui est l'ancien endroit où l'on embauchait les dockers, il n'y a plus de place, mais on pense déjà à d'autres terrains qui seraient laissés en utilisation temporaire par le port, car, comme cela a été dit, il y a une très bonne entente entre le grand port du Havre et la mairie du Havre.

François GROSRICHARD

Merci.

Monsieur FORTIER, tout cela est original, au Havre, où il y a eu PERRET, la Maison de la culture créée par un grand architecte brésilien, etc. Le Havre innove en permanence ?

Bruno FORTIER

C'est une opération amusante et brillante.

Sur la question de savoir s'il reste des terrains pour en construire d'autres, il y a 800 hectares à cet endroit libérables, en centre-ville.

Paradoxalement, le grand Pôle universitaire de logistique, qui devrait être au Havre, à Toulon, à Marseille ou dans tous ces ports réunis, est à Nantes, ce qui est formidable pour Nantes, mais Le Havre a besoin aussi de renforcer son université, parce qu'on ne va pas construire des conteneurs à l'infini s'il n'y a pas d'excellence universitaire au Havre.

On revient donc toujours sur les mêmes problèmes, d'une certaine manière, mais de la place, il y en a.

François GROSRICHARD

Merci.

Nous passons à un autre grand port, Bordeaux, avec M. FAUCHER, qui est l'un des hauts fonctionnaires de la ville de Bordeaux et qui est ingénieur – j'en profite pour dire que les hauts fonctionnaires territoriaux sont des gens importants à côté des élus – et M. LAFOSSE qui est président d'un bureau d'études.

Ils vont nous expliquer comment, à Bordeaux, on a essayé d'utiliser de manière astucieuse le courant provenant des courants de la Garonne pour produire, avec des hydroliennes, en centre-ville, de l'électricité à bon compte.

Patrick FAUCHER, directeur représentant la ville de Bordeaux

Je commencerai par excuser Anne WALRYCK, adjointe au maire de Bordeaux chargée du développement durable, remercier l'ANEL de nous avoir invités et dire que nous nous sommes interrogés, en venant vous voir, sur la légitimité de Bordeaux sur les questions d'habiter le littoral. Est-ce que Bordeaux est vraiment dans ce secteur littoral ? La réponse nous paraît évidente : Bordeaux, c'est d'abord bord d'eau, et trois raisons justifient cette réponse.

Premièrement, comme les villes du littoral, Bordeaux est une ville attractive qui voit arriver une densité de population importante à certains moments de l'année. Elle subit moins ce phénomène, parce qu'on n'est pas sur des facteurs 5 ou 10 comme certaines villes littorales, mais elle le subit tout de même. À ce titre, dans les débats de ce matin, il a été question de « bassin d'emploi », de « rétro bassin d'emploi » ; Bordeaux joue probablement ce rôle pour un certain nombre de communes littorales.

Deuxièmement, si nous ne sommes pas directement sur le littoral, nous en subissons, en l'occurrence, parfois, les conséquences.

En effet, tout le monde a à l'esprit ce qui s'est passé le 27 décembre 1999, lorsque la tempête a augmenté le niveau de l'estuaire et qu'avec la conjonction d'un certain nombre d'autres phénomènes, le réseau secondaire du refroidissement de notre centrale nucléaire de Braud et Saint-Louis a été inondé, nous laissant dans une situation de désarroi important.

Troisièmement, et c'est aussi une raison importante qui va justifier cette intervention, nous subissons à Bordeaux un courant de marée qui se fait sentir jusqu'à 50 kilomètres en amont de la ville de Bordeaux, qu'on appelle joliment le mascaret et qui est d'ailleurs surfé chaque année lors des forts coefficients de marées. Ce mascaret n'a pas que la vertu d'être « surfable », il est également intéressant parce qu'il rappelle que nous avons chaque jour des marées importantes dans ce fleuve et que pour peu que l'on réduise la section du tuyau – je parle pour les hydrauliciens, les spécialistes de mécanique des fluides –, on a là une eau accélérée, avec une vitesse forte, importante, ce qui peut donner des idées en matière d'énergie.

Mon propos introductif portera sur cette question de l'énergie.

La mission que nous a confiée le maire de Bordeaux est précisément, dans cette ville, d'assurer, dans les 15 à 20 prochaines années, une transition des énergies fossiles, des énergies de stock, vers des énergies de flux, pour tendre vers ce que l'on pourrait espérer, ce que certains n'hésitent pas à envisager, comme à Genève, par exemple, une autonomie énergétique, probablement peu réaliste, mais qui est quand même la tendance et qui guide un certain nombre de nos choix.

Or, il faut tendre vers cette autonomie énergétique avec un tissu urbain existant et le tissu urbain bordelais a cette double particularité d'avoir, sur sa rive gauche, une ville ancienne, haussmannienne, XVIII^e, très dense, et, sur sa rive droite, d'anciennes friches industrielles qui vont donner lieu à une forte mutation urbaine, sur laquelle tous les espoirs sont permis.

Pour nous, la question de l'énergie est une question essentielle et qui, d'ailleurs, est très souvent absente des projets d'aménagement.

En particulier, à Bordeaux, nous avons cette chance d'avoir sous nos pieds une eau géothermique à plus de 50 degrés, qui est une ressource potentielle énorme et qui est, malheureusement, rarement envisagée comme une possibilité d'installer durablement, au travers de réseaux de chaleur, une ressource énergétique pérenne, renouvelable, non polluante, et qui permette d'envisager réellement, avec réalisme, la question de l'autonomie énergétique.

Nous avons deux objectifs forts : maîtriser nos consommations d'énergie, et Bruno FORTIER, architecte-conseil de la ville de Bordeaux, nous y aide, avec d'autres, dans l'habitat, dans la rénovation, dans la réhabilitation, sur notre quartier ancien, où ce n'est pas le plus facile, et développer, parallèlement, une production d'énergie renouvelable.

Nous faisons avec les moyens dont nous disposons : la géothermie, un peu de solaire, la biomasse, car nous sommes à côté d'une des plus grandes forêts d'Europe, nous allons produire de l'électricité, aussi avec le solaire, avec de la cogénération, éventuellement, et nous allons essayer de stocker la chaleur, de créer les conditions du mix énergétique, pour être moins dépendants des énergies de réseau, moins dépendants de ces énergies dites centralisées et produire localement, avec un objectif qui n'est pas qu'un objectif énergétique mais qui est aussi de réinjecter de la richesse dans l'économie locale et de générer de l'emploi.

Je vais passer la parole à Marc LAFOSSE, mais, auparavant, je conclurai en disant que ce partenariat que nous entamons avec Énergie de la Lune est tout à fait intéressant dans cette logique de mix énergétique et de diversité des ressources de production d'énergie, parce que l'hydrolienne qu'il va vous présenter a cette particularité d'être une énergie prédictive et comme elle est prédictive, que l'on sait exactement quand auront lieu les marées, quelle puissance on va pouvoir délivrer et à quelle heure, cela rentre dans ce mix énergétique et prend une place un peu particulière, un peu spécifique, par rapport au solaire ou à d'autres énergies dépendantes des éléments naturels.

Réduire nos consommations, maîtriser la demande, est une chose, produire *via* un mix énergétique local en est une autre et entre les deux, il y a les réseaux. Ces réseaux, nous espérons les développer de manière intelligente, avec des réseaux intelligents, les *smart grids*. La combinaison de ces trois éléments nous mettra, nous l'espérons, dans la position d'une transition réelle vers les énergies de flux.

François GROSRICHARD

Merci, Monsieur FAUCHER.

Marc LAFOSSE, vous êtes PDG de la société Énergie de la Lune, et vous faites le projet, si j'ai bien compris, en coopération ou avec l'appui de la grande société française Veolia.

Marc LAFOSSE, PDG de la société Énergie de la Lune

Je commencerai par introduire l'hydrolien. Une hydrolienne est tout simplement une éolienne subaquatique qui va capter l'énergie cinétique des courants de marées et, comme cela vient d'être rappelé, Bordeaux est sous influence de marées.

Nous avons un vieux pont à Bordeaux, le pont de pierre, qui accélère les courants en plein centre de Bordeaux, qui diminue la section mouillée ; à cet endroit, il y a des veines d'eau exploitables pour produire cette énergie.

Cette énergie, c'est bien beau de l'avoir en plein centre-ville, mais maintenant, il faut la capter par des machines qui sont en pleine maturité, qui sont en train d'acquiescer une maturité.

L'idée de ce projet est tout simplement de pouvoir aider cette filière industrielle en émergence, qui a de grandes chances d'avoir beaucoup de Français qui s'y positionnent et qui pourrait assurer un *leadership* dans quelques années au niveau européen.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous citer les entreprises en question ?

Marc LAFOSSE, PDG de la société Énergie de la Lune

Veolia, DCNS, qui sait construire des bateaux et qui vient du naval, des gens qui font du *offshore*, des gens qui viennent du parapétrolier, des gens qui savent installer en mer, GTM, du groupe Vinci, EDF, Areva, Alstom, tous ces Français qui ont une capacité à pouvoir construire cette filière de demain, qui a tout de même un objectif de 40 000 emplois à l'horizon 2020, ce qui n'est pas négligeable.

Or, cette filière de demain a besoin de faire émerger ces technologies, que ce soit pour de l'hydrolien, pour des machines qui vont capter la houle ou pour de l'éolien *offshore*, qu'il soit posé ou flottant ; ces technologies ont besoin de se tester, de faire le lien entre le laboratoire, la filière commerciale et la ferme de production en mer ou dans un fleuve.

L'idée, au pied du pont de pierre, est de pouvoir proposer un site d'essai, c'est-à-dire qu'il y aurait des connexions, des prises, au fond de la Garonne, et les industriels que je viens de citer viendraient se raccorder. Énergie de la Lune assurerait le suivi d'impact et de performance, parce qu'il y a encore des questions que l'on se pose vis-à-vis des performances de ces machines, vis-à-vis de l'impact sur l'environnement, et nos partenaires qui accompagnent ce projet, comme Veolia en tant qu'exploitant énergétique ou GTM en tant qu'installateur en mer, s'installent sur la chaîne de valeur

de cette future filière énergétique.

Tout ce projet, avec un objectif de produire l'électricité qu'on injecte directement au centre du besoin sur le réseau électrique, est, pour l'instant, au grand emprunt, en pleine expertise.

François GROSRICHARD

Pouvez-vous confirmer que les terrains existent au bord du fleuve ?

Marc LAFOSSE

Les terrains sont au bord du fleuve, une industrialisation pourrait avoir lieu, est envisageable, le grand port maritime de Bordeaux vient de lancer un appel à projets pour qu'il y ait un ensemblier d'éoliennes au Verdon, à l'embouchure de l'estuaire.

On se rend bien compte qu'il y a un lien extrêmement fort avec les villes portuaires, qui vont pouvoir proposer des servitudes techniques extrêmement importantes pour le développement de cette filière.

La turbine d'OpenHydro qui a été mise à la mer hier, au large de Paimpol, a été construite dans une forme de radoub dans le port de Brest par DCNS. Il y a 20 ans, personne n'aurait imaginé que cette forme de radoub aurait un objectif autre que de la construction navale et on se rend compte que les valeurs et les savoir-faire du naval vont permettre l'émergence de cette filière.

Ces conditions sont toutes réunies sur Bordeaux : nous avons un port, il y a des possibilités de raccordement...

La distance du raccordement est extrêmement importante dans cette filière, puisque plus c'est court, moins c'est cher ; un kilomètre de câble de production d'énergie en mer coûte environ 500 000 euros. Là, on est sur 350 mètres de câble, avec une capacité d'un poste de livraison qui peut récupérer cette énergie qui va être produite, donc directement assimilable pour les Bordelais. Trois machines pourront être testées au même moment au pont de pierre, deux sous l'eau dans l'axe des arches du pont et une flottante. En effet, il existe un foisonnement de technologies, avec environ 96 technologies d'hydroliennes dans le monde, en tant que brevets déposés ; 27 ont marqué leur intérêt pour venir se tester à Bordeaux dans les 10 prochaines années, et ce pour deux raisons.

Il existe deux marchés sur l'hydrolien : pour l'hydrolien océanique (Paimpol-Bréhat), avec des machines de 15 mètres de diamètre, Bordeaux peut constituer une étape intermédiaire avant d'aller à l'océan – un développeur construit une machine de 5 mètres dans un premier temps, valide des étapes mécaniques et autres étapes et, ensuite, construit une machine de 15 mètres pour aller à l'océan – et l'échelle 1 pour les machines de fleuve ou d'estuaire.

François GROSRICHARD

On peut installer ces machines dans des fleuves qui ont un très gros débit ; je pense au Rhône, à certains endroits, derrière les grands barrages de Donzère ou ailleurs. Dès qu'il y a du courant dans un fleuve, on peut utiliser des turbines de ce type, petites, moyennes ou grosses.

Marc LAFOSSE

Tout à fait, il y a vraiment toutes les échelles et toutes les puissances et il est intéressant de limiter l'impact, donc pas de génie civil. Un barrage hydro-électrique, par exemple, va forcer l'eau à passer dans une turbine ; là, il s'agit de s'installer là où il y a du courant et de l'énergie cinétique, avec des impacts très faibles sur l'environnement, puisque cela tourne très lentement.

François GROSRICHARD

Rendez-vous dans six mois, en espérant que cela fonctionnera, que le commissaire au grand emprunt ouvrira ses oreilles et ses yeux sur vos dossiers.

Vous m'avez dit tout à l'heure que cela pourrait fournir du courant à 600 foyers ?

Marc LAFOSSE

Tout à fait.

À terme, si le pont devenait une ferme commerciale, il y aurait une capacité de produire 20 % de l'éclairage public de la ville, ce qui correspond à 5 gigawatts/heure.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup, cher Monsieur, de cette expérience.

Madame LE GUEN, vous avez un nom breton, mais vous êtes adjointe au maire à la Seyne-sur-Mer, dans cette belle Provence. Vous allez nous parler d'énergie à partir des différences thermiques des mers.

Raphaëlle LE GUEN, première adjointe au maire de la Seyne-sur-Mer

Effectivement, je vais vous parler d'un échangeur thermique à partir d'eau de mer.

Je vais planter le décor, pour que ceux qui ne connaissent pas la Seyne-sur-Mer aient une notion de l'origine du choix.

La Seyne-sur-Mer est une ville de 60 000 habitants. Dans le contexte qui nous intéresse aujourd'hui, le logement, nous répondons à la loi SRU avec les 20 % de logements sociaux et nous avons un plan ANRU assez important. Nous avons de gros projets et avançons sur ces projets.

Ce dont je vais vous parler n'a pratiquement rien à voir, dans le sens où la disparition des chantiers navals à la Seyne-sur-Mer a généré une grande quantité de terrains en bordure de mer, chose qui est quand même relativement rare dans nos communes, qui ont permis d'avoir un état d'esprit sur la globalité d'espace disponible pour une urbanisation un peu choisie.

À la fin des chantiers, on s'est retrouvé avec une zone polluée mais magnifique, en bordure de mer ; elle a été dépolluée, transformée en jardin public pour une partie, pour donner à la ville une ouverture sur la mer qu'elle n'avait pas. À ce moment-là, s'est posée la question du devenir du

reste.

L'urbanisation qui a été choisie pouvait avoir un objectif de développement durable, ce qui est rare, c'est-à-dire que quand on conçoit des bâtiments à l'origine, on peut envisager la production d'énergie à l'origine, mais quand on a déjà des bâtiments, en changer le chauffage est beaucoup plus difficile. À ce moment, le choix de mettre en place une centrale d'échange thermique était judicieux, risqué, parce que nous étions les premiers à avoir cette ambition de créer un échangeur thermique pour chauffer l'intégralité des bâtiments qui allaient être construits.

Ce n'est pas si simple et nous nous sommes retrouvés avec l'impossibilité de classer la production parce que ce n'était pas quelque chose de classique, elle pouvait proposer du chaud, mais aussi du froid, et donc, de ce fait, ne rentrait pas dans les cadres de classement des installations. Nous n'avons donc pas pu obliger les promoteurs à utiliser cette énergie. L'utilisation de ce système d'échange thermique n'a pu être que d'entente, au coup par coup, avec les promoteurs qui ont construit au fur et à mesure. Les choses se sont bien passées et plus le temps passe, plus les bâtiments autour utilisent cette énergie.

L'énergie marine, surtout au niveau thermique, est proposée gratuitement à tous nos riverains, donc son utilisation est sans limite, si tant est qu'on ait le droit de faire une prise d'eau, avec une législation spécifique ; c'est donc un bon projet de développement durable.

(Projection de photos et de schémas commentés par Mme LE GUEN.)

L'origine du projet est à Monaco, où ils utilisent ce système pour réchauffer ou pour refroidir, l'été, les bâtiments. Le principe de fonctionnement est celui d'une pompe à chaleur où l'utilisation de l'eau remplace celle de l'air ; l'eau, à une certaine profondeur, a une température constante et l'utilisation de cette température constante, l'été, permet de refroidir nos bâtiments et, l'hiver, de les réchauffer, avec une consommation d'énergie bien inférieure à un système de chauffage classique, par le biais d'une pompe à chaleur. La température de l'eau de mer ne descend jamais autant que la température de l'air et la qualité de cette température permet d'avoir quelque chose d'à peu près constant. On part d'une température entre 18 et 21 °C en permanence pour réchauffer ou refroidir un espace. Par ce biais, on a de manière quasiment gratuite, simplement par un échange thermique, une température entre 18 et 21 °C. Après, la différence se fait par la qualité de la pompe à chaleur.

Le principe est d'avoir une prise d'eau, l'eau de mer circule à l'intérieur d'un circuit, parallèlement, on a un circuit d'eau douce et des échangeurs qui mettent à température le circuit d'eau douce, ce circuit d'eau douce est ensuite acheminé vers les bâtiments publics ou privés qui doivent être réchauffés ou refroidis suivant la saison et ces bâtiments sont équipés de pompes à chaleur.

On considère que pour un radiateur électrique, pour obtenir 5 kilojoules d'énergie chaleur, on a besoin de 5 à 6 kilowatts d'énergie électrique. Pour l'échangeur thermique, un seul kilowatt suffit pour obtenir 5 à 6 kilojoules d'énergie chaleur. Cela veut dire qu'en approvisionnement, c'est beaucoup moins de carburant transporté ou d'électricité transportée en fonction de l'énergie que l'échangeur thermique remplace.

François GROSRICHARD

Avez-vous eu des aides de l'État ou d'autres collectivités ?

Raphaëlle LE GUEN

J'y viens par la suite.

Cela peut paraître dérisoire pour d'autres régions, mais dans le Sud, une partie des façades est couverte de climatiseurs, appareils inesthétiques, qui prennent de la place, suintent ; au bout d'un certain temps, ils sont encrassés, et étant à l'extérieur, ne sont pas nettoyés. La suppression de ces climatiseurs en façade grâce à cet échangeur thermique est également un apport intéressant.

Concernant le planning, les travaux ont débuté en 2007, se sont achevés en 2008 ; l'entreprise est BET Ingetec. Le gros œuvre a été réalisé par la SADE et CRYSTAL s'est chargée de l'installation de la machinerie, pour une capacité de chauffage de 8 250 mètres carrés en 2010.

Concernant les financements, il est choquant de voir la faible quantité de subventions qu'a pu obtenir la ville ; seule la machinerie a été financée et pas le bâtiment. Or, le bâtiment, par sa situation en bordure de mer, le fait qu'il soit souterrain et le fait qu'il soit sur un remblai, était particulièrement onéreux. Vous avez ensuite toutes les aides qui ont pu être apportées : l'Europe, l'Ademe, le Conseil général et des PME.

(Projection de photos de l'échangeur thermique commentées par Mme LE GUEN.)

Je souhaitais exposer le côté financier de la gestion d'un outil de cet ordre en régie, mais je n'en aurai pas le temps.

François GROSRICHARD

Je pense que c'est intéressant, surtout que le coût et le fonctionnement sont des points qui intéressent les élus, mais permettez-moi d'arrêter ici les débats autour de la table, parce que ce matin, nous n'avons pas pu avoir de débat avec la salle, j'ai promis qu'il y en aurait, il y en aura certainement aussi sur ces questions.

Débats avec la salle

Éric TAVERNIER, vice-président à la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les deux interlocuteurs qui sont malheureusement partis concernant l'axe Seine et le grand projet Paris - Rouen - Le Havre ; je leur aurais donné juste un titre : « L'influence des grands projets de l'axe Seine sur les petites villes portuaires que sont Fécamp et Dieppe », qui, aujourd'hui, sont complètement absentes du projet, mais c'est pire que cela, parce que cette fameuse ligne à grande vitesse dont on nous parle va découpler Dieppe de cette ligne, on va mettre une autre gare et on a de grandes chances de supprimer la première, ce qui va poser un problème, parce que 400 personnes de Dieppe vont travailler à Rouen tous les jours.

Cela me rappelle la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) il y a 30 ans ; déjà à cette époque, Dieppe était rayée et c'était une ville

balnéaire pour touristes de la région parisienne et plus du tout une ville industrielle ou un port de pêche.

J'aurais voulu aborder cette problématique, car il faut faire attention quand on développe ainsi de grands axes. Pour preuve, les villes de Dieppe et de Fécamp n'étaient pas du tout invitées aux grand-messes de l'axe Seine ; c'est vous dire si on pense stratégie globale des villes portuaires.

François GROSRICHARD

À ma connaissance, sur cette affaire, on n'en est vraiment qu'aux balbutiements. M. RUFENACHT n'a toujours pas fait toutes les réunions nécessaires et il ne vous est pas interdit de prendre rendez-vous avec lui pour dire que Dieppe et Fécamp existent.

Éric TAVERNIER

Nous venons de faire un Livre blanc que nous avons déposé.

On est, à chaque réunion de l'ANEL, sur une approche globale. Or, une approche globale prend en compte dès le départ les autres problématiques de l'ensemble du littoral, et notamment des autres villes littorales.

Mathilde LE LUYER

Je tiens à dire que nous sommes au début de la consultation ; elle se terminera fin février. À l'heure actuelle, trois à quatre tracés ont été retenus en ébauche et le débat est ouvert. Nous en sommes aux balbutiements, il y a déjà eu des réunions préparatoires, mais Antoine RUFENACHT, commissaire au Grand Paris, est ouvert à la discussion.

Éric TAVERNIER

Nous n'étions pas invités, mais nous nous sommes invités.

Mathilde LE LUYER

C'est parfait !

François GROSRICHARD

Vous avez bien fait de poser cette question et je vous signale que demain, Patrick CREZE, qui est adjoint du délégué à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, interviendra et vous pourrez le questionner.

Guy MONDORGE, vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

Je souhaite revenir sur la question du financement, de tout ce qu'il y aurait à faire en termes de réaménagement, en particulier immobilier, pour pouvoir diversifier les habitants au niveau de nos communes touristiques.

Je vais peut-être provoquer une petite polémique. On a parlé des EPLH, mais il y a aussi des communes, et les communes, pour financer du logement social ou du logement accessible, sont obligées de préempter. Or, pour préempter, il leur faut de l'argent. Cet argent vient en grande partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Or, une bonne partie des communes littorales, qui commencent à recevoir énormément d'habitants, étaient, à l'époque où la photo a été prise sur la DGF, de très petites communes, souvent avec des pressions fiscales très faibles, et se retrouvent avec des DGF lilliputiennes par rapport aux besoins qui sont les leurs.

Personnellement, je suis élu d'une ville de 40 000 habitants, Anglet, commune voisine de Bayonne, qui n'est pas forcément une ville littorale mais qui est un port. Bayonne compte 45 000 habitants, Anglet 40 000, et la DGF de Bayonne est pratiquement le double de celle d'Anglet.

Petite polémique que je pourrais lancer : serions-nous, en tant qu'élus, assez solidaires pour demander à nos élus nationaux de rediscuter des bases de cette DGF ?

On l'a tous dit, le tropisme des communes littorales fait qu'elles vont grossir, la DGF tient compte du fait qu'il y ait un peu plus d'habitants, mais la photo de départ n'a pas changé, ce qui pose quelques petits problèmes financiers à toutes ces villes « champignons » qui avaient 10 000 ou 12 000 habitants en 1970 et qui en ont aujourd'hui 40 000.

François GROSRICHARD

C'est le rôle du Comité des finances locales d'essayer de faire ces répartitions et il me semble qu'il y a un représentant des communes littorales, qui fait partie de l'ANEL, au Comité des finances locales.

Monsieur SALLENAVE, vous vouliez nous redire une petite chose sur les atouts des villes littorales spécifiquement, en termes d'urbanisme et de logement.

Pierre SALLENAVE

Je vais le dire un peu différemment.

Une chose m'a frappé dans l'exposé de M. CUVILLIER, dans son intervention sur la relation ville/port et cela m'a rappelé mes souvenirs d'ancien directeur du port de Saint-Malo, avec, forcément, cette relation entre le port et la ville qui est, par essence, conflictuelle, surtout quand il s'agit d'un port de commerce. Le port de Saint-Malo est une installation industrialo-portuaire, donc génère ce que les habitants de la ville considèrent comme des nuisances et, pourtant, c'est le poumon économique de toute la région et en particulier de la ville.

Je disais que l'important, ce sont les fonctions urbaines, c'est un dynamisme de la ville. Je vais enfoncer une porte ouverte, mais les villes qui fonctionnent sont des villes qui ont un certain nombre d'ingrédients, un projet partagé et, en général, il y a un *leader* ; dans notre pays, il n'y a pas de projet qui fonctionne sans *leader*, mais cela a été aussi vrai sur Barcelone, par exemple. Ce projet se construit, la plupart du temps, sur une identité, un élément fédérateur.

On voit bien que l'élément fédérateur dans un territoire urbain est souvent le port. Quand on est à

l'intérieur des terres, cela peut être une rivière ; avoir un cours d'eau ou un port est extrêmement fédérateur. On vit ce phénomène depuis une trentaine d'années de retournement des villes portuaires qui avaient, au fond, tourné le dos à leur port dans les années soixante-dix - quatre-vingts et qui, aujourd'hui, refocalisent leur intérêt vers le port. Cela a commencé à Montréal, qui a fait des choses extraordinaires ; c'est en cours à Bordeaux, ce qui s'y passe est formidable ; je vous ai dit que j'étais née à Saint-Nazaire, ce que Joël BATTEUX a fait à Saint-Nazaire me semble tout à fait impressionnant en la matière ; j'ai vu Mme TANGUY dans l'assemblée, quelle plus forte identité que celle de la ville du Guilvinec autour de son port ?

Ce qui fait la force de ces villes littorales, c'est d'avoir des éléments fédérateurs, pas seulement liés aux sites, mais au fait que ces sites ont hébergé dans l'histoire une activité, une âme ; il y a, quelque part, une identité historique.

Je vais reprendre un dernier exemple. Il n'y a pas très longtemps, j'étais à Bègles, où j'ai discuté de cette question avec le maire, M. MAMERE, qui me disait que ce qui faisait la force du projet béglais, c'est l'ancrage dans l'histoire morutière. Or, ces dernières années, on est passé de la ville la moins attractive de l'agglomération bordelaise à l'une des plus attractives.

François GROSRICHARD

L'histoire morutière concerne un certain nombre de villes ; je citerai Fécamp, Paimpol, Saint-Malo.

Ce matin, M. GUEDON nous parlait du mariage entre la sardine et les Sables d'Olonne. Cela a aussi fait un peu sa réputation.

Robert SLOMP

Pensez-vous que le fleuve reste navigable avec les hydroliennes à Bordeaux ?

Patrick FAUCHER

C'est une question d'actualité, puisqu'hier matin, s'est tenue la Commission nautique locale qui attribue la zone qui va être fermée à la navigation. Le pont de pierre est un vieux pont, il date de 1822, à l'époque, on ne savait pas franchir les fleuves avec de grands tabliers, donc il y a 15 arches, 15 passages possibles pour la navigation, dont certains sont préconisés pour la navigation. Une arche est fermée pour transporter l'avion européen Airbus qui franchit l'arche 9 et deux arches seront fermées à la navigation pour cette exploitation expérimentale d'hydroliennes. Il n'y a pas eu de conflit d'usage avec les différents usagers de cette zone du port et il y a largement la place, la Garonne faisant 500 mètres de large et chaque arche 26 mètres.

Toutefois, à Bordeaux, il n'y a pas beaucoup de navigation ; on compte environ cinq ou six franchissements par jour de ce pont par des bateaux.

François GROSRICHARD

Jacques OUDIN, une petite question ou une petite intervention ? Ensuite, M. CUVILLIER dira un mot de la fiscalité.

Jacques OUDIN

Le titre de nos Journées est « Habiter le littoral ». Pour habiter le littoral, il vaut mieux avoir des emplois et les vrais emplois permanents sur le littoral se trouvent essentiellement sur nos seuls poumons économiques que sont les ports.

Le regret que l'on formule depuis 30 ans est que nous n'avons pas une stratégie globale des sites portuaires sur le littoral français. Nous avons évoqué des pôles remarquables qui sont rénovés : Boulogne, Le Havre, Bordeaux ; qu'en est-il des petits ports ? Depuis 15 ans, on ne construit plus de petits ports, on ne les agrandit plus. Le dernier en Vendée est celui que j'ai construit, le port de Morin, à l'Épine ; avant c'était Bourgenay. Le maire des Sables d'Olonne n'est pas en mesure d'agrandir son port. Nous avons un projet d'agrandissement du petit port de l'Herbaudière ; sur quatre hectares maximum, cela créera immédiatement 150 emplois dans la construction navale et l'entretien naval. Quand j'en ai parlé à la DREAL, on a levé les bras au ciel et poussé de grands cris en disant : « *Vous allez massacrer l'ensemble de la biodiversité et le littoral* », alors qu'en face, on va mettre 100 éoliennes de 5 ou 6 mégawatts, dont chacune va peser plusieurs milliers de tonnes.

Si je compare l'un et l'autre, je préfère, dans l'immédiat, des emplois locaux dans nos ports et notre construction navale qu'autre chose.

Simplement, je crois que l'ANEL s'honorerait à demander que, par exemple, le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) puisse se pencher sur cette stratégie multifonction portuaire du littoral ; quels ports (moyens, petits, grands) doivent être développés et comment ?

Il faut que l'on ait des ports si l'on veut avoir une vie économique sur le littoral.

François GROSRICHARD

Cela peut se faire au niveau régional ; il peut y avoir des schémas portuaires régionaux en Bretagne, Pays de la Loire, etc.

Jacques OUDIN

D'abord, ayons une politique nationale ! C'est ce que nous demandons.

François GROSRICHARD

La décentralisation existe aussi.

Monsieur CUVILLIER, pouvez-vous dire un mot sur la fiscalité, s'il vous plaît, en réponse à votre collègue de Dieppe ?

Frédéric CUVILLIER

C'est une question plus générale qui est particulièrement prégnante pour ce qui concerne les villes du littoral. C'est une affirmation que de dire qu'aujourd'hui, le système fiscal local devra être totalement revisité, particulièrement sur les villes littorales sur lesquelles pèsent des difficultés majeures.

Il a été dit tout à l'heure, Monsieur le directeur de l'ANRU, que les spécificités du littoral, nous les connaissons, nous les partageons, nous les vivons, nous les ressentons : le patrimoine, la réalité et les enjeux, mais nous sommes entre maritimes et ce qu'il nous faut, c'est convaincre de cette réalité ceux qui ne le sont pas ou ceux qui ne le sont que de façon sporadique en période estivale et qui n'imaginent pas, pensant que passer quelques jours l'été au bord de la mer est agréable et que nous sommes des bienheureux de l'être à longueur d'année.

Pour autant, le foncier est contraint, nous avons vu ce matin l'accumulation des limitations et des obligations qui pèsent sur les élus. Le fait que le foncier soit contraint l'amène à se raréfier, le coût du foncier est particulièrement élevé et, globalement, c'est l'ensemble de la stratégie et de la solidarité entre les communes qui est posé.

Lorsque vous êtes à 15-20 kilomètres à l'intérieur des terres, vous avez un foncier beaucoup plus abordable, des charges de fonctionnement qui le sont tout autant et, pour autant, lorsque vous êtes au cœur d'un tissu urbain, vous avez des charges de centralité, un foncier qui ne vous permet pas d'avoir un dynamisme des recettes fiscales, pour peu que votre terrain ne vous appartienne pas ou que vous ne pouvez pas avoir de droits à construire, voilà une difficulté supplémentaire, pour peu que vous ayez à répondre aux enjeux de l'érosion, du trait de côte, des plans de risques, de la gestion des risques côtiers, de pollution... C'est dire que vous avez à faire face à des enjeux qui dépassent largement la surface financière, fiscale, d'une collectivité, quelle que soit d'ailleurs son importance.

Or, cette logique de solidarité nationale vis-à-vis des espaces maritimes, côtiers, littoraux doit être une question majeure dont nos responsables nationaux devront nécessairement se saisir à l'occasion d'un débat qui les occupera bientôt.

4^e table ronde - La loi Littoral 25 ans après ? Quels outils d'aménagement pour que les collectivités locales puissent construire une stratégie de la mer et du littoral

Comment tenir compte de la spécificité de la ville littorale et du lien indissociable entre la terre et la mer ? Comment envisager une « planification » qui puisse intégrer des espaces aussi différents ? Le rôle accru des élus dans l'élaboration des choix d'aménagement de leurs collectivités et les outils qui, en fonction des périmètres de leurs projets d'aménagement, leur permettent d'anticiper le développement souhaité.

*La solidarité entre les territoires : du PLU au SCOT littoral, une démarche progressive
Des schémas d'aménagement régionaux (SAR) des DOM aux documents de bassins maritimes
Un SCOT à volet maritime en cours d'élaboration*

François GROSRICHARD

Datant de 1986, la loi Littoral est-elle bien mise en œuvre ? Ne pourrait-on pas l'appliquer avec un peu plus de discernement, de bons sens, comme l'ont dit un certain nombre de personnes ? Quels sont les outils d'aménagement pour que les collectivités locales puissent construire une véritable stratégie de la mer et du littoral ? Comment se passe la solidarité entre les territoires ? Les différents documents d'urbanisme (PLU, SCOT et autres) peuvent-ils tracer des objectifs, être des outils de référence ?

Monsieur BOMPAS, je vous propose d'intervenir le premier. Vous avez aimablement accepté de remplacer Gil BERNARDI, maire du Lavandou.

Jacques BOMPAS, adjoint au maire du Lavandou

Il n'est pas remplaçable.

Je vais vous présenter de façon succincte, à la place de Gil BERNARDI, qui est, malheureusement, malade et qui m'a demandé d'intervenir à sa place au pied levé, une interprétation nouvelle de la loi Littoral et, plus particulièrement, de l'article L. 146-4 du Code de l'urbanisme. En effet, sur le POS du Lavandou, des secteurs ont été annulés au titre de cet article.

(Projection de vues du Lavandou.)

Le Lavandou, commune du littoral, est aussi une commune forestière.

Dans un premier volet, nous allons découvrir les annulations faites depuis 2001 au titre de l'article L. 146-1 du Code de l'urbanisme. En rouge, vous avez les parties qui ont été annulées, sur lesquelles, depuis 10 ans, nous avons reçu un avis négatif.

2011 fut une année excellente pour nous, dans la mesure où les jugements du tribunal administratif de Toulon ont interprété d'une façon différente la loi Littoral, en particulier, les articles L. 146-1 et L. 146-4-2. Je vous laisse lire le jugement ; le problème de fond était la définition de la zone urbanisée. Le tribunal a rendu jugement et sur dix permis de construire, neuf ont été acceptés et un a été refusé. Je crois qu'il est important de bien noter cette évolution, car elle permet, aussi bien à la commune du Lavandou qu'aux autres communes, de pouvoir mieux travailler, mieux percevoir l'ensemble de l'urbanisation.

En comparant le permis refusé et le permis accepté projetés à l'écran, on peut dire que le même article de la loi vous permet, d'un côté, d'annuler et, de l'autre, d'accepter un permis de construire ; c'est ce qui est important.

En conclusion, permettez-moi d'appeler votre attention sur le rôle de la virgule, parce que le problème de fond est là. La loi dit : « *En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites* ». On s'est toujours arrêté à la virgule, la considérant comme un point, et c'est cette interprétation de la virgule qui a été prise en compte. En réalité, c'était la définition de l'urbanisation qui était en cause. Aujourd'hui, après une intervention sur le terrain du tribunal administratif de Toulon, en examen des photos, en examen des plans, on a eu des décisions positives en ce sens.

Pendant de nombreuses années, on a donc mal interprété la virgule.

Merci de m'avoir écouté et au plaisir de vous rencontrer.

François GROSRICHARD

Merci, Monsieur BOMPAS.

C'est quand même très grave, parce qu'on laisse les juges – c'est leur métier aussi – de dire si, oui ou non, la loi est bonne ou pas et il y va quand même de l'avenir d'une commune et de la vie des gens. Ne serait-il pas possible qu'un groupe d'experts, juristes du Conseil d'État ou d'ailleurs, mette un peu au clair tout cela ?

Jacques BOMPAS

Il faut voir un peu la position géographique des parcelles considérées. Vous aviez, pour être simple, une parcelle urbanisée à droite, une parcelle urbanisée à gauche, une parcelle urbanisée derrière, mais on ne pouvait pas prendre cette parcelle parce que, devant, il y avait une zone qui n'était pas définie comme telle.

Cette interprétation est tout de même importante. Elle permet, entre autres, de prendre en compte la notion de continuité ; il la faut. Ce n'est pas pour autant qu'on mettra plus d'urbanisation dans ce qui est non prévu, mais il faut compléter ce qui est prévu, bien le compléter et cela nous permettra d'avoir la continuité nécessaire.

François GROSRICHARD

Merci.

Madame LECLERE, vous avez une carte de visite abondante : adjointe au délégué de bassin Seine-Normandie, Chef du Service eau et sous-sol à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et vous êtes également expert pour l'élaboration des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) pour la Méditerranée.

Je suppose que vous avez, de temps en temps, des difficultés devant tous ces textes ; comment faites-vous ?

Anne-Sophie LECLERE, adjointe au délégué de bassin Seine-Normandie, Chef du Service eau et sous-sol à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, chef de projet, en 2010, pour l'étude des volets maritimes des SCOT du CETE Méditerranée

La carte de visite est longue, parce qu'elle touche à deux postes, un ancien que j'ai occupé au CETE Méditerranée, où je me suis occupée des questions littorales, et le poste actuel, à la délégation de bassin Seine-Normandie et chef du service eau. Ce sont deux fonctions différentes qui sont citées ici. Elles sont citées parce que je vais vous parler de l'expérience sur les aspects littoraux, et notamment de la planification littorale.

Pour prendre un peu de recul par rapport à ce point particulier qui vient d'être évoqué, il m'a semblé qu'un des sujets fondamentaux à évoquer aujourd'hui, mais on pourra revenir sur le point particulier après, est celui, finalement, des échelles de travail et de l'articulation entre les différents outils qui sont soit déjà existants, soit en cours d'élaboration, parce qu'on a aussi le problème des documents en cours d'élaboration.

Plusieurs peuvent être citées et ont été évoqués à plusieurs reprises depuis ce matin : Documents Stratégiques de Façade (DSF), Documents Stratégiques de Bassin (DSB), SCOT, POS, PLU, Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), DTA, SDAGE, SAGE – on ne les a pas beaucoup abordés ce matin, mais ils sont importants dans notre réflexion puisqu'ils gèrent la politique de l'eau –, schéma de conchyliculture, parcs marins, documents d'objectifs Natura 2000... La boîte à outils que l'on a inventée est très complète, mais aussi très complexe.

On voit que les sujets d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau, de préservation des milieux, mais aussi d'organisation des activités, donc de la socio-économie de notre pays, sont, finalement, des enjeux très liés, mais souvent traités de manière dissociée dans différents documents.

Ce constat soulève donc différentes questions :

- Où est développée la vision stratégique ?
- Qui la construit ?
- Est-elle cohérente entre les différents outils que je viens de citer et comment la traduisent-ils ?

- Comment intégrer les politiques sectorielles à l'échelle d'un territoire, car en bout de chaîne, les territoires doivent intégrer ces différentes politiques sectorielles pensées à des échelles supra territoriales ?
- Est-ce que ce système « de poupées russes » permet un emboîtement ?
- Finalement, comment également guider l'action à une échelle pertinente, dans une logique de solidarité intraterritoriale, sans pour autant empiéter sur les principes de subsidiarité qui font qu'à tout niveau, il faut que chacun ait sa place et son rôle à jouer ?

À partir de ce questionnement, voici quelques éléments de réflexions que je souhaite partager avec vous.

Premièrement, le PLU est un document d'urbanisme, qui définit les zones d'urbanisation et les règles d'urbanisme, mais de par sa nature et son échelle, il ne peut prendre en compte les enjeux maritimes et littoraux à une échelle stratégique. Il peut les traduire, mais il ne peut pas, à lui seul, porter des enjeux qui doivent être gérés à une échelle supérieure. Cela ne veut pas dire que le niveau communal ne doit pas participer à cette réflexion plus globale, mais le PLU n'est pas l'outil qui, à lui seul, peut porter la stratégie mer et littoral.

Deuxièmement, le volet maritime du SCOT peut-il être porteur de cette stratégie mer et littoral ? Dans l'historique qui a été évoqué par M. OUDIN, on voit qu'initialement les SMVM ont été initiés en 1983 et, à l'époque, ils étaient élaborés par l'État. Sur une période d'environ 20 ans, seuls quatre SMVM portés par l'État ont été approuvés (le bassin de Thau, le golfe du Morbihan, Arcachon, le Trégor-Goëlo) sur une quinzaine projetés.

Partant de ce constat de la lourdeur et de la difficulté d'élaboration des SMVM par l'État, le législateur a procédé à deux modifications majeures du SMVM en 2005 : sa déconcentration, d'une part, et sa possible décentralisation, d'autre part, la décentralisation se traduisant par la possibilité pour les SCOT d'avoir un volet maritime qui vaut SMVM.

Quelques SCOT s'engagent dans cette démarche, mais il n'y a, à ce jour, aucun volet maritime de SCOT approuvé. On voit que les motivations des collectivités sont assez diverses ; celles qui avancent le plus vite sont celles qui sont déjà sur un SMVM État actuellement, qui voudraient apporter des modifications à ce SMVM existant et qui se retrouvent donc dans la situation de faire un volet maritime de SCOT pour mettre à jour, en quelque sorte, le SMVM qui existe déjà.

Il faut noter que pour les volets mer des SCOT, la question de l'échelle est très particulière, puisque les périmètres terrestres sont déjà existants dans bon nombre de cas et ils reposent sur d'autres logiques que les enjeux maritimes. Il est donc nécessaire d'amener les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à sortir du périmètre de leur SCOT pour traiter les enjeux maritimes.

Aux Sables d'Olonne, par exemple, le territoire du SCOT ne compte que six communes ; on voit que l'échelle n'est pas forcément la plus pertinente pour traiter des questions de plaisance, d'éolien en mer, de trafic marin, qui doivent être réfléchies à une échelle plus grande que celle du SCOT.

Finalement, si le volet mer du SCOT est un outil pertinent pour traduire concrètement et inscrire dans une gouvernance de projet une vision stratégique pour la mer et le littoral, il ne peut être à lui

seul le cadre de la réflexion d'ensemble, car, sauf exception, le périmètre et sa gouvernance n'auront pas été définis dans cette perspective intégrée.

Il faut donc réfléchir à un niveau « supra SCOT » qui permettrait de trouver cette bonne échelle pour travailler à une stratégie mer et littoral. Ce niveau supérieur a été créé par la loi Grenelle 2, avec les documents stratégiques de façade pour la métropole ou de bassin pour l'Outre-mer, qui ont vocation à porter une vision stratégique à l'échelle de façade, ce qui permettrait de donner un cadre de réflexion aux SCOT, ces derniers restant en charge du portage de la politique intégrée et de la traduction en termes de planification au niveau des SCOT et leur volet mer, puis au niveau des PLU en termes d'urbanisme pour la partie terrestre.

La difficulté que nous avons est que nous sommes en phase transitoire, puisque ces documents stratégiques de façade ou de bassin n'existent pas encore. L'État doit donc compenser pendant cette phase de transition ; compenser ne veut pas dire construire tout seul sa vision a priori, mais :

- formuler des propositions aux collectivités pour travailler avec elles sur les échelles spatiales et temporelles qui paraissent les plus adaptées, les acteurs à associer ;
- préciser les perspectives et/ou stratégies portées par les différents outils existants ; la liste est longue et il faut voir comment intégrer tout cela dans une politique au niveau du SCOT.

En attendant l'élaboration conjointe des DSF, l'État ne doit pas définir seul sa propre vision des DSF mais doit accompagner les EPCI pour que les choix opérés dans les volets mer des SCOT ne soient pas remis en cause par les futurs DSF.

En termes d'articulation, la loi Grenelle 2 prévoit que les autres documents devront prendre en compte le DSF. Il me semble que la meilleure intégration territoriale dont on peut rêver serait celle qui reposerait sur une forme de volontariat, grâce à un consensus, sur une vision partagée « stratégie pour la mer et le littoral ». L'enjeu est bien de construire une vision partagée.

Le législateur a fait le choix de retenir le niveau de façade comme étant le niveau pertinent, dans une logique « physique » plutôt qu'administrative, comme les grands bassins hydrologiques ont été retenus en 1964 pour la politique de l'eau ; ce n'est pas la première fois que la logique physique l'emporte sur la logique administrative.

Il faut reconnaître qu'il y avait des exemples très intéressants élaborés à l'échelon régional ; la Charte régionale des espaces côtiers bretons présentée ce matin par Isabelle THOMAS est un très bon exemple. Cela montre que l'échelle régionale aurait pu être un autre choix et qu'il faut surtout s'inspirer de cet exemple et de son modèle de gouvernance, tant pour la construction de la vision stratégique que pour sa déclinaison par les engagements volontaires des EPCI et des intercommunalités.

Pour l'Outre-mer, le volet mer des Schémas d'Aménagement Régionaux (SAR) vaut aussi SMVM. La Corse a, par ailleurs, une particularité : le volet mer du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) vaut également SMVM. D'autres niveaux que le niveau de façade ont aussi une place et un rôle à jouer. Nous avons quelques années devant nous pour permettre une bonne articulation de tout cela, pour développer une logique de solidarité entre ces différents territoires et clarifier l'articulation, une articulation qui ne repose pas uniquement sur

les aspects réglementaires de compatibilité, mais une articulation qui repose sur le principe d'une vision commune co-construite par les différents acteurs entre l'État et les collectivités.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup.

Si je comprends bien, dans quelques mois, le document essentiel sera la stratégie de façade, la grande poupée gigogne, à l'intérieur de laquelle s'intégreront en compatibilité des SCOT, puis des PLU.

Anne-Sophie LECLERE

Oui, en prise en compte, qui est une relation moins forte que la compatibilité. Le PLU ne devra pas être en contradiction, il devra prendre en compte. Les marges de manœuvre doivent être conservées.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup, Madame, de nous avoir expliqué cela ; c'est évidemment un peu compliqué pour des non-initiés, mais on comprend bien qu'en définitive, le maire, qui accorde ou pas le permis de construire, est directement en responsabilité.

On va voir un exemple en Bretagne avec Yvon BONNOT et Laurent LE CORVOISIER. Dans le nord des Côtes d'Armor est en place le Syndicat mixte de cohérence territoriale de l'agglomération du Trégor. Comment se définit cette stratégie ? S'intègre-t-elle dans la Charte des espaces côtiers bretons ? Quelles sont les compatibilités et les difficultés que vous rencontrez ?

Laurent LE CORVOISIER, chef de projet, Syndicat mixte de cohérence territoriale de l'agglomération du Trégor

Le volet mer n'est pas un outil nécessaire et indispensable pour s'occuper du littoral, du moins sur sa partie terrestre. On est déjà allé très loin dans la précision des définitions de la loi Littoral sans avoir de volet mer. Vous allez comprendre pourquoi on n'en a pas encore.

Le volet mer est une faculté qui a été offerte par le législateur en 2005, en partenariat étroit avec l'État. J'entends bien la remarque sur la prise en compte ; l'État restant compétent de plein droit en mer, on a plus une prise en compte juridique à faire.

Il nous a semblé, dans le Trégor, intéressant d'utiliser cet outil, c'est-à-dire de réfléchir à ce qu'on fait sur la mer et pas simplement sur le trait de côte, pour différentes raisons.

Tout d'abord, cela nous permettait de raisonner enfin le littoral dans toute son épaisseur, donc à la fois vers la mer, mais aussi très en amont. Finalement, la mer n'est jamais que le miroir de ce qu'on peut faire sur terre.

Cela doit nous permettre également de gérer les interactions, à la fois économiques et environnementales, entre la profession agricole, dont on verra les difficultés structurelles en ce moment et les incidences que cela peut avoir sur la mer, et des types d'activités économiques qui ne

se parlent pas, qui sont très différentes (primaires, conchyliculture, touristiques), avec des intérêts divergents. L'intérêt de la démarche est que ce sont des gens qui ne se parlent pas.

C'est donc un outil potentiellement idéal pour répondre à toutes ces questions, pour faire de la GIZC d'une façon vraiment très pragmatique, mais avec des difficultés dans le déploiement.

On peut identifier quatre difficultés.

La première difficulté de cet exercice est d'arriver à impliquer un monde rural qui n'a pas la tête à cela, avec des entreprises agricoles qui ont de grosses difficultés de filière aujourd'hui, à qui on demande de mieux respecter son territoire dans ses équilibres environnementaux ; c'est déjà un défi de concilier les contraintes économiques avec l'environnement sur place, donc vous imaginez bien que quand on vient leur dire en plus qu'il serait bien de tenir compte de tout ce qui se passe en mer parce qu'ils ont un petit impact, ce n'est pas évident. L'intérêt d'un volet mer SCOT est de mettre dans la boucle des acteurs qui ont, qu'ils le veuillent ou non, un impact sur la mer.

La deuxième difficulté est d'assumer un enchevêtrement de règles qui sont parfois standardisées, pour lesquelles je prends la précaution de dire qu'elles ont des motivations souvent très louables ; il n'est pas question de remettre en question la loi Littoral dans ses principes ni même les nouvelles cartes de submersion marine. La multiplication de toutes ces réglementations fait qu'on arrive à des SCOT qui perdent complètement leur substance, qui ne sont plus des projets, qui ne sont qu'un catalogue de déclinaisons locales de la loi. La deuxième grosse difficulté est donc de passer en mode projet ; nous avons besoin que l'État nous y aide, parce que si on ne bafoue pas les principes de la loi Littoral, on a besoin qu'elle soit appliquée avec une certaine souplesse, avec une écoute. Il ne s'agit pas de remettre en cause les objectifs, mais vraiment de passer en mode projet. On ne peut pas faire de la GIZC avec un catalogue de règles qui tombent de haut en bas et de façon sectorisée.

La troisième petite difficulté que l'on peut avoir à surmonter est de former les gens à devenir des spécialistes et des amoureux de la mer. Dans beaucoup de collectivités locales, on ne s'est quasiment pas intéressé à la mer jusqu'à présent ; il faut arriver à monter en compétences sur ce sujet.

Une dernière difficulté, tout à fait majeure, est que si la loi nous donne la faculté d'avoir un volet mer, on n'arrive pas à obtenir la reconnaissance d'un périmètre. Nous avons, dans le Trégor, demandé la validation de notre périmètre il y a plus d'un an et demi et nous n'avons toujours pas de réponse.

Je ne sais pas comment cela se passe sur la Méditerranée, mais nous en avons parlé avec des collègues sur toute la façade Atlantique et ils ont les mêmes difficultés que moi. Certains me disent que l'État ne veut pas renoncer à de vieilles prérogatives sur mer, d'autres me disent que ce n'est pas le cas, d'autres encore me disent que l'État n'a pas de projet et ne voit pas comment l'articuler avec nous... Il est vraiment important de reconnaître ce périmètre.

Le bon périmètre, et le Grenelle va peut-être éclairer les choses, est tout de même d'abord celui où les gens ont envie de faire quelque chose ensemble, où ils ont à la fois une communauté de projets et une communauté de problématiques.

Il est vrai que la mer ne s'arrête pas sur 14 communes et il y aura une articulation avec ces nouveaux documents de façade. La vraie question est : quelle place va nous laisser l'État dans cette articulation ? Comment ces documents vont-ils être écrits ? La prise en compte, puisque je suis juriste, est un terme qui me rassure beaucoup, mais l'État est également compétent de plein droit sur la mer et s'il ne veut pas nous laisser rentrer, on n'y rentrera jamais.

François GROSRICHARD

Dans un territoire comme le Trégor, où il y a une côte très découpée, des îles, etc., la compétence des communes s'arrête-t-elle dès qu'il y a l'eau salée ? L'État vous interdit-il de donner votre point de vue dès que vous êtes à un kilomètre en mer ou à 500 mètres en mer ?

Laurent LE CORVOISIER

Ce n'est pas aussi caricatural et binaire. Il faut reconnaître que les collectivités, hormis quelques-unes, dont celle d'Yvon, se sont peu intéressées à la mer depuis toujours dans notre territoire. On n'a quasiment aucune activité primaire, on n'a presque plus de pêche. Notre volet mer est une façon de poser des questions, d'explorer ce que l'on pourrait faire d'autre, de diversifier nos usages de la mer.

On ne s'y est pas intéressé plus que cela et, en face, on n'arrive pas à échanger, parce qu'on n'a pas de retour, on n'a pas d'interlocuteur identifié, on n'a pas de périmètre reconnu.

François GROSRICHARD

Qui serait votre interlocuteur pour l'État ? Le préfet maritime ou le préfet de département ?

Laurent LE CORVOISIER

Au moment où nous avons fait nos démarches, c'était le préfet de département ; il est vrai qu'aujourd'hui, on nous flécherait plus facilement vers le préfet maritime, mais tout commence avec une reconnaissance de périmètre.

François GROSRICHARD

En tout cas, ce que vous dites est très intéressant, parce que, autant sur terre, vous avez des pouvoirs, autant sur mer, c'est un peu plus flou.

Laurent LE CORVOISIER

Des pouvoirs que l'on ne demande qu'à partager avec l'État, puisque l'intérêt est de faire un vrai ping-pong.

Yvon BONNOT

Le SCOT a été un formidable moyen de réflexion de l'ensemble des élus qui se sont rencontrés et qui ont pu faire des propositions. Ces propositions ont été remises en cause par un représentant de l'État à une époque ; il est venu en disant que ce n'était pas ce qu'il fallait faire et il a fallu

l'intervention du préfet à qui nous avons indiqué que nous travaillions depuis quatre ans sur le sujet et qu'il était inacceptable de tout arrêter. Le SCOT est tout de même une pièce maîtresse dans la gestion économe des espaces ; je crois que tout le monde est d'accord là-dessus.

Je suis d'ailleurs intervenu à Crozon, lorsque le Président de la République est venu, pour lui dire qu'on ne remettait pas en cause la loi Littoral, mais que cette loi ne devait pas sanctuariser tout le littoral, il faut aussi que les économies puissent se faire.

J'irai plus loin en disant que tout ce qui est vu de la mer pourrait être sous la coupe de la loi Littoral. En revanche, quand on sait que pour construire une station d'épuration, il faut être dans un hameau, dans un village ou dans une agglomération, ce n'est pas supportable. Quand on sait que les terrains des gens du voyage doivent être implantés également dans une agglomération ou dans un village, on sait très bien que le jour où on lance ce genre de choses, il y a des pétitions et rien ne se fait, rien n'avance.

Le SCOT a peut-être l'avantage, après cette réflexion, d'essayer de cadrer et de faire des propositions qui permettraient d'avancer. En effet, le SCOT a eu l'avantage de réfléchir sur la trame verte et bleue. C'est un des points essentiels dans la réflexion concernant cet aménagement.

François GROSRIEARD

Vous avez fait tout à l'heure allusion au monde agricole, au monde rural, Monsieur LE CORVOISIER. Nous avons avec nous Mme BELIARD, qui est agricultrice dans la Manche et qui est présidente à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) du groupe littoral.

Il est intéressant qu'un grand syndicat agricole se soit penché sur cette économie spécifique de l'agriculture littorale ; on a tous des exemples de champs de blé, de maïs, qui descendent jusqu'aux falaises de la mer ; c'est d'ailleurs très joli pour ce qui est des paysages et peut-être faut-il le maintenir de manière prioritaire.

Comment vous inscrivez-vous dans ces questions ?

J'ai vu récemment dans un journal, « *Ouest-France* », que, par exemple, à Saint-Pol-de-Léon, la SICA de feu Alexis GOURVENNEC souhaitait, sur 20 hectares, construire des grands bâtiments à la place de sept autres bâtiments dans un endroit proche du littoral. De nombreuses associations hurlent, des gens qui habitent non loin de là se disent qu'ils vont voir des tracteurs et des camions en permanence devant leurs portes ; le préfet va-t-il accorder une dérogation à la loi Littoral ?

C'est un exemple parmi d'autres, mais comme il était dans la presse ce matin ou hier, je vous le cite.

Comment faites-vous pour continuer à avoir vos activités et construire un certain nombre de matériels ou de bâtiments d'activités agricoles et agroalimentaires, alors que les contraintes d'urbanisme sur le littoral sont évidentes ?

Josiane BELIARD, vice-présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

Je répondrai à votre question dans un deuxième temps, si vous le permettez.

Je vais d'abord vous parler du groupe littoral. Effectivement, à la FNSEA, on a mis en place un groupe littoral, suite au constat que l'agriculture dans ces zones était menacée, était même en danger, du fait de la perte de surfaces agricoles, parce que dans ces zones, la perte de surfaces est extravagante, beaucoup plus importante que dans le reste de l'hexagone. Je ne citerai que deux chiffres : 170 000 hectares en 30 ans ont quitté les zones littorales ; plus concrètement, en Vendée, 2 000 hectares quittent l'espace agricole par an.

Cette agriculture est aussi en difficulté du fait du prix, de l'accès au foncier, puisqu'en zone littorale, il y a beaucoup de convoitise, notamment pour des activités de loisirs, du fait également d'une rétention de certains propriétaires qui ne veulent plus laisser la destination agricole, du fait de la difficulté d'habiter sur la zone, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes agriculteurs. Pour faire un petit clin d'œil à ce que j'ai entendu dans la matinée, parce que j'étais hier avec les agriculteurs de la zone littorale Atlantique, je les ai entendus s'inquiéter également des risques naturels dus à la mer.

Ce matin, on a beaucoup parlé de la sécurité des personnes ; je dirai, comme le représentant des campings, que la sécurité des personnes est prioritaire.

Il n'empêche que j'ai entendu de la part des agriculteurs une certaine incertitude quant au traitement de la protection des terres agricoles. Il y a eu un plan digues, des choses ont été faites dans l'urgence, il y a des diagnostics partagés, des travaux en cours, mais les agriculteurs sont très interrogatifs au sujet de ces travaux et sont remplis d'incertitudes, parce que, malgré tout, les choses entre la sécurité des personnes et la sécurité des terres sont peut-être beaucoup plus liées qu'on ne veut le croire.

Vous m'avez demandé : quel avenir pour les agriculteurs dans ce contexte ?

Premier point que je vais aborder très rapidement, l'avenir de l'agriculture dépend en partie de l'appropriation de la nécessité de la présence de l'agriculture par l'ensemble de la société et, pour ce faire, peut-être que l'agriculture doit encore plus communiquer, se faire connaître ; en tout cas, en résumé, il y a, de mon avis, besoin d'un dialogue social.

Les élus, notamment des collectivités locales, ont entre leurs mains des moyens, des outils, qui peuvent répondre à la protection de l'agriculture. Je reviendrai rapidement sur les PLU, qui ont été longuement évoqués. Nous sommes tout à fait favorables à l'organisation des territoires, à la planification des territoires, simplement, nous souhaitons qu'ils soient stables, parce que les agriculteurs ont besoin de lisibilité.

Il faut donc quelque chose qui soit plutôt prévu à plus longue durée et stable, avec un objectif, évidemment, de réduction de la consommation de l'espace foncier, et là, je vais reprendre vraiment les propos de M. SALLENAVE à la table ronde précédente, il y a maintenant des moyens comme la densification d'économiser la consommation de l'espace agricole ; cela ne vous étonnera pas, j'y

tiens beaucoup.

Il s'agit également de rendre la situation des agriculteurs concernés acceptable après emprise. Là, il y a peut-être un rôle des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), des Etablissements Publics Fonciers (EPF), il y a peut-être un partenariat entre les deux à trouver. En effet, les SAFER sont porteuses de foncier, arrivent à aménager les territoires et à reconstituer l'outil économique des agriculteurs qui sont concernés par l'emprise. Cela me semble très important.

Le deuxième point que je voulais aborder est la loi Littoral, et là, je réponds concrètement à votre question, Monsieur GROSRIEARD.

Évidemment, cette loi Littoral, nous la soutenons, puisque, dans son esprit, elle doit protéger les territoires ; on ne peut que valider. Malgré tout, je pense que son bilan n'est pas tout à fait négatif à ce sujet.

Il n'en reste pas moins que j'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire qu'il fallait que les économies puissent se faire, et là, les agriculteurs se font du souci, puisque cette loi Littoral ne permet pas l'évolution des sièges d'exploitation. En effet, ce n'est pas le cas partout en France, mais presque partout en France, les sièges d'exploitation sont isolés dans le territoire et donc vous avez un siège d'exploitation et vous avez besoin, pour l'évolution de votre exploitation, de construire quelque chose qui est compatible avec le voisinage, puisqu'il y a une dérogation pour ce qui est incompatible. Je vais me concentrer sur ce qui est compatible, je vais simplement citer comme exemple une serre, un bâtiment de stockage de fourrage, un bâtiment de remise de matériel ou autres, et là, c'est le Code de l'urbanisme, mon agriculteur qui habite isolé dans la campagne doit construire en continuité du village. C'est vraiment une entrave au maintien, puisque les agriculteurs, comme toutes les entreprises, lorsqu'on les gêne, lorsqu'on les empêche d'évoluer, à terme, sont destinés à mourir.

M. BOMPAS a dit que la loi Littoral était aussi une question d'interprétation. Je ne sais pas s'il faut faire évoluer la loi Littoral ou mettre plus de souplesse dans l'interprétation, mais, en tout cas, c'est un sujet qui nous tient à cœur, cette possibilité de maintien des sièges d'exploitation et de l'évolution de l'entreprise agricole.

J'ai évoqué tout à l'heure la difficulté de se loger pour les jeunes agriculteurs. Là encore, la loi Littoral, bien sûr, ne donne pas la possibilité de construire. Je pose cela plutôt en questionnement : ne serait-il pas possible de permettre des permis de construire de maisons d'habitation de fonction agricole, c'est-à-dire à destination agricole, et qui ne pourraient en aucun cas changer de destination ? Lorsque, par hasard, elles devraient quitter la destination agricole, il y aurait une préemption de la collectivité pour la remettre à destination agricole ou autres.

Une autre possibilité, et cela se fait déjà dans certaines régions, est que les collectivités acquièrent des bâtiments et les mettent à disposition, comme on a vu le logement social, des jeunes agriculteurs ; cela peut être une solution dans certains endroits.

Troisième point, il existe un outil plus connu dans les pays anglo-saxons et très peu connu en France : le transfert de Coefficient d'Occupation des Sols (COS) que je préfère appeler « transfert

des droits à construire ». Il s'agit d'un outil qui existe en France dans cinq ou six endroits, plutôt en Haute-Savoie ou dans le Vaucluse, notamment sur une commune que j'ai visitée moi-même : Lourmarin. Il s'agit, dans un premier temps, de faire un PLU dans lequel on va lister une zone où on veut protéger la zone naturelle, dans laquelle on peut admettre aussi des terrains agricoles, et une zone naturelle, puisque juridiquement, pour le moment, elle doit être dans la même zone, où on peut construire. C'est un outil d'aménagement qui permet, à mon avis, aux collectivités et aux communes de gérer vraiment très bien la protection de zones que l'on veut protéger et d'éviter la spéculation par un système qui va rendre l'équité entre les propriétaires.

Dans cette zone que l'on a déterminée, on a une zone qui va être émettrice de droits à construire et la zone où on va pouvoir construire est la zone réceptrice de droits à construire, mais les droits à construire, les COS seront partagés de manière identique sur l'ensemble de ce territoire, si bien que lorsqu'on va devoir construire dans la zone constructible, les acheteurs vont devoir acheter des droits à construire dans la zone à protéger, la zone émettrice, ce qui rend équitable, en fin de compte, la situation des gens qui sont de l'autre côté du trait de crayon du PLU.

C'est un système que l'on aimerait voir expérimenter ; l'objectif de ma démarche n'est pas du tout de promouvoir ce système partout, il ne convient qu'à certaines zones à très forte pression foncière, mais après l'expérience que j'ai visitée à Lourmarin, il me paraît intéressant à mettre en application, à titre expérimental dans un premier temps et, pourquoi pas, à promouvoir ensuite.

François GROSRICHARD

C'est d'autant plus intéressant que Lourmarin est une commune sous pression touristique considérable, mais pas une commune littorale.

Pourquoi ne pas lancer cela dans la Manche ou chez Yvon BONNOT ? Proposez cela au préfet ! C'est la mode des expérimentations ; il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas. Cela semble astucieux sur le plan de l'équité ; transfert de COS, donc transfert de ressources, transfert financier aussi ; c'est une mutualisation intéressante, me semble-t-il.

Josiane BELIARD

L'expérience de Lourmarin dure depuis 30 ans, donc nous avons du recul.

En conclusion, je dirai que l'agriculture est aussi un outil de développement durable, parce que l'agriculture s'est modernisée ; elle s'est servi des évolutions techniques, scientifiques, et a énormément évolué dans ses pratiques.

Tout à l'heure, une personne m'a fait un clin d'œil en parlant de la Manche et des productions maraîchères. Je terminerai donc par un exemple. Chez moi, en production maraîchère, on ne traite plus systématiquement, mais on met des pièges à parasites en bout de parcelle, chez certains agriculteurs, et lorsqu'on a piégé un nombre d'insectes importants, on décide qu'il faut traiter. On ne traite que si c'est nécessaire. Ensuite, il y a un système d'alerte, puisque ceux qui ont les pièges communiquent aux agriculteurs alentours.

L'agriculture fait partie du dialogue social et s'est vraiment modernisée.

François GROSRICHARD

C'est ce qu'on appelle l'agriculture intégrée, une forme tout à fait particulière et écologique d'agriculture.

On va passer à l'Outre-mer. Alfred MONTHIEUX et Bruno MAMINDY-PAJANY, parlez-nous, pour la Martinique et la Réunion, de ces Schémas d'Aménagements Régionaux et des futures stratégies de bassin.

Alfred MONTHIEUX, maire du Robert, conseiller général de la Martinique

Nous allons répéter ce qui a été dit, puisque nous parlons après les autres. Nous avons le même schéma en Martinique, en Guadeloupe et dans les autres pays d'Outre-mer.

Je constate que la démarche PLU ou SCOT littoral n'a pas été faite correctement, puisque nous avons subi un SAR qui a été présenté par un fonctionnaire de l'État, pour lequel tous les élus de la Martinique n'ont pas été invités à faire leurs observations. Notre SAR sera bientôt mis en révision et le Conseil régional devra consulter l'ensemble des élus ; certains élus ne siègent pas au Conseil général ou au Conseil régional, mais ces élus devront être invités à faire des observations et à participer pleinement à cette révision.

Par ailleurs, le SCOT, qui est en cours d'élaboration, n'offre pas suffisamment de place à l'espace marin. On doit prendre en considération la situation géographique de la Martinique, puisque nous avons près de 400 kilomètres de littoral ; la Martinique est un petit littoral, et cela n'a jamais été pris en considération par ceux qui ont établi le SAR. Il est essentiel de corriger ces lacunes. En effet, il manquait une dimension plus littorale et maritime à ce document.

Le chapitre particulier SMVM, dont la rédaction a été confiée à l'État, n'est pas suffisant. La politique régionale sur le littoral, s'il y en avait une, n'apparaît pas. Or, la Martinique est une île. La Région se doit d'avoir une politique maritime. Il n'y a pas de stratégie de développement des activités aquacoles et de pêche, les îlets ne sont pas valorisés ni même intégrés dans une quelconque stratégie touristique.

Il faudrait, aujourd'hui, que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut dépasser la Gestion Intégrée des Zones Côtières pour parler de Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral. Il faut donc aussi changer d'échelle de raisonnement et d'investigation pour s'intéresser à toute cette biodiversité qui représente la mer et ses écosystèmes.

L'Outre-mer est la richesse de la France par sa biodiversité et ses écosystèmes, mais cette richesse n'a jamais été mise en valeur et je pense que c'est un fait volontaire. Il n'est pas, à mon avis, nécessaire de créer un nouvel outil ; il faut que le SAR s'adapte à notre réalité insulaire.

D'ailleurs, l'article du Code général des collectivités territoriales relatif à la composition du dossier SAR aurait dû comporter un volet littoral.

Nous proposons donc, à l'heure des réformes, que l'article R. 4433-1 du Code général des collectivités territoriales soit modifié pour être plus conforme aux objectifs du Grenelle de

l'environnement.

Il faut que la concertation soit réelle avec les habitants et ceux qui fréquentent la mer, car cet outil qu'est le SAR doit être un outil consensuel, la concertation doit être réelle avec les élus locaux et avec toute cette population, pour un projet d'aménagement et de développement durable à travers des Plans Locaux d'Urbanisme qui relèvent de la compétence des maires. Tous les documents qui concernent l'espace maritime doivent faire l'objet de concertation réelle.

Lors du Grenelle de la mer, des mesures avaient été proposées ; il faut qu'elles soient mises en œuvre. Le COMOP avait proposé 10 mesures se traduisant en 138 engagements. J'avais moi-même proposé plusieurs mesures pour le traitement des eaux du littoral et de la mer des Antilles, Martinique et Guadeloupe.

Je propose que dans le cadre de la coopération avec les pays de la Caraïbe, on trouve un pays qui puisse accueillir les sédiments, boues de dragage, métaux lourds et autres. Il faut trouver un site sur la Caraïbe, car les transporter vers la France est difficile et coûteux.

Deux contrats de baie ont été signés en Martinique : celui du Marin, au sud, et celui de Fort-de-France. Un contrat du littoral martiniquais dans son entier serait plus profitable à la Martinique que des petits contrats de baie, la problématique étant la même.

Comment faire pour freiner, voire arrêter l'hypersédimentation des baies, pour protéger les écosystèmes marins ? Où déposer des boues de dragage polluées ?

François GROSRICHARD

Monsieur MONTHIEUX, ayez la gentillesse d'essayer de conclure votre exposé.

Alfred MONTHIEUX

Je vais conclure mon exposé en présentant ma commune.

La commune du Robert est la troisième commune de l'île, avec une population de 24 196 habitants, 48 kilomètres de littoral, 4 730 hectares. Elle a des projets structurants, qui vont dans le sens de grands projets d'aménagement du front de mer. Notre projet consiste à gagner un vaste espace sur la mer pour protéger l'urbanisation du littoral.

Le projet de Centre caribéen de la mer à Pointe Melon, porté par la Communauté de communes du Nord de la Martinique, est un projet touristique à grande valeur. Le projet du Centre de recherche des milieux aquatiques est porté par l'université. Par ailleurs, la baie du Robert est dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Forestier et Faunistique.

Sept îlets font l'objet d'arrêtés de protection biotope. Ces îlets sont de véritables richesses paysagères et écologiques.

L'îlet Chancel, plus grand îlet de la Martinique, plus de 70 hectares, comporte une espèce protégée d'iguanes des petites Antilles, mais c'est aussi une réserve archéologique non mise en valeur, faute

de l'État.

François GROSRICHARD

Je suis un peu obligé de vous arrêter...

Alfred MONTHIEUX

Je vais conclure.

Il y a des choses à faire en Martinique. Le projet du Centre de recherche aquatique de la Martinique est un projet porté par l'université des Antilles et de la Guyane ; la Ville a mis un terrain à disposition pour réaliser ce centre sur son territoire, pour rassembler des données acquises dans le domaine de la biologie et de l'écologie aquatique, générer de nouvelles connaissances, diffuser et transmettre les connaissances, bases de données, informations, servir d'appui scientifique et technique aux professionnels, servir d'incubateur d'entreprises biotechnologiques, s'intégrer à terme dans des programmes nationaux de recherche plus internationaux.

Nous avons une commune où il y a de l'aquaculture, mais nous n'avons pas encore un laboratoire de recherche, malgré la présence de l'Ifremer sur le territoire. C'est pourquoi nous souhaitons qu'il y ait ce Centre de recherche aquatique à la Martinique, pas seulement pour le Robert mais pour la Martinique.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup de votre exposé.

Monsieur Bruno MAMINDY-PAJANY, à La Réunion, le défi se conjugue comment ? Avez-vous les mêmes problématiques dans votre île, région où la population est très nombreuse, 650 000 habitants, si je ne me trompe, et vit essentiellement au bord de la mer ?

Bruno MAMINDY-PAJANY, maire de Sainte-Rose, conseiller général de la Réunion

Oui, les problématiques sont les mêmes, mais on a un gros défi : accueillir un million d'habitants dans 20 ans.

Habiter le littoral est le thème de ces Journées. Pour nous, c'est une réalité, ce sont des enjeux.

L'histoire a montré que l'urbanisation de La Réunion s'est faite tout au long des côtes, mais on a un autre problème : sur 250 000 hectares, il nous reste à peine la moitié d'urbanisable. Comme chacun a pu l'entendre, nous sommes patrimoine mondial de l'Unesco, parc national, donc il y a des forêts, des zones protégées, le volcan, etc. Il nous reste cette ceinture littorale et c'est le grand défi.

En 1995, il y a eu le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), dont les objectifs étaient de protéger les terres agricoles, de ne pas les perdre, de préserver l'environnement et, surtout, d'apporter du développement économique.

Aujourd'hui, pour nous, il y a une nécessité à organiser le territoire, en prenant en compte son

histoire, sa culture, les intérêts de chacun et le cadre législatif actuel.

Le SAR nous a permis, en 1995, d'aménager de façon cohérente, mais il y a eu une révision en 2011 ; c'est en cours, on est un peu bloqué, parce que les communes attendent que ce document soit approuvé pour vraiment lancer les PLU et, surtout, réviser leur PLU.

Le problème qui se pose, étant un élu de proximité, est : comment articuler tous ces dispositifs, tous ces documents de programmation ?

La commune a son PLU, nous sommes dans une Communauté d'agglomération de l'Est, la CIREST, nous avons mis notre SCOT en place et nous avons le SAR. Le problème est d'articuler et de mettre du lien et du liant dans toutes ces dispositions.

Par exemple, sur Sainte-Rose, sur 18 000 hectares, nous n'avons que 300 hectares urbanisables.

Aujourd'hui, quand une ravine, à un moment donné, a débordé une fois, même si on a endigué, on est en zone rouge. De plus, nous sommes sur la nationale. Ce sont des problématiques et je pense qu'elles doivent être posées dans la vie de tous les jours.

Comment arriver vraiment aujourd'hui à prendre ce virage de la responsabilisation ? Comment arriver à prendre le virage après décentralisation, avec les services de l'État ? Je parle bien des services, car quand je touche à l'eau, c'est la Direction de l'eau, quand je touche à la côte...

Pour nous, élus locaux, c'est vraiment difficile.

Aujourd'hui, sur La Réunion, il s'agit de mettre de l'ordre et de trouver l'articulation.

Je conclurai en disant que nous arrivons dans un contexte difficile. Nous, élus de cette époque, devons être juristes, architectes, urbanistes, parce que c'est aussi de l'art d'urbaniser, des choses nous échappent. Comment lever toute cette complexité et cette procédure longue et administrative ?

Nous sommes, à Sainte-Rose, la deuxième commune, après Cilaos, sur 24 qui a pu vraiment adopter son PPRI. Cela se met en place au fur et à mesure, parce que c'est complexe, et il y a également des élus réticents. Le but est vraiment d'arriver à avoir une vision globale. Nous souhaitons également qu'il y ait proximité au niveau de l'État.

Je citerai un exemple. Il y a eu un projet de ferme éolienne dans notre commune, à Sainte-Rose, zone agricole. Les gens ont construit sans permis depuis des générations, depuis 100 ans ; c'est une zone agricole, donc un propriétaire héberge ses journaliers, ses exploitants, et les gens construisent de petites maisons. En 2002, on nous présente un projet de ferme éolienne sur Sainte-Rose, avec étude d'impact, etc., l'État accorde le permis, on me demande mon avis, j'y suis favorable. Quand on met en place le projet, tous les habitants manifestent contre ce projet, parce qu'on a fait le projet dans un bureau et dans la capitale, on n'a jamais vu que sous les éoliennes, il y avait des maisons.

Aujourd'hui, il y a un changement de culture, culture pour prévenir les risques, mais aussi culture du travailler ensemble, État et services communaux.

Pour conclure, je dirai qu'il faut que l'on arrive à associer les populations. En effet, il y a la proximité, des conflits d'intérêt, des multi-usages du littoral et dans cet environnement difficile, même pour nous, élus, il est compliqué de retrouver ses petits ; comment vulgariser pour que la population comprenne ce qui se passe et que nous puissions les informer ?

L'éducation des jeunes générations est un axe fort à développer pour accompagner nos documents et nos travaux, car les jeunes devront trouver leur place, demain, sur ce littoral.

Le SAR de La Réunion est en révision, c'est une volonté politique globale d'aménager de façon cohérente et c'est surtout un défi : accueillir un million d'habitants.

François GROSRICHARD

Vous avez bien fait de signaler qu'il s'agissait d'habiter aujourd'hui le littoral, de manière constante ou de manière saisonnière avec le tourisme, mais il faut penser à ceux qui ont 10 ou 15 ans et qui veulent vivre, travailler et rester au pays, chez eux.

Madame EYMERY, universitaire, doctorante, vous allez résumer votre thèse. Vous vous êtes penchée sur un sujet intéressant et vous allez essayer de nous dire comment vous avez analysé la traduction spatiale de la loi Littoral et les possibilités de marge de développement. Cette loi Littoral se traduit-elle concrètement par un développement des villes possible, ici ou là ?

Expliquez-nous un peu quel était l'objet de cette thèse et les principales conclusions que vous en tirez, même si elle n'est pas terminée.

Céline EYMERY, doctorante à l'Université de Brest, thèse sur « l'analyse de la traduction spatiale de la loi Littoral en Bretagne » ou quelles marges de manœuvre pour le développement futur ?

Je vais vous présenter une partie des travaux de recherche qui sont actuellement réalisés au sein du laboratoire de recherche Géomer, qui se situe à l'Institut universitaire européen de la mer. Ce doctorat est réalisé sous la direction de Mme Catherine MEUR-FEREC et de M. Louis BRIGAND, deux professeurs de géographie. Mme Catherine BERSANI fait partie du comité de thèse et je l'en remercie chaleureusement.

La DREAL de Bretagne et le Conseil régional de Bretagne apportent un soutien financier à ce projet de recherche qui s'intitule : « *Du texte à la carte, analyse de la traduction spatiale de la loi Littoral en Bretagne* ».

Actuellement, des recherches sont en cours afin d'expliquer de quelle manière la loi Littoral entre en adéquation avec une discipline qui s'intitule la géographie juridique, qui se développe depuis un certain nombre d'années.

Selon certains auteurs, il existerait une convergence de perspectives entre la géographie et le droit, qui permettrait de lire le droit à travers des approches spatiales et d'appréhender le spatial avec les mots et la théorie du droit.

De premier abord, ces deux disciplines semblent divergentes. D'une part, la géographie a une démarche plutôt concrète de traduction spatiale en utilisant des outils géographiques issus de l'observation du réel, tandis que le droit a une démarche plutôt abstraite de qualification juridique en utilisant des termes impersonnels et généraux.

Ces deux disciplines ont un objet commun : le spatial, c'est-à-dire l'espace et, en l'occurrence, les territoires littoraux, le littoral.

Effectivement, les acteurs du droit vont réglementer, régir, encadrer cet espace et les géographes vont plutôt cartographier et représenter ces espaces.

Issue d'une formation pluridisciplinaire à la fois en droit et en géographie, je suis convaincue que, finalement, ces deux approches sont indissociables. La loi Littoral est une loi de géographie, notamment, dans son premier article, elle définit le littoral comme une entité géographique.

Le littoral breton est la zone d'étude de ce doctorat. Plusieurs communes littorales, dont les communes d'estuaires, les communes insulaires, ont été sélectionnées, ainsi que trois intercommunalités. Cette recherche se porte donc à deux échelles : l'échelle communale et intercommunale.

Trois objectifs ont été mis en avant :

- clarifier les notions imprécises de la loi Littoral au travers de représentations cartographiques ;
- développer des méthodologies de représentation cartographique ;
- analyser les marges de manœuvre et les latitudes dont disposent et disposeront à l'avenir les élus.

Si je prends le premier objectif, nous nous situons ici entre la commune du Conquet et de Plougonvelin, à la pointe du Finistère. Nous avons sélectionné huit notions dites imprécises, indéterminées, de la loi Littoral, qui se répartissent en trois espaces : la bande des 100 mètres, les espaces proches du rivage, les espaces remarquables, l'agglomération, les villages, les hameaux et, ensuite, les coupures d'urbanisation.

Concernant le deuxième objectif, nous nous situons ici sur la commune de Guissény, au nord du Finistère. Prenons, par exemple, le cas de l'agglomération. Afin de représenter cartographiquement cette notion, nous nous sommes demandé, d'une part, jusqu'où s'étend cette agglomération, comment définir et délimiter cette continuité, est-ce que l'on peut prendre, par exemple, la distance entre les constructions, la voirie, pour compartimenter ces espaces bâtis, ou bien les parcelles bâties ?

Vous avez ensuite quelques exemples qui sont en cours d'étude dans le cadre de ce doctorat.

Nous avons, dans un premier temps, essayé de rechercher des critères de définition en droit, c'est à dire selon la hiérarchie des normes, en fonction des décisions des juges, des décrets et des circulaires. Afin de compléter ces recherches, nous avons essayé de rechercher des critères en géographie, auprès d'ouvrages de géographie.

Vous avez ici le résultat de plusieurs méthodologies de représentation cartographique qui ont à la fois combiné des critères issus de la géographie, des critères quantitatifs pour définir la notion d'agglomération et de village et des critères juridiques. Ces combinaisons de critères permettent d'obtenir ce type de reproduction cartographique.

Par exemple, l'agglomération serait représentée en rouge, les hameaux en jaune et le mitage en blanc.

Nous avons voulu matérialiser en orange les zones qui ne sont ni qualifiées de hameau ni qualifiées d'agglomération au travers des critères retenus, par exemple la distance entre les constructions, le nombre de constructions. Finalement, ces zones orangées représenteraient des espaces intermédiaires, des marges de manœuvre que pourraient avoir les élus, par exemple, en fonction de leurs projets de territoire.

Pour conclure, je dirai que ces méthodes ont pour objectif d'aider et de guider les élus, notamment en construisant un argumentaire concret. La géographie et l'utilisation de critères de définition en géographie peuvent apporter de nouvelles clefs de lecture quant à l'application de la loi Littoral en fonction de ces projets de territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

François GROSRICHARD

C'est très concret, très utile, mais qu'en tirez-vous comme conclusion pour la loi Littoral sur l'espace breton ? Est-elle trop dogmatique ? En effet, il y a des ayatollahs de la loi Littoral et, au contraire, des gens qui voudraient un laxisme total. Il faut bien réaliser des logements, des zones artisanales, permettre aux agriculteurs de construire leurs parcs à machines. Que peut-on faire, sans trop tordre le cou à la loi, pour permettre aux agents économiques et aux touristes de pouvoir venir et habiter sur le littoral ?

À la fin de cette journée, je me demande comment faire. Si j'étais maire, je serais bien ennuyé.

Céline EYMERY

Effectivement, il faudrait un équilibre, car pour certains, elle est trop permissive et, pour d'autres, trop protectionniste.

François GROSRICHARD

On laisse le juge décider ?

Céline EYMERY

Il y a d'autres outils.

Anne-Sophie LECLERE

La loi Littoral n'a pas complètement figé le littoral ; la preuve, cela fait 25 ans que nos territoires littoraux vivent et se portent bien, et on l'a encore vu ce matin. Il ne faut pas donner l'impression que la loi Littoral a complètement stérilisé le littoral, ce n'est pas du tout le cas. Elle a fait un aménagement raisonné et a permis la protection aussi d'espaces naturels qui font la richesse de ce littoral aujourd'hui.

Il ne faut pas tuer non plus la poule aux œufs d'or en pensant qu'il faut tout urbaniser. Il faut libérer des espaces d'urbanisation qui peuvent être aussi en retrait, et pas seulement sur la bande littorale.

François GROSRICHARD

On modifie des dispositions ou des lois en matière financière, économique, sociale, dans d'autres domaines ; est-ce que dans ce domaine de l'urbanisme, il y a des ajustements à faire ?

25 ans après, on peut demander à un groupe parlementaire ou à un groupe d'experts de remettre sur le tapis quelque chose, vu les évolutions économiques et, peut-être, vu la faible croissance économique actuelle ou la montée des revendications environnementales.

Anne-Sophie LECLERE

Il y a peut-être des aménagements à la marge qui pourront être discutés ; je pense aux problématiques de mise en conformité, à certaines normes de sièges d'exploitations agricoles qui posent effectivement un certain nombre de problèmes, mais on voit bien que toucher à un point revient à remettre en cause l'ensemble de la loi Littoral et, y compris, remettre en cause certains de ses atouts. Peut-être faut-il plutôt consolider ses atouts qu'essayer de chercher sans arrêt la petite critique pour, à partir d'une petite critique, remettre en cause un édifice stable depuis plus de 25 ans.

Jacques BOMPAS

L'exposé qui nous a été fait par notre jeune doctorante est remarquable.

La loi Littoral permet d'asseoir sur le papier quelque chose ce qui est parfois difficile à mettre en place. Par ailleurs, elle permet de travailler point par point pour faire évoluer des difficultés.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la remettre en cause, il faut simplement utiliser cette loi et réussir à l'exploiter convenablement. J'ai parlé des juges tout à l'heure, ils se sont déplacés sur le terrain, ils ont vu. La loi Littoral, aujourd'hui, permet d'être toujours dans le cadre de la loi en ayant fait évoluer les choses.

François GROSRICHARD

Je vous propose de prendre quelques questions dans la salle.

Jean-Loup VELUT, commissaire général de la marine, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée

Ce n'est pas une question, mais plutôt une réaction, puisque je suis le seul en costume breton dans cette salle, du moins me semble-t-il, donc un peu en charge de l'action de l'État en mer et de la manière dont on en a parlé tout à l'heure.

Concernant les affaires de SCOT et de SCOT à volet maritime, je crois qu'il faut avoir en tête, dès qu'on prononce le mot mer, que ce qui est structurant en mer, ce sont les usages, et non pas le décalque des territoires terrestres ; ce n'est pas une logique de territoire, c'est une logique d'usage.

On a parlé tout à l'heure d'un SCOT que je ne connais pas bien, puisque je ne suis pas affecté actuellement sur cette partie du littoral. Ce SCOT correspond à une logique territoriale forte ; en face, l'espace maritime qui pourrait lui être associé au droit des communes ne serait vraisemblablement pas cohérent.

Si je prends l'exemple de la plaisance, la plaisance est traitée dans un ensemble qui s'appelle un bassin de plaisance et qui ne va pas être cohérent avec un ensemble type SCOT.

On a une logique maritime qui n'est pas du tout facilement adaptable. Évidemment, il y a des liens, et heureusement, mais la première remarque que l'on peut faire est que c'est l'usage qui est structurant chez nous.

L'état en mer n'est pas autiste, mais il a en face de lui d'abord des usagers. Il n'y a pas d'élus en mer ; on peut le déplorer. Il y a peut-être des électeurs, parfois, qui s'y promènent, il ne faut pas les oublier, mais il n'y a pas d'élus en mer. On ne s'y ennuie pas pour autant, mais c'est un constat, les élus sont sur le littoral et si l'État ne veut pas être autiste en mer, il est obligé, bien évidemment, d'associer les élus à la réflexion et au traitement des usages.

Sur la gouvernance elle-même, l'État ne gouverne pas seul. Certes, on parlait d'un schéma que je qualifierais de type napoléonien, pour faire rapide, où il y avait une autorité étatique en mer unique, le préfet maritime, une autorité étatique terrestre unique, le préfet terrestre, pour faire simple. Depuis, les choses ont évolué. Le préfet de la mer, qui est le préfet maritime, est chargé, pour l'essentiel, de la police administrative générale en mer, c'est l'autorité unique dans ce domaine ; les élus du littoral, quant à eux, ont la police des baignades dans la bande des 300 mètres.

On vit actuellement une véritable révolution dans la gouvernance, une réforme importante, puisque l'on passe depuis un an maintenant dans un schéma où on élabore une stratégie maritime de façade, que l'on verra demain, avec un Conseil Maritime de Façade (CMF).

Je prendrai l'exemple de la Méditerranée. Ce Conseil Maritime de Façade est composé de 80 personnes au maximum dans le schéma qui est actuellement en train de se définir. Sur ces 80 personnes, il y a 19 représentants de l'État, donc l'État est loin d'être autiste. Ce CMF va élaborer, valider, la stratégie maritime de façade. Il y a 18 élus dans ce Conseil et les autres sièges sont occupés par des scientifiques, des usagers, des personnalités qualifiées, pour l'essentiel.

On voit bien qu'un mode de gouvernance nouveau se met en place, mais il n'est pas nouveau

complètement pour nous pour la partie mer, puisque depuis très longtemps, le préfet maritime associe à sa « gouvernance » les usagers, les élus ; cela se passait dans les Conférences maritimes régionales auparavant et cela se fera désormais dans le Conseil Maritime de Façade.

Jean-Claude BAUDRAIS, maire de Pénestin et vice-président de Cap-Atlantique

Depuis ce matin, on a parlé des zones à risque, mais une vraie question est de caler toutes les problématiques de hiérarchie de documents et d'articulation de documents (PAPI, PPRN, PPRI, zones de submersion marine, etc.). L' élu d'aujourd'hui ne sait pas trop où il en est.

Il n'y a pas de représentant des services de l'État pour répondre à cette question, mais une des premières questions posées est vraiment la hiérarchie et l'articulation des documents.

La deuxième question avait été émise ce matin par Jacques OUDIN lorsqu'il parlait de la création de fermes marines ou d'activités maritimes. Les PPRI et la trame verte et bleue vont nous amener, parfois, à délocaliser des exploitations ou des activités. Une des questions posées est : que fait-on avec l'article L. 146-4-1 ? Par exemple, j'ai une zone de submersion marine, une zone mytilicole submergée, je dois délocaliser, comment je vais faire ? L. 146-4-1 ! Je ne sais pas faire.

À la limite, ce type de démarche nous amène à rayer de la carte un certain nombre d'activités de nos territoires et je ne parlerai pas des centres d'exploitation agricole dans les coupures d'urbanisation.

Je ne dis pas qu'il faut changer la loi Littoral, mais il faut quand même trouver des aménagements pour que les activités primaires et les populations principales puissent toujours survivre dans le littoral.

François GROSRICHARD

C'est ce que Bruno RETAILLEAU disait ce matin : il faut être intelligent et le bon sens doit dominer.

Jean-Claude BAUDRAIS

Oui, mais l'article L. 146-4-1 nous amène parfois à du mauvais sens ; c'est la continuité avec les villages et les agglomérations.

Christian GAUBERT, conseiller général de la Gironde

Je voudrais poser le problème des éoliennes par rapport à la loi Littoral.

Les éoliennes correspondent à un durcissement de l'urbanisation, donc doivent être en continuité de l'urbanisation sur une commune soumise à la loi Littoral, et, par ailleurs, une loi dit que l'on doit être à 500 mètres de toute urbanisation.

Madame, vous êtes un défenseur de la loi Littoral, mais il faut quand même des aménagements, parce qu'on est dans un vide juridique.

Anne-Sophie LECLERE

C'est pour cela que je dis qu'il y a peut-être des aménagements et des ajustements à prévoir. En 1986, on n'avait pas pensé au cas des éoliennes. Cela peut faire partie des choses qui sont à réexaminer à l'aune des nouveautés.

Christian GAUBERT

Il en est de même pour les fermes photovoltaïques.

Anne-Sophie LECLERE

Je ne représente pas le législateur ; je pense que d'autres personnes que moi sont mieux qualifiées. Ce n'est pas aux services de l'État de porter ces modifications, qui sont de niveau législatif.

Pierre-Louis NICOLAI, conseiller général de Haute-Corse, adjoint au maire de Cervione

Lorsque vous préparez votre PLU, vous avez six ans de dialogue entre l'administration et la commune ; tous les fonctionnaires d'État sont là, vous reprennent, et, après, on se retrouve devant le tribunal administratif qui annule le PLU.

Il faut savoir que les élus corses ne sont pas laxistes, malgré ce qu'en pense le tribunal administratif. Un dialogue permanent se fait entre l'administration et la commune. Il a fallu six ans pour faire un PLU dans ma commune, transpirer, et, à la fin, on se retrouve devant une personne qui conteste ce PLU et le tribunal l'annule, sans chercher à comprendre.

Expliquez-nous comment cela se fait. Est-ce la loi des juges ou la loi des élus ?

Bruno NOURY, maire de l'Île d'Yeu

Je n'ai aucun point éloigné de plus de 2 kilomètres de la mer, donc je suis partout en espaces proches du rivage. On ne peut pas habiter en rétro-littoral ; sinon, on n'habite plus à l'Île d'Yeu. Pour autant, nous sommes obligés d'avoir un certain nombre d'équipements publics sur l'île, mais c'est une vraie difficulté de pouvoir les implanter.

Pour exemple, nous avons un centre d'enfouissement technique, nous n'avons pas pu y faire nos centres de transfert des déchets, il a fallu mettre cela en zone artisanale et, de fait, je ne peux plus étendre ma zone artisanale. Aujourd'hui, nous emballons nos déchets à 30 mètres des habitations. C'est dire qu'il est compliqué, sur une île, de gérer ces questions.

À l'Île d'Yeu, nous en sommes rendus à notre troisième PLU en 10 ans, qui est annulé systématiquement par le tribunal administratif. Nous avons essayé de faire des choses sur le précédent PLU ; par exemple, nous avons mis beaucoup de zones 2AU pour gérer la manière dont nous allions urbaniser ces zones, mais on nous a dit qu'on en mettait trop, que nous avions trop de potentiel d'urbanisation. En fait, nous ne voulions pas urbaniser complètement la 2AU, mais il y avait des enjeux à gérer et nous voulions faire du transfert de COS, ce dont parlait Josiane BELIARD.

Il se trouve que les services de l'État nous ont dissuadés de faire ces zones 2AU, nous avons dû passer à de l'UNC, faire du boisé classé pour préserver les endroits à enjeux. Or, le juge a retenu ce motif pour annuler notre PLU.

Aujourd'hui, je suis encore au POS 1986, outil qui a 25 ans, et je me dis qu'il fera bien 25 ou 50 ans supplémentaires, puisqu'en définitive, on est encore en train de faire un PLU dont je sais qu'il va être annulé. Il y a tellement d'enjeux sur l'île et beaucoup de propriétaires terriens sont de grands avocats du barreau de Paris, donc ils savent très bien annuler un PLU.

Je suis confrontée aussi à de vastes zones, anciennement les zones NB, qui sont toujours d'actualité sur l'île d'Yeu, que, théoriquement, on ne devrait plus urbaniser. Nous sommes d'ailleurs les premiers, avec nos précédents PLU, à resserrer tout cela, à essayer d'améliorer les choses, mais j'ai des propriétaires terriens qui s'organisent dans ces zones NB pour faire des hameaux nouveaux. Voilà comment on va avoir sur l'île, dans des endroits que l'on ne voulait absolument pas voir s'urbaniser, de l'urbanisation.

Aujourd'hui, je botte en touche, je dis que la fenêtre est mal placée et j'annule le permis, mais cela ne dure qu'un temps. J'espère pouvoir traîner cela suffisamment en longueur pour pouvoir mettre des sursis à statuer jusqu'à l'adoption de mon PLU, pour refuser le permis, jusqu'à l'annulation par un tribunal administratif, et c'est reparti pour un tour.

Je ne sais plus comment faire aujourd'hui.

Je pense que la loi Littoral a un bon fond, mais elle est difficilement applicable sur le terrain et il y a des ajustements à faire. Au moins, qu'on nous laisse adopter des PLU !

François GROSRICHARD

Il est dommage que le préfet ne soit pas présent, mais je suppose que vous lui en avez souvent parlé.

Bruno NOURY

Je fais partie de la Commission départementale des sites.

Je vais vous citer un autre exemple : il y a deux ans, j'ai une construction illégale, un garage, en bordure de voie, dans une zone où l'on n'a pas le droit de construire en bordure de voie, les bornes ne sont pas bonnes, etc. Je fais arrêter le chantier, on dépose plainte au tribunal administratif, je viens d'avoir la réponse : classement sans suite.

Comment faire ?

François GROSRICHARD

C'est un sujet difficile.

Madame BELIARD, vous aviez une précision à nous donner.

Josiane BELIARD

Je voulais revenir sur le maintien des activités primaires et le dialogue qui peut s'instaurer entre les activités primaires.

Dans le Morbihan, on a mis en place une charte de bonnes pratiques entre les agriculteurs et les métiers de la pêche (pêcheurs, ostréiculteurs, etc.) pour qu'ils puissent se connaître les uns et les autres, sur leurs pratiques, et dès qu'il y a des problèmes, ils les abordent ensemble pour trouver les bonnes solutions ensemble.

Pendant que j'ai la parole, j'en profite, puisque je suis face à des élus, pour vous dire que l'agriculture, pour se maintenir en tant qu'activité primaire sur le terrain, a besoin de dégager un revenu, comme toute activité, et vous, les collectivités, vous pouvez agir par rapport à l'accès aux marchés de proximité. Les collectivités peuvent avoir des choses à faire en matière de code des marchés publics, par exemple, pour permettre un approvisionnement de proximité pour les cantines, les hôpitaux et autres, et pour communiquer sur la possibilité de réaliser des marchés locaux.

Anne-Sophie LECLERE

On a évoqué la logique de communauté de projets, en disant que les SCOT se sont structurés autour d'une communauté de projets. D'un autre côté, d'autres outils, d'autres documents, comme les SDAGE, se structurent autour d'une communauté qui repose plus sur des critères physiques, des critères naturels, les bassins versants. Par ailleurs, le commissaire VELUT tout à l'heure disait qu'en mer, ce sont les usages qui sont structurants.

Selon le point que l'on aborde, on a soit une communauté de projets, soit une communauté physique, presque génétique, qui est liée au patrimoine du territoire, patrimoine naturel, patrimoine physique, et quand on arrive en mer, on est sur une communauté d'usage.

Finalement, le Document Stratégique de Façade ou la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) est sur ces trois aspects. Elle va devoir nous amener à travailler dans une gouvernance nouvelle, puisque selon le sujet que l'on va vouloir traiter ou sa déclinaison dans un autre document de planification, on va jouer sur ces trois sphères qui sont totalement liées, mais totalement indépendantes dans leur logique.

Les Documents Stratégiques de Façade vont nous obliger à être très intelligents collectivement.

François GROSRICHARD

Cela veut tout dire : intelligent, pragmatique, souple ou rigoureux quand il le faut, avec le principe de subsidiarité.

Synthèse des travaux

Alain MIOSSEC

Professeur émérite des universités, ancien recteur de Bretagne et de Guadeloupe

Ce n'est pas un exercice facile, contrairement à ce que vous pensez.

C'était très roboratif... Monsieur le maire de l'Île d'Yeu, je vous plains, il faut imaginer Sisyphe heureux ; il pousse la pierre jusqu'en haut de la colline, elle retombe, il la remonte et elle retombe... Mesdames et Messieurs les élus, vous êtes dans cette situation incomparable ; il faut donc imaginer Sisyphe heureux.

Dans les années vingt du siècle passé, sous les radicaux-socialistes, c'était la République des professeurs ; je ne suis pas certain que c'était une bonne chose, je suis même certain de l'inverse, mais je crains qu'aujourd'hui, ce ne soit la République des juges et que de ce point de vue, et pas seulement sur la loi Littoral, nous soyons, quelque part, emberlificotés dans un problème juridique.

C'est pourquoi, d'ailleurs, j'ai beaucoup apprécié l'approche de notre jeune doctorante brestoise de croiser les problèmes de la géographie avec les problèmes du droit. C'est un débat que j'ai eu au moment où la loi Littoral était lancée, il y a 25 ans, parce qu'elle avait été lancée dans un contexte qui était celui du dialogue nécessaire : on n'est pas sûr de ce qu'on dit, mais on va en débattre, et on en a suffisamment débattu pour que les choses aient avancé. Cela n'a pas empêché la croissance de se faire sur le littoral. Autrement dit, avec un recul, on se rend bien compte que le littoral est resté une zone extrêmement attractive et active, en dépit des polémiques qui ont été générées par cette loi Littoral.

J'ai écouté avec attention, j'ai pris beaucoup de notes, je me suis rarement ennuyé ; j'ai entendu un exposé qui entendait réinscrire le littoral dans l'histoire et la géographie, je me suis dit : « chic ! », la suite a été moins que passionnante mais au moins restait l'introït, si j'ose dire.

Je crois que l'on est au cœur d'un vrai problème à la fois d'espace et de temps.

Ce matin, il m'a semblé qu'on était en face d'angoisses et d'incertitudes. La plupart des débats ont porté sur ces sujets, même si on peut considérer que parole n'a pas été suffisamment donnée à la salle ; c'est toujours la loi du genre, parce qu'il y a beaucoup de monde à dire des choses essentielles et que le temps passe.

Incontestablement, il est plus facile d'être professeur d'université et d'observer ce qui se passe que d'être élu. J'ai eu des propos souvent radicaux à l'égard des élus il y a une trentaine d'années, mais nous exerçons plutôt le ministère de la parole que le ministère de l'action, et quand on est en prise avec la réalité, il faut, à un moment donné, que quelqu'un décide. Ce quelqu'un, cela peut être vous, élus, au niveau local ou à un niveau plus global. Je reviendrai à la géographie tout à l'heure, parce qu'elle est transcendante dans toute votre affaire.

Des incertitudes, j'y reviendrai, mais des angoisses. Incontestablement, nous sommes dans l'angoisse – c'est peut-être la période qui veut cela – du changement climatique et des problèmes qu'il pose sur le littoral. Il a été dit clairement qu'il n'y avait pas de raison de s'affoler. Le maire de Cabourg nous a fait un exposé, que je mettais deux heures au moins à faire à mes étudiants, en environ 30 secondes, pour expliquer que le niveau de la mer était à 120 mètres il y a 16 000 ans et qu'il est arrivé en 16 000 ans au niveau actuel. C'était introduire la nature dans une réflexion qui est d'abord une réflexion sociale, et notre problème, votre problème, est celui des submersions et des risques.

Pour avoir travaillé là-dessus, en particulier dans ma thèse que j'ai soutenue sur l'érosion côtière en 1994, je n'ai pas eu le sentiment que j'avais dit des bêtises à l'époque et que depuis, on avait beaucoup avancé. On est même revenu sur la loi de 1807, qui, par parenthèse, est une loi écrite pour des agriculteurs, pour un monde de ruraux. À l'époque, le littoral est le territoire du vide, il n'y a personne, sinon quelques contrebandiers, et on s'est appuyé sur cette loi pour traiter les problèmes d'érosion côtière. Évidemment, c'est nécessairement un contresens historique de l'avoir fait et d'avoir confondu, en particulier, les inondations qui menacent les rives des fleuves avec ce qui se passe sur le littoral et une des grandes difficultés est là.

On voit très bien comment on essaie de résoudre les problèmes.

Je passerai, à travers ces angoisses, à une autre échelle pour aborder la question géographique : est-ce que ce qui vaut ici vaut là ? Si je suis provocateur et si vous me laissez un peu trop la parole, c'est-à-dire si je m'enivre de mes propres paroles, je vous dirai que la loi Littoral sera utile et réellement mise en œuvre le jour où la décentralisation permettra une application locale de la loi Littoral, mais, bien sûr, pas une application au niveau de la commune, mais au niveau d'une intercommunalité.

Messieurs les élus de Guadeloupe, vous n'êtes pas comparables avec ce qui se passe en Martinique ; quant à l'Île d'Yeu et la Guadeloupe, vous voyez bien que l'Île d'Yeu, vous êtes à 2 kilomètres maximum de l'eau et à 16 pour la Guadeloupe. Autrement dit, on compare des choses incomparables et à partir du moment où on compare des choses incomparables et où on a une loi nationale, il est inévitable qu'il y ait des ambiguïtés.

Quand on est élu, quelque part, on fait les lois. Est-ce qu'on les fait ou est-ce qu'on les laisse faire par d'autres ? C'est une bonne question, parce que, justement, derrière les angoisses, il y a les incertitudes. Est-ce que les textes que l'on nous propose sont intelligibles et applicables et qui les rédige ? Je me suis posé la question depuis très longtemps.

On prenait la loi Littoral, mais on peut prendre autre chose, je ne suis pas un spécialiste de l'urbanisme, donc je ne vais pas entrer dans ce marigot, je suis initialement un spécialiste de géographie physique. La sédimentation doit donner de la roche ; autrement dit, les pellicules de sédiments, de sable, par exemple, doivent donner, à un moment, une roche qui s'appelle un grès, c'est-à-dire quelque chose de cohérent et de consistant. Est-ce que ce millefeuille administratif vous donne la possibilité, l'opportunité, de gérer de manière utile et efficace ? Je ne crois pas, et c'est cela la grande difficulté, l'angoisse. Peut-on s'appuyer sur ces textes ? Y a-t-il un bon dialogue entre le sommet et la périphérie ? On est au cœur des problèmes évoqués qui sont ceux de la gouvernance contemporaine.

Quand, par provocation, je mets la publicité du Crédit Agricole : « Le bon sens a un avenir », quelque part, on aimerait qu'il y ait un peu plus que du toilettage dans les textes qui sont proposés à l'application.

Autre thème qui a été abordé et qui est, là encore, une sorte de fil conducteur de tous les débats aujourd'hui : le problème des échelles géographiques et des échelles de temps.

Je commencerai par le temps, parce que je ne suis pas historien, mais j'aime beaucoup l'histoire. Mon ami le professeur PINOT, qu'Yvon BONNOT connaît bien, qui est décédé en 2000, qui m'a formé, me disait toujours : « *On a lancé le SMVM du Trégor-Goëlo, j'y étais ; 10 ans après, il n'était pas sorti, mais j'y étais encore. Entre-temps, j'ai vu passer trois préfets, deux SGAR, quelques directeurs départementaux de l'agriculture et de l'équipement et une foultitude d'élus, réélus ou pas réélus* » ; autrement dit, le temps dilue la responsabilité.

On l'a bien vu tout à l'heure, Monsieur NICOLAI, quand vous dites qu'il faut six ans pour faire un document et qu'il faudra ensuite 30 secondes pour le mettre en l'air, on voit très bien que le temps pèse de ce point de vue.

Comme, pour moi, le temps, c'est de la mémoire, j'ai tendance à dire que toutes ces choses que nous savons depuis 30 ans, on a l'impression qu'elles n'ont pas progressé.

Pour un universitaire, c'est une vraie question, qui me renvoie à une interrogation personnelle. J'ai souvent des débats houleux avec mes collègues. Quand on veut être lu et entendu, on écrit simplement, on ne jargonne pas. Or, les textes sont souvent bourrés de jargon, à la fois les textes administratifs, et comment les comprendre si on n'a pas les clefs ? Beaucoup d'universitaires se plaignent de ne pas être entendus, mais de la manière dont ils s'expriment, il est impossible qu'ils soient entendus, sauf à venir avec les élus sur le terrain, avec des bottes, pour voir comment les choses se passent réellement.

J'ai 30 ans d'expérience en la matière, j'ai commencé de manière radicale, je suis devenu plus pondéré, en dépit peut-être des apparences, parce que j'ai fait beaucoup de terrain, avec les différents protagonistes, et je pense que le rapport entre la science et la politique, finalement, parce que l'administration, c'est de la politique, passe nécessairement par la mise en œuvre d'un vocabulaire et des éléments de compréhension partagés, ce qui renvoie d'ailleurs à ce qui a été beaucoup dit aujourd'hui : il faut un dialogue permanent.

Faut-il mettre en place des façades maritimes – trois pour la Bretagne, une seule suffirait –, des Conseils à 80 membres ? Pardonnez-moi, Monsieur le commissaire, à 80 membres, c'est déjà un petit Parlement, on n'est pas sûr qu'il en sorte grand-chose. Faut-il le faire et est-ce la clef ? Je mets, puisque je suis de bonne humeur ce soir, un point d'interrogation ; si je ne l'étais pas, je ne mettrais pas un point d'interrogation mais un point d'exclamation, parce que c'est une vraie question. Est-ce que nos pratiques bureaucratiques nous permettent d'apporter des solutions à des problèmes qui se posent à des échelles qui sont fondamentalement différentes les unes des autres ?

On a le sentiment en vous écoutant, que ce soit d'ailleurs la gestion du risque ou bien la gestion de l'urbanisation ou de l'urbanisme, qui n'est pas tout à fait la même chose, qu'il y a un vrai problème de cohérence.

Les SCOT ont cherché à la dépasser, mais si je vous ai écouté, les SCOT sont des documents si lourds, si difficilement construits, qu'ils ne sont pas efficaces. Pourtant, ils s'inscrivent à une échelle qui devrait permettre la pertinence des propositions dites stratégiques, parce qu'on utilise beaucoup le mot « stratégique », mais, à mon avis, on ne sait pas ce qu'est la stratégie, parce qu'on est plus souvent dans les petites tactiques que dans la vraie stratégie.

Que veut-on quand on parle d'un volet mer ? La question, pour moi, existe, mais elle est rarement posée. Que fait-on en mer qui soit utile à la société ? Que veut-on faire en termes d'occupation spatiale et non pas de vocation des territoires ?

Ce qui vous gêne d'une manière générale, vous ne l'avez pas dit, ce sont les frontières introduites par le droit dans tous les territoires et qui font que d'un côté de la frontière, vous avez le droit et pas de l'autre. Les frontières sont intangibles.

Je crois qu'aujourd'hui, les frontières ne peuvent plus être intangibles et que la réflexion doit porter sur la manière d'aborder ces limites et ces discontinuités. Là encore, ce ne sont pas mes idées personnelles, même si cela les rejoint parfois, c'est ce qui émerge des débats de cet après-midi.

Je ne reviendrai pas sur la loi Littoral, je pense qu'on en reparlera encore demain. Pour moi, la page est tournée, la loi Littoral est une bonne loi, une loi qui a fait ses preuves et la meilleure des preuves est qu'on en discute encore. Comme elle a été écrite pour être discutée, qu'on en discute encore est la preuve qu'elle est utile, parce qu'elle entre tout à fait dans ce qu'on appelle la Gestion Intégrée des Zones Côtières. En effet, on gère à partir de groupes antagonistes que l'on cherche, quelque part, à rapprocher vers des compromis et la loi peut l'autoriser.

Reste à savoir si cette loi, à une échelle communale, a un sens, alors qu'elle devrait avoir, et je pense que la petite démonstration sur la Bretagne a pu le montrer, une dimension intercommunale, sans que, nécessairement, le SCOT vienne à la place de l'intercommunalité.

Je vais tout de même conclure sur l'expérimentation. Elle a été beaucoup réclamée, il faut pouvoir expérimenter, c'est même à la mode.

J'ai pris des notes, on peut expérimenter la planification spatiale, on peut expérimenter la justice sociale ; on n'a pas abordé cette question, mais elle était quand même dans les débats cet après-midi. Cela a été dit brutalement par Catherine BERSANI : est-ce que le littoral est pour les riches et que fait-on des pauvres ? C'est une vraie question, à partir du moment où la pression est telle que les prix chassent les pauvres.

On peut aussi expérimenter, je l'ai entendu ce matin, mais je trouve que, sans être prématuré, c'est un gadget, la lutte contre l'érosion marine avec la dépoldérisation. En effet, c'est contraire à la logique française qui veut résister à la mer ; cela va bien dans des pays anglo-saxons qui ont une culture un peu différente de la nature. Quant à dépoldériser, si vous ouvrez des marais, ce n'est pas grave s'il y a des digues de retrait.

J'ai travaillé avec le professeur PASKOFF, aujourd'hui décédé, il y a une dizaine d'années en Camargue, nous avons fait un rapport en disant : « *Les ouvrages lourds qu'on a mis en place sur la partie occidentale du delta du Rhône sont inefficaces, coûtent cher, reculons ! Derrière, il y a du pâturage à taureaux et des digues de retrait, elles sont à 200 mètres en arrière. Ouvrons, laissons la mer entrer, observons comment cela va se passer et vous verrez que ce ne sera pas un drame* ». On n'a toujours pas ouvert et on continue toujours à bétonner en Camargue, où il y a à se poser la question du recul.

Bien sûr, le recul stratégique exige de l'expérimentation, mais si vous consultez les sites, vous aurez du recul stratégique par l'ONU et par l'Europe, mais c'est une vision d'intellectuels, je crois qu'il faut le dire clairement, vous ne pourrez pas faire reculer Lacanau, où alors il faut très sérieusement étudier le rapport coût/bénéfice. Encore une fois, cela ne vaut que pour quelques lieux.

Le plaidoyer que je donne, au fond, et que je tire de vos observations, est : existe-t-il un littoral ou des littoraux en France ? Est-ce que je peux présenter une géographie du littoral ou est-ce que la diversité ne l'emporte pas sur l'unité ?

Cela nous renvoie, évidemment, à certaines aspirations : est-ce que la décentralisation est allée assez loin pour donner aux autorités locales, quelle que soit l'échelle, les moyens de gérer ?

Je terminerai là-dessus, parce que je le trouve assez exemplaire : le GIP Littoral Aquitain. Le GIP est relativement récent pour vous, parce qu'on vous en a parlé aujourd'hui et parce qu'il a été mis en place, apparemment, en 2007, mais je le vois fonctionner depuis le début des années 2000 ; il est en gestation depuis le début des années 2000.

Autrement dit, on a mis en place toute une structure d'observation du littoral, qui renvoie d'ailleurs à ce qui se fait aux Pays-Bas et ce qui se fait en Belgique, avec un relevé systématique de la position des dunes ; ceci demande que l'on donne du temps au temps.

Donner du temps au temps nous confronte aux responsabilités des élus. Le temps de l' élu est souvent un temps bref, le temps de la nature est un temps plus long et le temps des sociétés est un temps à cheval entre le temps de la nature et le temps de l' élu.

Voilà, en gros, ce que, personnellement, j'ai retenu de vos prestations et questions.

Yvon BONNOT

Ainsi s'achève notre journée et je tiens à complimenter le professeur Alain MIOSSEC pour cette brillante synthèse des travaux, pas facile certainement ; c'était une journée dense, même très dense.

Je tiens également à remercier François GROSRICHARD, qui a su maintenir le timing malgré les difficultés et le nombre d'intervenants. Il n'est pas toujours facile de couper, mais il le fait brillamment, avec beaucoup de diplomatie et de métier.

SECONDE JOURNÉE

5^e table ronde - Vers une nouvelle gouvernance pour la mer et le littoral

Le renouveau d'une politique maritime pour la France doit inciter les élus à s'investir dans les nouvelles instances où seront débattus les moyens de parvenir aux objectifs des directives récemment adoptées pour le milieu marin.

L'installation du nouveau Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) qui se substitue au Conseil National du Littoral (CNL) et la mise en place des 4 conseils maritimes de façades métropolitains et des conseils maritimes ultramarins seront des lieux de propositions dans lesquels les élus seront présents.

Le décret Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) dont l'objectif est de mettre en œuvre le bon état écologique du milieu marin en 2020, nécessitera des adaptations et des mises en cohérence entre les sous-régions marines.

François GROSRIEARD

Beaucoup de personnes étaient déjà présentes hier, notamment M. le préfet, vous nous consacrez beaucoup de temps, c'est très aimable et, en même temps, très utile pour vous, puisque vos services vous ont expliqué que les questions maritimes et les questions qui touchent à la mer et au littoral sont encore plus complexes que les questions de la terre et les questions de la mer, on a besoin de concertation, d'esprit de décision, d'une certaine déconcentration et de décentralisation des compétences et des décisions.

Ce sujet était vraiment important pour nous hier ; il a d'ailleurs été très bien résumé par le professeur Alain MIOSSEC dans sa péroraison hier soir.

Étant donné qu'il y a beaucoup d'élus ici, tout le monde espère que l'augmentation des pouvoirs locaux dans les prochaines années sera concrétisée, tout en gardant une politique nationale de référence.

Aujourd'hui, ce matin, comme l'année dernière à Bastia – beaucoup d'entre vous y étaient –, *bis repetita placent*, on va encore parler de la gouvernance. Gouvernance veut dire gouverner d'une certaine manière, par des contrats, par de la concertation, par de la préparation, par de l'information scientifique, juridique, technique.

Les hauts fonctionnaires qui étaient là hier, notamment du ministère de l'Écologie, nous ont expliqué que les textes qu'ils devaient préparer étaient des textes assez compliqués, qui devaient s'inscrire à la fois dans la politique générale de l'urbanisme et aussi la politique européenne, parce qu'il y a des contraintes.

Les différents organes qui vont se mettre en place pour gouverner le littoral, cet espace mixte entre la terre et la mer, devront être bien préparés à prendre des décisions. Ils auront peut-être la chance de ne pas avoir des tempêtes comme Xynthia, qui était, hier, au fond de nos réflexions.

Vous connaissez sans doute ce mot de PASTEUR qui disait : « *La chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés* ». La chance est celle de faire du bon urbanisme et de bonnes activités économiques sur le littoral, mais il faut bien s'y préparer et une fois qu'on a pris une décision, essayer de faire en sorte qu'elle s'applique.

Nous avons jusque vers 13 heures - 13 heures 30, nous allons essayer de tenir les délais, tout en faisant en sorte que la salle puisse s'exprimer, sans langue de bois, parce qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, toutes les décisions prises ne plaisent pas à tout le monde, il y a des conflits, des contentieux, les tribunaux sont là pour trancher.

Cette première table ronde est intitulée : « *Vers une nouvelle gouvernance pour la mer et le littoral* ». Par rapport à l'an dernier à Bastia et à il y a deux ans à Boulogne-sur-Mer, la question centrale qui se pose est : est-ce que cette gouvernance, que tout le monde réclame, une gouvernance claire, intelligente, pas autoritaire, partagée, a avancé ? Est-ce que depuis un an, deux ans, on a fait des progrès ou est-on toujours dans un espèce de flou artistique qui fait que l'on prend des décisions qui s'appliquent plus ou moins ? Y a-t-il des retards ? Les élus sont-ils impatients de voir se réunir un certain nombre d'instances, de voir autre chose que des textes sortir, que des décisions soient prises ? En effet, les élus sont en face de leurs citoyens et de leur population, pas toujours au moment d'élections, mais quotidiennement, tous les jours, donc ils doivent essayer de trouver un équilibre entre la protection du littoral, les activités économiques, l'emploi.

Inutile de vous dire qu'on est dans une période préélectorale assez vivante, assez importante, et que des solutions diverses peuvent s'offrir au choix des citoyens, dans ce domaine de la mer et du littoral comme dans d'autres.

Louis GUEDON, un des points importants pour le littoral est l'activité économique, bien évidemment, et notamment la pêche. Ici, aux Sables d'Olonne, et globalement, est-ce que la pêche est une activité toujours fondamentale et y a-t-il des lueurs d'espoir ou est-ce un secteur en déclin ?

Louis GUEDON

Puisque nous sommes dans la gouvernance, il y a un problème important : le problème de la gouvernance de la pêche qui échappe à la France, puisqu'elle est sous le diktat de l'Europe qui ne comprend pas tout à fait les problèmes de la même manière que ne le comprennent les citoyens français.

Tout d'abord, la pêche, en France, ce sont maintenant 205 000 tonnes de produits frais débarqués contre 285 000 il y a 10 ans, donc nous sommes en chute libre, alors que le Français qui consommait il y a 10 ans 28,6 kg de poisson en consomme maintenant 34,7 kg. On consomme beaucoup plus de poisson et la politique consiste à nous empêcher d'aller en chercher en mer pour notre marché. Le poisson pêché représente 72 % du poisson consommé et l'aquaculture 28 %. Notre consommation est, en termes de poisson de mer, de 1 232 000 tonnes et de 2 millions de tonnes de produits aquatiques (crustacés, huîtres, etc.). Dans cette affaire, nous pêchons 205 000 tonnes.

Nous avons maintenant 1,5 million de déficit. Le marché est maintenant maîtrisé par les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), qui représentent 70 % du marché, les poissonniers 12 % et le marché traditionnel 15 %.

On a vu qu'on a, de manière drastique, cassé nos bateaux, éliminé nos marins, éliminé les quotas et, je parle sous le contrôle du président du Conseil national de la pêche, Pierre-Georges DACHICOURT, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous et qui pourra, tout à l'heure, rectifier les choses ou compléter mon propos par sa compétence, nos navires sont maintenant, en métropole, de 4 986, 2 450 outre-mer, c'est-à-dire qu'on a perdu, en 15 ans, 43 % de nos navires.

Nous étions avec Mme DAMANAKI, commissaire européenne, avec qui cela s'est mal passé, la semaine dernière. La pêche côtière des moins de 12 mètres, c'est très bien, mais il faut savoir que 70 % du poisson que nous consommons est importé par 20 % de nos bateaux qui sont des chalutiers.

On a eu, par l'Europe, la volonté de sauver la ressource, et là, l'Europe a raison ; la France a été un excellent pays, elle a parfaitement respecté les règlements, maîtrisé ses quotas, est arrivée à un point étal, nous étions capables de reproduire les stocks de merlus, les stocks de langoustines, les stocks de coquilles Saint-Jacques, les stocks d'anchois et nous sommes capables, maintenant, de maîtriser sans qu'il n'y ait, de manière drastique, des déficits à faire.

En termes d'importations, nous importons maintenant 1,5 million de tonnes et nous avons été soumis pour les grands chalutiers à la crise du gazole ; lorsque ce dernier atteint 0,65 euro du litre, le bateau n'est plus rentable.

Quelles sont les pistes d'avenir ? Il faut s'occuper des hommes, l'outil de travail qu'est le bateau, le marché et une politique d'avenir.

Nous avons 23 000 marins pêcheurs, ils sont formés dans les lycées maritimes, le nombre d'élèves est de 1 740, ils ont désormais des diplômes ; outre les formations initiales, le CAP de matelot, les capitaines 200, les capitaines 500, les motoristes, les patrons de pêche, maintenant, on a un Bac Pro. Par rapport aux lycées, je pense que les écoles des pêches, qui forment par alternance des marins directement amarines sont supérieures, car le nombre de formés qui restent à la pêche est beaucoup plus important.

La rémunération du marin, pour l'attirer, est à la part. En effet, le monde de la pêche est le premier, depuis la nuit des temps, à avoir établi une participation du travailleur au résultat. En période de crise du gazole, on a pensé avoir un salaire de base minimum, avoir un fonds pour aléas. Je signale que le fonds pour aléas qui avaient été mis en place par la France a été rendu caduc par l'Europe. Il a permis, en période de crise, de passer le cap et il faut trouver maintenant d'autres formules.

L'Europe, avec la sortie de flotte, nous fait casser nos navires et ne nous donne pas le droit de les reconstruire, si bien que nos marins naviguent sur des bateaux depuis 25 ans qui sont maintenant dangereux, qui ne sont plus à la hauteur. Tout à l'heure, je disais qu'il y en avait 4 900 en métropole, 2 400 outre-mer, soit 6 300 au total, et la sortie de flotte, si elle a été intéressante pour permettre à des vieux navires ou à des navires en difficulté financière de pouvoir trouver une sortie honorable, on est arrivé à un point d'étiage, on ne peut plus casser l'outil de travail, parce qu'un

port est une entreprise, il y a des frais fixes, les frais sont équilibrés par un chiffre d'affaires, si vous cassez l'outil de travail, le chiffre d'affaires n'est plus là et le port se casse la figure.

On est parti avec la crise du gazole vers une recherche des navires du futur, et mon collègue Daniel FASQUELLE a fait un nouveau rapport, c'est-à-dire qu'on s'aperçoit que pour pêcher de manière convenable, et on a maintenant la senne danoise, qui est un nouveau produit, il faut des plans de travail, une qualité de vie pour le marin, une sécurité, ce qui veut dire qu'à puissance égale, pour ne pas avoir une surpêche, on devrait obtenir par l'Europe une libération de la jauge pour faire des beaux bateaux qui ne poussent pas l'eau comme les fers à repasser trop petits dans lesquels on met tout ce qu'il faut, mais qui pénètrent dans l'eau et assurent ainsi une sécurité.

Le financement de ces navires, autrefois, était fait par des subventions, 40 % ; il y avait 10 % de l'Europe, 10 % de l'État, 15 % des Régions, 5 % des Conseils généraux. Tout cela est maintenant caduc par l'Europe ; on a désormais 10 % d'apport personnel, 50 % des banques, moins les 40 %, les banques ne passent plus. Nous étions justement hier avec le ministère pour essayer, en loi de finances, de faire passer un amendement qui ouvrirait les *holdings* de la loi Tepas (loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), permettant à ceux qui ne sont pas à la pêche d'apporter une part de financement au-delà des 50 participants habituels à une *holding* ; la pêche étant un produit risqué, les gens ne mettent qu'environ 5 000 euros et il faut dépasser cette possibilité ; c'est l'entreprise que nous sommes actuellement en train d'essayer de mettre au point.

Les nouvelles énergies vont apparaître. Le moteur à hydrogène, on n'en parle pas, parce qu'on ne sait pas comment l'emmagasiner et il n'est pas encore au point, mais le mixte entre le diesel et l'électrique (alternateur, batterie, lithium polymère, etc.) sont des espérances d'avenir. Il y a de nombreux navires, d'ailleurs, qui ne sont pas des navires de pêche qui ont recours à cette utilisation mixte entre l'électricité et le gazole, ce qui permet de consommer beaucoup moins.

La pêche est, avec la réfaction des bateaux, des marins, avec la concurrence des ports qui, autrefois, s'épaulaient fraternellement et, maintenant, sont en concurrence fratricide, une réorganisation par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) qui donne au Conseil national, que préside Pierre-Georges DACHICOURT, beaucoup de responsabilités, qui sont acceptées et effectuées avec beaucoup de compétences. Il y a des Comités régionaux dans les régions, parfois des Comités départementaux, et les Comités locaux, qui n'avaient plus les moyens de vivre, sont devenus des accueils pour pouvoir accueillir le marin et lui éviter d'aller au-delà. On a vu également la création du Conseil supérieur de la politique halieutique et aquacole, pour permettre d'avoir une politique générale, représenter le milieu, et on a surtout vu, ce qui était demandé, un Comité de liaison scientifique et technique avec les scientifiques, qui ont un rôle considérable pour pouvoir préserver la ressource, la génétique et comment on peut assurer la survie de l'espèce, et les marins, qui ont une observation empirique sur le milieu et sur le terrain, quotidienne et irremplaçable ; la confrontation entre les deux doit se traduire désormais par une entente, pour que nous, Français, ayons une politique à présenter à l'Europe.

Nous sommes capables de préserver la ressource, de préserver notre marché, à la condition que nous ne soyons pas sous la dictature européenne qu'a présentée la semaine dernière à Paris Mme DAMANAKI ; nous n'avons pas été tendres avec elle et ce n'est pas fini !

L'organisation des marchés passe par les organisations de producteurs.

L'Organisation des Producteurs (OP), autrefois, distribuait les quotas, il y avait des OP de différentes natures, celles qui se contentaient de cette formule et d'autres qui allaient jusqu'à, à travers des Sociétés Anonymes (SA) ou des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), organiser le marché. Il faut y voir plus clair dans le cadre de la prévision, de la qualité du poisson, de la régulation des marchés et des phénomènes de retrait. Autrefois, on retirait les poissons quand le marché n'était pas bon. Or, c'est une erreur, on mettait au retrait des poissons de bonne qualité et comme on sait que 70 % du poisson est importé, pour tout poisson pêché par un marin français qui était mis à la poubelle, un poisson étranger prenait la place sur le marché. Ceci n'est absolument pas compatible avec quelque chose d'intelligent ; il faut absolument revoir cela.

On est bien parti, maintenant, avec une ouverture : l'ouverture des criées, les *logbooks*, qui permettent de connaître ce qui se passe en mer, les connexions, les ventes à distance, parce qu'un marché stable sous-entend que l'acheteur, au final, sait combien de produits il va recevoir, comment il peut démarcher ses clients, ce qu'il peut offrir et avoir ainsi une régulation des cours.

Le mareyage, dans cette affaire, est le maillon faible de notre système ; il faut rétablir le dialogue entre nos marins et nos mareyeurs.

Il faut savoir que si la pêche en Europe est martyrisée, c'est peu de chose. Quand on pense que pour l'aide au retrait, on recevait 0,0026 % du budget de l'agriculture européenne, c'est-à-dire 3 millions d'euros pour la France, on voit quelles sont les limites.

La France doit avoir sa propre politique ; on sait qu'on est capable de reconstruire nos stocks, on sait qu'on est capable de protéger la ressource (langoustines, merlus, anchois et coquilles). Je vais tous les ans depuis 20 ans à Bruxelles, on est au Crown Plaza, jusqu'à 4 heures du matin, on attend notre ministre qui vient nous dire : « *Écoutez, on s'est bien battu, cette année, on a perdu 10 % des quotas, ce n'est pas mal* ». Ce n'est pas possible ! On doit présenter une politique responsable française de qualité ; on ne peut pas subir et détruire l'outil de travail.

Quels sont les remèdes ?

Le remède a consisté à créer une interprofession de toute la filière. On est parti avec COFIMER qui s'occupait de la ressource des flottilles et des quotas, on a créé FranceAgriMer en 2009, établissement public qui donne des certifications et un éco-label, en 2010, on a créé France Filière Pêche qui va plus loin, avec une distinction des produits de la pêche française, sa provenance, sa qualité, sa traçabilité, sa certification, qui donne une véritable visibilité des produits français et l'interprofession permettrait ensuite de donner une niche de produits français de qualité sur le marché. Sur l'étal des vins, vous avez des vins à 3 euros ou des Château Lafitte à 30 euros ; on aurait un poisson français de qualité tracé.

Pour cela, il faut de l'argent ; l'argent, on l'a trouvé, c'est la taxe poisson ; on prélève 2 % ; jamais le milieu n'a retenu un seul euro de la taxe poisson. Il y aurait une abondance de la taxe poisson permettant de financer.

Quatre collèges seraient intéressés par cette interprofession : la production, le mareyage, la transformation et la distribution, pour avoir un développement et prévoir les crises.

Je termine avec l'Europe. Cela va mal se passer, parce qu'ils sont encore sur la volonté des rendements maximums durables, alors qu'on maîtrise la filière. Pour encore nous empêcher d'avoir des quotas, ils sont en train de nous embêter avec les rejets alors que, maintenant, on a des outils de travail avec des mailles plus grandes, etc., ils obligeront le bateau à venir en pleine marée porter ces rejets à terre et repartir ; bravo pour les économies d'énergie et de gazole ! Enfin, ils veulent programmer les quotas transférables qui sont des rentes de situation à certains privés et qui détruiraient totalement la production à travers des bateaux.

Mme DAMANAKI est venue nous voir pour nous dire qu'elle détenait la vérité. Elle nous a demandé de la rencontrer, on pensait que c'était pour écouter et qu'elle puisse nous écouter. On a compris que détenant la vérité, nous n'avions rien à dire. Nous avons fait une réunion entre les groupes pêche de l'Assemblée et du Sénat, nous irons voir notre ministre de tutelle et nos collègues à Bruxelles, parce que depuis le traité de Lisbonne, la dictature de la Commission est contrebalancée par le vote du Parlement et il n'est pas certain que cette dictature ne puisse cesser si la démocratie veut bien s'exprimer et l'emporter, ce que nous ferons.

Vive la pêche, continuons à la défendre ! Un emploi à la mer, ce sont trois emplois à terre. Chez moi, cela a été longtemps la première zone industrielle ; ce sont nos emplois, notre économie, dans une gouvernance qui doit défendre ce principe premier qui est l'avenir de la pêche sur le littoral.

François GROSRICHARD

Merci pour ce plaidoyer, Monsieur GUEDON. Je pense que si le maire de Boulogne-sur-Mer avait été à votre place, il aurait tenu un langage assez comparable ; Mme TANGUY vous a écouté avec intérêt et elle pense, à mon avis, des choses assez comparables à ce que vous avez dit et de même pour les différents ports, que ce soit en Bretagne, et peut-être même outre-mer, ou en Méditerranée. Les gens de Sète, par exemple, sont très remontés contre la Commission, pour le thon rouge ou le thon de Méditerranée.

Philippe BOENNEC, vous êtes maire de Pornic, vous connaissez bien le littoral et les problèmes maritimes. Je ne vais pas vous demander de continuer sur ce que Louis GUEDON a dit sur la pêche, mais peut-être, en tant que député d'une zone littorale, pouvez-vous nous dire si, à votre avis, les questions de gouvernance ont bien avancé depuis un an ou deux ?

Philippe BOENNEC, député maire de Pornic

D'abord, je suis député de la nation et maire de Pornic et on s'occupe de toute l'échelle nationale quand on est député.

Je voudrais dire, en saluant toutes les personnalités présentes : qu'est-ce qu'on a avancé dans le milieu de la mer depuis quelques années ! J'ai un langage très positif.

Vous disiez tout à l'heure en tant que modérateur que l'on était plutôt en train de dire qu'il y a des rumeurs dans les rangs, que les choses ne se passent pas forcément si bien que cela et, en fin de compte, qu'il est question d'aller devant les juges. Du calme !

Je crois qu'en fin de compte, on a fait un sacré travail depuis environ quatre ans, un travail assez colossal : on a redonné une ambition maritime au niveau de la France, on a restructuré les choses.

Je suis à l'ANEL depuis 20 ou 25 ans, on se demandait toujours comment on allait être pris en considération. Je crois que là, il y a eu des choses importantes, même si ce n'est pas toujours aussi simple que cela dans l'ensemble des textes.

J'ai apprécié, d'ailleurs, le professeur MIOSSEC, hier soir, qui nous racontait ses histoires de sédimentation, avec ces strates qui se sédimentaient pour faire une belle roche. Il est vrai que là, il va falloir, par rapport à tous les textes qui sont sortis, que tout ceci se solidifie.

Dans un premier temps, il faut savoir de quoi on parle, et je crois qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis quatre ans.

Bien évidemment, cela a commencé par le Grenelle de la mer, qui a été une véritable révolution culturelle ; on s'est vraiment intéressé à l'environnement de manière très structurelle, de manière très organisée, et s'occuper de l'environnement de manière bien organisée n'est pas simple, parce que le sujet est très vaste, mais cela a été une vraie mutation politique, une vraie mutation économique. Derrière, avec tout ce qui s'est passé dans ce grand dialogue, il faut structurer un peu tout ceci.

Le COMOP 12 du Grenelle de la mer a parlé de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral, on a réfléchi dans le cadre du Grenelle sur ceci, et en avril 2009, on a lancé le processus du Grenelle de la mer. Vous voyez toute l'évolution qu'il y a eue en un temps très court. Je pense qu'il faut rester positif si nous voulons atteindre des objectifs.

Après, il y a eu un discours important, et tous ceux qui s'intéressent à la mer l'ont remarqué et il a été unanimement reconnu, du Président de la République au Havre au mois de juillet 2009, qui a vraiment remis une ambition pour le renouvellement de la gouvernance de la mer et des littoraux ; c'est un acte qu'il ne faut pas passer sous silence ou gommer de manière aussi forte que cela, parce qu'il y avait une vraie ambition maritime. Je suis un de ceux qui sont convaincus que les océans sont l'avenir du monde et qu'il doit y avoir une ambition maritime pour la France, puisque nous sommes tout de même le deuxième pays maritime dans le monde avec nos zones économiques exclusives. Je crois qu'une grande partie des Français ne le savait pas, ils ne le savent pas encore suffisamment, mais avec la démarche que l'on est en train de faire, les choses vont pouvoir se solidifier et se consolider.

Après, au niveau de l'Assemblée nationale, il y a eu cette loi importante, le 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, qui porte engagement national pour l'environnement. Là aussi, c'est une loi fondamentale pour nous qui nous intéressons à la mer et au littoral, même si, après, la déclinaison de tout ceci n'est pas forcément simple, puisqu'elle définit une stratégie nationale dans un document stratégique, avec tout un tas d'items qu'il faudra mettre en place : la protection des milieux marins, la valorisation des ressources, les principes des orientations générales de la stratégie nationale qui sont fixés dans un document, la délimitation des façades maritimes au niveau desquelles sera déclinée la mise en œuvre de cette stratégie. Ce n'est pas simple, il peut y avoir des discussions, parce qu'à un moment donné, il faut bien statuer sur l'endroit où sont les limites.

On peut avoir plusieurs regards, il y a eu des discussions et, au final, il faut quand même prendre des décisions.

Il est important, si nous voulons mettre en place des politiques, d'avoir une stratégie nationale déclinée au niveau du local et c'est la stratégie des façades qui a été choisie.

Je suis assez favorable à cette affaire, on en avait beaucoup discuté autour de cette table, beaucoup de personnes faisaient partie, au niveau du Grenelle de la mer, de cette commission sur la gouvernance et nous étions assez unanimes à penser qu'il fallait aller dans cette direction.

Pour l'élaboration, dans l'esprit du Grenelle, il y a, bien évidemment, beaucoup d'acteurs : l'État, puisque la mer, c'est l'État, les collectivités territoriales et élus, la communauté scientifique et les acteurs socioéconomiques, que ce soient les employeurs, les employés et les associations de protection de l'environnement. Même si je sais qu'au niveau des élus, de temps en temps, cela nous hérisse un peu le poil de travailler avec eux, je pense qu'il est important de travailler avec eux plutôt à l'intérieur qu'à l'extérieur, donc ils sont associés, mais il faut que chacun, après, trouve sa place dans les différentes instances.

Cette stratégie est ensuite déclinée à l'échelle de chaque façade ou de chaque bassin maritime, puisque pour nos ultramarins, il était plus logique, suite à nos réflexions, qu'on parle plutôt de bassin que de façade, une façade ayant plutôt, dans notre terminologie, dans notre façon d'intégrer les mots, l'idée de quelque chose d'assez linéaire et pas forcément d'assez insulaire.

On parle depuis longtemps de Gestion Intégrée des Zones Côtières et la mise en place de ces Conseils doit nous permettre, à mon avis, de pouvoir aller dans ce sens de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, par rapport aux directives européennes, permettant d'entrer dans cette démarche.

Le contenu de ce document, les modalités, son élaboration, son adoption et ses modifications sont définis dans un décret qui est en Conseil d'État.

Je vous laisse le soin de lire ce décret qui est en cours d'élaboration ; bien sûr, il inclut la protection des milieux, la prévention des risques, la gestion des traits de côté, la connaissance, la recherche, l'innovation, ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer. Nous ne sommes qu'à l'aube de nos connaissances dans le milieu marin, donc il est important aussi d'explorer de manière assez structurée toute cette recherche et toute cette connaissance que l'on va découvrir. Il s'agit également d'intégrer les activités économiques, mais c'est le quotidien de ce qui intéresse souvent les élus locaux, et la participation de la France sur les politiques internationales, les politiques européennes et aussi la gouvernance qui sera associée à la mise en œuvre, aux modalités et au suivi de l'évaluation de la stratégie.

François GROSRICHARD

L'ANEL a-t-elle été consultée sur ce projet de décret ?

Philippe BOENNEC

Oui.

François GROSRICHARD

Vous avez dit « oui » à tout ?

Philippe BOENNEC

Je ne suis pas président de l'ANEL, je ne suis que vice-président, mais l'ANEL est consultée de manière régulière. Yvon BONNOT en a parlé dans l'introduction de ces Journées en évoquant l'Archipel France ; l'ANEL a été suivie dans ses demandes pour qu'on appelle ce Conseil national le Conseil National de la Mer et des Littoraux. Nous avons été consultés.

Après, il faudra faire le bilan pour déterminer si l'ANEL a été suivie sur tout, mais il est important que l'ANEL soit consultée à toutes les étapes de la mise en place de cette organisation et de cette stratégie.

J'aurais préféré que les choses s'orchestrent de la façon suivante, avec la mise en place d'abord du Conseil National de la Mer et des Littoraux et, ensuite, la mise en place des Conseils de façade, mais si j'ai bien vu les choses, les Conseils de façade risquent de s'installer avant la mise en place du CNML, puisque M. le préfet maritime me disait que dans notre secteur, c'était pour le 28 novembre, alors que le Conseil national, si mes informations sont bonnes, ne sera installé qu'au mois de décembre, vraisemblablement.

La structure au niveau national, le Conseil National de la Mer et des Littoraux, a des missions bien précises et bien précisées dans la loi et il est important de regarder quel va être son objet, puisque là, on va faire de la Gestion Intégrée des Zones Côtières et on va s'occuper aussi du reste de la mer et des océans : assurer le suivi du Grenelle de la mer, contribuer à l'animation des Conseils maritimes de façade et des Conseils maritimes ultramarins – il faut mettre de la cohérence, nous sommes un pays et chaque territoire ne peut agir que dans une cohérence nationale ; sinon, c'est une autre façon de voir l'organisation de notre pays –, participer aux travaux de prospective et d'évaluation dans les domaines intéressant la mer au niveau européen, national et interrégional. Nous avons vraiment insisté sur ce fait qu'il faut impérativement évaluer nos politiques ; c'est un grand défaut dans nos territoires et même en France, on fait rarement de l'évaluation de nos politiques, et Dieu sait si on découvrirait des choses importantes.

Pour qu'on puisse en discuter, il faut comprendre comment cela se passe. Nous, élus, avons beaucoup travaillé, avec l'ANEL, l'ensemble des parlementaires, pour que les élus représentent 50 % de ce Conseil National de la Mer et des Littoraux qui va être composé de 70 membres ; cela a été un combat important et je pense que les élus ont été écoutés, c'est vraiment une avancée très forte, nous ne sommes pas la dernière roue de la charrette, nous sommes les plus importants dans ce Conseil National, avec des amendements qui avaient été déposés. Louis GUEDON et moi-même avons beaucoup insisté sur ce fait.

Il y a quatre façades maritimes, que vous connaissez. Il est vrai que cela a fait l'objet de discussions de savoir où on commence et où on arrête, avec, pour l'ultramarin, les bassins maritimes.

Le Conseil maritime de façade a, lui aussi, des obligations, donc une feuille de route, sur laquelle on pourra revenir, il est composé de cinq collègues, 80 membres, mais M. de SAINT SALVY en parlera tout à l'heure.

Je pense, pour conclure, que l'avenir de la terre et en mer ; c'est un peu ma philosophie, j'agis pour. Je pense également qu'avec ce qu'on est en train de mettre en place avec cette nouvelle organisation, ce sera bien lisible et il y aura une bonne stratégie. La façon dont cela évoluera dépendra de nous, élus, puisqu'à ce Conseil National, nous sommes 50 % des membres, donc nous avons la possibilité de pouvoir nous exprimer ; l'avenir nous appartient.

François GROSRICHARD

Cette belle formule, « *l'avenir de la terre et en mer* », me rappelle une formule de BERGSON qui disait : « *L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous voulons faire* ». À vous de bien travailler !

Merci pour ce panégyrique très positif.

Pour être tout à fait honnête, il faut rappeler que tout n'a pas commencé en 2007, les présidences de MM. CHIRAC et MITTERRAND n'ont pas été complètement nulles, les gouvernements non plus, la Datar, créée depuis 1963, a beaucoup travaillé sur le littoral. Il est vrai qu'il y a eu une impulsion intéressante, mais tous les gens plus âgés ici savent très bien que tout n'a pas commencé en 2007, même si des choses très intéressantes ont été faites depuis ce temps-là. C'est mon point de vue, mais il n'est peut-être pas partagé.

Jean-Yves PERROT, on a parlé un peu des questions scientifiques, il est évident que la science est importante pour connaître les milieux, non seulement les milieux marins, mais les milieux terrestres aussi. On a eu, d'ailleurs, avant-hier, une excellente intervention de l'IGN et du SHOM pour nous montrer comment on essayait, sur la zone mixte, partagée, de mieux connaître la bathymétrie et les altitudes ; c'était très intéressant. Comment les scientifiques peuvent-ils éclairer, d'une part, les prises de décisions politiques du gouvernement et des élus et, d'autre part, quelle place aura l'Ifremer en tant qu'expert réputé, connu depuis longtemps, avant 2007, dans ces Conseils de façade et dans ce Conseil National ?

Jean-Yves PERROT, président directeur général de l'Ifremer

Cher François GROSRICHARD, avant de répondre à votre question, vous comprendrez que le Vendéen que je suis souhaite exprimer sa satisfaction d'être ici en Vendée, et je le dis en m'adressant en particulier à mon ami Louis GUEDON, député maire des Sables d'Olonne et à tous les élus vendéens qui sont ici.

Je crois que la question que vous soulevez est tout à fait capitale : quelle est la place de la recherche scientifique dans le processus de gouvernance de la mer et du littoral ?

Je crois que cette question est extrêmement importante et l'évolution de ces dernières années est marquée, à mes yeux, par un double pas de la gouvernance vers la recherche et de la recherche vers la gouvernance.

Le Grenelle de l'environnement, je le dis en me tournant vers Dominique DRON, et le Grenelle de la mer ont été des moments tout à fait privilégiés de ce décloisonnement.

Traditionnellement, c'est peu de dire que le monde de la recherche et le monde politique, dans le meilleur des cas, souvent, s'ignorent. Un des éléments, à mes yeux, importants de l'évolution des dernières années, même si je suis complètement convaincu, comme vous, qu'il n'y a pas de commencement absolu, est que ce mouvement s'est renforcé. Je crois que personne ne peut ne pas s'en réjouir.

Il ne s'agit pas du tout, bien entendu, d'une confusion des genres, encore moins d'une substitution ; il s'agit plutôt de mettre fin à des querelles théologiques de légitimité qui n'ont rien à voir avec le principe de réalité et avec les problèmes auxquels aujourd'hui nous sommes confrontés.

L'Ifremer, historiquement, est particulièrement bien placé pour accompagner et, dans une certaine mesure, favoriser cette évolution, d'abord, parce que je voudrais rappeler que la France a la chance, grâce à des décisions qui ont été prises, pour les unes, au début des années soixante par le Général de GAULLE et, pour les autres, au milieu des années quatre-vingts, d'avoir un des établissements les plus intégrés au monde dans le domaine des sciences de la mer. Cela ne se sait pas toujours assez, mais je le vois, parce qu'à chaque fois que nous parlons à nos homologues étrangers, nous parlons à un morceau de nous-mêmes.

Il y a à l'étranger, en Europe par exemple, des établissements dédiés à l'halieutique, d'autres qui s'occupent d'énergies marines, pour lesquelles nous avons eu hier une bonne nouvelle de la bouche du Président de la République, d'autres qui s'occupent de ressources minérales profondes. Nous avons toute la gamme.

Cette expérience de l'intégration de ce que le Grenelle a appelé la « *délicate rencontre entre la mer et le littoral* » – c'est la formule dans la lettre du Premier ministre qui termine la présentation de la stratégie nationale de la mer –, et je le dis en me tournant vers Jean-François TALLEC, nous l'avons très naturellement. Nous savons à l'Ifremer qu'il y a un conflit ou, plus exactement, une tension et qu'il faut la régler, entre la conchyliculture et l'agriculture quand il s'agit d'accéder à l'eau douce, et on le vit régulièrement, par exemple, en Charente-Maritime. Nous savons, par exemple en Vendée, mais aussi en Bretagne, qu'il n'y a pas de tourisme durable sans agriculture durable pour la Bretagne et réciproquement. Nous savons que la plupart des pollutions qui arrivent à la mer sont d'origine terrestre, nous savons que le littoral qui, à l'échelle du monde, est un milieu très convoité, l'est évidemment à l'échelle de notre pays et que la concurrence des usages, aujourd'hui, se pose en des termes renouvelés, entre la pêche et les énergies marines, entre l'exploitation des granulats marins et le tourisme, entre les énergies renouvelables, notamment l'éolien *offshore*, et le tourisme, et nous le découvrons parfois cruellement quand il y a des crises, parce que ce que je dis qui vaut à froid vaut évidemment *a fortiori* quand il y a des crises et nous sommes ici dans un département qui en a fait et qui en vit encore la cruelle expérience avec la tempête Xynthia.

Par rapport à cela, je crois que le progrès principal des années que nous avons la chance de vivre ensemble est de faire désormais une place à l'expertise scientifique dans la gouvernance de la mer et du littoral et, de ce point de vue, je crois que les choses doivent être claires.

L'expertise scientifique n'est pas le point oméga de la décision publique, l'expertise scientifique est un élément supplémentaire d'enrichissement de l'instruction de la décision publique. En revanche, naturellement, la légitimité, dans une démocratie, ce n'est pas la légitimité scientifique, c'est la légitimité démocratique.

De ce point de vue, je considère que la constitution du Conseil National de la Mer et des Littoraux, dont on nous a parlé tout à l'heure, en faisant une place, désormais, à l'expertise scientifique, parmi d'autres établissements publics, va vraiment dans la bonne direction et que c'est un élément tout à fait significatif.

La vérité est qu'il faut aussi avoir présente à l'esprit la formule que nous connaissons tous de MONTESQUIEU : « *Il ne faut pas attendre des lois ce qu'on ne peut attendre que des mœurs* ». Aujourd'hui, l'enjeu est celui de la création dans la durée d'une culture commune.

Je crois profondément que ces instances nouvelles ont un grand mérite : celui, en quelque sorte, d'institutionnaliser dans la durée ce qu'il y a de mieux dans le processus des Grenelles, Grenelle de l'environnement et Grenelle de la mer, et maintenant, il va s'agir, dans un appriovissement réciproque, de convaincre les professionnels, ceux de la pêche, ceux de l'aquaculture, ceux du monde de l'entreprise en général, qui s'intéressent au milieu marin, que ce soit dans le domaine de l'énergie ou dans tout autre, de faire avec les élus, les scientifiques, un pas supplémentaire pour que nous allions dans le sens d'un progrès de l'instruction de la décision publique.

Naturellement, ce progrès de l'instruction de la décision publique s'accompagne aussi d'une complexification et probablement que le prix à payer est celui d'un allongement du temps de la décision. Il faut savoir l'accepter, sous la seule réserve que ce délai supplémentaire soit porteur d'un enrichissement qualitatif suffisant pour le justifier. C'est l'équilibre entre ce délai supplémentaire et la qualité finale de la décision publique auquel, en ce qui nous concerne, en tant qu'établissement scientifique, nous entendons essayer de contribuer.

Nous le ferons d'autant mieux si nous respectons tous un certain nombre de principes, parce que cette participation se fait essentiellement à travers un des volets de la mission des établissements de recherche qui est le volet de l'expertise.

Bien sûr, le volet de la surveillance et notamment les textes nouveaux, la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre stratégie du milieu marin, sont des incitations très fortes pour les scientifiques à aller vers une approche de plus en plus finalisée au service des politiques publiques et au service du développement économique des activités du littoral, mais c'est aussi cet équilibre qu'il faut aujourd'hui trouver.

Cela passe par un renforcement de la collaboration entre les établissements scientifiques, parce que l'ignorance entre la terre et la mer que vous avez, à juste titre, stigmatisée concernant l'appareil administratif français pendant longtemps, on la retrouve *mutatis mutandis* dans l'appareil scientifique : d'un côté, le BRGM, de l'autre côté, le SHOM, l'Ifremer, etc.

Aujourd'hui, nous avons, à travers des alliances entre établissements publics, à travers des stratégies de coopération, une capacité, je crois, à aller plus loin.

Je voudrais, en terminant, donner un exemple très concret, mais je le dis avec beaucoup d'humilité, dans cette Vendée qui a été meurtrie par Xynthia, de ce que ce type de processus peut permettre d'offrir comme outils supplémentaires.

Nous avons, et les Bretons qui sont ici le savent bien parce que la Région bretonne a été très fortement à l'origine et au soutien de cette activité, un outil qui existe, qui est perfectif mais déjà en place : PREVIMER. PREVIMER a pour vocation de fournir à tous les utilisateurs de la mer des observations et des prévisions sur toute la façade, sur les courants, la température, la hauteur d'eau, la hauteur des vagues, la salinité, bref, toute une série de paramètres qui sont absolument indispensables pour mieux anticiper les phénomènes marins, y compris les phénomènes extrêmes.

À travers ce type d'outil, je crois que nous pouvons, dans les enceintes que vous avez évoquées, jouer notre partition, qui n'est pas celle du scientisme du XIX^e siècle, qui est une notion aujourd'hui complètement dépassée, qui ne doit pas non plus plier l'échine devant une mise en cause souvent abusive de la science aujourd'hui, avec des arrière-pensées qui sont souvent beaucoup plus idéologiques et intéressées qu'on ne le croit, mais qui a toute sa place et rien que sa place dans le concert de la décision publique.

Voilà, en quelques mots, ce que je voulais vous dire pour répondre à votre question.

François GROSRIEARD

Merci, Jean-Yves PERROT, pour cet exposé clair, qui montre bien qu'en amont, on a besoin des scientifiques et de la recherche pour mieux prévoir et, ensuite, mieux décider, mieux exécuter.

Amiral de SAINT SALVY, je me souviens que nous avons travaillé ensemble dans un groupe de travail qui s'appelait Poséidon, avec d'autres, qui s'était mis en place avant 2007, à l'époque où un Premier ministre s'appelait M. de VILLEPIN ; sans remonter à Mathusalem, un certain nombre de choses ont été lancées il y a quelques années.

Dans ce Conseil National de la Mer et des Littoraux et, les préfets maritimes, qui sont les anges gardiens de la mer, du littoral, plus que d'autres, avez-vous la place que vous souhaitiez ? Comment envisagez-vous le fonctionnement de ces institutions, notamment dans la façade Atlantique ? Enfin, même question, est-ce que depuis un an, un an et demi, deux ans, la configuration de la gouvernance a avancé, est-ce que les choses sont plus claires ?

Anne-François de SAINT SALVY, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de l'Atlantique

Je vais essayer de vous répondre indirectement, en précisant tout de suite que les préfets maritimes ne font pas partie du Conseil national de la Mer et des Littoraux, puisqu'il s'agit d'un Conseil qui regroupe un ensemble d'acteurs qui sont censés apporter leur avis et leurs conseils sur la mise en œuvre des politiques publiques, dont, en mer, les préfets maritimes détiennent une partie de la responsabilité ; on ne peut pas être juge et partie, sinon, le système ne fonctionne pas.

Je dirai quelques mots sur l'évolution de la gouvernance qui seront un peu complémentaires de ceux de Philippe BOENNEC, puisque, il l'évoquait tout à l'heure, nous étions dans le même comité au Grenelle et nous partageons un certain nombre d'avis et de vues sur ces sujets.

Cette nouvelle gouvernance a trois caractéristiques.

La première est qu'elle a maintenu une chose essentielle : l'autorité de l'État en mer. Cette autorité, je l'entends plus comme le simple corollaire de la responsabilité de l'État en mer, mais ce point a été maintenu inchangé. Ce qui a changé fondamentalement, c'est que la place des acteurs dans cette gouvernance a profondément évolué et qu'au travers des Conseils maritimes de façade, du Conseil National de la Mer et des Littoraux, une forme de concertation beaucoup plus affirmée, beaucoup plus complète, a été mise en place, une concertation qui n'est pas de la cogestion, mais qui a progressé notamment sur un sujet qu'évoquait M. BOENNEC, l'évaluation, puisque ces Conseils, au niveau de la façade, comme au niveau national, auront un rôle notamment en matière d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques.

Le deuxième élément important sur cette place des acteurs est la place particulière qui a été réservée dans ces structures et dans leur fonctionnement aux élus ; j'y reviendrai en vous disant quelques mots sur les Conseils maritimes de façade.

La troisième évolution importante est une question d'échelle. Quand on regarde la planète, on voit que 77 % de la planète est constituée par de l'eau salée et un petit tiers par des terres et, finalement, ce qui a été fait en matière de gouvernance de la mer et des littoraux est un peu le même rapport, on s'est rendu compte que l'on ne pouvait pas aborder les sujets de la mer et des littoraux à l'échelle des subdivisions administratives terrestres et qu'il fallait prendre un peu de recul en mer et on en a dérivé la notion de façade maritime.

Ces façades maritimes ont un deuxième intérêt majeur, outre de donner une perspective plus large à la gouvernance : faire le lien entre la terre et la mer. C'est un élément essentiel qui était peut-être oublié des deux côtés dans les années passées.

Ces façades maritimes, il a fallu les découper, les caler sur un certain nombre de limites terrestres pour y garder une certaine cohérence et on a parfois des critiques sur ce sujet. Je vais prendre un exemple bien connu qui est celui de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest, qui regroupe les deux régions des Pays de la Loire et de la Bretagne ; la Bretagne a un peu de mal à vivre la façade Nord Atlantique - Manche Ouest.

Je crois qu'il ne faut pas regarder les choses de cette manière. La façade est un outil, un domaine de travail, et la Bretagne a la chance, dans l'ensemble de ces sujets, d'être un peu au confluent de toutes les activités. Quand on regarde les sous-régions marines qui seront la base de la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur le milieu marin, la Bretagne appartient à trois sous-régions marines. On peut voir cela comme un émiettement et un découpage, mais je vois cela comme une chance de participer aux trois grands domaines marins qui entoureront les côtes françaises de l'Atlantique.

Les Conseils Maritimes de Façade sont en train de se mettre en place. Sur la cohérence avec le Conseil National qu'évoquait M. BOENNEC tout à l'heure, je dirai qu'elle existera quand même, même si on envisage aujourd'hui en Atlantique que l'installation officielle du Conseil Maritime de Façade se fasse un peu avant les dates envisagées pour le Conseil National, parce que cette première séance d'installation sera plus de forme, pour que le Conseil soit en place afin de traiter les sujets de fond sur lesquels il aura à se prononcer.

Ces Conseils Maritimes de Façade seront composés de 80 membres ; on retrouve l'importance des élus, à un niveau un peu moindre que ce que l'on a dans le Conseil National. Aujourd'hui, en Atlantique, on estime qu'un peu plus du quart du Conseil Maritime de Façade sera composé d'élus, mais on retrouve l'ensemble des acteurs, avec une place prépondérante, malgré ce chiffre d'un peu plus d'un quart, pour les élus, parce que le vice-président du Conseil Maritime de Façade sera un élu et parce qu'une Commission permanente instituée dans ce Conseil Maritime de Façade sera présidée par ce vice-président qui fait partie du collège des élus.

Le troisième point que je voudrais mentionner est que cette gouvernance a été sanctuarisée dans les textes récents qui étaient évoqués après les résultats du Grenelle de la mer, mais elle a commencé par un certain nombre de balbutiements et on a vu, sur un certain nombre de sujets, se mettre en place des forums de concertation, des enceintes de débat qui préparaient les sujets ; il y en a eu de multiples et de très divers, et je vais citer une petite liste à la Prévert : Natura 2000, les parcs naturels marins, la directive-cadre sur la stratégie marine, la stratégie nationale pour la mer et le littoral, la planification de la mise en place des éoliennes en mer, les granulats, les dragages, avec des schémas départementaux ou régionaux...

De tout cela, la plupart des acteurs ont ressenti une impression plutôt négative : le fameux millefeuille, qu'on entend évoquer à de multiples reprises. Je crois qu'il faut prendre cet ensemble de choses comme une boîte à outils ; cette boîte à outils va se simplifier avec les Conseils Maritimes de Façade, qui vont être l'enceinte dans laquelle on pourra traiter de tous ces sujets, et on n'aura pas besoin d'avoir de multiples enceintes de discussion pour traiter chaque sujet différemment, on se replace dans une vision d'ensemble, à l'échelle de la mer, à l'échelle de la façade, pour aborder l'ensemble des sujets.

Un petit exemple, qui me ramènera, une fois encore, sur la façade maritime : pour la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », les espaces ou sous-régions marines ont été définis au niveau européen. La vision française des choses n'était pas la seule prise en compte pour la définition de ces espaces. Pour la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral, on s'est reconcentré sur une vision nationale et on a pris les façades maritimes. Les Conseils Maritimes de Façade, qui seront l'organe de concertation, d'association, de l'ensemble des acteurs vont permettre de travailler pour les deux objets. Pour la préparation de la directive-cadre et sa mise en œuvre, ce sont les Conseils Maritimes de Façade qui vont être l'outil de travail et de réflexion et pour la déclinaison de la Stratégie Nationale de la Mer et des Littoraux, ce sont encore les mêmes Conseils Maritimes de Façade qui vont être les outils de base.

Je crois qu'à travers cette notion de façade maritime, on va retrouver pour l'ensemble de ces sujets de la mer et des littoraux une vraie cohérence et une vraie simplification qui, au fur et à mesure que les choses se seront mises en place, et cela va venir relativement rapidement, permettront d'y voir plus clair au milieu de ce millefeuille que l'on évoque parfois.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup, Monsieur le préfet maritime.

J'en reviens un peu à ce que vous disiez quand vous avez rebondi sur la façon dont je vous avais présenté, parce que j'avais quand même un tout petit peu préparé mon travail de ce matin, et je vois que l'article 2 de l'arrêté du 27 septembre 2001, qui est paru au Journal officiel du 7 octobre, indique que « *le Conseil maritime de façade est présidé conjointement par le préfet maritime, territorialement compétent, et par le préfet de région du siège de la Direction interrégionale de la mer, pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest, par le préfet maritime de l'Atlantique et, pour la deuxième façade, Sud Atlantique, par le préfet maritime de l'Atlantique* ».

Je vois que dans le deuxième alinéa de l'article 10 de ce même arrêté, « *en cas d'absence ou d'empêchement, les préfets maritimes et les préfets de région mentionnés à l'article 2, que je viens de citer, peuvent déléguer la présidence du Conseil à un préfet de région ou de département de la façade maritime ou au directeur interrégional de la mer* ».

Bien évidemment, vous n'êtes pas absent de cet organigramme, loin de là.

Anne-François de SAINT SALVY

Au niveau des façades, tout à fait ; au niveau national, on n'a pas de représentant, c'est le Premier ministre qui est le président et je n'oserai dire que le Premier ministre est mon représentant au Conseil National.

François GROSRICHARD

J'imagine que vous vous intéresserez quand même à ce qui s'y passe.

Ce n'est pas du tout une polémique, c'est juste pour essayer de préciser les choses. Évidemment, l'amiral a toujours raison par rapport à un journaliste, ce qui est bien normal.

Anne-François de SAINT SALVY

C'est l'article 1 !

François GROSRICHARD

La politique intégrée du littoral est une vieille affaire pour la Datar qui est elle-même une vieille dame ; sans faire un historique très complet, Monsieur CREZE, pourriez-vous nous indiquer comment vous envisagez cette politique de géographie, puisque vous serez l'un des trois membres du secrétariat général de ce Conseil National ? Comment envisagez-vous d'apporter votre pierre dans le fonctionnement de ce Conseil ?

Patrick CREZE, adjoint du délégué à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)

Vous avez raison de rappeler que la Datar est, depuis longtemps, investie dans les questions de littoral qui occupent une place particulière en matière d'aménagement du territoire, parce que, tout simplement, les enjeux que l'on connaît aujourd'hui résultent de mouvements et de forces, notamment liés à la démographie, qui étaient déjà à l'œuvre depuis longtemps, depuis les années soixante.

D'abord, bien entendu, nous adhérons pleinement aux principes issus du Grenelle de la mer, pas seulement par obéissance, mais par conviction, parce que nous sommes convaincus du fait qu'on ne peut aborder les problématiques, les enjeux du littoral, que dans une approche territoriale intégrée qui permet de mettre en cohérence toutes les approches sectorielles nombreuses qui s'expriment à travers des schémas (schéma de l'éolien, schéma de la plaisance, etc.) et cette démarche est évidemment la bonne.

Nous participons et nous sommes dans un secrétariat conjoint avec le Commissariat général au développement durable du Secrétariat général de la mer.

Pour l'élaboration et l'accompagnement de ce document, s'agissant des documents nationaux ou des documents de stratégie de façade, bien sûr, le décret sur la stratégie de façade va préciser les attendus de la stratégie, mais il nous faut, et nous la préparons actuellement, définir une méthodologie pour accompagner l'élaboration de ces documents stratégiques, de telle sorte que l'on puisse mettre à disposition des acteurs locaux un certain nombre de données – il y aura énormément de données à brasser, elles sont nombreuses, il y a beaucoup d'observatoires régionaux, il y a l'observatoire du littoral et d'autres encore –, de façon à ce que l'on puisse aussi mettre en cohérence ce document et en tirer les enseignements à l'échelon national. Cela va être la première étape à laquelle nous travaillons.

Dans ces documents mis à disposition, je voulais illustrer mon propos par une carte que l'on vous projette ici, qui n'est pas encore totalement stabilisée, mais qui est issue d'un travail qui est en cours pour définir une typologie de l'espace rural et dont nous avons tiré un zoom sur l'espace littoral. C'est donc une illustration parmi bien d'autres.

Cette carte est une typologie, elle a été conçue autour d'un certain nombre d'indicateurs qui définissent trois grands champs :

- le champ de l'espace de la population et des conditions de vie, avec des indicateurs comme le poids de la population vivant en milieu rural, en milieu urbain, la densité de population, l'impact des migrations résidentielles selon la structure par âge...
- le champ de l'emploi et des activités économiques, avec des indicateurs comme la part des diplômés du supérieur, le taux de chômage...
- un champ plus lié au paysage et au cadre de vie.

Cette carte est, bien sûr, soumise au débat, mais vous voyez un certain nombre de conclusions.

D'abord, cette typologie recoupe assez bien le découpage des façades, puisque l'on voit apparaître cinq grands espaces :

- l'espace Manche Est, allant de l'estuaire de la Seine au Pas-de-Calais, avec une frange littorale relativement étroite, artificialisée, une campagne que les géographes disent en *open field* et des bourgs largement périurbanisés autour des centres urbains, avec toute la vallée de la Seine ;
- l'espace Manche Ouest et Atlantique Centre, qui va, globalement, de la Seine à la Gironde, qui montre une forte urbanisation et périurbanisation des littoraux, un arrière-littoral avec des campagnes souvent dynamiques et des villes en arrière-littoral qui sont largement étalées ;
- un ensemble aquitain très contrasté, avec à la fois une très forte urbanisation sur certains espaces, un rural qui est assez peu dynamique, sauf, évidemment, dans des espaces situés auprès de l'embouchure de la Gironde, et dont les produits remplissent vos caves ;
- l'ensemble méditerranéen, avec la spécificité de cette côte méditerranéenne : un trait métropolisé, un arrière-pays marqué par le relief, plus ou moins dynamique, relativement âgé ;
- la Corse, avec un littoral peu artificialisé, des communes peu peuplées et un relief très marqué.

Premier point, il faudra que l'on partage ces données, que l'on organise le transfert d'informations et, peut-être, que l'on se mette d'accord sur une méthodologie d'élaboration de tous ces documents stratégiques ; bien sûr, nous entendons y contribuer activement.

Deuxième remarque : la gouvernance. Bien entendu, le Conseil National de la Mer et des Littoraux ou les Conseils Maritimes de Façade sont des acteurs importants d'une gouvernance qui va définir des stratégies au niveau national ou au niveau des façades, mais il y a bientôt d'autres types de gouvernance à mettre en place s'agissant de Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral, parce que cette gestion se fera, bien sûr, à plusieurs échelles, et pas seulement à l'échelle nationale ou l'échelle des façades.

Je rappelle que nous avons, en 2004, suite, d'ailleurs, à un Comité interministériel d'aménagement du territoire, lancé des appels à projets qui promouvaient ou accompagnaient des démarches de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Nous avons, en 2010, tiré le bilan de ces expérimentations, qui ont été conduites, d'ailleurs, avec le Secrétariat général à la mer, et l'un des enseignements de ce bilan est qu'il y a une forte attente des acteurs locaux pour partager un certain nombre de données, pour faire du transfert d'expériences, bref, pour une mise en réseau des acteurs des GIZC.

Nous entendons, à relativement brève échéance, engager des démarches pour essayer de constituer ce réseau. Il faut d'abord, bien sûr, savoir quelles sont ses attentes, quelle est l'implication des différents acteurs.

Nous provoquerons en début d'année 2012 un séminaire avec l'ensemble de ces acteurs pour définir le périmètre de ce que pourrait être ce réseau des GIZC ou des GIMEL comme on les appelle maintenant.

François GROSRICHARD

Merci, Monsieur CREZE.

Deux petites questions, si vous le permettez.

Premièrement, est-ce que les DTA – il me semble qu'il y en a eu quatre depuis une dizaine d'années, notamment dans des régions sensibles du littoral – sont toujours une procédure en vigueur, qui existe ?

Deuxièmement, toujours en termes d'aménagement du territoire, est-ce que les prochains Contrats de plan, qui s'appellent désormais Contrats de développement, après 2013, dans les régions littorales, dans les régions maritimes, prendront en compte ces nouvelles stratégies ?

Patrick CREZE

S'agissant de la première question, ma collègue du ministère de l'environnement serait plus à même de répondre.

François GROSRICHARD

Je préfère que le service interministériel de la Datar réponde.

Patrick CREZE

Les DTA n'ont plus cours aujourd'hui, s'y sont substituées aujourd'hui des Directives Territoriales d'Aménagement Durable du Territoire (DTADD), qui n'ont plus le caractère prescriptif des DTA ; c'est un nouvel outil, de même nature, mais sans ce caractère prescriptif, le caractère prescriptif devant être mis en œuvre par d'autres outils comme, notamment, des Programmes d'Intérêt Général (PIG).

S'agissant des Contrats de projets État - Régions, la première question à se poser est de savoir s'il y aura de nouveau des Contrats de projets État - Régions ; je n'ai pas la réponse à cette question.

On peut souhaiter, mais c'est un exercice difficile, que ces outils de coordination de l'action publique, notamment entre les politiques nationales et les politiques régionales ou locales, soient conduits en aval d'une réflexion stratégique. Il serait effectivement souhaitable que cette réflexion stratégique prenne en compte la dimension littorale.

François GROSRICHARD

Monsieur TALLEC, Secrétaire général de la mer, donc représentant le service interministériel sous l'autorité du Premier ministre et coordonnateur de l'ensemble des questions maritimes, vous aviez été la cheville ouvrière du Comité interministériel de la mer il y a deux ans environ. Même question : depuis ce temps, est-ce que les principaux points qui avaient été inscrits à l'ordre du jour ont bien avancé ? Pouvez-vous nous indiquer ce qui peut se préparer dans les prochains mois en termes de stratégie nationale pour le littoral ?

Jean-François TALLEC, secrétaire général de la Mer

Tout d'abord, je voudrais indiquer que le cadre général de tout ce dont nous parlons est celui de la politique maritime.

Une politique, c'est identifier les enjeux d'un sujet, être volontariste pour traiter ces enjeux et traduire ces enjeux en actions publiques. Cela m'amène à évoquer certains échelons de la gouvernance qui existent au plan national, qui ont été remis en selle, si j'ose dire, par le développement de la politique maritime et qui n'ont pas été évoqués pour l'instant par les précédents orateurs.

Je reviens un peu en arrière sur le cheminement qui a été décrit tout à l'heure par Philippe BOENNEC, pour indiquer que lors de son discours au Havre le 16 juillet 2009, le Président de la République a dit, tout d'abord, qu'il souhaitait que l'on répare l'oubli que la France avait fait de sa vocation maritime, mais il a aussi passé une commande ; il a passé commande à son gouvernement d'élaborer une politique maritime et cela a été l'élaboration du « *Livre bleu, stratégie nationale pour la mer et les océans* ».

Ce Livre bleu n'est pas arrivé tout seul, il s'est appuyé sur des travaux qui étaient menés depuis plusieurs années. Tout à l'heure, vous avez évoqué le rapport Poséidon, tout, finalement, était déjà dans ce rapport, qui a été rédigé sous le pilotage de mon prédécesseur, que je salue, qui est présent dans la salle, et a permis de poser les bases de ce qui sera cette stratégie nationale.

J'ajoute que le Grenelle de la mer a été ce qui a nourri la construction de ce Livre bleu.

Le Livre bleu a été rédigé par une petite équipe qui était placée sous le pilotage, là aussi, d'une personne qui est aujourd'hui présente dans la salle. Je voudrais véritablement rendre hommage, aussi bien à mon prédécesseur pour le rapport Poséidon qu'à ceux qui ont participé à la rédaction de ce Livre bleu.

François GROSRIECHARD

Vous pouvez citer leur nom, puisqu'ils sont dans la salle.

Jean-François TALLEC

Je les laisserai se présenter s'ils le souhaitent tout à l'heure.

À partir de là, le Livre bleu a été adopté en Comité Interministériel de la Mer et ce CIMer, présidé par le Premier ministre, est un élément particulièrement important de la gouvernance nationale qu'on évoquait tout à l'heure. Au cours de ces dernières années, il y a eu remise en selle, revalorisation, de ce CIMer, puisqu'en deux ans, se sont tenues deux réunions.

La dernière réunion du Comité Interministériel de la Mer n'est pas celle de décembre 2009, mais celle de juin 2010 ; c'est donc tout à fait récent. Ce CIMer a adopté des mesures qui vous paraîtront sans doute assez peu spectaculaires, mais qui sont, en réalité, des mesures fondamentales, parce qu'elles permettent d'asseoir le développement de notre politique maritime.

Je citerai simplement un exemple, les espaces maritimes français, eaux territoriales, zones économiques, sont aujourd'hui fragiles sur le plan juridique au niveau international, parce que les délimitations n'ont pas été réalisées partout, parce que les décrets qui les introduisent en droit interne sont des décrets qui ont été pris avant la convention de Montego Bay sur le droit de la mer et sont donc fondés sur des références qui sont aujourd'hui obsolètes et parce que la notification devant les Nations Unies n'a pas toujours été réalisée.

Voilà quelque chose que personne n'a vu, qui est passé assez complètement inaperçu, mais qui est fondamental, en particulier pour nos outre-mer. On n'a peut-être pas suffisamment parlé ce matin de l'outre-mer, qui est au centre de la politique maritime nationale ; plus de 90 % des espaces maritimes français se situent outre-mer, il faut que nos outre-mer puissent bénéficier de cette politique de la mer, parce qu'ils sont véritablement au centre de ces espaces maritimes.

Le CIMer de juin 2010 a pris une mesure qui est également passée inaperçue, mais qui remet en selle un deuxième acteur de la gouvernance nationale : le Parlement. En effet, le CIMer de juin 2010 a décidé qu'il serait rendu compte chaque année devant le Parlement de l'état d'avancement de la politique maritime.

Cet élément me paraît assez fondamental, parce que, évidemment, notre représentation nationale doit être informée, mais aussi parce que cela oblige les acteurs de la politique maritime, ceux qui sont chargés de sa mise en œuvre, à avancer ; on ne va pas faire un compte rendu si l'on n'a rien fait ou, plutôt, on ne sera pas très à l'aise pour le faire si on n'a rien fait. Il faut donc avancer.

Cela nous ramène à cette notion fondamentale, ce changement très important qui s'est produit au cours de ces dernières années et qu'a souligné tout à l'heure Philippe BOENNEC : nous ne sommes plus dans la gestion, nous sommes dans une politique volontariste, une politique proactive, qui a décidé que la mer était une chance pour notre pays, qu'il fallait se saisir de cette chance et qu'il fallait, à partir de là, développer un certain nombre d'actions.

La stratégie nationale qui a été évoquée tout à l'heure, dont on va lancer l'élaboration, est l'une des pierres particulièrement importante de cet édifice de notre politique maritime.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel aux élus que vous êtes, mais aussi aux autres parties prenantes qui vont siéger dans le Conseil National, dans les Conseils Maritimes de Façade et dans les Conseils ultramarins – tout cela est véritablement un ensemble cohérent très important – pour leur dire qu'il ne faudra pas qu'ils se contentent de traiter des dossiers parce qu'un problème se pose ici ou là, il faut qu'ils soient une force de proposition, parce que c'est ce que mérite notre politique maritime, il faut aller de l'avant, c'est un instrument de développement, un instrument de protection des océans et un instrument de la politique générale de notre pays.

François GROSRICHARD

Merci, Monsieur TALLEC. Nous attendons avec impatience ce premier rapport sur la politique maritime transmis au Parlement et qui, je pense, ensuite, sera rendu public, dans quelques mois peut-être. Merci aussi d'avoir bien souligné le rôle de l'outre-mer.

Puisque vous sembleriez un peu réticent pour citer les noms, je précise que votre prédécesseur est

Xavier de la GORCE, ancien Secrétaire général de la mer et désormais vice-président de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), et la personne qui a présidé le comité pour la rédaction du Livre bleu est Catherine BERSANI ; je préfère que ce soit dit.

Madame DRON, beaucoup de choses ont été dites jusqu'à maintenant, notamment le Grenelle, les textes, l'arrivée, enfin, d'une politique cohérente, notamment par M. BOENNEC ; quelle est la philosophie qui a présidé à cette relance de la politique maritime du littoral, d'abord.

Ensuite, pouvez-vous faire le point sur la parution des textes ? On a vu qu'il y avait un projet de décret ; va-t-il bientôt voir le jour ?

Philosophie et actions concrètes des services centraux du ministère !

Dominique DRON, déléguée interministérielle, commissaire générale au développement durable

Je voudrais commencer, en parlant d'actions concrètes, pour reprendre ce qu'avait souligné Philippe BOENNEC concernant l'importance de la volonté politique, par mentionner deux éléments que le Président de la République, hier matin, a prononcé dans son discours d'anniversaire des quatre ans du Grenelle de l'environnement, qui me paraissent parfaitement adaptés à ce dont nous parlons aujourd'hui.

Premièrement, incarnation de la volonté politique, vous savez que pour le navire du futur, qui est une des productions du Grenelle de la mer, 100 millions d'euros sont dégagés dans les investissements d'avenir pour le développement de ces navires.

Deuxièmement, hier matin, le Président a annoncé que France Énergies Marines serait labellisé comme institut d'excellence des énergies décarbonnées ; c'est vraiment, dans la continuité du Grenelle de la mer, le développement de filières innovantes de ressources énergétiques liées à la mer.

Je voulais commencer par ces éléments bien concrets, qui sont une des illustrations de cette volonté de se retourner vers la mer comme le souhaitait Philippe BOENNEC.

Le troisième élément que le Président a mentionné, et cela rejoint ce que disait Jean-Yves PERROT, est qu'on a vraiment complètement changé de millénaire – il ne l'a pas dit dans ces termes, mais je résume –, c'est-à-dire qu'il faut prendre en compte les réalités du monde qui sont que :

- le prix de l'énergie ne sera plus ce qu'il était ;
- avec 7 milliards d'habitants à la fin de ce mois, on ne peut compter sur le fait que les ressources naturelles se multiplient de la même manière que la population augmente, et comme le rappelait M. GUEDON, l'envie de consommer ces ressources augmente également ;
- les régulations fournies par les écosystèmes dont nous avons besoin pour entretenir les ressources dont vivent le littoral et les métiers de la mer sont en état moyen.

Le réalisme demande que, ensemble, nous concevions le développement, le renouvellement, la réorientation, l'évolution, la mutation des activités humaines et de leur manière de gérer ces ressources en fonction de ces réalités.

Si on pense à ces ressources comme véritablement un patrimoine commun par rapport auquel il va falloir avoir une attitude moins de chasseur-cueilleur que de gestionnaire responsable, on prend la mesure de tout l'intérêt vital que représente la gestion intégrée multi-partenariale telle qu'elle a été présentée tout à l'heure.

Pour faire une illustration du progrès que cela représente, je voudrais revenir sur les évolutions qu'a connues la discussion sur le nombre de membres que devait comprendre le Conseil National de la Mer et des Littoraux. Cela a d'abord été un Conseil à 90 ; comme 90, ce n'est pas très gérable, c'est passé à 40, mais comme de nombreux acteurs sont intéressés, ce n'était pas non plus terriblement gérable, donc on est passé à 70. D'ailleurs, avec M. CREZE, hier, on se disait que trouver des salles à 70 allait être amusant.

Cela exprime deux choses :

- d'une part, la multiplicité des dépendances sectorielles vis-à-vis du bon fonctionnement de ce patrimoine commun dont je parlais précédemment. Cette manifestation de la volonté politique de gérer ces patrimoines de manière intégrée a servi, d'une certaine manière, de révélateur de la multiplicité de ces dépendances ;
- d'autre part, ces demandes, toutes légitimes, de participer à cette gouvernance intégrée montrent qu'il faut vraiment passer de la juxtaposition de raisonnements sectoriels ou hyperspécialisés sur les avantages, les droits, les possibilités, les opportunités que chaque acteur ou groupe d'acteurs peut concevoir, avoir vis-à-vis de ces ressources, à véritablement l'intégration de l'ensemble de ces réflexions pour arriver, tout simplement, à une gestion durable.

Nous espérons que la construction, qui peut paraître un peu compliquée, de ces diverses structures nationales et territoriales arrive à concrétiser cette gestion intégrée.

Quelques exemples, avec un peu de chiffres, pour exprimer comment cela se présente.

La terre a une influence sur la mer, plus de 80 % des pollutions marines viennent de la terre, 60 à 95 % des débris que l'on trouve au fond des mers sont des plastiques et il faut plusieurs centaines d'années à une bouteille plastique pour se dégrader dans l'eau et, en ce faisant, elle libère des polluants. On parle beaucoup de ces continents plastiques qui sont au centre des gyres océaniques de l'Atlantique ou du Pacifique, mais ce n'est pas si loin que cela de nous. On parle de la grande gyre Pacifique avec quelque chose comme 300 000 objets flottants par kilomètre carré, la grande gyre Atlantique avec 200 000, mais en Méditerranée, on est à 115 000 ; ce n'est pas très loin de nous que se posent des questions.

Bien sûr, après, vous avez tous les effets, les animaux, notamment, qui se nourrissent habituellement de méduses et qui prennent ces plastiques pour des méduses, bien évidemment, les mangent et en meurent ; cela n'encourage pas la régulation des populations de méduses, dont, par ailleurs, les littoraux peuvent souffrir à différentes reprises.

L'eutrophisation marine représente de l'ordre de 70 à 100 millions d'euros, si on met en monnaie 2009, de pertes pour le tourisme, si l'on en croit l'étude des Agences de l'eau de la fin des années quatre-vingt-dix.

La mer influence aussi la terre et cette région a été cruellement éprouvée par des submersions rapides, mais il y a aussi les questions d'érosion ; 24 % du littoral français est soumis à érosion et dans certaines régions, c'est plus de 50 % du littoral, je pense notamment au Nord-Pas-de-Calais, à la Seine-Maritime, au Gard, aux Pyrénées-Atlantiques, qui est soumis à érosion et qu'il faut donc gérer. Dans certains pays, comme la Grande-Bretagne, si vous prenez le rapport de David KING de 2004, vous voyez qu'à certains endroits, on pourra défendre, mais à d'autres, le réalisme commande de gérer avec cette perspective de recul.

Bien sûr, la mer a aussi des influences sur la terre, en ce sens qu'elle apporte énormément de ressources pour des activités terrestres, et ceci a déjà été énoncé.

On se trouve donc dans une situation où on a une zone extrêmement attractive et riche en potentiel, M. CREZE l'a montré tout à l'heure, avec un pourcentage d'artificialisation, par exemple, qui matérialise cette attractivité, qui est bien supérieur sur le littoral à ce qui se passe sur la moyenne métropolitaine, mais également une zone où du bon état de la qualité des eaux et de l'existence d'un certain nombre d'écosystèmes littoraux du type herbiers ou autres dépend, en termes de nourricerie ou de reproduction, le cycle de vie de 80 % des poissons pêchés, y compris en mer.

On a vraiment des choses extrêmement pratiques à gérer quand on parle de développement durable de ces zones. C'est la représentation de ces réalités qui doit guider l'ensemble des acteurs pour, par exemple, définir le périmètre des façades dont parlait M. de SAINT SALVY tout à l'heure et déterminer les axes de la stratégie nationale qui doit être définie d'après la demande du Parlement à travers la loi Grenelle 2.

Il est très clair qu'on ne pourra avoir une Gestion intégrée des ressources de la mer et du littoral qu'en ayant dans l'idée que les réalités du monde font qu'il y aura forcément deux fortes évolutions et une responsabilisation collective sur la manière de gérer tout cela.

En termes d'échéance, le décret du Conseil National de la Mer et des Littoraux a été signé, ainsi que l'arrêté de nomination également, la composition des Conseils Maritimes de Façade a été signée, les Conseils maritimes ultramarins sont actuellement en cours de consultation dans les différents territoires, on espère que les conditions d'élaboration des documents stratégiques de façade et de la stratégie nationale puissent être transmis au Conseil d'État dans les semaines qui viennent, de manière à être actés d'ici la fin de l'année ; vous savez que c'est un peu compliqué. Concernant l'installation du Conseil National de la Mer et des Littoraux, la ministre, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, et le Premier ministre tiennent à ce que cela se fasse avant la fin de l'année.

François GROSRICHARD

C'est la moindre des choses.

Dominique DRON

Il faut tenir compte des agendas.

François GROSRICHARD

Il faut avancer.

Dominique DRON

Je ne dirai pas le contraire. D'ailleurs, je crois que c'est ce que nous faisons depuis que le Grenelle de la mer a lancé cette dynamique.

François GROSRICHARD

Madame DRON, merci beaucoup.

Si vous me le permettez, je voudrais vous poser une petite question qui chiffonne un peu les élus à propos des Conseils Maritimes de Façade. Il est indiqué à l'article 3 : « *aucun collègue ne peut comporter plus de 35 % du total des membres du Conseil* ». Cela veut-il dire que ce ne sera pas comme au Conseil National, que les élus, par exemple, ne pourront pas avoir plus de 35 % du total des membres ?

Dominique DRON

Je crois que M. de SAINT SALVY a déjà répondu à cette question. Effectivement, cet arrêté a été soumis à consultation entre mi-juillet et mi-septembre et constitue une sorte de compromis entre la démarche de gouvernance à cinq du Grenelle (cinq collèges à proportion égale) et la volonté du Parlement qui a été, pour le Conseil National de la Mer et des Littoraux, de marquer une place prépondérante aux élus.

Ce libellé, qui a été décidé en interministériel après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, offre un certain nombre de marges de manœuvre aux représentants de l'État qui organisent cette rencontre délicate entre la terre et la mer, pour reprendre l'expression de Jean-Yves PERROT, et cela a paru être la meilleure solution.

François GROSRICHARD

Je vous ai posé cette question, parce qu'elle tараude un peu certains élus et parce que, d'après l'article 11 de cet arrêté, c'est vous, déléguée interministérielle au développement durable et aussi commissaire générale au développement durable, qui êtes chargée de l'exécution du présent arrêté.

Anne-François de SAINT SALVY

Je crois que ce choix reflète aussi un équilibre intéressant, parce que, du fait du choix du Parlement d'avoir la moitié des membres du Conseil National représentant des élus, la représentation des acteurs de la mer est nécessairement moindre dans cette enceinte. L'équilibre qui permet d'avoir dans les Conseils Maritimes de Façade, au plus près de la réalité du terrain, une représentation d'un

peu plus d'acteurs dans tous les compartiments du jeu est intéressant, à la fois pour nourrir la réflexion au niveau de la façade et pour alimenter ce que seront les travaux du Conseil National qui est chargé de l'animation des Conseils Maritimes de Façade.

Philippe BOENNEC

J'ai fait un peu l'éloge de la volonté politique du Président de la République, du Premier ministre et de la ministre de l'Environnement, tout en disant bien qu'on n'a pas commencé tout à ce moment-là et que le rapport Poséidon a été vraiment une source d'inspiration très forte, on le reconnaît tous, sauf qu'il était resté dans des tiroirs pendant de nombreuses années. Au moins, cela a permis de le ressortir avec Catherine BERSANI pour faire le Livre bleu et tout ceci est parfait.

Le décret sur le Conseil National, à mon avis, respecte l'esprit de la loi. En revanche, sur les Conseils Maritimes de Façade, pour moi, il y a matière à discussion, parce que l'esprit de la loi était bien que les élus dans ces Conseils soient majoritaires. Je comprends bien Mme DRON qui dit que trouver une salle de 70 personnes n'est pas simple...

Dominique DRON

C'était une boutade.

Philippe BOENNEC

... mais la volonté du législateur, puisque nous y étions avec Louis GUEDON, Frédéric CUVILLIER et d'autres, était bien que les élus soient majoritaires. Là, dans le décret, on ne s'y retrouve pas trop.

François GROSRICHARD

Je n'ai donc pas eu tort de poser cette question.

Jean-Yves PERROT

Si on prend un peu de recul, finalement, et le dernier débat le montre, derrière tout cela, on est en train, les uns et les autres, par tâtonnement, d'essayer d'inventer une nouvelle forme de démocratie participative et, en fond, derrière ces enjeux de composition, c'est un enjeu de philosophie politique. C'est à ceux dont c'est la responsabilité de donner le la.

Débats avec la salle

François GROSRICHARD

Je vous propose d'ouvrir les discussions, les questions, les interrogations, les propositions.

Christian GAUBERT, conseiller général de la Gironde

Ma question s'adressera plus particulièrement à l'amiral de SAINT SALVY. Sur le bassin d'Arcachon, un parc naturel marin va être créé ; quelle va être l'articulation entre un parc naturel

marin et le Conseil Maritime de Façade ?

Anne-François de SAINT SALVY

Premier élément de réponse, le parc naturel marin sera soumis au Conseil Maritime de Façade ; c'est une des étapes prévues dans la préparation de ce projet.

Deuxième élément de réponse : le parc naturel marin aura un Conseil de gestion qui va être l'enceinte dans laquelle va se préparer la politique de gestion de cet espace qu'est le bassin d'Arcachon et son ouvert. Le Conseil Maritime de Façade n'aura pas de rôle direct dans la gestion du parc marin. Maintenant, les sujets plus généraux de ce parc marin, comme d'autres sur la façade Sud Atlantique, pourront faire l'objet d'avis, de débats et de questions au niveau du Conseil Maritime de Façade.

C'est de cette manière que s'articuleront les choses entre les deux.

Si vous aviez sous-jacent dans votre question le millefeuille que j'évoquais précédemment, j'ajouterai que sur le bassin d'Arcachon, il y a un site Natura 2000 qui, lui, sera géré par le Conseil de gestion du parc, une tranche en moins dans le millefeuille.

François GROSRICHARD

Il pourrait y avoir le même genre de question et le même genre de réponse pour ce qui est du projet de parc des Calanques à l'est de Marseille, me semble-t-il.

Pierre-Louis NICOLAI, conseiller général de Haute-Corse, adjoint au maire de Cervione

La Corse est en Méditerranée, comme tout le monde le sait, c'est une île entourée d'eau, 1 000 kilomètres, et d'après ce que je sais, ni au Conseil National ni au Conseil de la Méditerranée, il n'y aura un Corse qui y participera. J'élève d'ores et déjà une protestation pour cela.

Antoine PICHON, secrétaire général du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNPSN)

Ma question s'adressera à Dominique DRON, la commissaire générale au développement durable, d'abord, pour la remercier, avec l'ensemble de l'ANEL, de ce très bon colloque de ce matin et de cette conférence qui est intéressante, parce que la gouvernance est essentielle dans nos sujets littoraux et maritimes, mais elle a présenté avec quelque embarras les difficultés qui ont présidé à la constitution du Conseil National de la Mer et des Littoraux : 90, 40, puis 70... Par ailleurs, Philippe BOENNEC, dans sa présentation, a évoqué les cinq collèges : l'État, les élus, les entreprises, les syndicats et les associations de protection de l'environnement, pas les associations d'usagers.

Clairement, on le voit dans la traduction, l'arrêté du 15 septembre dernier ; dans les associations, vous avez Robin des Bois, un titulaire et un suppléant, la Fédération pour la Nature et l'Homme (FNH), un titulaire et un suppléant, France Nature Environnement (FNE), un titulaire et un suppléant, WWF... Qu'a-t-on comme associations derrière ? L'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), oui, bien sûr, il est utile de les avoir, la Randonnée pédestre également,

mais, objectivement, tous les usagers qui sont en mer comme l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, 22 000 personnes, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et sportifs de France, 32 000 personnes, ne sont pas représentés.

J'ai confiance, parce que quand ils ne rentrent pas par la grande porte, ils rentrent par la fenêtre ou par la petite porte, je les connais, je pense qu'ils seront notamment dans les Conseils Maritimes de Façade et que les préfets maritimes feront en sorte qu'ils y soient, mais vous n'empêcherez pas ces fédérations nationales de penser qu'elles ont été un peu « sacrifiées » sur l'hôtel de ce cinquième collège qui est parfois un peu considéré par elles comme la cinquième colonne.

Merci.

Dominique DRON

Je voudrais dire deux choses.

Premièrement, au titre de la loi française, ce que vous appelez la cinquième colonne est composé des représentants de cette partie de l'intérêt général qui s'appelle la protection de l'environnement ; ce sont des lois extrêmement anciennes et fondatrices du système.

Il y a tellement de gens, tellement d'activités qui dépendent du bon fonctionnement de ces ressources naturelles qu'avoir des acteurs qui, d'une certaine manière, prennent la voix de ces ressources qui, comme vous le savez, ont du mal à s'exprimer directement, est une façon de ne pas oublier un indicateur important du tableau de bord. Vous savez qu'en général, quand on a des problèmes dans une organisation, cela vient des indicateurs qui n'existaient pas sur le tableau de bord.

Deuxièmement, je voudrais vraiment rappeler ce que je disais tout à l'heure, il y a énormément d'activités qui sont complètement légitimes à s'exprimer sur les usages possibles, souhaitables ou souhaités de ces ressources naturelles et, comme le disait M. de SAINT SALVY, c'est certainement grâce à une plus grande place qui leur est ouverte dans les Conseils Maritimes de Façade que l'ensemble de ces voix pourra s'exprimer, non pas de manière théorique, mais de manière pratique, c'est-à-dire pouvoir régler pratiquement les questions telles qu'elles se posent sur la diversité des littoraux, et elles se posent de manière très différente en fonction des littoraux.

Il est vrai qu'il a fallu admettre que le Conseil National avait une taille limitée et que, par conséquent, pour maintenir un équilibre entre les différentes voix, il a fallu faire des choix qui n'étaient pas simples, je le reconnais bien volontiers.

Je pense tout de même que cela ne privera pas de voix du tout les activités auxquelles tout le monde tient.

François GROSRICHARD

Est-il exclu que l'État, par souci de sacrifice, cède quelques places à des associations légitimes ?

Dominique DRON

Je reviens sur ce que j'ai dit précédemment et je rebondirai volontiers sur ce que disait le Secrétaire général à la mer, il faut que les logiques d'utilisation et de gestion des différentes ressources marines et littorales puissent avoir une place bien structurée dans cette discussion.

Alain MIOSSEC

Je n'entrerai pas dans la logique des Conseils, c'est, à mon avis, un autre sujet, mais je viens d'écouter le représentant de la Fédération des ports de plaisance qui rejoint une de nos inquiétudes : dans tout ce qui est fait autour de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, les grands absents sont les véritables acteurs du littoral au sens professionnel.

Sur les 25 appels à projets Datar, les professionnels sont presque toujours absents ; les élus sont présents, les associations de protection de l'environnement sont présentes, tous les autres acteurs institutionnels sont présents, mais les praticiens de terrain, les agricultures, les industriels, etc., sont absents.

Cela veut dire qu'on n'a pas su les solliciter et qu'ils ne savent pas s'organiser et cela renvoie à la logique même de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, qui est une logique de jeux d'acteurs, de groupes de pression, de *lobbyings*, qui suppose que, quelque part, on trouve des compromis, mais il faut encore que chacun soit mobilisé.

Je vous rejoins de ce point de vue, il est regrettable que dans les Conseils, ils ne soient pas présents.

François GROSRICHARD

C'est pourtant eux qui créeront des emplois et de la richesse économique.

Alain MIOSSEC

Il me semble, et qui sont évidemment l'acteur absent du jeu avec les associations de protection de l'environnement qui, elles, reprochent à ces acteurs des dérives insupportables ; il faudra bien en débattre.

Vous avez parlé du compromis au début, du dialogue nécessaire, on est tout à fait dans cette logique, mais pour dialoguer, il faut être deux, au moins.

Anne-François de SAINT SALVY

Dans les Conseils Maritimes de Façade, les acteurs sont présents, tant les acteurs professionnels, puisqu'ils figurent au titre du collège des entreprises et sont nombreux, que les usagers, puisque dans le collège des associations des Conseils Maritimes de Façade en Atlantique, il y a un équilibre quasi parfait entre des associations d'usagers et des associations de protection de l'environnement. On a maintenu dans cet équilibre les deux voix dont parlait Mme DRON, lesquelles sont aussi nécessaires l'une que l'autre.

Alfred MONTHIEUX, maire du Robert, conseiller général de Martinique

Tout d'abord, je dois remercier le Secrétaire général de la mer, qui a eu le courage de penser à l'outre-mer ; il a dit que l'outre-mer avait un rôle prépondérant concernant les ressources, il a bien voulu parler de l'outre-mer, je l'en remercie.

Ensuite, je reproche à M. le directeur de la Datar, qui a, il y a quatre ans, par le biais du Secrétaire général de la mer, voulu aider le Robert dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières et qui, ce matin, a oublié l'outre-mer.

C'est pourquoi je demande depuis hier si, lorsqu'on parle de l'outre-mer, c'est de l'hypocrisie ou quelque chose de réel, lorsqu'on parle de l'écosystème qui est une richesse pour la France, l'Europe et le monde ?

Patrick CREZE

Je plaide coupable, on aurait dû mettre la carte sur les territoires d'outre-mer, ils sont trop souvent absents de nos cartes. Bien entendu, c'est une préoccupation majeure, comme l'a rappelé le Secrétaire général à la mer.

François GROSRICHARD

On va faire passer le message à Mme la ministre de l'Outre-mer.

Jean-Yves PERROT

Nous avons la chance, l'Ifremer, d'être à peu près partout dans l'outre-mer français ; nous sommes en Guyane, en Martinique, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'Île de La Réunion, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et peut-être bientôt à Mayotte. C'est évidemment une chance capitale ; chacun sait que 97 % de la Zone Economique Exclusive (ZEE), c'est-à-dire de l'accès, au-delà du chiffre, à des milieux d'intérêt sans équivalent à ce que nous avons en métropole, c'est là que nous le trouvons.

Toutefois, je voudrais profiter de votre intervention, Monsieur, pour jeter un petit cri d'alarme sur le fait que le monde de la recherche française, globalement, s'intéresse insuffisamment à l'outre-mer. Évidemment, notre vocation nous y porte plus que d'autres, mais dans les grandes alliances qui sont en train de se structurer, comme, par exemple, AllEnvi, Alliance des sciences pour l'environnement, je dois dire, à mon grand regret, que nous sommes parmi les seuls militants de l'outre-mer ; vous me direz que c'est un peu logique, mais pas tout à fait quand même, le milieu forestier en Guyane existe, par exemple. On attend les crises, là aussi.

François GROSRICHARD

C'est d'autant plus regrettable que la France, parmi les 27 pays européens, est la seule avec l'Angleterre et l'Espagne, à avoir des grands territoires ultramarins.

Jean-Loup VELUT, commissaire général de la marine, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée

Je voulais répondre à nos élus corses concernant leur place dans le Conseil Maritime de Façade de la Méditerranée. Évidemment, il y aura des élus corses. Il y aura aussi, dans la mesure des places qui seront établies, des places pour les usagers, les associations, dans ce Conseil Maritime de Façade.

La Corse est traitée à deux niveaux : il y a une analyse stratégique régionale de la Corse, qui fait l'objet d'outils spécifiques, dont les premières instances vont se tenir dans les jours qui viennent, avec une représentation quasi exhaustive du littoral corse et cette analyse stratégique régionale corse sera elle-même intégrée à la stratégie de façade. Il y a un double traitement de la Corse et de ses problèmes spécifiques dans l'analyse stratégique régionale.

François GROSRICHARD

Non seulement elle n'est pas oubliée, mais elle est traitée deux fois.

Je signale, à propos de l'outre-mer, que nous avons invité deux représentants, M. LETCHIMY, d'une part, et, d'autre part, le conseiller général de Mayotte, qui ont montré tout leur intérêt pour ces débats et, malheureusement, pour des raisons d'emploi du temps, ils n'ont pas pu venir. L'ANEL n'oublie pas, loin de là, les élus de ces territoires si chaleureux et si accueillants.

Bruno NOURY, maire de l'île d'Yeu

Je suis ravi qu'on n'oublie pas les DOM-TOM et la Corse, c'est tout à fait légitime, mais j'aimerais qu'on n'oublie pas non plus les petites îles métropolitaines qui ont des problématiques spécifiques. Il y a notamment des bateaux à passagers sur nos côtes, parce qu'il y a des îles, des gens y habitent, avec des problématiques spécifiques. Nous avons également des problématiques en termes d'environnement, avec des espèces très particulières. Je ne vais pas décliner tous les exemples.

Je trouverais très dommageable que le président de l'Association des îles du Ponant ne soit pas représenté dans ces Conseils, à l'instar des DOM-TOM et de la Corse.

François GROSRICHARD

Peut-être le sera-t-il. Ce ne serait pas une mauvaise idée... Il y a Ouessant, Molène, Noirmoutier, l'île d'Yeu, Bréhat, l'île Vierge, l'île d'Aix, l'île aux Moines... On appelle tellement d'îles en France !

Philippe BOENNEC

On a parlé de la composition et du nombre de membres dans les Conseils Maritimes de Façade et au niveau du Conseil National. Avec d'autres parlementaires, nous étions pour que les assemblées plénières soient en nombre plus important ; le nombre de 70 ou de 90 est trop faible, on aurait dû prévoir 150, parce qu'il faut garder, dans le monde où l'on vit, ce lieu d'échange, surtout qu'on a bien vu, et cela a été très bien dit par M. MIOSSEC, qu'on est dans un monde d'influence, de

lobbyings économiques, philosophiques ou autres.

Ensuite, il faudrait un organe plus exécutif ou opérationnel, dans un bureau ou dans une Commission permanente restreinte à 20 membres, 10 membres, 15 membres ; à mon avis, c'est la solution.

On ne pourra pas faire l'économie d'avoir ces grandes assemblées plénières. À 40, c'était mission impossible et j'ai plaidé pour que l'on soit le nombre suffisant pour que chacun soit reconnu.

Il n'y aurait rien de pire que de ne pas reconnaître les associations. Je pense que les professionnels le sont, les employés aussi, mais, à mon avis, il y a d'autres acteurs qui ne le sont pas et que l'on aurait pu intégrer.

C'est un des manquements ; si je suis très favorable à ce qui se passe, il y a encore des choses à améliorer, mais l'essentiel est d'avancer.

6^e table ronde - La gestion partagée des espaces maritimes

Un équilibre à trouver entre la politique de protection des espaces terrestres et marins (parcs marins, aires marines protégées, zones Natura 2000) et la valorisation des ressources marines.

François GROSRICHARD

Monsieur DACHICOURT, je vous propose de commencer. Ne nous faites pas le même discours que M. GUEDON, non pas qu'il n'était pas bien, mais dites-nous peut-être ce qui ne va pas bien et vos espoirs.

Pierre-Georges DACHICOURT, président du Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins

Je ne vais pas vous parler de la pêche spécifiquement, j'interviendrai sur le sujet de la table ronde : la gestion partagée des espaces.

La pêche, globalement, ne se porte pas si mal. Je dis toujours, pour ceux qui veulent l'entendre, qu'on a peut-être un genou à terre, mais on ne sera jamais couché, même si certains l'espèrent.

Le commissaire général nous a rappelé hier qu'en mer, il y avait des usagers ; nous sommes des usagers de la mer, nous sommes aussi des sentinelles de la mer, parfois, et je pense que malgré tout les *a priori* et tous les messages totalement négatifs sur le partage de l'espace, il n'y a pas de véritable problème.

Le marin pêcheur, en général, demande qu'on lui reconnaisse son antériorité au même titre que la marine marchande et que d'autres usagers dans cet espace. À chaque fois que des projets ont été pris largement en amont, et je citerai l'hydrolien, par exemple, avec un début de l'hydrolien marin en 2004, on a pris les choses par le bon bout. En 2011, le prototype va être mis en place, incessamment sous peu, avec un travail impeccable avec les professionnels de la pêche, les instances et autres ; tout se passe bien.

Des problèmes se posent en mer lorsque certains opérateurs arrivent et pensent que leur vision terrestre des choses s'applique tranquillement à la mer. Or, je suis désolé, la mer, ce n'est pas la terre, on ne peut pas venir en mer appliquer les choses.

Par ailleurs, ce littoral est en train de se peupler de plus en plus, de personne du troisième âge – cela m'ennuie, car je commence à en faire partie –, de bobos parisiens, lyonnais – sans remettre en cause leur fonction précédente, Éducation nationale, magistrats, docteurs –, qui sont très ennuyés que d'un coup, il y ait des gens en mer ; ils achètent de superbes appartements sur la jetée aux Sables d'Olonne. « *Qu'est-ce que c'est que ces foutus pêcheurs qui sortent à 4 heures du matin et font un boucan pas possible pour sortir du port. Ils ont des moteurs en plus ! C'est n'importe quoi !* »

Il faut tout de même être réaliste. Ces gens sont des manipulateurs et ce sont très souvent eux qui causent des problèmes entre les professionnels et ceux qui ont des intentions d'occuper l'espace maritime dans lequel les pêcheurs sont ; ils montent les pêcheurs contre certaines compagnies, que je ne citerai pas, diverses et variées, contre certains opérateurs, et après, on dit que les pêcheurs sont un peu durs et ne veulent absolument rien partager.

Or, les pêcheurs sont d'accord pour partager cet espace maritime, mais ils demandent qu'on respecte leur travail, qu'on leur laisse le droit de travail dans ces différents espaces qui sont en train d'être institués : l'éolien, les extractions de granulats, les aires marines protégées, Natura 2000...

Tous ces bobos arrivent en pensant qu'en mer, il n'y a aucun règlement. Je suis désolé de le dire, plus de 980 règlements européens régissent le droit au travail de la pêche. Que ces gens arrêtent de nous fatiguer, qu'ils viennent sur la côte en villégiature, c'est parfait ! Ils n'apportent pas d'économie le long du littoral, ils ne créent pas d'emploi, puisque leur emploi est derrière eux.

François GROSRICHARD

Ils mangent du poisson quand même !

Pierre-Georges DACHICOURT

Je ne vais pas refaire le discours de Louis, je ne me le permettrai pas, mais ce ne sont pas forcément les meilleurs consommateurs ; en revanche, ce sont très souvent les meilleurs braconniers pour aller pêcher en mer. Si, vraiment, ce sont des consommateurs de poisson, d'accord, mais ce n'est pas souvent le cas.

L'espace maritime, les professionnels de la pêche sont d'accord pour le partager, à condition qu'on les respecte, qu'on les respecte dans leur métier, qu'on les respecte dans tout ce qu'ils ont fait depuis des décennies. Ils ont fait des efforts considérables.

On vient nous dire que nous sommes des destructeurs ; ce n'est pas le cas. Nous avons fait des bêtises, comme beaucoup ; il y a eu des bêtises en matière d'agriculture, des bêtises en matière de pêche, nous assumons nos bêtises, nous essayons de les réparer. Cela fait 10 ans que la profession a mué, a compris que les ressources n'étaient pas inépuisables, elle s'est penchée sur la sélectivité, a regardé l'environnement, la non-agressivité sur le fond, avec un partenariat avec Ifremer sur les technologies des pêches... Qu'on arrête de dire qu'on ne fait rien ! On est là pour justement faire avancer tout cela.

François GROSRICHARD

Monsieur DACHICOURT, puisqu'on est dans la phase de la gouvernance, estimez-vous que votre monde du travail, le monde économique, sera suffisamment représenté dans les instances dont on a parlé en termes de gouvernance ?

Globalement, y a-t-il beaucoup de pêcheurs ou de patrons d'entreprises de pêche qui sont députés, sénateurs, dirigeants, d'une manière ou d'une autre, ayant un poids de décision politique important ?

Pierre-Georges DACHICOURT

J'ai le bonheur et le malheur de porter sur mes épaules la responsabilité réelle de la pêche française et des DOM ; je tiens à signaler que j'ai la compétence sur les DOM. Dans les DOM, c'est tout sauf simple, mais les métropolitains ne sont pas simples non plus.

On a une bonne écoute de nos députés, on a vraiment de très bons groupes à la mer, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, on a un ministre qui fait son travail, même si, en ce moment, il est un peu accaparé par le G20 et on peut le comprendre, on est là pour lui sonner un peu les cloches de temps en temps quand c'est nécessaire.

Dire qu'on est très bien représenté dans ce qui va se passer, le Conseil National de la Mer et des Littoraux, non, j'ai la même remarque que les autres : neuf ONG, cinq personnes qualifiées, je me suis énormément battu pour avoir une véritable représentation en tant que telle au Conseil National, titulaire et suppléant, alors que le Comité National de la Conchyliculture a partagé sa place avec la FNSEA. Or, nous sommes les acteurs du littoral.

Peut-être seront-ils davantage représentés dans les Conseils Maritimes de Façade. Nous avons une place, soyons heureux ! Maintenant, à nous d'avoir le verbe suffisamment haut pour nous faire entendre, et vous pouvez me faire confiance là-dessus.

François GROSRIE

Je sais.

Dans votre propos, vous avez notamment cité Natura 2000, les parcs marins, les aires marines protégées. M. BIGNON n'a pas pu venir, mais son directeur, M. LARROUSINIE, est présent. Pouvez-vous rebondir un peu sur ce qu'a dit M. DACHICOURT avec des exemples concrets, des projets de parcs marins autour du Mont Saint-Michel, en Iroise, dans les Calanques ? Est-ce que ces projets de parcs, d'aires marines protégées, sont des empêcheurs de pêcher en rond ?

Olivier LARROUSINIE, directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées

Je ne pense pas que ce soient des empêcheurs de pêcher en rond. Je vais essayer de m'expliquer là-dessus, en essayant de revenir à un niveau de discours plus général et rebondir sur la question de la différence entre la terre et la mer qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises.

Il existe plusieurs différences fondamentales entre la terre et la mer : on a, à terre, un espace organisé par le foncier, par les collectivités, par la programmation de l'urbanisme, et ce n'est pas du tout le cas en mer. On a aussi, à terre, des usages des écosystèmes qui sont basés en grande partie sur l'artificialisation, sur l'intensification, alors qu'en mer, une fois de plus, on n'est pas du tout dans ce schéma.

Il existe donc une différence fondamentale, dont une des conséquences est la gouvernance dont on discute ce matin : l'approche de la protection de la nature, du milieu marin, est différente ; elle est beaucoup plus liée aux usages de ce milieu marin, à sa valorisation socioéconomique, qu'on ne peut l'être à terre.

D'une opposition entre « je protège un espace » et « j'intensifie ailleurs » qu'on a à terre, en mer, on va être obligé beaucoup plus d'avoir des approches intégrées.

Bien sûr, on aura encore besoin, sur des espaces très particuliers, parce qu'il y a une espèce qui, au monde, n'existe qu'à un seul endroit, qu'il faudra la protéger absolument, de faire une réserve naturelle où on interdira les choses, bien sûr, il y a des espaces fondamentaux pour le renouvellement des ressources halieutiques et il faudra les protéger contre les atteintes de plusieurs types d'activités humaines, mais l'outil majeur de la protection est certainement un outil plus intégré.

On a inventé le parc naturel marin pour cela, on a fait évoluer aussi la législation sur les parcs nationaux, ce qui explique peut-être qu'on a beaucoup de projets en cours et qu'on essaye de rattraper le relatif retard qu'il y avait en mer à faire des aires protégées parce qu'on n'avait pas les outils, tout simplement ; maintenant qu'on les a et qu'ils sont à peu près adaptés au milieu marin, on peut avancer beaucoup plus vite.

Le littoral est terrestre et marin et sur sa partie marine, on ne souligne peut-être pas assez souvent qu'à l'échelle des océans, le littoral est très important ; c'est le lieu de renouvellement d'un certain nombre de ressources halieutiques, c'est un lieu essentiel dans le fonctionnement écologique des océans ; en même temps, c'est un lieu de pression particulièrement important des activités humaines (pollutions par les eaux, infrastructures) et le fait que ce soit un espace de tourisme et de loisirs fait qu'on a une pression tout à fait particulière.

La réflexion est bien à l'échelle de tous les océans, mais on est souvent sur des questions qui touchent au littoral et, une fois de plus, que n'est pas un hasard si les projets de parcs naturels marins sont plutôt près du littoral.

Je ne veux pas être trop long et je pense qu'autour de la table, des exemples plus précis vont être donnés, notamment le parc des Calanques ou les projets de parcs naturels marins que conduisent les préfets maritimes.

Je souhaite terminer par deux remarques.

La première pour illustrer mon propos sur le fait que plus qu'à terre, en mer, on est obligé d'associer des réflexions de protection et de développement socioéconomique. Je prendrai des exemples dans les consultations qui sont en cours pour les parcs naturels marins, les projets en Vendée, avec le projet de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis, et, plus au nord, les trois estuaires qui, maintenant, sont plutôt sept, de la plaine maritime picarde.

Des avis sont rendus, très concrètement, par les pêcheurs et conchyliculteurs et sont défavorables au projet. J'ai déjà vu, dans le temps, des associations de protection de la nature qui étaient défavorables à un projet parce qu'il n'était pas assez protecteur, pas assez engagé. Je vous avoue que c'est tout de même la première fois que je vois dans un argumentaire de représentants socioéconomiques un avis défavorable parce que le projet ne va pas être assez protecteur. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'une partie des acteurs économiques en mer a très bien compris qu'ils étaient tout à fait liés à la protection du milieu marin.

Plus qu'un débat entre protéger ou ne pas protéger, on a un débat entre acteurs qui est un débat entre types de protections : est-ce que l'outil va vraiment être assez fort pour faire peser les intérêts des conchyliculteurs dans le débat sur l'eau ? Cette compétition pour l'eau douce que l'on peut avoir entre agriculteurs et conchyliculteurs a été mentionnée. Plus qu'un clivage traditionnel entre protection ou exploitation, on a un clivage entre protection pour mes intérêts et protection pour les intérêts de l'autre.

François GROSRICHARD

Premièrement, y a-t-il chez nos voisins européens (anglais, allemands, espagnols) des leçons à tirer ? Ont-ils les mêmes problématiques ? Ont-ils fait des choses qui fonctionnent bien et d'autres, au contraire, qui ont été tout de suite bloquées. Nous ne sommes pas une île en France, nous sommes tout de même en Europe.

Deuxièmement, avez-vous des instructions précises, un carcan, des autorités bruxelloises, des réglementations précises, faisant que quand on fait une aire marine protégée ou un parc, on ne peut pas faire n'importe quoi, franco-français ?

Olivier LARROUSINIE

Concernant la comparaison avec les pays voisins ou d'autres pays dans le monde, il est très intéressant de s'intéresser à ce qui se passe dans les pays voisins, mais on n'a pas de comparaison sur des processus similaires ; nous sommes originaux dans notre approche relativement intégrée du parc naturel marin, notamment, ou d'une Agence des Aires Marines Protégées ; nous devons être les seuls au monde à avoir une Agence des Aires Marines Protégées, qui est censée aider à la création d'un réseau d'aires marines protégées, à le gérer, tout en intégrant toutes les questions socioéconomiques.

François GROSRICHARD

Un parc et une aire marine protégée ont un peu la même définition.

Olivier LARROUSINIE

Le parc est une catégorie d'aires marines protégées ; c'est celle qui a les objectifs les plus intégrés, celle qui va avoir à la fois des objectifs de protection et des objectifs de développement socioéconomique.

L'Europe, en matière d'aires marines protégées, n'a qu'un seul outil : le site Natura 2000, qui n'a qu'un objectif de protection. On l'oublie souvent, c'est un objectif de résultat, il faut que les espèces et habitats qui sont sur la liste soient en bon état de conservation ; on a identifié des sites particulièrement importants pour que l'on ait un bon état de conservation et on étudie de manière plus précise sur ces sites les mesures à prendre pour atteindre cet objectif.

Carcan, non, puisque, en l'occurrence, Bruxelles demande un objectif de résultat, donc, d'une certaine façon, nous avons une certaine marge de liberté.

En revanche, dans notre traduction française, nous avons établi un certain carcan, parce que, bien évidemment, pour faire les choses, pour les forcer, pour les normer, à un moment, on a été obligé d'écrire quelque chose.

Encore une fois, l'objectif étant davantage un objectif de protection, et cela a été mentionné par M. le préfet maritime de l'Atlantique, dans un parc naturel marin, s'il y a un site Natura 2000, il ne disparaîtra pas, il sera géré par le parc, c'est-à-dire que cela devient un objectif du parc. On limite ainsi le millefeuille, parce que si l'outil le plus intégré peut gérer chacun des enjeux, c'est plus clair et cela se fait de façon plus cohérente.

François GROSRICHARD

Merci.

Jean-Yves de CHAISEMARTIN, maire de Paimpol, est au centre de sujets qui peuvent obéir à des logiques contradictoires, à la fois préserver sa côte, ses territoires, où la pression touristique est importante, pas simplement la présence de personnalités comme Mme BETTENCOURT, mais où il y a aussi une activité de pêche très rentable (homards, crustacés), qu'il faut préserver.

Il y a des projets en face de Paimpol : des hydroliennes, projet très intéressant sur le plan technique, pour créer de l'énergie renouvelable à une quinzaine de kilomètres de Paimpol, et, un peu plus loin, des éoliennes, entre le Grand Léjon et le Cap Fréhel. Cela donne lieu à des polémiques : faut-il protéger, faire de l'énergie renouvelable, moins bétonner la côte ?

Il ne doit pas être facile d'être maire de Paimpol dans ces conditions !

Jean-Yves de CHAISEMARTIN, maire de Paimpol, vice-président de la communauté de communes Paimpol-Goëlo

Ou, au contraire, on se laisse vraiment flatter, parce qu'on parle souvent de nous ; c'est l'ego des élus locaux, nous avons toujours besoin d'être mis en valeur.

Comme vous le soulignez, je n'ai pas encore l'âge de Pierre-Georges DACHICOURT et, pourtant, j'en ai déjà vu des vertes et des pas mûres sur le milieu maritime, sur le milieu marin, sur le problème de ces multi-usages en mer.

Le délégué régional d'EDF est présent ; il est bienheureux en ce moment, puisque sa machine est en train d'être mise au fond de l'eau au large de Paimpol.

Ce sont des projets qui sont, je pense, non pas des difficultés, mais des chances.

Pour illustrer, je voulais vous donner une batterie de très courts et petits exemples de ce qui peut se passer sur la baie de la Paimpol, entre autres.

J'étais venu vous présenter un projet de lutte contre la sédimentation marine qui consistait en la construction d'une digue pour développer un troisième bassin dans le port de Paimpol, projet très intéressant en plus parce que les limites de Natura 2000 entrent dans la baie.

On fait une étude d'impacts Natura 2000, on prévoit des mesures compensatoires, on lance l'instruction du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la réponse de cette dernière est de nous dire que sur l'estran, en l'occurrence, le secteur peut aussi être qualifié de zone humide. Zone humide sur l'estran, cela m'a paru un peu surprenant. J'ai posé la question hier, on m'a dit que cela devait être une erreur ou une toute jeune fonctionnaire un peu zélée, ce qui peut arriver, mais cela montre bien que, parfois, on peut tomber sur des situations un peu étranges.

Autre exemple, il y a une labellisation bio pour des produits de la mer, des algues ou des poissons, et la question qui a été posée d'abord par les responsables de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), qui sont chargés de ce genre de certification, alors qu'on a 12 mètres de marnage sur toute la côte nord bretonne, ce qui veut dire que l'eau va vite, d'où l'idée de faire de l'énergie avec des hydroliennes, a été : quelle durée de résilience va-t-on mettre ? Je les ai regardés et je leur ai dit : « *30 secondes ; au bout d'une minute, ce n'est plus la même eau* ». Ils ont estimé que ce n'était pas crédible et ont décidé de mettre six mois. Dans la réglementation pour le bio en mer, on dit qu'il y a une durée de résilience de six mois pour de l'eau de mer.

Autre exemple, une contamination au VHA en baie de Paimpol ; le secrétaire général de la préfecture prévient qu'on a un problème de contamination, que l'Ifremer a détecté une huître douteuse et qu'il va falloir interdire la commercialisation. Dans ce cas, on prend l'endroit où l'huître inquiétante a été retrouvée et un rayon de 500 mètres autour. À 501 mètres, l'ostréiculteur va pouvoir sortir ses poches et vendre ses huîtres, mais à 499, non. De même, c'est complètement nécessaire, mais pas forcément logique.

Les ostréiculteurs, aujourd'hui, sont capables de vendre du domaine public maritime. Quand on regarde autour du port de Paimpol, j'imagine que beaucoup d'élus littoraux sont aussi concernés par cela, comment fait-on pour réussir à accéder au domaine public maritime ? C'est une question et un enjeu absolu.

Tu disais que tout se passait très bien sur les hydroliennes ; cela s'est très bien passé, parce qu'EDF a pu mettre sept ans avant d'installer son premier démonstrateur. J'imagine qu'on parlera également de granulats ; ce sont des entreprises qui ont d'autres moyens que ne pourraient avoir de petits acteurs qui sont encouragés et portés par l'innovation en mer.

J'ai siégé au COMOP 7 du Grenelle de la mer avec Jean-Yves PERROT, c'était passionnant, puisqu'on a parlé d'études d'impact et on en est venu à des discussions philosophiques pour savoir quelle était la place de l'homme en mer et à terre, bien sûr, puisque, comme je le disais, le domaine public maritime, ce sont aussi des espaces terrestres, et là, il y a peut-être un problème philosophique, parce que la meilleure façon de protéger la mer, de mon point de vue, est justement de laisser à l'homme toute sa place dans ce monde maritime et d'être capable de le prévoir, de l'anticiper et d'en parler très librement.

On pourrait dire que le bon outil pour faire cela est le volet maritime des SCOT ; pourquoi pas, mais à Paimpol, je corrige une erreur qui a été dite hier, on a un SMVM, et c'est une catastrophe ; on ne peut pas le modifier, on ne peut pas s'en servir, on a l'impression d'être verrouillé d'un côté, de verrouiller l'initiative, même si elle peut avoir lieu quelquefois et, de toute façon, de ne pas être parfaitement efficace.

Je ne suis pas de ceux qui font des invectives, c'est normal, on avance, on pose des jalons en ce moment, il y a un outil fantastique qui est celui du Grenelle, qui a permis d'avancer ; on pourrait rêver de construire ensemble des plans de développement et d'innovation pour le monde maritime et littoral, probablement à une échelle régionale – la région Bretagne a commencé à le faire dans ses projets, mais si toutes les régions le faisaient, ce serait plutôt bien –, pouvoir prévoir ces trois volets : énergie, aquaculture et pêche. Ces trois volets importants doivent laisser la place à l'innovation. On peut le construire ensemble, je serais content qu'on en échange au cours des questions.

Je voulais terminer en affirmant une chose haut et fort, que l'on n'entend peut-être pas assez souvent : si la terre est la maison de l'homme, la mer est son avenir et on doit l'anticiper et le prévoir ensemble.

François GROSRICHARD

Je ne vous lâche pas, cher ami, vous me parlerez tout à l'heure des éoliennes.

Je vais demander maintenant au délégué régional d'EDF pour la Bretagne de nous faire une petite présentation d'une invention formidable ; on va faire de l'électricité à partir des courants marins au large de Bréhat, EDF est pilote dans cette affaire, avec d'autres. C'est d'actualité, puisque je crois que la turbine est en train d'être posée au moment où nous parlons.

Vincent DENBY-WILKES, délégué régional d'EDF

En ce moment même, elle doit être à 30 mètres de fond ; elle devrait être à 35 mètres dans quelques minutes ; la pose est en cours.

(Projection de photos et de schémas commentés par M. DENBY-WILKES.)

C'est un nouvel usage et le problème est de savoir comment il est compatible avec les usages existants. Au départ, on imaginait mettre ce dispositif à l'ouest de Bréhat, mais les marins pêcheurs nous ont alertés sur le fait que ce soit une zone de pêche et ont proposé un autre emplacement.

Le site représenté en violet est une zone de cantonnement à crustacés. Les énergies marines dans une zone d'élevage de homards ne posent pas de souci. Il y aura donc compatibilité entre ces deux usages, un usage ancien et un usage nouveau.

Je précise que nous expérimentons avec le Comité des pêches de Paimpol le premier suivi en France de l'évolution de la migration et de la reproduction des populations de homards.

La zone qui nous a été proposée est tout à fait compatible avec l'expérimentation que nous voulons faire, puisque les trois mètres/seconde que nous atteignons dans cette zone sont à peu près les vitesses maximales observées sur le plateau de la Hoiraine.

Par ailleurs, il y a 15 kilomètres de câbles sous-marins que vous voyez figurer ; à l'écran est projeté le tracé théorique jusqu'à l'anse de Launay. En réalité, on passe, sur les trois derniers kilomètres, dans des zones de pêche, à la praire en particulier, dans des herbiers de zostères et dans des maërls

protégés. Nous avons donc modifié le tracé des câbles pour intégrer l'ensemble de ces contraintes, avec des superpositions de protections, ce qui rend compatibles un nouvel usage, des usages existants et la protection de la zone.

Nous sommes aux limites de la zone Natura 2000, dans une compatibilité protection de l'environnement, nouvel usage et industriel, avec, en outre, un dernier point qui est la compatibilité avec la navigation dans la zone.

La courbe bleue représente les niveaux de plus forte houle observée dans la zone, +6,8 mètres/-6,8 mètres par rapport au 0 des cartes. La tranche de 3,2 mètres « tirant d'eau critique » représente le tirant d'eau maximum des usages de la zone ; vous voyez que nous implantons les hydroliennes à des profondeurs de 34 à 38 mètres, avec encore une marge de manœuvre par rapport au tirant d'eau maximum. Les machines ont été choisies pour cela, donc pas de partie émergée à marée basse, pas d'obstacle à la navigation, donc la navigation au-dessus du parc sera possible.

Voilà rapidement une présentation qui illustre la façon dont on peut rendre compatible un usage nouveau avec les usages existants.

François GROSRICHARD

À terme, combien avez-vous prévu de turbines, si les expériences sont concluantes ?

Vincent DENBY-WILKES

Une cette année et quatre l'année prochaine. Ensuite, on attendra de voir si ce démonstrateur, puisqu'il s'agit d'un démonstrateur, permet de valider les hypothèses techniques, environnementales, économiques, avant de développer un parc ; les parcs auront des dimensions de 30, 40, 50, 100 machines.

François GROSRICHARD

Pour obtenir l'accord des pêcheurs, quelles concessions a-t-il fallu faire ?

Vincent DENBY-WILKES

Nous n'avons pas obtenu l'accord des pêcheurs, nous avons obtenu la proposition des pêcheurs de nous localiser dans la zone de cantonnement. Autrement dit, les pêcheurs sont intéressés par la démarche, sous réserve qu'elle évite l'utilisation des champs de pêche traditionnels et qu'elle permette un accompagnement sous un autre angle qui est celui de la survie ou du développement des ressources.

Les quatre pêches majeures en termes de chiffre d'affaires pour le secteur sont : l'araignée, la coquille, le homard et la lotte.

François GROSRICHARD

Et le bar.

Vincent DENBY-WILKES

Oui, mais le bar vient plus loin derrière en termes de chiffre d'affaires. Nous accompagnons le suivi des populations de homards depuis maintenant quatre ans ; c'est un peu une première française qui a été inspirée de ce qui se fait en Irlande.

François GROSRICHARD

Il faudrait faire revivre Jules VERNE pour qu'il aille voir cela ; ce serait intéressant.

Monsieur DACHICOURT, cela vous semble-t-il jouable ?

Pierre-Georges DACHICOURT

Absolument, dans la mesure où cela a été pris très largement en amont.

Cette étude sur les homards a permis de découvrir, alors qu'on était persuadé que le homard était relativement sédentaire dans ces régions, un homard à 70 kilomètres de son point de marquage.

Cela prouve bien que quand les gens veulent travailler ensemble, forcément, il y a un partage. C'est la concrétisation d'un travail pris en amont. Je rejoins ce qui a été dit, les petits opérateurs ne peuvent pas patienter sept à huit ans, mais on est en train d'installer des choses en mer pour 25-30 ans, donc soyons sérieux.

François GROSRICHARD

Monsieur de CHAISEMARTIN, pouvez-vous dire un mot du projet d'éolienne, va-t-on pouvoir faire quelque chose de comparable, c'est-à-dire quelque chose qui fonctionne bien ?

Jean-Yves de CHAISEMARTIN

Tout à fait.

Je n'ai peut-être pas été assez clair ou direct tout à l'heure, mais quand je dis que l'avenir de l'homme est dans la mer, ce sont évidemment des opportunités absolument fantastiques sur l'éolien ancré, l'éolien flottant, qu'il faut savoir encadrer, préparer, pour lequel il faut appliquer les mêmes méthodes.

Sur la méthode, je tiens encore à en faire l'apologie, parce qu'effectivement, si cela prend sept ans, c'est aussi parce qu'on essuie des plâtres. Vincent se souviendra des premières discussions autour des permis de construire en mer ou du découpage des communes en mer, puisque cela avait été évoqué ; cela m'avait d'ailleurs fait sursauter et, Messieurs les préfets, j'imagine que vous aussi, les réponses et les solutions ne sont pas là.

Quand je parle de stratégie, du besoin de stratégie et de prévoir cette innovation, EDF met un budget considérable, cela se compte en dizaines de millions d'euros, pour développer cette technologie, et sa machine est irlandaise, alors qu'il y a une industrie en Bretagne autour de cette question.

Il faut, bien sûr, qu'une dynamique européenne s'engage, mais pour autant, on peut regretter qu'au niveau national, on n'ait pas pu produire français, parce que la technologie n'était pas mature. On peut avoir, au niveau régional, en anticipant ces innovations, une capacité de favoriser l'innovation dans nos régions et dans notre pays.

François GROSRICHARD

Pour la ville de Paimpol ou la communauté d'agglomération, quelles seront les retombées positives de cette affaire avec trois, quatre, cinq, dix turbines de ce type ?

Jean-Yves de CHAISEMARTIN

La première est de pouvoir alimenter nos foyers en électricité sans faire venir du courant d'une centrale nucléaire à plus de 300 kilomètres. On peut dire qu'il y a quand même un bénéfice d'usage d'abord, bien sûr un bénéfice d'image et, encore une fois, l'ego démesuré des élus locaux fait que nous adorons passer à la télé ou que l'on parle de nous dans les médias ; le 20 heures de TF1, c'est génial ! C'était il y a 48 heures pour Paimpol. Il y a un enjeu d'image et, derrière, c'est à nous de savoir rebondir sur le projet pour lancer des projets touristiques, pour parler d'énergies marines, pour vraiment s'appuyer sur ces projets pour décrire Paimpol comme étant un territoire d'innovation maritime ; en tout cas, c'est ce qu'on espère, et dans le cadre du parc normand-breton, ce serait encore mieux ; n'est-ce pas, Monsieur LARROUSINIE ?

Vincent DENBY-WILKES

Pour compléter ce qu'a dit Jean-Yves, Dominique DRON a indiqué tout à l'heure à cette tribune même que le Président de la République avait confirmé hier la naissance de France Énergies Marines, entité qui va porter la recherche et le développement en matière d'énergies marines, dont le siège sera à Brest, et qui aura un certain nombre d'établissements en France dont Nantes et Toulon. France Énergies Marines aura un site national d'essais courants de marées en mer, à Paimpol, calé sur les installations qu'EDF met en place ; ces installations seront transférées à France Énergies Marines. C'est une autre des conséquences de ce démonstrateur hydrolien : Paimpol va devenir un des sites nationaux d'expérimentation des courants de marées.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les technologies, DCNS a pris une participation dans notre fournisseur d'équipements irlandais qu'évoquait Jean-Yves, OpenHydro, et DCNS devrait monter au capital de cette entreprise très rapidement.

Nous sommes donc dans la course aux énergies marines avec une filière industrielle qui se met en place et un amont de filière industrielle R&D qui est maintenant décidé.

François GROSRICHARD

Merci beaucoup.

Cela a l'air d'aller comme dans du beurre, si je puis dire, cela marche bien, parce que les choses ont été prises très en amont.

Monsieur VERHAGUE, vous représentez les entreprises de granulats et de matériaux marins et vous travaillez chez Lafarge. Comment réagissez-vous à ces opérations ? En effet, il y a un certain nombre de difficultés, semble-t-il, pour extraire des granulats marins au large de nos côtes ; des permis ont été déposés, beaucoup sont contestés et même quand ils ne sont pas contestés, il faut beaucoup de temps entre le dépôt d'une demande et l'autorisation réelle ; les Anglais sont à marche forcée semble-t-il.

N'êtes-vous pas un peu gêné par toutes ces contraintes, Monsieur VERHAGUE ?

Christophe VERHAGUE, président de la commission granulats marins de l'UNICEM et directeur des opérations maritimes de Lafarge Granulats Ouest

Les contraintes sont tout à fait normales, donc le problème ne se pose pas.

Je voudrais commencer par replacer le débat sur l'origine des extractions de granulats marins. Il est certain que le sujet des granulats est beaucoup moins sexy que ce dont on vient de parler, c'est un produit d'une banalité affligeante. Pour autant, c'est le produit le plus consommé par l'homme après l'eau ; chacun d'entre nous ici, sans le savoir, du plus petit au plus âgé, consomme, à l'échelle nationale, 7 tonnes de granulats par an et par habitant.

On a vu depuis ce matin l'attrait des côtes pour les populations ; sur les côtes, cette consommation est beaucoup plus importante, de l'ordre de 10 à 11 tonnes par an et par habitant.

Le granulat, je l'ai dit, n'est pas un produit très sexy ; c'est un produit pauvre, qui vaut 10 euros la tonne, en gros, un centime du kilo ; qu'est-ce qui vaut un centime du kilo aujourd'hui ? Pas grand-chose. Il n'y a que l'eau potable qui vaut ce prix, mais cela ne durera peut-être pas.

Pour autant, le granulat, on en consomme beaucoup, cela ne vaut pas très cher, voyage très mal, mais on en a beaucoup besoin ; les tonnages le démontrent. Les besoins ne sont pas générés par les producteurs de granulats ; les producteurs de granulats sont là pour répondre à une demande privée, mais essentiellement à une demande publique, que ce soit pour des infrastructures de transports, des lycées, des hôpitaux ; nous sommes là pour répondre à ces besoins.

Pourquoi des granulats marins ? Aujourd'hui, ils pèsent 7 millions de tonnes sur une production nationale supérieure à 500 millions de tonnes, soit très peu, un peu plus de 1 %. Demain, on pense qu'ils pèseront plus ; effectivement, un certain nombre de dossiers, aujourd'hui, sont autorisés ou vont l'être dans les prochains mois, tandis que d'autres posent plus de problèmes.

On s'intéresse aux granulats marins avant tout pour résoudre des problèmes terrestres. Globalement, je l'ai dit, les granulats voyagent peu ; chiffre important à avoir en tête, tous les 50 kilomètres, la valeur du granulat double et mettre des camions sur les routes ne fait plaisir à personne et n'est pas durable. Les carrières terrestres, aujourd'hui, sont parfois en voie d'épuisement, parfois les ressources terrestres ne sont plus accessibles, liées à l'urbanisation – on peut penser au bassin parisien, par exemple –, et, parfois, la géologie fait que les ressources n'existent plus ; la Bretagne, par exemple, est dépourvue de ressource en sable naturel, et la Gironde est moins pourvue qu'avant en granulats de taille plus importante.

Tout cela fait qu'aujourd'hui, on s'interroge et on se dit qu'il faut aller en mer, puisque rappelons-nous tout de même qu'il y a 20 000 ans – nous travaillons la géologie, 20 000 ans, c'est hier –, la mer était 100 mètres plus bas et les bassins fluviaux que l'on connaît aujourd'hui ont drainé des alluvions pendant des millénaires et des millénaires, donc des gisements existent en mer. Pour autant, les gisements, on ne les déplace pas, ils restent là où ils sont, et les usages de la mer, on l'a vu ce matin, sont très nombreux, c'est un espace à trois dimensions, il faut prendre en compte tout cela.

J'ai entendu M. DACHICOURT tout à l'heure. Clairement, en tant que producteurs de granulats marins, nous n'arrivons pas en terrain conquis ; pour nous, la pêche n'est certainement pas une variable d'ajustement. Nous sommes, il faut le rappeler, sur une activité discontinue. L'occupation de l'espace est finalement limitée, elle se limite, en moyenne, sur les gisements qui sont aujourd'hui exploités, à 20 à 30 % en temps d'occupation annuel, et on s'aperçoit au travers des gisements qui sont aujourd'hui exploités, que ce soit en Manche ou en Atlantique, que, finalement, l'exploitation se passe plutôt bien, voire très bien, avec les pêcheurs.

Les problèmes auxquels vous avez fait allusion se situent plus en amont, parce qu'aujourd'hui, les pêcheurs, on l'a vu ce matin, cela a été très bien dit, sont pressurés par beaucoup de nouvelles réglementations, tous les nouveaux usages de la mer qui arrivent, et les granulats, qui sont un peu plus présents depuis quelques années, se rajoutent à tout le reste : les zones Natura 2000, l'éolien, l'hydrolien, les câbles sous-marins, les parcs marins...

Nous comprenons tout à fait la position des pêcheurs. Toujours est-il qu'on voit bien au travers des exploitations qui existent qu'une fois que l'autorisation a été tranchée, que l'État, dans le sens de l'intérêt général, a décidé, sur la base de l'analyse des impacts, qu'il fallait ou pas autoriser, une fois que l'autorisation a été accordée, finalement, on s'entend très bien avec les pêcheurs ; parmi nous, il y a beaucoup de marins, nous sommes des gens de mer et nous ne sommes pas des nouveaux industriels qui arrivent sans rien connaître au milieu marin, donc par le dialogue, cela se passe plutôt très bien.

François GROSRIEARD

Pouvez-vous nous donner quelques exemples géographiques sur la façade Atlantique où des demandes de permis ont été déposées et où les instructions sont en cours ?

Christophe VERHAGUE

La façade Atlantique est, historiquement, la façade la plus contributrice en matière de sables marins ; c'est lié à ce que j'évoquais tout à l'heure, la Bretagne et les Pays-de-Loire consomment énormément de granulats marins compte tenu de la raréfaction de leurs propres ressources. Pour donner une idée, la Loire-Atlantique, 70 % des approvisionnements de sable proviennent de la mer. Sur les 7 millions de tonnes de granulats marins que j'évoquais tout à l'heure, 4 à 5 millions, selon les années, sont issues des gisements de la façade Atlantique.

Ces gisements sont autorisés depuis le début des années quatre-vingts, il faut penser à leur renouvellement.

Le Secrétariat général de la mer, qui a beaucoup travaillé en amont de ces problématiques de politique de la mer, nous a fait un certain nombre de recommandations qui ont été retraduites dans différents documents comme le Livre bleu, par exemple, et, clairement, la tendance est de dire qu'il faut aller plus loin et plus profond.

Les gisements aujourd'hui exploités sont des gisements plutôt proches, dont certains vont venir à échéance dans les prochaines années. Les producteurs de granulats, qui, encore une fois, ne font que répondre à une demande, se doivent de trouver d'autres gisements et ont donc déposé des demandes de renouvellement pour certains gisements et des nouvelles demandes pour d'autres gisements, en l'occurrence des gisements sur la paléovallée de la Loire, à 25 ou 30 kilomètres à l'Ouest de l'île de Noirmoutier, mais, dans le même temps, d'autres gisements sont en voie de renouvellement, comme, par exemple, au large des Sables d'Olonne, le gisement du Payré, qui est un gisement de taille beaucoup plus réduite, avec un volume qui n'est pas à la hauteur des besoins que nous identifions sur la façade Atlantique pour les 30 prochaines années.

François GROSRICHARD

Je vous ai posé cette question, parce qu'hier, le président du Conseil général de Vendée, de manière privée ou publique, et le conseiller général de Noirmoutier évoquaient cette question. Il est vrai qu'elle est délicate.

Christophe VERHAGUE

Elle est délicate, mais je pense qu'elle trouvera une solution, parce que les problèmes mis en avant par les pêcheurs ou tout au moins les problèmes supposés des pêcheurs, quand on discute en tête-à-tête avec eux, n'existent pas vraiment.

J'ai parlé tout à l'heure de l'occupation temporaire de l'espace. Il est tout à fait démontré, encore une fois, au travers des gisements que nous avons en exploitation sur les différentes façades, que, finalement, les pêcheurs voient, par exemple en Manche, d'un très bon œil l'activité d'extraction ; des protocoles sont mis en place, par exemple, pour qu'après chaque campagne de pêche, les pêcheurs soient prévenus de la fin de la campagne, parce que l'activité d'extraction se traduit par une concentration de poisson et, du coup, les pêcheurs sont intéressés de venir juste après.

Ensuite, des débats peuvent se poser et la concertation peut permettre de les trancher, consistant à dire : « *Occupons peu d'espace et limitons-nous à cet espace, avec des impacts potentiellement plus forts, ou occupons un espace plus important et partageons cet espace de manière intelligente et organisée avec les autres usagers de la mer* ».

Aujourd'hui, ce n'est pas bien tranché. Un certain nombre de porteurs de projets ont fait le choix de demander des espaces plus importants, avec ce souci de faciliter la permanence des activités de pêche sur les gisements. Cela suppose de limiter les fouilles d'extraction à des profondeurs très faibles et si on prend sur une épaisseur plus faible, il faut pouvoir exploiter des gisements plus importants, quitte à n'en exploiter que des petites parties et à libérer les autres pour les autres usages de la mer le reste du temps.

François GROSRICHARD

Nos confrères européens faisaient allusion aux Anglais. Extraient-ils beaucoup plus de graviers marins que nous, moins, autrement ?

Christophe VERHAGUE

Les Anglais sont effectivement très en avance, peut-être est-ce parce que ce sont des îliens, toujours est-il que la production de granulats marins en Angleterre est de l'ordre de 20 millions de tonnes. Londres est approvisionnée à 40 % par les granulats marins, ils ont un nombre gigantesque de licences d'extraction en Manche comme autour de l'Angleterre et sont très en avance, mais du coup, cette activité est beaucoup plus ancienne ; elle s'est créée dans les années quarante ou cinquante et fait beaucoup plus partie du paysage.

En France, l'activité s'est développée à partir du début des années quatre-vingts, dans un contexte qui n'était pas du tout celui qu'ont rencontré les Anglais quand ils ont commencé dans les années cinquante.

François GROSRICHARD

Merci.

Espérons que vos professions seront représentées dans les différents Conseils, soit national, soit de façade, parce que vous avez votre mot à dire et à expliquer votre point de vue, qui est, bien évidemment, nécessaire à l'économie française et à la construction, que ce soit des autoroutes, des immeubles, des aires de stationnement et autres industriels.

Christophe VERHAGUE

C'est tout à fait le cas déjà et je pense que nous avons aussi le souci, au niveau professionnel, de contribuer à l'amélioration des connaissances.

Il est important de souligner que les mesures de suivi que l'on a mises en place depuis une quinzaine d'années à l'intérieur des périmètres mais également tout autour se traduisent au fil des années. On commence à acquérir beaucoup d'informations, on s'aperçoit que les impacts ne sont pas si importants que cela, qu'ils sont, pour la plupart, réversibles et cette amélioration des connaissances, on entend la porter à connaissance des autres usagers, mais aussi des aires marines protégées, qui sont demandeuses de toutes ces sources d'informations, qu'elles viennent des études des parcs hydroliens ou des activités d'extraction.

François GROSRICHARD

Nous allons passer à des exemples concrets sur quelques villes.

Didier REAULT, vous êtes adjoint à l'environnement à la Ville de Marseille. Je faisais allusion tout à l'heure au projet de parc naturel des Calanques ; pouvez-vous en dire un mot ? Est-ce que pour la gouvernance, vous aurez votre mot à dire ? Avez-vous des arguments à faire valoir ?

Didier REAULT, adjoint environnement de la ville de Marseille, responsable du projet de parc national des Calanques

J'ai essayé de répondre à la question posée dans le programme en disant : parc national des Calanques, comment concilier le développement d'une métropole comme Marseille et la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel, dont je ne vais pas rappeler l'importance et la qualité, c'est-à-dire le territoire des Calanques à Marseille, à Cassis et jusqu'à La Ciotat.

D'ici avril 2012, selon la prise en considération du Premier ministre de création du parc national en 2007, le parc national des Calanques va être créé ; ce sera le premier parc périurbain de France et d'Europe, terrestre et marin, et le troisième au monde après Sydney et Cap Town dans cette configuration et aux portes d'une ville aussi importante.

Seuls deux autres parcs nationaux ont un cœur marin : Port-Cros et la Guadeloupe ; Port-Cros, ce sont 1 300 hectares, par exemple, alors que sur les Calanques, il est prévu, en cœur marin, 43 000 hectares, aux portes de l'agglomération de Marseille.

L'objectif est bien de préserver des patrimoines naturels importants et s'il est créé à terre comme en mer, c'est bien pour que le patrimoine des archipels et des calanques marseillaises soient pris en compte et que l'interpénétration de la terre et de la mer soit une véritable réalité aux portes de la ville, puisque, aujourd'hui, nous avons déjà protégé par plusieurs couches de réglementation et des organes de gestion, à la fois la partie terrestre, la partie îlienne et la partie maritime.

Nous avons des réserves naturelles, des ZNIEFF, des Natura 2000, le parc maritime des îles du Frioul, structure de gestion mise en place par la Ville de Marseille, et des propriétés du Conservatoire du littoral gérées selon ces principes.

Ces patrimoines, vous allez le voir, sont présents un peu partout, à terre, en mer et sous la mer. Ce patrimoine naturel est menacé de plus en plus par la surfréquentation et les pollutions. Malgré toutes les mesures de gestion que nous avons mises en place depuis maintenant 30 ans, puisque le site a été classé en 1975, il y a 36 ans, nous avons encore une pression humaine qui s'exerce partout sur le littoral, mes prédécesseurs l'ont dit à la tribune, et Marseille n'y échappe pas.

Les impacts liés à la surfréquentation sont aussi des pollutions accidentelles ou historiques, qui sont liées au passé du site des Calanques, avec des usines de granulats, des carrières, le rejet des égouts de la ville de Marseille qui a été créé au XIX^e siècle et qu'il a fallu moderniser, mais elles sont aussi dues à l'incivisme et à la méconnaissance par les usagers de la fragilité des milieux. Vous voyez ici quelques exemples en images de ce que peuvent produire des usages qui ne sont pas maîtrisés.

Ce parc est en limite de la deuxième ville de France, 840 000 habitants, une agglomération d'un million de personnes, 3,5 millions de touristes, 700 000 croisiéristes, 2 millions de baigneurs, 1,2 million sur les espaces naturels et jusqu'à 200 bateaux par jour par calanque certains jours d'été. Cela nous pose un véritable problème.

Cette création est l'aboutissement d'un dialogue partenarial, permanent depuis plus de 10 ans. On a commencé à se poser la question en 1999 avec Guy TEISSIER, le député maire du secteur de Marseille, qui est le président du GIP, comment on allait pouvoir protéger cette zone, à la fois de la

surfréquentation et du risque maximal qui existe, c'est-à-dire l'incendie, que les médias savent vous rapporter lorsqu'ils sont trop importants, et c'était le cas il y a encore deux ans.

Créer ce parc, comme toute zone de protection, ne se fait pas sans crainte et, parfois, sans heurt, bien entendu, avec les différents usagers de la mer, avec des populations qui considèrent leurs pratiques et leurs usages comme des droits acquis intangibles ; pour parvenir à un consensus, on a demandé à ce que la loi de 1960 sur les parcs nationaux soit modifiée et qu'elle permette la participation des élus locaux et des usagers locaux à la gestion du futur parc national, cela concernera l'ensemble des projets en mer et sur le littoral et sera fait dans l'esprit du Grenelle de la mer.

Tout cela pour vous dire qu'on ne s'est pas levé un matin en se disant qu'on allait créer un parc national aux portes de la ville ; cela répondait à une vraie demande et à une vraie politique de gestion et de mise en cohérence de l'ensemble des gestions des espaces terrestres et maritimes.

Cette démarche a été basée sur la concertation, mais aussi sur des engagements de la Ville de Marseille et des réalisations de la Ville de Marseille dans cette optique.

On a engagé cette concertation sur tous les projets ; vous voyez ici les récifs du Prado, plus grands récifs d'Europe constitués ; sur 200 hectares, 300 000 mètres cubes de récifs ont été installés pour recoloniser la baie du Prado. Vous verrez tout à l'heure des images impressionnantes.

Nous avons, bien entendu, fait des propositions aux pêcheurs de travailler avec nous, qui ont accepté et qui ont adhéré à cet objectif, puisqu'ils participent avec nous au comité de pilotage, ont donné l'emplacement de ces récifs et, à chaque fois, redonnent « l'autorisation » de geler cet espace pour la pêche et la plongée sous-marine. C'est un point important qui nous a permis d'avancer sur le parc national des Calanques, même si nous n'avons pas pu aller avec eux aussi loin que nous le souhaitions. En tout cas, il y a une vraie base de discussion avec eux.

Je comprends qu'il soit difficile pour les pêcheurs professionnels d'adhérer complètement à ce qui est proposé dans le parc, puisque ce sont 11 % d'aires marines protégées qui seront proposées et qu'on a des sites pêchés ; c'est toujours une difficulté à faire passer.

Ce projet passe aussi parce qu'il y a une sensibilisation et une information classiques, avec : des réunions d'information, des ateliers d'enfants, des créations de sentiers sous-marins commentés ou non, un festival mondial d'images sous-marines, des patrouilles bleues qui vont en mer pour donner l'information et la sensibilisation. Bref, on entoure le projet d'un maximum d'informations.

Je vous montre ensuite quelques images du récif artificiel, qui est la meilleure réponse à ce qu'on peut trouver comme preuve aux plus réticents que leur activité économique est prise en compte et qu'elle est soutenue par une restauration des ressources appauvries. Là aussi, c'est un engagement fort des services publics, des collectivités, puisque la Ville, la Région, l'Agence de l'eau et la Communauté européenne sont partenaires sur ce récif.

François GROSRICHARD

Les photos illustrent des récifs ? J'ai l'impression que ce sont des filets, des cages.

Didier REAULT

Les récifs artificiels sont à la fois des blocs de béton et des dispositifs tels que ceux-ci pour attirer des organismes différents ; vous avez des filets, des pots à poulpes, des casiers à huîtres, qui permettent d'attirer différentes espèces.

Il faut différents espaces pour attirer différentes espèces sur ce récif. Au bout de trois ans, à la fois dans le comité de pilotage, les scientifiques, les pêcheurs, les plongeurs et les usagers de la mer qui sont dans le comité de pilotage reconnaissent que c'est un succès et, manifestement, vous pouvez le voir sur les images, on a une vraie colonisation de ces récifs.

François GROSRIEARD

N'a-t-on pas fait cette expérience sur la côte du Languedoc il y a déjà une vingtaine d'années ?

Didier REAULT

Nous sommes partis de l'expérience qui a été faite sur le parc marin de la côte bleue, juste à côté de Marseille. Cette expérience avait été faite de façon empirique et nous avons essayé de profiter de cette expérience empirique pour travailler avec les gens du centre océanologique de Marseille de façon scientifique, avec les pêcheurs de façon professionnelle et avec les usagers sur le divertissement, pour faire adhérer à ce récif qui a été implanté dans une zone où il n'y avait rien, en face les plages du Prado à Marseille, où il y avait une seule chose : un courant intéressant pour pouvoir recoloniser ce récif assez rapidement.

Cela montre bien qu'on est soucieux, non seulement de protéger en interdisant ou en limitant, mais aussi en produisant quelque chose qui recolonise et qui revalorise les usages de la pêche.

C'est aussi la gestion des usages, et ce n'est pas un mince problème, c'est-à-dire qu'il faut que nous ayons des mesures de gestion qui, avec l'essor des pratiques balnéaires et nautiques sur notre littoral, se télescopent et enregistrent des conflits, et là, nous sommes en partenariat avec les services de l'État. Je dois dire que les relations que nous avons avec les services de l'État, principalement avec la préfecture maritime, sont des relations de collaboration forte, mais riches en résultat.

Au niveau de la pêche, nous avons finalement un résultat intéressant. Le schéma montre bien que lorsqu'on est dans une réserve, on progresse beaucoup plus vite que lorsqu'il n'y en a pas.

Pour ce parc national, des objectifs de gouvernance sont définis de façon partenariale et la question qui a été évoquée des Conseils d'administration a fait débat ; on est parti de 40, on est passé à presque 70 et on est revenu aujourd'hui à 48 ; il faut de la place pour tout le monde.

Tout cela fait que, finalement, nous sommes engagés sur plusieurs réseaux internationaux et que nous accueillerons à Marseille, du 21 au 25 octobre 2013, le troisième Congrès mondial des Aires Marines Protégées, après Melbourne et Washington, parce que nous sommes en capacité de démontrer que nous faisons des choses et que nous sommes une métropole de la mer qui participe au réseau mondial des océans. Il sera organisé en collaboration entre la Ville de Marseille et l'Agence des Aires Marines Protégées.

François GROSRICHARD

Il y aura sûrement des personnes de l'ANEL.

Autre expérience intéressante, Madame JORDI, pouvez-vous nous parler du projet Bioestore à Agde, sur la côte du Languedoc ?

Johanna JORDI, Lyonnaise des Eaux, le projet « Bioestore »

Je vais vous présenter une solution de restauration de la biodiversité marine dans le contexte de la directive-cadre stratégie sur le milieu marin qui est récemment parue.

On l'a dit ce matin et je suis persuadé que vous en êtes tous conscients, des menaces pèsent sur la biodiversité marine, avec la disparition d'espèces, les changements climatiques, mais aussi, de plus en plus, l'apparition d'espèces invasives, la pression anthropique qui pèse de plus en plus sur le milieu marin, tant par la fréquentation humaine que par les aménagements côtiers, et également une exploitation des ressources marines.

Il faut savoir que la France est considérée comme le deuxième domaine maritime mondial, avec une grande façade maritime.

En même temps et en parallèle, les réglementations évoluent. Dernièrement, la directive-cadre stratégie sur le milieu marin est parue au niveau de l'Europe, en 2008, et demande à chacun des États l'atteinte du bon état écologique de l'environnement marin d'ici 2020. La méthode est assez semblable à ce qui a été demandé sur les milieux continentaux avec l'atteinte du bon état pour 2015.

Il est demandé de réduire les impacts des activités sur le milieu marin, avec la date butoir de 2020, d'élaborer des stratégies coordonnées en vue de protéger, mais aussi de restaurer les écosystèmes marins...

François GROSRICHARD

Excusez-moi, ce n'est pas que c'est inintéressant, mais cette présentation a déjà été faite, le cadre global et les exigences ; je vous demanderai donc de vous concentrer sur le projet situé à Agde, dont vous m'avez parlé tout à l'heure, qui semble très intéressant.

Johanna JORDI

C'était la diapositive suivante.

Le projet Bioestore vise à augmenter les chances d'arriver à l'âge adulte des petits œufs des poissons.

Vous avez ici une représentation du cycle des poissons en milieu marin : des œufs qui deviennent des larves, qui acquièrent ensuite la mobilité en devenant des post-larves, avant de se déplacer vers les côtes et de devenir des adultes. Il faut savoir que la mortalité est très forte à deux stades : entre le stade de larve et de post-larve et des post-larves aux adultes.

L'idée du projet Bioestore est de capturer sur un endroit défini une petite partie de post-larves, au moment où elles arrivent du côté des côtes, de les faire grossir, de leur proposer un habitat et de les réimplanter dans le milieu marin, à proximité de là où elles ont été pêchées, pour leur donner une chance supérieure de parvenir à l'âge adulte.

La technique est basée sur trois étapes.

On a une étape de capture à l'aide de filets. Il y a un leurre lumineux, puisque les post-larves sont attirées par la lumière et, en même temps, elles souhaitent trouver un habitat qu'il est difficile de trouver à proximité de nos côtes, notamment dans les milieux plus ou moins urbanisés. Elles vont donc rechercher le contact avec le filet et, naturellement, venir dans le piège. La pêche se fait de nuit, la récolte est récupérée chaque matin.

On a ensuite développé une unité d'élevage pour les post-larves avec une entreprise appelée Ecocean, qui est spécialiste de la capture et de l'élevage des post-larves, qui permet à la fois de les développer sans qu'elles se concurrencent entre elles, mais également de les élever ensemble dans la limite où les espèces sont compatibles pour ne pas les domestiquer.

Enfin, on a une étape de repeuplement qui se fait en implantant dans le milieu naturel, sur des emplacements choisis et à proximité des lieux de pêche, des habitats que l'on a appelés « habitats d'émancipation », qui sont des habitats provisoires, que l'on installe au moment du repeuplement et qui vont procurer à ces post-larves grandies, qui sont devenues des juvéniles, un habitat transitoire les protégeant des prédateurs, mais aussi en leur donnant de la nourriture et un habitat.
(Projections de photographies commentées par Mme JORDI.)

Notre démarche associe également les pêcheurs des petits métiers de pêche.

On évite de nourrir les post-larves aux granulés pour limiter la domestication ; dans les bacs d'élevage, on met un habitat qui va être transposé ensuite avec eux en mer. On s'aperçoit que l'on parvient à les domestiquer un minimum. L'habitat est retiré au bout de trois mois, une fois que le repeuplement a été réalisé.

Je voulais vous projeter un film, mais si j'ai bien compris, je n'en aurai pas l'occasion. Ce film montrait l'ensemble du procédé, puisque nous avons été interviewés par TV Sud.

François GROSRICHARD

Pourquoi avoir choisi Agde, dans le Languedoc-Roussillon, et pas Boulogne-sur-Mer ?

Johanna JORDI

Il existe plusieurs raisons. La plus évidente est que la Lyonnaise des Eaux, qui est très impliquée dans le projet, a des locaux à Agde. Par ailleurs, l'entreprise innovante avec laquelle nous nous sommes associés, Ecocean, est implantée à Montpellier, à quelques kilomètres de là. Enfin, à Agde, nous avons eu les autorisations de la commune de travailler sur leur site, l'aire Natura 2000 nous a permis d'implanter facilement les habitats d'émancipation et nous a soutenus pour obtenir les autorisations nécessaires.

François GROSRICHARD

Peut-on penser que cela préfigure un peu le deuxième âge ou le troisième âge de l'aquaculture ? En effet, cela permet des grossissements, puis de faire des poissons.

Johanna JORDI

Ce n'est pas de l'aquaculture. La différence avec l'aquaculture est que dans le cadre du projet Biorestore, on capture toutes les post-larves qui vont arriver sur les côtes à l'endroit de pêche, sans qu'il n'y ait de sélection au niveau de la pêche et, ensuite, on ne fait pas de sélection sur les espèces qui vont être réimplantées.

Bien entendu, une identification des espèces est réalisée ; cet outil va ainsi permettre de voir l'apparition d'espèces invasives. Dans ces cas, elles seront signalisées et, bien entendu, nous ne les réintroduirons pas.

François GROSRICHARD

Pourriez-vous vous intéresser au thon rouge, espèce sur laquelle il y a, paraît-il, des prélèvements excessifs en Méditerranée ?

Johanna JORDI

Comme je l'ai indiqué, nous nous intéressons à toutes les espèces de post-larves capturées dans les filets ; il faudrait voir... Nous n'en avons pas retrouvé jusqu'à aujourd'hui dans nos filets, mais pourquoi pas.

François GROSRICHARD

Merci, Madame.

Pierre-Georges DACHICOURT, est-ce intéressant ou cela relève-t-il du gadget ?

Pierre-Georges DACHICOURT

Il y a peut-être eu des problèmes sur le thon rouge, mais il n'y en a plus.

Le projet est probablement intéressant, dans la mesure où je suis assez d'accord avec vous pour dire que c'est peut-être la génération 3 de l'aquaculture du futur. On ne s'intéresse pas non plus spécifiquement à une espèce en voie de disparition, on s'intéresse à la globalité de ce qui est en larve, donc pourquoi pas.

François GROSRICHARD

Il n'y a plus de problème sur le thon rouge, même pêché par des bateaux libyens ou libanais ?

Pierre-Georges DACHICOURT

Les Libyens ont eu autre chose à faire ces dernières années, ces derniers mois, ils ont fait le job ; toute la collectivité y a participé et tant mieux.

Cela va servir, puisque cette année, nos bateaux ne sont surtout pas allés en Libye et que l'on sait qu'une grosse partie de la reproduction est dans le golfe de Syrte, qui a été très protégé par notre marine nationale, et on les en remercie.

Vous voyez que la marine nationale, les pêcheurs et les scientifiques sont tous d'accord pour dire que les guerres, parfois, servent. *(Rires.)*

François GROSRICHARD

Philippe GUILLOU et Pascal KOHAUT vont maintenant nous expliquer ce qui se passe en Bretagne. Que fait le syndicat mixte Auray, Belz, Quiberon Pluvigner pour purifier, aménager, faire en sorte que dans la région de Quiberon - Auray, les espaces partagés soient bien partagés, grâce aussi à l'appui technique et à la gestion par le groupe SAUR ?

Philippe GUILLOU, DGS du Syndicat mixte Auray, Belz, Quiberon Pluvigner

Le syndicat d'Auray, Belz, Quiberon Pluvigner est un syndicat établi sur 24 communes du sud du Morbihan. Pour vous permettre de bien situer ce syndicat, je citerai, par exemple, la commune de Carnac, dont je salue le maire ici présent, La Trinité-sur-mer ou Quiberon.

Je pense que tout le monde a entendu parler de ces communes. C'est un territoire soumis à une double pression : une pression démographique importante et une pression touristique importante.

Songez que jusque dans les années 2005-2006, on comptait jusqu'à 1 000 branchements nouveaux par an sur le réseau d'eau potable sur ces 24 communes. Tout cela conduit à des extensions de constructions, à des extensions d'imperméabilisations des sols, des extensions d'équipements d'assainissement (réseaux, postes de relevage), et tout ceci conduit à une élévation du niveau de risque de contamination du milieu.

Dans cette démarche, le syndicat d'Auray, Belz, Quiberon Pluvigner et la SAUR se sont intéressés à la contamination des zones de baignade et des zones de pêche à pied, qui sont très nombreuses sur le syndicat.

Le périmètre s'établit depuis le sud de la presqu'île de Quiberon pour aller, plus à l'est, sur la commune de Saint-Philibert ; en gros, le projet concerne la baie de Quiberon. On travaille sur les sites officiels de pêche à pied, mais sachez que les gens viennent pêcher sur tous les sites possibles et imaginables, en particulier lors de forts coefficients.

Je ne parlerai pas de la directive-cadre, puisqu'elle a été évoquée, mais vous avez la réglementation qui concerne les profils de baignade et qui nous a bien aidés dans la démarche du syndicat.

Vous voyez ensuite les zones officielles de baignade, de pêche à pied et de production de coquillages.

Le syndicat a initié une démarche qui vise à identifier les sources de pollution et à essayer de les prévenir ; les prévenir consiste à sécuriser les réseaux d'assainissement, les postes de relevage, pour les communes, à fiabiliser leur réseau d'eau pluviale, ainsi que l'assainissement non collectif. Nous avons construit cette démarche à la faveur d'un appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans son plan national d'action santé fin 2010 – début 2011. Nous avons construit avec la SAUR un projet que nous avons soumis à l'ARS qui l'a labellisé, jusqu'à verser 20 000 euros au syndicat, ce qui est assez exceptionnel ; généralement, l'ARS se contente de prescrire, mais ne subventionne pas. Bien entendu, elle est plutôt intéressée par le volet coquillages/santé publique.

Le syndicat est engagé depuis de nombreuses années dans des entreprises de sécurisation de ces équipements. La photo illustre une bache tampon ; en cas de déversement ou de débordement d'un poste, on récupère ces eaux dans des bâches. Cet ouvrage est terminé aujourd'hui, mais a tout de même coûté 900 000 euros.

Il semblait naturel au syndicat, qui a cette préoccupation de fiabiliser ces équipements, de se présenter comme fédérateur de toutes les actions possibles qui peuvent être menées par les uns et par les autres autour de ce problème de la contamination bactériologique des eaux de baignade et des zones de pêche à pied.

Ce projet réunit beaucoup de partenaires. Le partenaire le plus privilégié et le plus complice est évidemment la SAUR, mais il réunit également l'ARS, la Mission interservices sur l'eau, la police de l'eau et les communes, qui sont très intéressées.

Au-delà de l'identification et de la prévention, le dernier volet concerne la communication, d'où COMCOQ (communication coquillages), communication auprès des institutionnels (Ifremer, Comité régional de la conchyliculture), mais aussi des communes et de tous ceux qui viennent pêcher des coquillages chez nous. Comment va-t-on organiser cette communication, qui va la piloter, de manière à ce que chacun ne prenne pas la parole à tout moment ? On va finaliser la démarche dans le courant du printemps 2012.

Je vais laisser Pascal KOHAUT vous parler des modalités.

Pascal KOHAUT, chef de projet littoral, de la SAUR

Très rapidement, pour répondre à la problématique des professionnels, et donc du Comité régional ostréicole de la région Bretagne sud, nous souhaitons faire un projet très court de 15 mois, puisqu'en fin de compte, l'échelle de temps, parfois, au niveau municipal, est un peu plus longue que les échelles de temps des professionnels.

C'est un projet collaboratif assez intéressant, parce que tout le monde a fourni des données : les institutionnels, les professionnels, l'ARS, l'Ifremer. Nous avons compilé l'ensemble, nous avons essayé de hiérarchiser les sources de pollution et les profils de baignade qui ont été faits et de corrélés ces données de 2007 à 2010. Un gros travail a été fait par les villes de Quiberon et de Carnac.

Malheureusement, ce sont énormément de données, avec parfois trop de données théoriques et pas assez de données physiques terrain.

Il a été conclu, après le comité de pilotage où tous les partenaires sont associés, qu'il y a une incompatibilité temporelle entre les analyses faites au niveau de l'eau pour les sites de baignade, ce qui est fait sur les pluviaux ou, par exemple, les problèmes de TIAC que l'on a avec la pêche à pied, c'est-à-dire quand un étranger ou un local se plaint chez son médecin qu'il a un problème digestif.

On a essayé de faire une opération avec beaucoup d'analyses, mais surtout en préservant la simultanéité. Je vais vous montrer quelques tableaux pour illustrer la complexité. Ils ont été réalisés avec nos partenaires que sont l'Ifremer et l'ARS et indiquent toutes les variables qui pouvaient modifier la qualité soit de l'eau, soit des coquillages ; là, on est vraiment très axé sur les coquillages, ce qui explique pourquoi l'ARS est partante et que le Fonds européen de la pêche nous aide dans cette thématique. L'idée était de travailler sur les fousseurs et les non-fousseurs.

Concernant la densification, on a fait une campagne très longue cet été, depuis le 29 juillet, qui se termine prochainement, avec 7 points en mer et en coquillages et 13 points au niveau des exutoires.

Pour comprendre, il faut utiliser des outils statistiques, mais également des modélisations ; deux modèles tourneront, mais, là encore, avec les partenaires, il va falloir parfois décider combien de temps on fait tourner les modèles, quel est le T90 (mortalité des bactéries dans le milieu) et, bien sûr, en fonction des données que vous entrez dans vos modèles, vous allez avoir des informations plus ou moins importantes.

Vous pouvez avoir une pollution dans l'eau, mais quelle est-elle dans le coquillage ?

On s'aperçoit que jusqu'à présent, des études avaient été faites en laboratoire, on avait un coefficient 30 de concentration, le coquillage a tendance à concentrer, mais en réalité, dans le milieu naturel, cela peut être tout à fait variable, ce qui explique l'intérêt de tous les partenaires.

Au niveau communication, on s'est demandé, et l'ARS y était sensible, comment essayer de prévenir au mieux les pêcheurs à pied. On a utilisé à la fois l'informatique des sites internet, des panneaux, 175 enquêtes ont été faites sur le terrain.

Il me reste à vous remercier, sachant que nous aurons tous nos résultats en mars 2012, date de fin du projet, année, d'ailleurs, où tous les responsables de baignade et de pêche à pied doivent parler. Je pense que le syndicat qui est à l'origine de ce beau projet aura des choses à raconter.

François GROSRICHARD

Mars 2012 est une date importante pour beaucoup d'entre nous, mars, avril et mai. Nous y serons attentifs. En tout cas ce que fait ce syndicat est intéressant, parce que cela peut être multiplié dans beaucoup d'endroits, sur les côtes d'une manière générale.

Il me revient de demander à Jean-Loup VELUT, qui est commissaire général de la marine et adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, puis à l'amiral NIELLY, qui est préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, non pas de conclure tout cela, même si les représentants de l'État

sont là pour faire une première conclusion, mais d'intervenir.

Commissaire VELUT, il y a eu beaucoup d'exemples sur la Méditerranée où l'on montrait que les usagers de la mer, du littoral et de la frange côtière sont très nombreux et parfois obéissent à des logiques différentes, parfois conflictuelles ; votre rôle est souvent de mettre de l'huile dans les rouages. En plus, la Méditerranée est un espace complexe sur le plan purement maritime, donc votre tâche ne doit pas être toujours facile. Comment faites-vous ?

Jean-Loup VELUT, commissaire général de la marine, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée

Comme vous le rappeliez très bien, en mer, ce qui est structurant, ce sont les usages, usages licites ou illicites ; on est déjà un peu au cœur de la problématique méditerranéenne.

Je voudrais commencer mon propos en disant du mal d'André MALRAUX ; cela tombe bien, il n'est pas dans la salle. Dans la superbe brochure remise dans l'ensemble des pochettes distribuées à l'entrée de ce congrès, on trouve en exergue du rapport d'étape Grenelle de la mer une citation d'André MALRAUX qui est de l'intox. MALRAUX écrit : « *Le monde aurait pu être simple comme le ciel et la mer* » ; c'est de l'intox, vous l'avez vu depuis le début ; la mer est complexe, la terre aussi, mais je suis moins habilité pour en parler.

La mer est complexe, en tout cas la Méditerranée, qui est un exemple, est particulièrement complexe, c'est une mer qui présente la caractéristique de représenter 1 % seulement des océans, mais qui concentre sur ses eaux 30 % du trafic mondial qui transite, 30 % du trafic d'hydrocarbures mondial, qui attire également autour de ses rives 30 % du tourisme mondial. Cette petite mer est un concentré de complexité.

Pour donner un indicateur, Marseille – je salue le ministre de la Mer à mes côtés – est plus proche à vol d'oiseau d'Alger que de Paris, il y a 50 kilomètres de moins. C'est donc une mer très étroite, qui présente une caractéristique intéressante, au moins vu des Sables d'Olonne : cette mer est renouvelée de manière écologique en 90 ans par les eaux de l'Atlantique, tout passe par Gibraltar ; une mer quasi fermée, trois verrous (Gibraltar, le détroit turc et Suez) et cette mer est renouvelée en 90 ans, donc quelque chose qui évolue très lentement.

D'un point de vue économique, le trafic de marchandises et de passagers est déterminant et la grande caractéristique de la Méditerranée est d'avoir un flux est-ouest qui ne s'arrête pas en Méditerranée ; 70 % du trafic de marchandises ne fait que passer au milieu de la Méditerranée. Le véritable enjeu, le premier enjeu structurant de cette Méditerranée, de ces deux rives, est d'arrêter ce trafic un peu plus en Méditerranée, pour faire vivre les deux rives. C'est la politique, par exemple, du grand port maritime de Marseille ; c'est également celle de nouveaux ports comme Tanger Med sur l'autre rive. Il y a cette nécessité vitale de faire en sorte que tout n'aille pas vers l'Europe du Nord et que la Méditerranée ne soit pas simplement à regarder le flux des navires passer devant ses rives.

La plaisance est également un élément structurant en Méditerranée. On s'est plaint tout à l'heure qu'on l'oubliait ; la plaisance, en Méditerranée, ce sont 132 ports de plaisance, 90 000 places d'accueil dans les ports, 55 % de la capacité d'accueil nationale se trouve en Méditerranée,

300 000 navires français y sont immatriculés sur les 900 000 que l'on compte au niveau national. La plaisance et la grande plaisance sont des éléments capitaux pour nous en termes d'usage de la mer.

La pêche est un autre élément structurant, même si elle n'a pas toute l'importance qu'elle peut avoir dans d'autres régions ; en Méditerranée, il y a 1 800 navires de pêche, avec une caractéristique : 42 % de ces pêcheurs méditerranéens pêchent au filet contre 20 % en Atlantique - Manche - mer du Nord.

D'un point de vue juridique, sur la Méditerranée, on en est encore au néolithique et je parle bien là de l'espace maritime. Montego Bay date de 30 ans ; le millefeuille de Montego Bay se réduit à cinq feuilles (les eaux intérieures, les eaux territoriales, les zones contiguës, la ZEE et la haute mer), mais en Méditerranée, on n'a pas réussi encore, comme le rappelait le Secrétaire général de la mer tout à l'heure, à se caler sur ces cinq feuilles. On est généralement en Méditerranée sur la règle de l'équidistance virtuelle, c'est-à-dire pas grand-chose, avec un certain nombre de déclarations unilatérales des États, avec un certain nombre de zones grises, avec d'ailleurs nos voisins immédiats. On a une zone grise extrêmement importante entre l'Espagne et la France ; les Espagnols ont une zone de protection halieutique et nous une zone de protection écologique qui va devenir bientôt une zone économique exclusive, avec une zone grise importante.

Paradoxalement, dès que l'on parle Méditerranée, il faut l'envisager d'un point de vue global, il faut sortir du strict niveau franco-français, vous avez, en Méditerranée, trois zones grises extrêmement importantes dans lesquelles se produisent tous les trafics, tous les usages illicites de la mer :

- la zone située entre l'Espagne et le Maroc, zone de contestation juridique, qui n'est pas du tout claire ;
- le détroit sicilo-maltais, avec la Tunisie, la Libye, l'Italie, Malte qui revendique un certain nombre d'eaux, qui ne sont calés que de manière unilatérale ;
- l'espace gréco-turc, avec Chypre et toute la problématique de cette partie de la Méditerranée.

Juridiquement, ce n'est pas bien calé. Pour nous, juridiquement, la Méditerranée est actuellement une zone de protection écologique, cela va devenir une Zone Economique Exclusive dans les prochains jours, on est en phase finale, et on a également créé récemment une zone maritime particulièrement vulnérable dans les bouches de Bonifacio.

La Méditerranée écologique, c'est 1 % des océans, mais 10 % des espèces marines endémiques. Les Français ont d'ailleurs bien en tête ce sujet, puisque 76 % d'entre eux ont comme sujet d'inquiétude majeur d'un point de vue écologique la pollution de la Méditerranée. C'est une mer polluée, 80 % de cette pollution maritime est d'origine tellurique, d'origine terrestre, avec un rivage complètement artificialisé, puisque, en gros, 85 % de l'espace littoral est artificialisé entre Barcelone et Gênes ; cela vous donne une idée de la difficulté que l'on a.

Bien évidemment, dans ce contexte de pollution, matérialisé notamment par les déballastages dans le canal de Corse, qui profitent d'ailleurs de la complexité juridique de ce canal de Corse, avec du passage permanent de l'espace juridique italien à l'espace juridique français, on a des Aires Marines Protégées structurantes et mises en place progressivement.

Sur l'ensemble de la façade méditerranéenne, il y a 49 sites Natura 2000. D'ailleurs, je profite de cette tribune pour dire tout le bien que je pense de ces instances Natura 2000 qui ont été, pour les préfetures maritimes, une excellente occasion de prendre vraiment le pouls du littoral, avec l'ensemble des acteurs, l'ensemble des usagers et les élus. Nous avons également trois parcs ; nous avons vu tout à l'heure la problématique du GIP des Calanques, nous travaillons en très forte symbiose avec la mairie de Marseille, mais il y a également le parc de Port-Cros et le parc de la côte vermeille créé très récemment.

En conclusion, pour faire très simple, pour que cette nécessité de passer de deux politiques, une politique de la mer et une politique du littoral ou de la terre, déconnectées à une seule politique intégrée de la mer et du littoral, puisse se faire avec succès, je crois qu'il faut remplir quatre conditions, qu'il faut appliquer une méthode et avoir une conviction.

Les quatre conditions sont :

- un pilotage ; ce pilotage est actuellement prévu comme étant un co-pilotage préfet de façade/préfet maritime, mais en associant étroitement les élus ;
- un animateur technique ; on n'en a pas parlé jusque-là, mais la création des Directions Interrégionales de la Mer (DIRM) qui vont servir d'animateur technique pour tous ces projets est un point excellent et très important ;
- un travail en réseau ; on a vraiment la nécessité de mobiliser l'ensemble du réseau littoral et maritime ;
- la concertation avec les élus et avec les usagers, condition la plus importante.

Concernant la méthode, la méthode méditerranéenne, c'est ROSSINI ; le musicien italien ROSSINI n'aimait pas la musique germanique sous toutes ses formes et il avait coutume de transposer les partitions de WAGNER ; il trouvait qu'il y avait beaucoup trop de bémols dans les partitions de WAGNER et avait décidé de transformer tous les bémols en dièses. Au lieu de jouer les notes un demi-ton en dessous, on les jouait un demi-ton au-dessus, ce qui donnait une musique beaucoup plus agréable et beaucoup plus sympathique.

C'est ce que nous nous employons à faire en Méditerranée et nous passons notre temps, notamment avec la Ville de Marseille, à faire du ROSSINI. Je ne sais pas si en Atlantique on fait du GERSHWIN et en Manche - mer du Nord du HAENDEL ; en tout cas, nous avons choisi ROSSINI. Je crois que la seule manière d'avancer est vraiment de le jouer en positivant et en faisant que l'ensemble des acteurs de bonne volonté puisse avancer.

Une conviction, pour terminer, qui rejoint celle de M. BOENNEC : bien évidemment, la mer est l'avenir de la terre.

Merci.

François GROSRICHARD

Merci.

Espérons que ce ne sera pas une symphonie inachevée !

Amiral NIELLY, quelle question vous poser ? Il y en aurait bien 50, parce que beaucoup de sujets ont été abordés : l'usage, les activités économiques qu'il faut défendre, les usagers qu'il faut comprendre, les pouvoirs publics qui ne doivent pas être trop bureaucratiques, la décentralisation ou la déconcentration qu'il faut mettre en œuvre... Tout cela est compliqué et vous, en plus, à Cherbourg, vous avez en face les Anglais, avec lesquels vous devez être en relation permanente, je suppose, non seulement pour la sécurité maritime des bateaux qui passent dans les rails ou ailleurs, mais aussi pour tous les autres.

Vous avez entendu pas mal de propos, pas mal de contradictions aussi. Il ne faut pas se leurrer, il y a parfois des choses qui ne vont pas assez vite ou pas assez bien ; cette gouvernance telle qu'elle commence à se mettre en place vous convient-elle, vue de votre presqu'île du Cotentin ?

Voyez-vous bien les choses, n'êtes-vous pas un peu perdu, n'auriez-vous pas envie d'être plus au niveau central, avez-vous une certaine liberté pour mettre en place votre comité de façade, etc. ?

Bruno NIELLY, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord

Je vais être franc, vous l'avez fort bien dit, tout cela est très complexe et le préfet maritime que je suis, régulièrement, de son bureau, regarde la mer et se dit : « *mais pourquoi moi ?* »

François GROSRIECHARD

Victor HUGO, sur son rocher de Guernesey, écrivait et jetait des trucs simplement pour continuer à savoir écrire.

Bruno NIELLY

Oui, mais je sais maintenant pourquoi moi. Quand on se pose ce genre de questions, il faut revenir aux fondamentaux et le fondamental pour les trois préfets maritimes de métropole, comme pour les délégués du gouvernement outre-mer, est une lettre de mission du Premier ministre qui cadre la mission.

Je ne vais pas vous la détailler, mais j'en retiens quelques grandes lignes.

La grande mission du préfet maritime est d'abord la sauvegarde maritime, sauver les vies et les biens en mer. En n° 2, vient la préservation de l'environnement et, en n° 3, le développement de l'économie durable pour la mer et le littoral, la pêche, les aquacultures, l'utilisation du domaine public maritime et les énergies renouvelables. Voilà, on a notre sujet d'aujourd'hui. Il y a d'autres missions comme lutter contre les pirates, mais ce n'est pas le sujet, on pourra en parler une autre fois.

Les responsabilités et la coopération internationale, bien sûr, nous vivons dans des eaux européennes, donc il faut tout regarder avec un regard européen.

Mettre en œuvre les politiques publiques, on est là pour cela, on est payé pour cela, nous sommes les représentants de l'État en mer, donc c'est bien notre mission, de protection des concitoyens et de protection des espaces maritimes.

Il y a également une responsabilité qui est rédigée comme suit : *« établir et maintenir une relation confiante et suivie avec l'ensemble des acteurs du monde maritime et les élus du littoral, premier gage de notre efficacité »*. Je me suis dit qu'il était donc normal que je sois assis à cette table ce matin, au milieu d'une assemblée d'élus du littoral. Je voudrais entretenir avec vous une relation confiante et suivie, mais ce n'est évidemment pas le côté le plus désagréable de ma mission. Merci, Monsieur le président BONNOT pour cet accueil, merci à votre déléguée générale, Christine LAIR, pour l'organisation de ces Journées.

Maintenant, en pratique, qu'ai-je à faire, qu'avons-nous à faire ?

Concernant la protection de l'environnement, nous avons à mettre en œuvre la directive-cadre sur le milieu marin, les directives sur Natura 2000, les parcs naturels marins, mais tout cela, et là, je reprends encore la rédaction de la lettre de mission du Premier ministre, qui date de décembre 2010, *« doit se faire en s'inscrivant clairement dans l'équilibre harmonieux voulu par le Président de la République entre préservation des espaces naturels et de la biodiversité et le développement raisonné des activités humaines, veiller à la cohérence du développement des activités économiques liées à l'occupation du domaine maritime dans le respect de l'environnement marin et d'une vision intégrée, optimisée, des usages de la mer »*.

Quand on analyse tous ces mots, on a une meilleure image, peut-être un peu moins troublée, de ce que l'on attend de nous.

Maintenant, la mise en œuvre, évidemment, c'est autre chose ; elle ne peut, bien évidemment, pas se faire seuls dans nos bureaux en regardant la mer, elle se fait essentiellement autour de tables, en discussion, en concertation, en information, dans un sens comme dans l'autre, parce que nous ne sommes pas omniscients, il faut que nous-mêmes effectuions un travail d'information pour bien maîtriser les dossiers et, ensuite, parler de l'essentiel lorsque nous participons à des réunions pour atteindre un but bien défini. C'est ce que j'appelle une approche globale ou une approche stratégique ; c'est comme cela qu'il faut voir le devenir de la mer, le devenir des activités humaines, le devenir de toutes ces activités, à la fois en protégeant l'environnement, en préservant le développement durable et en utilisant tout le potentiel de la mer pour les activités humaines.

Je vais tout de même, avant de reposer le micro, vous dire deux mots de la Manche et de la Mer du Nord, parce que depuis ce matin, on n'a parlé que de la Méditerranée et de l'Atlantique, mais je sais qu'il y a des élus de la Haute-Normandie, de la Basse-Normandie, de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais.

C'est une zone assez particulière, parce que déjà géographiquement, elle est unique, très étroite, peu profonde, sur le trajet des dépressions que nous envoient nos amis britanniques, la climatologie n'est pas toujours séduisante, elle a une hydrologie particulière, le fond, qui est assez faible, est constitué de dunes qui se déplacent, il y a des courants de marées très forts, une activité de professionnels de pêche très dense, une circulation maritime qui ressemble à une autoroute, puisque le Pas-de-Calais est le deuxième détroit mondial en nombre de bateaux qui passent, vous avez 40 000 bateaux dans un sens, 40 000 bateaux dans l'autre et 40 000 bateaux qui traversent la Manche perpendiculairement à cette autoroute, sans compter les pêcheurs et les plaisanciers qui ne traversent pas forcément dans un sens ou dans l'autre.

Sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord, nous avons les quatre centrales nucléaires qui ont les pieds dans l'eau de mer ; cela n'a rien à voir avec le reste, mais dans l'approche de sûreté du préfet maritime, cela peut avoir une importance.

Il y a également deux grands ports maritimes, avec le trafic qui va avec, et sept ports régionaux ou locaux qui ont, eux aussi, un trafic assez dense, des sites d'extraction de granulats, des obligations de dragage d'entrées de port et donc des sites de clapage en mer, avec ce que cela implique parfois de transport de micropolluants.

En termes d'aires marines protégées, il y a 44 sites identifiés pour Natura 2000, deux projets de parcs naturels marins, qui sont évidemment à cheval sur plusieurs régions terrestres – ce serait trop simple – et il y a en particulier dans le golfe normando-breton qui fait l'objet d'un projet de parc naturel marin la présence des îles anglo-normandes, qui ne sont pas des îles étrangères, mais qui ne sont pas françaises, du moins jusqu'à la prochaine invasion, et qui ont donc un statut très particulier, avec lesquelles nous avons passé des accords de pêche, les accords de Grandville, qui sont des accords pacifiants et qu'il ne faut surtout pas remettre en cause d'une manière ou d'une autre par le biais de discussions sur un projet qui n'aurait rien à voir avec l'exploitation de la ressource halieutique.

Pour résumer, c'est une zone difficile, dans laquelle il faut marcher sur des œufs, mais, finalement, c'est ce qui fait la passion du métier. Je ne me plains pas, mais je sais que le job est difficile et que je ne pourrais pas le faire sans le concours des élus, des professionnels, des associations, des agences, etc.

Merci de votre attention.

François GROSRICHARD

Merci, amiral.

Vous nous avez fait un peu l'éloge de la déconcentration des pouvoirs, parce que quand on est sur place à Cherbourg et qu'on a cette zone à surveiller, ce n'est évidemment pas du tout pareil que lorsqu'on est à Toulon ; les instructions parisiennes sont très bien, mais sur le terrain, parfois, il faut prendre des décisions qui ne sont pas du tout les mêmes si on est à Hendaye, en Corse ou ailleurs.

À la fois la modestie de votre propos et la détermination que vous avez montrée dans votre action, en collaboration avec toutes les parties prenantes sont fort intéressantes ; je vous en remercie.

Débats avec la salle

Marcellin NADEAU, maire du Prêcheur et conseiller général de Martinique

Je voudrais revenir à l'outre-mer, puisqu'il s'agit, en fait de la préservation des écosystèmes et des ressources.

On a évoqué l'idée que la France serait une puissance maritime par le fait des collectivités et territoires d'outre-mer, mais elle l'est aussi par le biais de la biodiversité outre-mer, d'où les efforts

de protection nécessaire.

Je parlerai un peu de la Martinique, et je regrette d'ailleurs l'absence de Daniel CHAUMET, sur la question de la stratégie en matière de parcs marins et d'aires marines protégées.

Pour l'instant, nous n'avons aucun parc marin, aucune réserve marine. Il y a notamment une nécessité de protection de la mangrove, protégée, comme on le sait, par la convention de Ramsar, on sait qu'il nous en reste très peu et on connaît l'importance des mangroves comme interface terre/mer.

La question que je me pose porte sur le projet de parc marin de Génipa. Il est vrai qu'il était temps, encore qu'on ait laissé faire une monstruosité, le centre commercial, qui perturbe fortement l'écosystème, bravo pour l'idée de faire un parc marin. Toutefois, je suis frappé par la vision un peu partielle de l'approche, puisqu'on me parle de parc marin de Génipa, alors que nous répétons à longueur de réunions qu'on ne peut pas détacher la problématique de la mangrove de Génipa de celle de la baie de Fort-de-France qui est aujourd'hui complètement « écocide » et qui pourrait être revivifiée par le biais de cette mangrove de Génipa, puisqu'il est une entité géographique qui intègre Fort-de-France dans la plaine du Lamentin.

Pourquoi un parc marin Génipa et pourquoi pas un parc marin de la baie de Fort-de-France globalement ?

Je vais un peu plus loin... Ce serait aujourd'hui le seul projet concret. Qu'en est-il de la stratégie – je sais qu'une étude a été réalisée par l'Agence des parcs marins – de l'approche globale concernant la Martinique ?

Nous sommes candidats pour une réserve marine au nord et je pose donc une question au sympathique M. DACHICOURT, et cela me permettra de passer du local au global, puisque nous sommes confrontés aussi aux instances représentatives de la pêche qui s'opposent farouchement au projet, alors que les pêcheurs de la localité sont plutôt favorables : pourrait-on voir l'opposition des pêcheurs comme un simple problème de conflit d'usages et d'intérêts et les instances représentatives de la pêche sont-elles toujours conscientes des intérêts des pêcheurs, peut-être pas à court terme mais à long terme, c'est-à-dire des pêcheurs de demain notamment ?

Une dernière question à EDF qui doit nous donner deux autres moteurs d'une centrale thermique, la seule que nous ayons : avec le soleil, la mer, hormis les espaces photovoltaïques qui démolissent nos terres agricoles, à quand l'énergie hydrolienne en Martinique ? On a un potentiel énorme. En la matière, il y a, bien sûr, une responsabilité des élus locaux, mais aussi des stratégies d'une entreprise nationale qu'est EDF ; que fait EDF au niveau des énergies renouvelables, notamment celles qui relèvent de la mer, puisqu'il s'agit du sujet d'aujourd'hui ?

François GROSRICHARD

Il y a beaucoup de sujets et ils sont tous importants.

Monsieur BONNOT, la prochaine fois, il faudra inviter la ministre de l'Outre-mer, parce qu'il y a quand même beaucoup de sujets auxquels elle pourrait répondre.

Olivier LARROUSINIE

J'apporterai une réponse rapide sur la question du parc naturel marin. Effectivement, l'année dernière, avait été conclue une analyse stratégique sur la Martinique au niveau marin et la principale conclusion était de demander la mise à l'étude d'un parc naturel marin. Je sais que le préfet de Martinique est intervenu plusieurs fois pour pousser cette proposition auprès du ministère du Développement durable. Plus récemment, M. LETCHIMY a écrit aux deux ministres de l'Outre-mer et du Développement durable pour demander cette mise à l'étude du parc marin ; je ne doute pas qu'il obtienne satisfaction très rapidement, d'autant que nous sommes l'année de l'outre-mer et que, pour le moins, ce serait le moment de prendre ce genre de décisions.

François GROSRIE

Un petit rectificatif, j'ai fait une erreur, Mme la ministre de l'Outre-mer a été officiellement invitée, elle avait accepté l'invitation et, au dernier moment, comme beaucoup d'autres ministres, ses occupations ministérielles l'auront empêchée de se joindre à nous, tout en reconnaissant l'intérêt et l'importance stratégique du sujet.

Pierre-Georges DACHICOURT

Il y a une vieille garde pratorienne en Martinique qui a du mal à décrocher et qui monte un peu les jeunes troupes pour bloquer des tas de projets. Les prochaines élections professionnelles sont prévues pour janvier ; aux jeunes de prendre le flambeau ! Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Vincent DENBY-WILKES

Juste un petit mot sur la part des énergies renouvelables dans les DOM ; on est, en moyenne, à 25 %, ce qui n'est pas mal. Simplement, on a une petite limite qui est qu'au-delà de 30 % d'énergies renouvelables alternatives, c'est-à-dire celles qui peuvent s'interrompre à un moment ou à un autre...

Je prendrai l'exemple de La Réunion ; si un gros nuage couvre l'ensemble de l'île, nous perdons la totalité du solaire pendant la totalité du passage du nuage. Il est préférable de s'assurer d'avoir la couverture des besoins dans ces périodes où ces énergies ne produisent pas.

Les renouvelables sont un vrai sujet dans les DOM pour une raison simple : les prix de production à partir de centrales thermiques, puisque ce n'est pas connecté au réseau national, sont supérieurs au prix des renouvelables dans nombre de situations, sauf que pour les énergies marines, on en est au tout début de la filière.

Aujourd'hui, on est en énergies marines dans la situation où on était dans l'éolien il y a 20 ans. Dans l'éolien, on a maintenant 20 ans d'améliorations technologiques, de recherche et développement, d'effets d'échelle industrielle ; l'éolien *offshore* va bénéficier de ces 20 années de développement de l'éolien terrestre.

Pour l'hydrolien, pour la houle, pour l'énergie thermique des mers, il va falloir des années de recherche et développement, d'expérimentations, de démonstrations, d'essais, on démarre.

On a, à La Réunion, avec DCNS et Ifremer, un gros projet d'énergie thermique des mers, le sujet hydrolien sera regardé dans les DOM aussi, tous les sujets énergies marines le seront, mais on démarre tout juste, donc logiquement, dans le mixe énergétique des DOM, les énergies marines, pour le moment, ne pèsent rien.

Clôture des travaux

Louis GUEDON

Député maire des Sables d'Olonne

Mon cher Président, mon cher Yvon, je voudrais remercier l'ANEL d'avoir choisi le site des Sables d'Olonne pour ses assises 2011, Christine LAIR, qui s'est démenée et a beaucoup travaillé pour que vous soyez dans des conditions de travail confortables et de qualité. Je peux témoigner qu'elle n'a pas ménagé ses déplacements et a veillé à ce que vous puissiez être choyés pendant ces jours. Je remercie le représentant de l'État, nos amiraux, tous ceux qui sont venus et vous toutes et tous, mes chers collègues.

Pour tirer une conclusion avant que le Président nous donne la quintessence et la parole de vérité dont il a le secret, maintenant qu'il est relégitimé comme il se doit par le début de nos Journées, je voudrais dire la satisfaction que nous avons tous de travailler à l'ANEL.

L'ANEL a pris naissance en parallèle avec les Élus de la montagne, qui ont montré leur compétence. C'est évidemment un laboratoire de propositions, un laboratoire de gens responsables, de gens volontaires, de gens qui sont sur le terrain.

On nous a dit que la mer était l'avenir de l'homme. Je veux bien, mais dans le siècle où nous vivons, je trouve que notre avenir est tout de même très limité à travers l'ensemble des contraintes, des réglementations que nous connaissons, car, bien évidemment, nous qui sommes nés ici, nous voulons tous respirer de l'air pur, avoir de l'eau pure, être dans des conditions merveilleuses, nous sommes les premiers à protéger cet environnement qui nous a vus naître, que nous aimons et auquel nous sommes attachés, nous sommes les premiers à vouloir protéger les poissons, mais on se demande quand même si on ne pourrait pas faire en sorte que l'on puisse également protéger la vie de l'homme et l'aider à pouvoir s'épanouir dans ce milieu.

On a appris ce matin que nous étions désormais 7 milliards d'hommes sur la terre ; il y a, un siècle, nous étions un milliard à peu près.

On sait également combien l'attrait du littoral fait dire que beaucoup de femmes et d'hommes montrent déjà qu'ils veulent venir, viennent et viendront.

Par conséquent, il y a dans cette idée de protection, dans cette idée de maintenance, dans cette idée d'avenir, dans cette idée d'héritage que nous devons donner à nos enfants et à nos successeurs, la volonté de faire en sorte que notre économie, qui est précaire, car nous sommes loin de tous les grands centres industriels, nous sommes loin de tous les grands centres commerciaux, nous sommes à l'extrémité des voies de communication, si nous ne voulons pas être des sous-hommes, doit se développer, autour de la pêche que nous maîtrisons et qui doit pouvoir développer. Nous devons pouvoir avoir des bateaux neufs, des bateaux sûrs, en quantité limitée, nous devons pouvoir, maintenant que nous maîtrisons la ressource, que nous savons la régénérer, être en droit de s'assurer de la pêcherie qui est nécessaire, nous ne devons pas être étrangers à l'augmentation de la consommation des protéines aquatiques et ne pas être étrangers à la production de cette augmentation qui est liée à l'importation là où, dans d'autres pays, les droits de pêche sont libres et où la ressource est moins contrôlée, alors qu'elle l'est et doit l'être.

Nous devons faire en sorte qu'en protégeant notre littoral, nos eaux, nous puissions offrir à l'homme un épanouissement, un cadre de vie qui puisse lui permettre d'espérer.

Tout ceci est ce que je ressens à l'ANEL, avec le respect.

Toute bonne démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple ; les hommes de la mer, en bons démocrates que nous sommes, aimeraient être associés en tant qu'enfants du peuple à la gouvernance qui nous concerne. Je crois que c'est important.

L'ANEL, calmement, force de proposition, avec un esprit responsable, entendant s'assumer sur un avenir serein, mais un avenir réel, continuera sous la houlette de son président à être cette force de proposition, de responsabilité, de réflexion, qui doit être incontournable dans le paysage maritime français.

Merci.

Yvon BONNOT

Maire de Perros-Guirec, Président de l'ANEL

Monsieur le député maire, mon cher Louis, Monsieur le préfet, Messieurs les amiraux préfets maritimes, Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les présidents, délégués, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, ainsi s'achèvent les Journées de l'ANEL.

Merci encore, Louis, pour ton accueil. En effet, lorsque nous avons choisi la Vendée et les Sables d'Olonne en particulier, c'était par solidarité, bien sûr, mais aussi par amitié pour Louis GUEDON, qui est un fidèle de l'ANEL depuis sa création et qui suit avec une grande attention les travaux de l'ANEL.

Tu nous as accueillis dans des conditions exceptionnelles. Hier soir était un moment fort de ces Journées, un moment convivial que nous avons tous apprécié. Chacun a pu s'exprimer librement sur de vastes sujets. Je crois que la chance de l'ANEL est que tout le monde dit ce qu'il a à dire ; c'est important. Ensuite, on peut ne pas partager toujours les mêmes idées, les mêmes points de vue.

Hier, on s'est exprimé sur les documents d'urbanisme, sur ce thème « Habiter le littoral », thème important. Après ce qui s'est passé dans ce département, je crois qu'il était important de montrer notre solidarité.

Je salue le préfet qui a été présent en permanence. Un préfet d'un département littoral qui s'intéresse à ce point au littoral, c'est assez rare, disons-le ; vous avez suivi avec une grande attention nos travaux.

Bien sûr, nous avons pris conscience des risques naturels, de la protection des personnes, tout en prenant en compte les activités économiques ; il est important d'y songer. Nous avons pu constater hier les différents outils d'aménagement à la disposition des collectivités locales et bénéficier des expériences des uns et des autres lorsqu'on a parlé des digues, des SCOT littoraux.

Aujourd'hui, nous avons prolongé avec la nouvelle gouvernance pour la mer, le littoral, la gestion partagée des espaces. Je remercie les intervenants, ainsi que les amiraux préfets maritimes qui sont fidèles à l'ANEL depuis plusieurs années et qui apportent leur concours et leurs connaissances. Certains sont attachés à leur secteur, on a pu le voir. Vous menez une mission toujours un peu difficile d'ange gardien de la mer. Vous allez avoir encore quelques responsabilités assez lourdes pour la mise en place des comités de façade. Je pense que les choses doivent bien se passer.

Il est vrai qu'on est un peu inquiet de voir qu'il y a 50 % d'élus au Conseil National de la Mer et des Littoraux et 35 % dans les Conseils Maritimes de Façades. Il y a certainement une façon pour que les choses s'arrangent, se passent bien ; il ne faudrait pas qu'il y ait 65 % de personnes qui présentent des solutions, fassent des propositions, avec des élus qui ne seraient pas d'accord sur les propositions faites. C'est un peu notre crainte, mais je suis sûr que vous allez y veiller.

Merci à Alain MIOSSEC pour cette synthèse d'hier, à François GROSRICHARD, sans oublier l'équipe de l'ANEL : Michèle, Charlène, Jeanne-Marie et, bien sûr, Christine LAIR.

Nous avons conscience que nous n'avons pas évoqué tous les sujets ; c'était très lourd, très dense, mais comme le disait Christine LAIR, les participants n'ont pas toujours la possibilité de répondre de suite ; je pense que cette densité n'enlève rien au débat ; au contraire, je pense que c'est plus vivant, François GROSRIKARD a mené de mains de maître ce débat, et que les interventions courtes restent plus vivantes.

Je pense que cette réflexion va se poursuivre. Louis a fait des propositions pour la pêche. Je connais l'action que tu mènes au sein de la commission que tu présides. On entend parler souvent de ton action et tu as eu le temps de le faire savoir.

Certains mots sont revenus fréquemment : concertation, travail en réseau, mutualisation ; ce sont des mots importants, c'est dans cet esprit que nous pouvons travailler ensemble.

Bien sûr, on a évoqué la politique d'avenir de la pêche ; avec beaucoup d'humour, Pierre-Georges DACHICOURT nous a fait part de ses remarques et de ses réflexions.

Nous partageons le point de vue de tous ceux qui considèrent que les océans sont l'avenir du monde.

L'année qui vient est une année importante, avec la mise en place des Conseils Maritimes de Façade et du Conseil National de la Mer et des Littoraux ; je pense que ce sera le lieu de réflexions et de propositions idéal qui nous permettra certainement de faire avancer les différents dossiers.

Ifremer joue un rôle important, Jean-Yves PERROT est parmi nous et je sais qu'il a une action déterminante. La sécurité et la santé sont trop importantes pour être négligées. Je tiens à féliciter Jean-Yves PERROT pour l'action qu'il mène dans ce domaine.

Les façades maritimes sont le lien entre la terre et la mer. L'amiral préfet maritime de SAINT SALVY m'a d'ailleurs indiqué qu'il allait contacter l'ANEL pour qu'on lui présente une dizaine d'élus ; je vous remercie, amiral, je pense que nous apporterons notre contribution pour que tout se déroule dans les meilleures conditions.

On a évoqué le Livre bleu de la mer, le fait que la mer soit une chance. On n'a peut-être pas évoqué suffisamment l'outre-mer, mais elle est présente dans notre esprit et nous nous efforçons, d'abord, d'en parler, mais également de nous y rendre ; une petite équipe s'est rendue en Martinique pour voir comment les choses se passaient et on nous a très bien sensibilisés sur tout ce qui se passait. En effet, nous avons eu l'occasion de visiter la mangrove et nous avons apprécié. Christine LAIR rappelait que la ministre a été invitée, mais les ministres n'ont pas toujours le temps et s'excusent au dernier moment ; toutefois, ce n'est pas grave, cela n'empêche pas que les réunions se déroulent. Ralph MONPLAISIR nous a également sensibilisés à la question des 50 pas géométriques.

Un point qui revient souvent est la lutte contre les pollutions ; c'est un point essentiel. Il y a un effort de sensibilisation concernant la lutte contre la pollution mais il doit se faire à chaque instant. Quand je vois tout ce que l'on jette dans la rue, quand on sait que tout cela part dans des réseaux d'eaux pluviales qui vont dans les rivières ou dans la mer. Il y aura peut-être un effort à faire à ce niveau ; dans les autres pays, on ne le fait plus.

Certaines personnes à qui je faisais la remarque m'ont répondu : « *Cela part à la mer* » et je leur ai indiqué que les oiseaux et les poissons en mourraient. Il y a forcément un effort de sensibilisation à faire dans ce domaine.

On dit que le monde de la recherche ne s'intéresse pas assez à l'outre-mer. Aujourd'hui, on a pu constater qu'il y avait quand même une prise de conscience de l'importance de l'outre-mer.

Nous sommes attachés également aux énergies marines, et nous en avons eu la démonstration.

Un vaste sujet a, par ailleurs, concerné les granulats ; il s'agit d'un point très sensible, mais je pense que la réflexion doit être approfondie.

Les hydroliennes sont d'actualité, avec ce qui se passe sur Paimpol ; Vincent DENBY-WILKES et Jean-Yves de CHAISEMARTIN nous en ont fait la démonstration.

Pour conclure, les élus du littoral doivent en permanence rechercher un équilibre entre la protection d'un littoral de plus en plus attractif et sa valorisation économique. La loi Littoral ne doit pas non plus sanctuariser tous ces sites et, je l'ai d'ailleurs dit lors de la venue du Président de la République à Crozon, des choses simples peuvent être améliorées concernant des précisions, peut-être. D'ailleurs, l'Association Nationale des Elus du Littoral s'oppose à une modification de la loi Littoral, nous l'avons dit très clairement. Néanmoins, quelques petites précisions pourraient faciliter les choses, quand on sait que la notion de village, de hameau n'est pas toujours bien définie, de rupture d'urbanisme.

Peut-être que les tribunaux, quand ils se prononcent, le font par secteur ; une solution pourrait être d'avoir un tribunal spécialisé pour le nord, un autre pour le sud et un autre, enfin, pour la côte Atlantique. Ainsi les personnes auraient peut-être plus de compétences directes, évitant la disparité des rendus du tribunal.

Ce littoral est de plus en plus attractif et sa valorisation économique doit être d'actualité, en privilégiant un tourisme de qualité dans les stations balnéaires. La pêche est une chose mais tu t'intéresses aussi, Louis, étroitement au tourisme. D'ailleurs, nous avons eu les honneurs d'une revue tous les deux, nous étions en tête des meilleures stations balnéaires françaises.

Le littoral est une chance pour la France, c'est un lieu d'échanges privilégiés entre la métropole, l'outre-mer, l'Europe, mais également avec le monde entier.

Merci de votre attention.